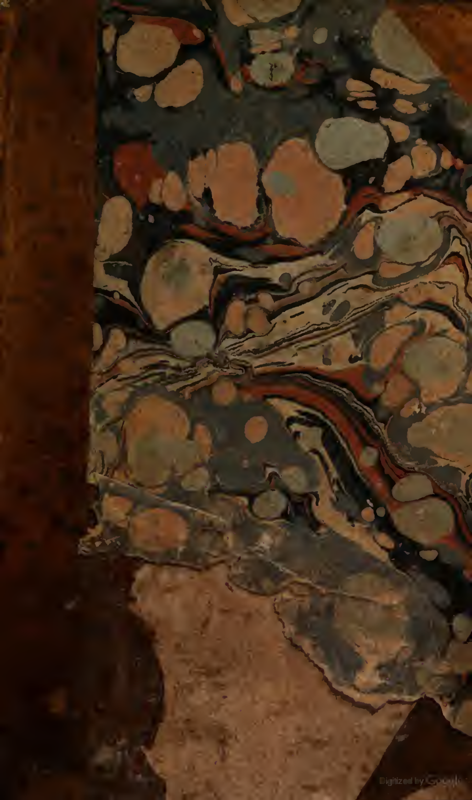




8
1-E
14
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
18 I
7
8 — 1 . E . 14
Digitized by Google



MEMOIRES
DE MONSIEUR L'ABBÉ
DE MONTGON,
PUBLIÉS PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui sont arrivés depuis l'Année 1725.

TOME SIXIEME.

Année 1727. & 1728.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ, sed diffidentiæ esse incipiat, quod facimus; & dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere. CYPRIAN. *ad* DEMETR.





A LAUSANNE,
Chez MARC-MIC. BOUSQUET & Comp.

MDCCLII.

préventions que l'on a conçuës contre moi, oppofent au fuccès d'un deffein fi legitime, bien loin de me décourager, ne fait au contraire que m'animer (2) davantage; & je n'ajouterai pas à mes autres défauts; la foibleffe de facrifier ma reputation, à la crainte d'une cenfure qui ne peut tomber fur les faits évidents que je rapporte; mais uniquement fur le peu d'art avec lequel je les fais fervir à ma juftification.

Il me paroit que le genre humain a compté jufqu'à préfent la juftice & la reconnoiffance, au nombre de ces devoirs; dont ni les dignités ni tout l'éclat de la pourpre ne difpenfent (3) jamais; il me femble auffi qu'il a été également perfuadé, (4) que perfonne n'eft obligé de foufcrire à fa condannation, pour éviter de dévoiler la paffion d'un Miniftre. Se feroit-il donc introduit dès-lors parmi les hommes, fans qu'on s'en apperçut, une nouvelle façon de penfer à cet égard, plus jufte & plus conforme à la droite raifon? J'avoue, fur cet article, mon ignorance; &,

(2) *Pro juftitia agonizare pro anima tua, & ufque ad mortem certa pro juftitia.* Eccl. c. 4.

(3) *Juftifica pufillum & magnum fimiliter.* Ibid c. 5.

(4) *Intellige quæ funt proximi tui ex te ipfo.* Ibid. c. 31. ℣. 18.

&, à moins qu'on n'ait la bonté de rectifier mes idées, j'aurai peine, par moi même, à revenir de cette vieille erreur. Mais eſt-il queſtion ici des modes du tems paſſé? Que ceux qui, comme moi, les ont ſuivies bonnement, en faſſent s'ils veulent l'apologie. Mon but eſt bien plus important; je me propoſe dans ces Memoires, de garantir (1) la derniere periode de ma vie, de la confuſion qui a couvert celle qui l'a precedé. Ne perdons point de vue ce but pour aller combattre contre des chimeres, & travaillons uniquement à le remplir, & à nous concilier par là l'eſtime de ceux mêmes qui s'offenſent (2) en quelque façon que je pretende la meriter.

Le peu de fidelité (3) du Comte de

(1) *Ne projicias me in tempore ſenectutis, cum defecerit virtus mea. Ne derelinquas me, quia dixerunt inimici mei, & qui cuſtodiebant animam meam conſilium fecerunt in unum, dicentes: Deus dereliquit eum; perſequimini, & comprehendite eum, quia non eſt qui eripiat.* Pſalm 70.

(2) *Ergo inimicus vobis factus ſum, verum dicens vobis.* Epiſt. ad Galat. c. 4.

(3) *Non credas inimico tuo in æternum; ſicut enim in æramentum, æruginat nequitia illius: & ſi humiliatus vadat curvus, adjice animum tuum, & cuſtodi te ab illo.* Eccl. c. 12.

ROTTEMBOURG à garder les engagemens qu'il avoit pris avec moi, de ne jamais consentir à se rendre l'instrument de la passion du Cardinal, me dispensoit assez de pousser plus loin les menagemens que j'avois eus jusqu'ici pour ce Ministre. Je crus neanmoins, que la prudence exigeoit de les prolonger, & de montrer autant de moderation & de bonne foi, qu'on manifestoit d'acharnement & d'artifice pour me traverser.

Le ressentiment (4) & la vengeance sont des Conseillers dangereux; & quand on les écoute, on court souvent risque de prendre des resolutions précipitées ou imprudentes, qui donnent lieu à des éclats dont on ne tarde gueres à se repentir. Je n'avois garde, dans la situation délicate où je me voyois, de tomber dans cet inconvenient, ni de donner l'avantage à mes ennemis de pouvoir me reprocher avec justice, une animosité toujours inexcusable dans un homme de mon état.

Comme je remarquois pourtant qu'il étoit tems de mettre quelques bornes aux intri-

(4) *Si zelum amarum habetis, & contentiones sint in cordibus vestris, nolite gloriari..... Ubi enim zelus & contentio, ibi inconstantia, & omne opus pravum.* Jaq. c. 3.

intrigues que l'on faisoit contre moi, & de faire voir au Comte de Rottembourg, que je ne pouvois plus douter qu'il ne travaillât avec la Duchesse de St. Pierre à détourner leurs Maj. Cath. de m'accorder la moindre grace, je me déterminai à lui demander un nouvel éclaircissement; & je me confirmai encore plus dans cette pensée, après quelques conversations que j'eus avec le Marquis de NAVA MARCOUENDE & le Sieur STALPART.

Le premier étoit fils du Comte de las Torres; & se donnant pour ami du Marquis de Brancas, qui devoit venir à Madrid en qualité d'Ambassadeur de France, il s'étoit appliqué, tant par amitié pour le Marquis, que pour son interêt particulier, à suivre le Comte de Rottembourg, dans toutes les intrigues qu'on le soupçonnoit de mettre en œuvre pour être retenu en Espagne. Ses soins n'avoient point été inutiles; & les particularités qu'il m'apprit en differentes occasions, me le prouverent évidemment.

L'opinion que j'avois de la droiture & de la vertu du Marquis de Brancas & l'étroite liaison qu'il y avoit eu entre la Marquise son Epouse & ma Grand-mere, me faisoient desirer sincerement son arrivée en Espagne, comme la fin de tou-

les tracasseries qui se passoient sur mon sujet. Je n'avois point dissimulé ces sentimens au Marquis de Nava Marcouende; il les avoit trouvé justes; & la conformité de notre maniere de penser ayant établi insensiblement entre nous une mutuelle confiance, je le priai de se servir des liaisons qu'il entretenoit avec diverses personnes, pour m'aider à observer de plus près la conduite du Comte de Rottembourg. La proposition fût acceptée, & les lumieres que me procura le Marquis ne me laisserent rien à desirer sur cet article.

Le Sieur Stalpart, qui avoit toujours sur le cœur la desobligeante réception que lui avoit faite le Ministre de France, & qui savoit que dans plusieurs occasions il l'avoit encore traité de brouillon & d'intriguant, vivement piqué de ce procedé, cherchoit à m'insinuer, que je ne pouvois trop me méfier des desseins du Comte de Rottembourg, & des mesures qu'il prenoit pour les faire réussir.

Je recevois les avis du Sr. Stalpart avec reconnoissance; mais mon empressement à les suivre, ne répondant pas tout-à-fait à celui qu'il avoit de me les donner, il se douta bien que je voulois, avant d'en faire usage, examiner s'ils étoient fondés, ou du moins en attendre quelques-uns qui

eussent

eussent ce caractere. Son attention à me satisfaire, soutenue, suivant toute apparence, du desir de m'animer contre le Comte de Rottembourg; le firent veiller avec plus d'attention que jamais, sur ce qui pouvoit me convaincre de la justesse de ses observations : & un jour il vint m'apprendre, que se trouvant dans une maison, (qui, je crois, étoit celle de la Dame *Ricard* femme d'un Controlleur de la Maison du Roi) la conversation étoit tombée sur les négotiations dont j'avois été chargé; & qu'un certain *La Carriere*, que le Garde des Sceaux avoit donné au Ministre de France comme un homme de confiance, ne pouvant soutenir l'éloge qu'on faisoit de ma conduite, & moins dissimulé que son maître, avoit clairement fait entendre à l'assemblée, que *bien loin que mon voyage en France eût eu le succès que je prétendois, on savoit de bonne part que j'avois tellement brouillé les affaires, dont un heureux hazard m'avoit procuré le maniement, que si je restois encore en Espagne, ce n'étoit que pour éviter les desagrémens auxquels je devois m'attendre dans ma patrie, si l'envie me prenoit d'y retourner.*

La relation du Sr. Stalpart cadrant à merveille avec ce que le Marquis de Nava Marcouende, & plusieurs autres person-

nes de mes amies, continuoient à me dire, je crus être suffisamment en état de m'expliquer avec le Comte de Rottembourg sur ce qui me revenoit chaque jour. Dans cette vue, je fus un matin d'assez bonne heure chez lui. Je l'abordai avec le même air de liberté que j'avois accoutumé: mais je m'apperçus, que le tems que je prenois pour lui rendre visite, lui faisant soupçonner ce qui me conduisoit chez lui, il paroissoit un peu embarrassé, & dans la situation d'un homme, qui craint des questions & des éclaircissemens.

Cette espece de timidité favorisant mes vues, je debutai par dire au Comte de Rottembourg, après les premiers complimens: que desirant toujours sincerement la conservation de son estime & de son amitié, je venois remplir l'engagement qu'ils savoit que j'avois pris, de ne point lui cacher, ce qui pouvoit me porter à croire que l'une & l'autre commençoient à se refroidir; & que je le priois, par conséquent, de regarder la démarche que je faisois, comme une nouvelle preuve de ma bonne foi, & même de ma délicatesse.

Le Comte de Rottembourg, encore plus interdit par ce discours que par mon arrivée, me répondit: qu'il étoit très flatté des sentimens que je lui marquois; que les

les ſiens pour moi n'avoient ſouffert aucune alteration ; & que, ſûrement, les ſoupçons du contraire, ſi je les avois, ne pouvoient avoir d'autres fondemens, que des propos auſſi faux que malins de quelques intriguants, dont la Cour d'Eſpagne étoit farcie.

„ Je ſuis perſuadé, repliquai-je, de „ la vérité de ce que vous me dites, & „ c'eſt pour m'en convaincre encore plus, „ & pour fruſtrer, en même tems, ceux „ qui peut-être ont conçu le noir deſſein „ de nous brouiller enſemble, de la ſa- „ tisfaction de le faire réuſſir, que j'ai „ cru devoir vous parler avec franchiſe. „ Je ſai depuis longtems, que perſonne „ ne marque tant de zele pour nos in- „ terêts, que certains fourbes, qui tra- „ vaillent en ſecret à les traverſer ; & je „ vous prie de croire, que je ne ſuis pas „ moins en garde que vous, contre ce „ qui peut venir de la part des gens de cet- „ te étoſe. Vous voyez qu'il ſera diffici- „ le, ſi vous voulez bien, (lorſque vous „ m'aurez écouté), me répondre avec ſin- „ cerité, que nous ſoyons tous deux la „ dupe de leurs artifices. "

Après ce préambule j'entrai en matiere ; & comme j'étois venu bien inſtruit, je commençai une relation exacte & ſui-

vie de toutes les particularités que je ramaſſois depuis longtems. Elles n'alloient pas à imputer directement au Comte de Rottembourg de s'occuper du ſoin de me deſſervir; mais elles ne laiſſoient pas pourtant de mettre dans une ſi grande évidence toute la part qu'il avoit à l'intrigue, qu'il étoit impoſſible de ne pas reconnoître la juſteſſe des avis qu'on m'avoit donnés, & que, malgré ſes precautions il étoit dévoilé.

L'inquietude des partiſans du Cardinal de Fleury ſur les graces auxquelles je pouvois prétendre, leur curioſité de connoître celles que je deſirois ou qu'on me faiſoit eſperer, & les reflexions malignes qu'ils mêloient ordinairement dans leurs diſcours, étoient les principaux articles dans cette énumeration de mes griefs. Enfin je la terminai par rapporter, ce que le Sr. La Carriere s'étoit aviſé de dire de moi chez la Dame Ricard.

J'obſervois avec attention le Comte de Rottembourg en lui parlant, & je demêlois ſans peine l'inquietude, le dépit & toute l'agitation, que lui cauſoient les differentes circonſtances que je lui faiſois paſſer ſucceſſivement ſous les yeux. Je ne le chargeois cependant de rien; c'étoit toujours des émiſſaires ſecrets du Cardinal

de

de Fleury dont j'affectois de parler, & de me plaindre. Mais comment s'empêcher de se reconnoître du nombre, & d'appercevoir, malgré mon attention à ne rien dire qui blessât la politesse, quel jugement je devois porter de cette rare délicatesse sur la probité, dont on s'étoit vanté? La reflexion étant aussi desagréable qu'importune, on m'interrompoit à tous momens par des exclamations, sur les faux rapports qu'on faisoit, & par beaucoup de conseils de ne les point croire; ce qui prouvoit l'embarras où l'on étoit, & rien de plus. Enfin la précipitation avec laquelle on cherchoit à se justifier de ce que je n'imputois pas, ne marquoit que trop qu'on se sentoit coupable.

De mon côté je faisois semblant de ne rien appercevoir; & l'examen allant toujours son train, je dis au Comte de Rottembourg, pour en adoucir un peu l'exactitude: „ La maniere obscure & indé„ cente dont on s'y prend pour me des„ servir en cette Cour, est si diametra„ lement opposée à la probité, que je l'at„ tribue uniquement à l'excessive & lâche „ complaisance de certaines personnes „ pour le Cardinal de Fleury, & à l'es„ perance qu'elles ont apparemment, d'a„ querir à ce prix sa protection. Je sai que

„ vous êtes incapable d'une pareille foi-
„ blesse ; & c'est aussi par cette raison,
„ que j'ai pris le parti de vous avertir,
„ de l'imprudence avec laquelle ces per-
„ sonnes font entendre que vous n'igno-
„ rez point leurs démarches, & que mê-
„ me vous les approuvez tacitement. Mais
„ elles ont beau s'expliquer ainsi, je ne
„ crois pas un mot de ce qu'elles disent ;
„ ni que vous permettiez ou toleriez seu-
„ lement, qu'elles vous mêlent dans des
„ projets contre moi, que je ne vous ai
„ point donné lieu de former. Cependant
„ il m'a paru à propos (je crois même
„ vous faire plaisir) de ne pas vous laisser
„ ignorer les particularités, qui tendent
„ à établir ce bruit dans le public ; & d'a-
„ voir là-dessus une explication avec vous.
„ Ce sera s'il vous plait la derniere; & pour
„ n'y plus revenir, rappellez-vous, une
„ bonne fois pour toutes, ce que j'ai eu
„ l'honneur de vous dire quand vous êtes
„ arrivé ici. Si je suis en cette Cour, c'est
„ parce que Leurs Maj. Cath. l'ont sou-
„ haitté, qu'Elles m'ont engagé à m'at-
„ tacher à leur service, & que le Roi non
„ seulement l'a agréé, mais de plus l'a
„ voulu. J'ai exécuté en France, avec
„ autant de fidelité que de succès, les
„ ordres dont j'étois chargé ; & sans moi
„ vous

„ vous ne ſeriez point ici actuellement.
„ Je conviens, Monſieur, que tout au-
„ tre auroit pu exécuter, auſſi bien &
„ mieux que moi, les commiſſions qu'on
„ m'avoit données: mais la Divine Pro-
„ vidence a permis qu'elles me fuſſent con-
„ fiées, ſans que je les recherchaſſe; &
„ que je devinſſe ainſi l'inſtrument d'un
„ renouvellement d'intelligence entre les
„ deux Rois. C'eſt de quoi vous ètes con-
„ venu; & c'eſt ce que Mr. le Cardinal
„ de Fleury ne peut nier. Si après cela,
„ & par des raiſons qui me ſont incon-
„ nues, le Roi ne juge pas à propos que
„ je reſte davantage en Eſpagne; expli-
„ quez-vous, Monſieur, & j'obeirai ſur
„ le champ aux ordres de Sa Majeſté:
„ Mais ſi c'eſt Mr. le Cardinal de Fleury
„ ſeulement, qui, ſe livrant à une paſ-
„ ſion auſſi injuſte que mal fondée, cher-
„ che, par toutes ſortes de moyens, à
„ faire exhaler ici le venin qu'il a contre
„ moi, pour en infecter un chacun; ſur
„ quel fondement prétend-il que je doive
„ ſouffrir un tel procedé, ſans m'en plain-
„ dre? Eſt-il en droit de m'interdire les
„ moyens de ſoutenir les interèts de ma
„ reputation? Les intentions du Roi (je
„ vous le repete encore Monſieur) ſeront
„ ſuivies de ma part avec autant de reſpect
„ que

„ que de soumission, dès que je les con-
„ noîtrai : par conséquent, toutes les ten-
„ tatives pueriles que l'on fait pour me
„ contraindre de sortir avec desagrément,
„ sont superflues, d'ailleurs comment
„ les allier avec la maniere dont les Sou-
„ verains savent se faire obeir ? & ne pas
„ appercevoir qu'elles sont les uniques
„ productions du Cardinal de Fleury?
„ Vous êtes incapable, Monsieur, d'adop-
„ ter de pareils sentimens. Je n'ai point
„ oublié, ni vous non plus sans doute,
„ ce que vous m'avez dit à ce sujet. Ayez
„ donc la bonté de faire connoître la droi-
„ ture de votre cœur, à ceux qui vous
„ associent dans leurs projets ; & d'agir
„ avec moi comme le Ministre du Roi,
„ & non comme celui du Cardinal de Fleu-
„ ry. Sous la premiere qualité, je me fe-
„ rai toujours un devoir de vous marquer
„ toute la déference possible, mais ne
„ vous flattez pas (pardonnez-moi si je
„ vous le dis) que j'en use de-même sous
„ la seconde. "

Le Comte de Rottembourg, sur la fin de la conversation que je rapporte, me paroissoit incertain s'il devoit s'en tenir à me desabuser de l'opinion que j'avois, ou s'en montrer offensé. Quelques mots qui lui échappoient, sembloient m'annoncer alter-

alternativement ces deux diſpoſitions. Mais ayant apparemment réflechi, à meſure que je parlois, qu'il y avoit un égal inconvenient pour lui, d'entrer avec moi dans des détails qui pouvoient le mener trop loin, ou de bleſſer ouvertement la bonne foi que nous nous étions promiſe, & que je faiſois valoir actuellement ; il ſe retrancha à m'aſſurer toujours, qu'on m'avoit forgé des hiſtoires remplies de fauſſetés & de malignité ; à traiter de fripons ceux qui en étoient les auteurs ; & à répéter ſans ceſſe, que ſon ſéjour en Eſpagne lui devenoit de jour en jour plus inſupportable.

Il voulut enſuite appeller ſon Secretaire La Carriere, pour lui demander en ma préſence, s'il étoit vrai qu'il eût tenu ſur mon ſujet les propos dont je me plaignois ; afin que je puſſe, diſoit-il, me convaincre, que ce qui m'en étoit revenu, étoit à coup ſûr inventé. Mais jugeant, qu'une pareille confrontation n'étoit bonne qu'à faire nier un fait dont j'étois ſûr, & qu'à donner lieu à quelques ſcenes (1) un peu trop vives entre le Comte

(1) *Philoſophus lenitatem virtutem ſic deſcribit : quæ mediocres criminationes ferre ſufficiens eſt, & contemptum levem non patienti animo tolerat ;*

Comte & moi ; je répondis qu'il ne s'agiſſoit point de convertir en audience & en eſpece de plaidoyer les éclairciſſemens que j'étois venu demander.

„ Je n'ai fait mention, ajoutai-je, des „ diſcours de votre Secretaire, que par„ ce qu'ils paroiſſent autoriſer ceux, d'un „ goût tout ſemblable, que d'autres per„ ſonnes, qui ſe vantent de votre prote„ ction, tiennent avec la même impru„ dence. Je n'ai aucune explication à de„ mander au Sr. de La Carriere : s'il s'é„ chapoit à manquer à ce qu'il me doit, „ ce ſeroit à vous, Monſieur, à qui je „ m'en plaindrois. Laiſſons à part, ſi vous „ m'en croyez, les diſcours des domeſti„ ques ; ils ne meritent ni votre atten„ tion, ni la mienne : venons au fonds „ de l'affaire, & décidons la queſtion; Mr. „ le Cardinal de Fleury, depuis notre pre„ miere converſation, vous a-t-il donné „ ordre de m'ètre contraire en cette Cour, „ ou de me regarder ſimplement avec in„ diffe-

tolerat ; minime quoque ad vindictam & pœnas ſumendas fertur ; iram præterea concoquit, nec illi prompta eſt. Præditus autem lenis eſt moribus haudquaquam amarulentis, verborum contentiones quam maxime fugitans ; cujus in animo quies conſiſtit, & tranquillitas pertinaciter hæret. Senec. Epiſt. 60.

„ difference? Je ne vois rien de si facile,
„ après que vous m'aurez répondu, que
„ de regler la maniere dont vous & moi
„ pouvons nous comporter ensemble. En
„ effet, si vous devez vous opposer aux
„ graces qui me sont promises, & que
„ ce soit au nom du Roi que vous par-
„ liez; je n'ai d'autre parti à prendre,
„ que celui de quitter ce pays, & de tra-
„ vailler après cela à faire revenir Sa Ma-
„ jesté des préventions qu'on lui aura
„ données contre moi: les pieces que j'ai
„ en-main, me donnent sujet d'esperer
„ de pouvoir me procurer cet avantage.
„ Mais si vos instructions portent seule-
„ ment, de regarder mes interêts comme
„ étrangers, & de ne pas vous en embar-
„ rasser; je n'exige de votre bonne vo-
„ lonté, & des assurances que vous m'a-
„ vez données de l'honneur de votre
„ amitié, que d'en demeurer là, & de
„ n'écouter ni favoriser ceux ou celles qui
„ tenteront de vous faire passer au-delà
„ de cette borne. Le traité que je propo-
„ se (continuai-je), renferme-t-il quel-
„ ques conditions qui vous paroissent trop
„ onereuses, ou contraires aux sentimens
„ de probité dont vous faites profession?"
Quand j'eus cessé de parler; le Comte de Rottembourg, qui, depuis le commen-

mencement de notre entretien, n'étoit pas dans une assiete d'esprit tranquille, me dit avec un ton d'aigreur marqué: que s'il avoit des ordres du Roi qui se rapportassent au sejour que je faisois en Espagne, & aux graces que j'y recherchois, il lui convenoit aussi peu de me les communiquer, qu'à moi de prétendre les connoitre; & qu'il trouvoit que j'exigeois beaucoup de la consideration qu'il avoit pour moi, de vouloir qu'il me fît part de ce qui lui étoit enjoint ou non.

L'avertissement me semblant fort inutile, & d'ailleurs un peu sec, je repartis sur le champ à ce Ministre, que je savois, aussi bien que lui, le secret qu'on devoit garder sur ce que les Princes jugeoient à propos de confier; & que personne n'étoit en droit de demander qu'on revelât de semblables mysteres. " Ne craignez point, Monsieur, ajoutai-je, que „ je vous donne aujourdhui lieu de m'imputer une curiosité indiscrete. Trouvez bon seulement, que je vous fasse „ encore une question, qui n'allarmera „ point, j'espere, votre délicatesse. Mr. „ le Cardinal de Fleury veut-il par hazard introduire l'usage, qu'on ne connoisse plus la volonté des Rois, que „ par les tracasseries qui se font ordinai-

„ rement

„ rement dans les Cours? Et ce grand
„ Ministre s'est-il persuadé, que l'indi-
„ gnation du Roi a besoin, pour qu'on
„ la craigne, d'être annoncée par des
„ personnes livrées à l'intrigue? Eh, mon
„ Dieu, Monsieur, qu'il y a en tout
„ cela de petitesse; & qu'il paroîtra nou-
„ veau & singulier, de trouver l'auto-
„ rité royale emmaillotée dans un si pi-
„ toyable assemblage d'artifices!"

Le Comte de Rottembourg, qui s'apperçut aisément du mauvais pas où il s'étoit engagé, se hâta d'en sortir en me disant: que nous nous échauffions tous les deux mal à propos sur une matiere qui n'existoit point, puisqu'il me protestoit encore, qu'il n'avoit reçu, ni directement ni indirectement, aucun ordre de s'opposer aux graces que leurs Maj. Cath. jugeroient à propos de m'accorder: Qu'il me conjuroit d'être persuadé, qu'il étoit incapable de manquer assez essentiellement à la bonne foi, pour m'assurer une chose pendant qu'il savoit le contraire: Et qu'enfin, pour dissiper pleinement mes scrupules, il me promettoit, que si le Cardinal, se livrant à la mauvaise volonté que je lui croyois contre moi, vouloit exiger qu'il me rendît en son propre & privé nom, quelques mauvais offices,

offices, il m'en donneroit auſſitôt avis.

Après une ſemblable promeſſe, il falloit s'en contenter, ou ſe brouiller avec le Comte de Rottembourg. Mon intention n'étant pas de prendre le dernier parti, je le remerciai des nouvelles preuves qu'il me donnoit de ſon amitié ; & j'ajoutai, que mon attention à éviter ce qui pouvoit l'alterer, devoit lui prouver le cas que j'en faiſois, auſſi bien que de ſon eſtime.

Il reçut ce compliment avec de grands temoignages de reconnoiſſance. A l'en croire, rien n'étoit plus ſincere, ni plus vrai, que tout ce qu'il venoit de me dire. Je ſouhaitois que cela fût ainſi ; j'eſſayois même de me le perſuader : mais je n'en pouvois venir à bout. Cette conviction me ſembloit devoir être le fruit de la conduite que ce Miniſtre obſerveroit deſormais avec moi ; & le tems ſeul pouvoit me la procurer. Ce fut envain que je l'attendis il ne trouva pas à propos de changer ; & je ne tardai pas à remarquer de plus en plus, qu'il ne faut preſque jamais compter ſur un homme, dont l'interêt ne peut s'allier avec les engagemens qu'il prend.

Sept ou huit jours après cette entrevue, étant un ſoir chez le Roi, à l'heu-

re

re où leurs Majestés revenoient de la chasse, le Comte de Rottembourg me prit en particulier (1) pour m'entretenir; & m'ayant fait sortir de la piece où nous étions environnés de Courtisans, il me conduisit dans une autre. S'étant alors approché d'une table, il me dit avec un air de cordialité (2) capable de m'en imposer, si certains antecedens ne m'avoient appris à me tenir sur mes gardes, qu'il vouloit me faire voir que je n'étois pas le seul en droit de me plaindre du Cardinal: & tout de suite il me lut une partie d'une assez longue lettre que lui écrivoit le premier Ministre, & dans laquelle il lui recommandoit de rester à Madrid jusqu'à l'arrivée du Marquis de Brancas, qui partiroit de Paris, aussitôt après que les difficultés qui restoient à lever pour l'ouverture du Congrès seroient applanies.

C'est cet article qui blessoit le Comte de Rottembourg, à ce qu'il disoit; & sur la foi de son mécontentement feint ou veritable, il prétendoit me faire valoir la can-

(1) *Sicut noxius est qui mittit sagittas & lanceas in mortem: ita vir qui fraudulenter nocet amico suo; & cum fuerit deprehensus, dicit ludens feci.* Prov. c. 26.

(2) *Meliora sunt vulnera diligentis, quam fraudulenta oscula odientis.* Prov. c. 27.

candeur de ſon procedé. Quand il eut lu tout ce qu'il vouloit bien que je ſuſſe: „ Que penſez-vous, me dit-il, de l'idée „ du Cardinal? Ne la trouvez-vous pas „ ſinguliere? La propoſition qu'il me „ fait, eſt en vérité fort flatteuſe. Il me „ prend apparemment pour le Secretaire „ d'Ambaſſade de Mr. de Brancas; je „ dois l'attendre ici, pour lui répondre „ de Clerc à Maître; & plier enſuite „ bagage, après avoir reçu ſes ordres? „ Mais n'en déplaiſe à ſon Eminence, „ il n'en ſera rien aſſurement. Je m'en- „ nuye ici à la mort; & dès que je me „ ſerai aquitté de la commiſſion qu'on „ m'a donnée, je partirai: Permis à Mr. „ de Brancas d'attendre que je ſois à Pa- „ ris pour recevoir de moi les éclairciſ- „ ſemens qu'il deſire, ou de les deman- „ der au Cardinal."

A ces propos le Comte de Rottembourg en joignit d'autres, à peu près dans le même goût, qui me parurent, auſſi bien que ſa confidence, avoir tout l'air d'une Comedie, jouée à mon honneur & gloire.

Quoiqu'il en ſoit, l'intrigue ne m'en paroiſſant pas fort adroitement menagée, il ne me fut pas difficile d'eviter le rolle qu'on avoit intention de m'y donner. Je

ne

ne condannai ni n'approuvai l'avis que donnoit le Cardinal au Comte de Rottembourg, ni la resolution que celui-ci vouloit prendre, de ne point suspendre son départ jusqu'à l'arrivée du Marquis de Brancas; je me contentai de lui répondre: qu'il savoit, mieux que personne, ce qui convenoit de faire dans le cas dont il s'agissoit; & que j'étois seulement porté à croire, qu'on l'obligeroit peut-être malgré lui à rester en Espagne jusqu'à ce que l'Ambassadeur de France y vînt, par l'empressement qu'on marquoit de le garder.

Pendant que le Comte de Rottembourg m'avoit lu la lettre du Cardinal de Fleury, je l'avois parcourue des yeux. Elle étoit écrite par un Secretaire, sur un grand papier dont se servent ordinairement les Ministres; & je remarquai à un *à linea*, qui terminoit la page, ce commencement de phrase: *Il est bon que vous sachiez, que l'Abbé de* MONTGON *m'a écrit......* La découverte m'apprenant qu'au revers du feuillet, qu'il auroit falu tourner pour le lire, le Cardinal s'expliquoit sur mon sujet, & sur la réponse qu'on a vu * que je lui avois faite; l'occasion me parut favorable, de mettre la bonne

* Tome V. page. 426.

„ nois aujourdhui dans toute leur étendue: il ne me reste plus rien à desirer sur cet article."

Le Comte de Rottembourg, qui ne pouvoit soupçonner le veritable sens de mes paroles entra de bonne grace dans la plaisanterie sur le Chapitre de l'armistice qui devoit durer entre nous. Il m'assura qu'il falloit esperer, qu'il seroit promptement suivi d'une bonne paix. Et comme le tems de l'arrivée de Leurs Majestés approchoit, nous rentrames dans la piece où étoient les Courtisans.

Je ne balançai pas longtems à prendre mon parti sur ce qui venoit de se passer entre le Comte de Rottembourg & moi. Je me rappellai d'abord la maxime de *La Bruyere* (1): que *quand on s'est assez donné de peine pour aquerir l'amitié de certaines personnes, sans pouvoir l'obtenir, il reste encore une ressource, qui est celle de ne plus rien faire*; & je me proposai de la suivre pour ma satisfaction. Mais afin de pourvoir aussi à ma sureté, je crus devoir prévenir leurs Majestés, en leur apprenant, que, suivant toute apparence, le Cardinal cherchoit de nouveau à me rendre quelques mauvais offices; & que j'avois au-

(1) *Caracteres*, ou les *Mœurs de ce Siecle Ch. IV.*

tant sujet de me méfier du Comte de Rottembourg que de cette Eminence.

Pour exécuter ce dessein, je présentai dès le lendemain un Memoire (1) au Roi, à son retour de la Chasse. Je rappellois à ce Monarque & à la Reine, les diverses tentatives que le Cardinal de Fleury avoit faites depuis mon retour en Espagne pour me priver de l'honneur de leur bienveuillance ; & après avoir rapporté ce qui m'étoit arrivé la veille avec le Comte de Rottembourg, sans oublier le commencement de l'article qui me concernoit dans la lettre, je suppliois Leurs Maj., si cette lettre venoit à leur connoissance, d'en regarder le contenu comme très suspect ; & de me permettre de prouver, s'il le faloit, que la passion étoit le seul principe de ce que le Card. de Fleury pouvoit y dire à mon desavantage.

Le Memoire ne renfermoit aucune reflexion injurieuse, sur la conduite que le Comte de Rottembourg tenoit avec moi depuis qu'il étoit en Espagne. Je me contentois de montrer, jusques où sa complaisance pour le Cardinal de Fleury étoit allée ; me renfermant à prendre les précau-

(1) On le trouvera dans les papiers qu'on m'a enlevés N°. 15. & 16. La Liste du Secretaire de ville de *Douay* en fait foi.

cautions, qu'il est aussi naturel que permis d'employer, pour défendre sa réputation.

J'eus bien tôt lieu de présumer, que cette précaution, avoit arrèté tout court les projets du Comte de Rottembourg & de sa caballe. Car soit que celui-ci, en rendant compte à Leurs Majestés de la lettre dont j'ai fait mention, & tombant sur l'article qui me regardoit, eût apperçu que j'avois paré le coup qu'il vouloit me porter: soit que la Reine eût parlé de mon Memoire à l'Archevèque d'Amida, & ce Prélat au Ministre de France; ce dernier, que je rencontrai deux ou trois jours après chez le Roi, parut si embarrassé (1) avec moi, qu'il ne me fut pas difficile de déviner ce qui le mettoit dans cette situation. De mon côté, satisfait de lui avoir montré que je n'étois point

(1) *Prima & maxima peccantium est pœna peccasse; nec ullum scelus, licet illud fortuna exornet muneribus suis, licet tueatur ac vindicet, impunitum est: quoniam sceleris in scelere supplicium est. Sed nihilominus & hæc & illa secunda pœnæ premunt ac sequuntur, timere semper & expavescere, & securitati diffidere; proprium autem nocentium est trepidare. Hic consentiamus, mala facinora conscientia flagellari, & plurimorum illi tormentorum esse; eo quòd perpetuò illam sollicitudo urget ac verberat, quòd sponsoribus securitatis suæ non potest credere* Senec. Epist. 97.

la dupe de ſa prétendue bonne foi, je ne lui fis aucun reproche, & ne lui parlai plus de rien. Je ceſſai cependant d'aller chez lui & lorſque le hazard nous faiſoit rencontrer, j'obſervois de me comporter avec lui ſans aucune affectation d'indiference.

Quoique le Roi d'Eſpagne parût content (comme on a pu le voir dans l'Inſtruction qu'il m'avoit donnée) du zele & de l'attachement du Marquis de MAGNY; il ne lui avoit pourtant pas accordé la permiſſion de revenir en Eſpagne. Elle étoit ardemment deſirée par le Marquis. Il ſe trouvoit Brigadier des Armées de Sa Maj. Cath. ſans être employé, ni recevoir aucun appointement; & pendant mon ſejour à Paris, il m'avoit ſouvent entretenu de la peine que lui cauſoit l'oubli où on le laiſſoit. L'amitié qu'il m'avoit marquée, & qui m'avoit été ſouvent d'une grande utilité en France, m'engagea à chercher l'occaſion de lui en temoigner ma reconnoiſſance, & de le ſervir. Je la fis naître, & j'obtins de Leurs Maj., qu'on l'employât dans la Principauté de Catalogne: ce qui lui aſſuroit la paye de ſes appointemens. Le Marquis de la Paz que j'avois engagé à demander cette grace, me remit la lettre qui annonçoit au Marquis de Magny qu'elle étoit accordée. Il reçut

reçut cette nouvelle avec d'autant plus de satisfaction, que je ne lui avois point fait part de mes vues, ni des moyens que je me proposois de prendre pour les faire reussir. Je joins ici l'extrait de la lettre qu'il m'écrivit en date du 28. Decembre 1727.

Je ne sai, mon cher Abbé, de quels termes me servir pour vous marquer ma reconnoissance. Je pense, en un mot, tout ce que je dois penser touchant le plaisir que vous venez de me faire, & la maniere dont vous l'avez fait. Je sens tous les obstacles que vous avez eu à surmonter, & toute l'étendue de l'obligation que je vous ai. Je ne vous en dirai pas davantage, de peur de vous offenser: car je sai que vous êtes un homme difficile, & qui ne voulez pas même être remercié des plaisirs essentiels que vous faites à vos amis. Celui-ci l'est pour moi, par bien des raisons que vous pouvez imaginer. Je prens la liberté d'écrire une lettre de remercimens à Sa Majesté, que j'adresse au Ministre, que je remercie aussi des bons offices qu'il a bien voulu me rendre en cette occasion. Daignez, mon cher Abbé, de prendre un peu de part à la reconnoissance, tant envers le maitre qu'envers le Ministre, & suppléer à mon insuffisance. Je joins ici la copie de la lettre que j'ai l'honneur d'écrire au

Roi. J'avois prié Mr. de BARNACHEA, *de me faire savoir le tems du départ du Courier, qui a laissé à ma porte votre paquet: mais comme il ne l'a pas fait, & que je ne sai où prendre ce Courier, ni s'il est parti ou non, je suis obligé de me servir de la voye du Courier ordinaire......... Je vous supplie encore, mon cher Abbé, de ne point perdre l'occasion de persuader la Reine, que je lui suis personnellement dévoué, & à ses interêts, à toute épreuve. Vous savez comme je pense là-dessus: je ne me démentirai jamais. La reconnoissance que je dois avoir de la grace qui vient de m'être accordée, & à laquelle je suis bien persuadé que Sa Majesté aura eu la bonté de contribuer, redouble l'envie que j'aurois de meriter envers elle; & si quelque chose me fache, c'est qu'en me faisant du bien on me laisse serviteur inutile, & que je ne puis pourtant m'empêcher de sentir, que je pourrois ne pas l'être. Mais ce n'est pas à nous à juger de nous-mêmes, ni à avoir de volonté avec nos maîtres....... En tout cas ils me trouveront toujours où ils m'ont mis. J'apprens que Mr. le Marquis* DE LA PAZ *a été fait Conseiller d'Etat: je lui en fais de bon cœur mon compliment. On nous assure ici, que vous vous préparez à recevoir la Princesse de Portugal, & que sa maison est déja nommée. &c.*

Le

Le succès de mes sollicitations, qui fut bientôt connu, me devint presqu'aussi avantageux qu'au Marquis de Magny, car il contribua à faire tomber les bruits, que les Partisans du Cardinal de Fleury commençoient à repandre à Paris & à Madrid, que j'étois à la Cour d'Espagne aussi oublié qu'inutile.

Le Marquis de NAVA MARÇOUENDE me confirma sur cet article, ce que je savois deja par d'autres. Il continuoit à prendre un interêt particulier à ce qui me regardoit. Entre les avis qu'il me donna, celui qui me parut le plus digne d'attention fut que la caballe du Comte de Rottembourg tâchoit en toutes occasions de persuader, que ce qui s'étoit débité de mes relations avec plusieurs personnes de considération en France, étoient de pures chimeres, forgées pour me donner un relief dont on découvroit chaque jour le ridicule. Il ajouta même qu'il étoit necessaire que je fisse sentir la malignité & la fausseté de semblables discours. Et sur ce que je repliquai, qu'ils me paroissoient si peu dignes d'attention, que je ne croyois point devoir les relever: „ Desabusez-vous de „ cette idée, me dit-il; & comptez qu'il „ est bon de suivre mon conseil. Les gens „ sensés & bien instruits méprisent d'abord

 „ cer-

„ certains bruits populaires ; mais à la
„ fin, à force d'entendre repeter les mê-
„ mes choſes, on ſe détermine, par pa-
„ reſſe ou autrement, à ne les plus com-
„ battre : enſuite on s'accoutume à les
„ croire : & un conſentement tacite ſuf-
„ fit enfin pour les faire recevoir comme
„ indubitables. Pourquoi ſouffririez-vous
„ qu'on rende votre bonne foi equivoque
„ puiſque vous pouvez l'empêcher avec
„ tant de facilité ? Chargez-moi de cette
„ commiſſion ; je vous promets de m'en
„ bien aquitter. "

Eh-bien, lui dis-je en riant, puis qu'il faut, comme le Bourgeois Gentilhomme de Moliere, *ſe vanter qu'on a parlé de moi dans la Chambre du Roi*, voila diverſes lettres, que vous pouvez montrer à qui vous voudrez. J'eſpere qu'elles feront connoitre l'injuſtice des propos qu'on tient ſur mon ſujet. Si je dois, après cela éviter encore qu'on ne croye que j'ai fabriqué ces lettres, & preſenter aux incredules un acte de leur autenticité, ce ſera à Mr. De Rottembourg que je le demanderai. Il connoit la ſignature de ceux qui m'ont écrit. Au moyen de ſon certificat, je parviendrai peut-être à impoſer ſilence à ceux dont il pourroit bien favoriſer les doutes.

Le

Le Marquis de Nava Marcouende ne manqua pas d'exécuter ce qu'il m'avoit promis. Il montra à diverses personnes les lettres (1) que je lui avois données. Stalpart à qui j'en avois lû quelques unes par hazard, suivit, dans les occasions qui se presenterent, l'exemple du Marquis de Nava Marcouende: il se porta même d'autant plus volontiers à me rendre ce bon office, qu'il me savoit gré d'avoir ecrit tout nouvellement au Comte de Maurepas en sa faveur, & en celle d'un certain Mr. de la Bastide (2) pour qui il s'intéressoit. Il

(1) Voyez à la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives N°. I, II, III, & IV.*

(2) *Lettre de Mr. le Comte de* MAUREPAS *Ministre & Secretaire d'Etat à Mr. l'Abbé de Montgon.*

à Fontainebleau ce 17. Novembre 1727.

J'AI reçu, Mr., avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. de ce mois, le Memoire de Mr. *de la Bastide* qui l'accompagnoit. Mr. de St. FLORENTIN, à qui je l'ai remis, en le lui recommandant, comme vous l'avez souhaitté, vient de m'envoyer la réponse ci-jointe, par laquelle vous verrez, que Mr. de la Bastide n'a rien à prétendre à la succession dont il s'agit. Je suis très mortifié de ne pouvoir lui rendre service, part rapport à l'interêt que vous y prenez; & je voudrois fort avoir d'autres occasions de lui faire plaisir, & de vous marquer tout

Il étoit bien aise aussi, par les raisons que j'ai rapportées plus haut, de contribuer en même tems d'une maniere indirecte, à mortifier le Comte de Rottembourg. Quoi qu'il en soit, son temoignage, & celui du Marquis de Nava Marcouende, soutenus par les lettres que j'avois remises à ce dernier, dévoilerent si clairement les artifices que l'on emploioit pour me rendre suspect d'une ridicule fanfaronnade, qu'ils firent entierement tomber les brigues de la cabale qui m'étoit contraire. Ceux qui la composoient ne pouvant réussir à me donner le ridicule dont ils s'étoient flattés, se rabbattirent à faire repentir le Marquis de Nava Marcouende, de me l'avoir fait éviter, & à le punir de l'interêt qu'il paroissoit prendre à l'arrivée du Marquis de

le cas que je fais d'une recommandation comme la vôtre. Il ne pouvoit m'être rendu des temoignages du Sr. *Stalpart*, qui eussent plus de poids auprès de moi, que ceux que vous voulez bien me rendre de lui. Je n'oublierai point assurément, ce que vous avez agréable de me marquer en sa faveur. Je suis infiniment sensible, Mr., aux sentimens que vous me témoignez : les miens pour vous y sont entierement conformes. Soyez-en, je vous prie, bien persuadé; & que personne au monde n'est plus parfaitement que je suis, Mr., Votre très-humble & très obeissant serviteur,

Signé MAUREPAS.

de BRANCAS. Pour cet effet ils travaillerent à le rendre suspect à la Reine, en lui attribuant des sentimens & des discours qu'ils supposerent être contraires au respect dû à sa Majesté. Soit que le rapport eût quelque fondement, soit qu'ils l'eussent seulement rendu vraisemblable (ce que j'ai plutôt lieu de croire), le Marquis eut ordre d'aller en Gallice, où il resta jusqu'au tems que la Cour d'Espagne fit le voyage d'Andalousie.

J'ai rapporté dans le Tome précédent, que les deux Ministres d'Angleterre & d'Hollande n'avoient point été satisfaits de la Convention que renfermoit la Lettre du Marquis DE LA PAZ. Le dernier désapprouvoit ouvertement la Clause que le Comte de Rottembourg avoit passée; déclarant qu'on se flattoit en vain que l'Angleterre & la Hollande voulussent la ratifier. Mr. KEENE ne s'expliquoit pas si affirmativement, mais il donnoit suffisamment à entendre qu'il pensoit comme l'Ambassadeur d'Hollande.

Le Comte de ROTTEMBOURG, piqué contre l'un & l'autre, affecta d'abord de regarder avec indifference les discours qu'ils tenoient, & même de plaisanter sur le prétendu mécontentement que le Ministre d'Hollande supposoit qu'on au-

roit de ſon ouvrage. Soit cependant que ce que lui pronoſtiquoient Mrs. VAN DER MEER & KEENE lui parût plus ſerieux qu'il ne le donnoit à connoître: ſoit que de lui-même il comprît, que les deux Cours de Verſailles & de Londres deſapprouvoient ſa condeſcendance pour celle d'Eſpagne il courroit riſque d'eſſuier quelque deſagrement; il prit fort à propos le parti, de communiquer ſes reflexions à l'Archevêque d'*Amida* & au Marquis DE LA PAZ. Elles conſiſtoient principalement à leur faire comprendre, qu'il étoit abſolument néceſſaire de revenir à une ſeconde convention, afin de la rendre plus conforme aux Préliminaires & aux Inſtructions qu'on lui avoit données: ſans quoi, ajoutoit-il, la Cour d'Angleterre prendroit indubitablement quelques reſolutions violentes & promptes, qui, donnant lieu au Cardinal d'attribuer le renverſement de ſes projets à la reſiſtance de l'Eſpagne pourroient le déterminer à abandonner entierement les interêts de Leurs Maj. Cath.; & qu'ainſi, au lieu de la paix qu'on vouloit conſerver, les choſes pouvoient en venir à une extremité, qui rendroit la guerre inévitable. A ces conſiderations, le Comte de Rottembourg joignit auſſi celles qui lui étoient particulieres; & il repreſenta

ſi

ſi pathétiquement, combien la complaiſance qu'on avoit exigée de lui, de paſſer l'article que le Marquis de la Paz avoit inſeré dans ſa lettre, alloit lui devenir funeſte; que ce Miniſtre & l'Archevêque, trouvant ſes reflexions juſtes & bien fondées, lui promirent de les communiquer à Leurs Maj. Cath., & de les ſupplier d'y avoir égard.

D'un autre côté, la Ducheſſe de St. Pierre, qui veilloit avec attention aux interêts du Comte de Rottembourg, qu'elle regardoit unis aux ſiens, ne manqua pas de faire valoir de ſon mieux à l'Archevêque l'importance des raiſons que le Comte employoit, pour obtenir la grace qu'il demandoit. Elle ſollicitoit auſſi le Prélat, de ſe prêter à l'expedient que propoſoit le Miniſtre de France; tant par le bien qui en reſulteroit pour le ſervice de leurs Majeſtés, que par l'avantage de retenir à leur Cour un homme ſur le dévouement duquel on pouvoit ſurement compter, & qu'on expoſoit d'ailleurs, ſi ſes répréſentations étoient rejettées, à devenir la victime de ſon zele & de ſa complaiſance. Enfin, pour achever de le gagner, la Ducheſſe de St. Pierre lui laiſſoit entrevoir, que les bons offices qu'on le prioit d'accorder, tendant à couronner

l'ou-

l'ouvrage de la pacification générale ; obligeroient également la France & l'Espagne s'ils réussissoient, à redoubler leurs instances auprès du Pape, pour qu'il fût nommé promptement Cardinal.

Le point de vue plaisoit. Celui qu'on presentoit au Marquis DE LA PAZ, de se concilier pour toujours au même prix la protection & la confiance de la France, ne paroissoit pas moins agréable. Ce Ministre venoit tout nouvellement d'être fait Conseiller d'Etat ; &, pour conserver son credit, il sentoit bien qu'il étoit nécéssaire d'avoir desormais de grands menagemens pour la Cour de Versailles. D'ailleurs on n'obtenoit rien en chicanant : au contraire, on couroit risque d'allumer une guerre qu'il étoit impossible de soutenir. Toutes ces reflexions firent entrer l'Archevêque d'Amida & le Marquis de la Paz dans les vues du Comte de Rottembourg, & les déterminerent à porter le Roi & la Reine d'Espagne à consentir à ce qu'il desiroit.

Cependant, afin que le changement que le Ministre de France demandoit parût uniquement l'effet des facilités que Leurs Maj. Cath. vouloient bien donner à l'ouverture du Congrès, on se hâta de dresser & de faire approuver un nouveau projet,

projet, par les mêmes Miniſtres qui étoient intervenus dans celui qu'on avoit déja envoyé : après quoi on le fit partir tout de ſuite, pour qu'il arrivât en France avant qu'on ſût comment la premiere lettre du Marquis de la Paz y avoit été reçue, & avant que les réponſes auxquelles on s'attendoit, puſſent donner lieu d'attribuer à la crainte, ce qu'on vouloit faire paſſer pour le ſeul fruit de la moderation & des ſentimens pacifiques de leurs Majeſtés.

Pendant que ceci ſe paſſoit à Madrid, le Cardinal étoit dans une agitation & une inquietude extrêmes, ſur les ſuites que la complaiſance du Comte de Rottembourg alloit entraîner. Ses allarmes n'étoient point ſans fondement. La Cour de Londres, piquée au vif de la lenteur de celle d'Eſpagne à ratifier les Préliminaires, ſe préparoit tout de bon à obtenir, par la voye des armes, ce qu'on lui refuſoit par celle des négociations. Elle venoit tout récemment de conclurre une Alliance (1) défenſive avec le Duc de *Brunſwyk Wolfſenbuttel*, qui tendoit à la ſureté des Etats du Roi d'Angleterre en Allemagne. Le Contre-Amiral HOPSON avoit ordre, d'aller

(1) Ce Traité fut ſigné à Weſtminſter le 6. Decembre 1727. On en trouvera l'Extrait à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives* N°. *V*.

d'aller prendre le commandement de l'Escadre Angloise qui étoit aux Indes, à la chasse des Gallions, pour remplacer l'Amiral HOSIER, qui étoit mort. On armoit encore quelques vaisseaux pour ne point laisser échapper cette proye comme on avoit fait la Flotille. Enfin l'Amiral WAGGER rodoit avec les siens sur les Côtes d'Espagne, pour tâcher de l'enlever, supposé qu'elle eut échappé à la poursuite des autres.

Toutes ces dispositions étoient communiquées au Cardinal : on le pressoit de les soutenir : on lui laissoit entrevoir, qu'on se mefioit de ses menagemens pour l'Espagne ; & qu'on envisageoit ceux du Comte de Rottembourg, comme en étant la suite. A cela se joignoit encore la representation que faisoit la même Cour de Londres, qu'il n'y avoit plus moyen de remettre l'ouverture du Parlement ; & que dans la néceffité où le Roi de la Grande Bretagne alloit être, de parler à cette Assemblée de la situation où se trouvoient les negociations avec l'Espagne, il étoit vraisemblable que Sa Majesté ne seroit point maître d'arrêter les plaintes & les mouvemens, que l'état incertain où ces negociations reduisoient depuis si longtems l'Angleterre, pourroit exciter.

Le

Le Courier que le Comte de Rottembourg dépêcha, pour annoncer l'heureux effet de ses sollicitations, ramena le calme dans l'esprit du Cardinal de Fleury. Les nouvelles propositions que faisoit l'Espagne, parurent assez conformes à ce que l'Angleterre desiroit: & cette Eminence remarquoit avec plaisir, qu'elle pouvoit desormais se flatter d'applanir entierement les difficultés, qui jusqu'alors avoient arrêté l'ouverture du Congrès, & de se presenter à cette Assemblée avec le titre éclatant d'*Arbitre des Puissances de l'Europe.*

C'étoit pour arriver à ce but, que le Cardinal avoit écrit au Comte de Rottembourg: que le seul moyen de reparer la faute qu'il avoit faite, étoit d'obtenir une reponse finale & satisfaisante de leurs Majestés Cath. Il avoit aussi, par la même raison, engagé Mr. WALPOLE à passer en Angleterre, tant pour donner au Roi son maître les assurances les plus positives de la fidelité de Sa Maj. Très-Chrêt. à tenir les engagemens qu'elle avoit pris avec lui, que pour travailler dans la Chambre Basse à calmer les esprits: personne n'y étant plus propre que ce Ministre, qui avoit montré plus d'une fois sa capacité & son adresse en pareil cas.

Le

Le changement que Leurs Maj. Cath. consentoient qu'on fit au projet du 3. Decembre, servant également à faire réussir les differentes vues du Cardinal, il communiqua aussitôt à Milord WALDGRAVE (1) & à l'Ambassadeur d'Hollande (2) l'agréable nouvelle qu'il venoit de recevoir. Ces deux Ministres ayant été satisfaits de ce qu'elle annonçoit, on la fit aussitôt passer au Roi d'Angleterre.

Ce Monarque approuva les propositions de la Cour d'Espagne, sans y rien changer. Il ajoûta seulement à l'Article IV. une Clause, qui ne tendoit qu'à lever toute difficulté & toute équivoque. Et comme il ne doutoit pas que le Roi & la Reine d'Espagne ne l'admissent, & qu'ainsi tous les obstacles, qui jusqu'alors avoient suspendu l'execution des Préliminaires, ne fussent levés; Sa Maj. Brittannique se hâta de faire part à toute la Nation Angloise, de la consommation d'une affaire si desirée, & du succès qu'avoit eu sa fermeté. Voici la Harangue qu'Elle fit à ce sujet à son Parlement, le 25 Janvier 1728.

MI-

(1) Il étoit nommé Ambassadeur à Vienne; & se trouvant à Paris, il fut chargé des affaires d'Angleterre en l'absence de Mr. WALPOLE.

(2) Mr. VAN HOEY. Il avoit succedé à Mr. BOREEL.

MILORDS ET MESSIEURS,

CE m'est une grande satisfaction, qu'à l'ouverture du premier Parlement convoqué & assemblé sous mon autorité, je puis vous faire esperer de voir la paix & la tranquillité publique bientôt rétablies. J'aurois fort souhaitté que le premier periode de mon regne eût été marqué par une prompte fin des troubles & des desordres de l'Europe, par la reduction d'une partie de mes forces, par la diminution des taxes, & par toutes les heureuses suites d'une paix honorable & ferme. Je n'ai pas manqué d'y apporter tous mes soins, autant que le maintien des possessions, des droits & des privileges de mes Etats, l'a pu permettre: & je me flatte que ces soins ne seront point infructueux.

Je suis très sensible à la situation desagréable & facheuse où nos affaires ont été pendant quelque tems; & j'ai été extrêmement touché de voir, que nous ayions été exposés à plusieurs inconveniens d'une guerre, sans avoir eu aucune occasion de venger les injures qui nous ont été faites, ou de nous dédommager par aucun de ces avantages, que la poursuite rigoureuse d'une si juste cause, & le succès de nos armes, auroient pu probablement nous procurer.

Mais

Mais vous êtes suffisamment informés, que quoique les Articles préliminaires pour une pacification générale ayent été signés & acceptés par les parties contractantes, & que les ratifications en ayent été échangées par nous & par nos Alliés avec Sa Majesté Imperiale; les bons effets qu'on en attendoit, ont été retardés par le refus de l'Espagne d'exécuter une partie des points les plus essentiels de ces Préliminaires, & en tâchant d'alterer & d'expliquer quelques articles, d'une maniere qui donne atteinte aux possessions & aux justes droits de mes Royaumes. Ainsi, de concert avec mes Alliés, j'ai refusé d'échanger les ratifications des Préliminaires avec la Cour d'Espagne, & rejetté toutes les propositions qui étoient injurieuses à mon honneur, & préjudiciables aux interêts de mon peuple.

Par ces moyens les negotiations ont été tirées en une longueur inévitable & facheuse: ce que j'ai supporté avec une patience d'autant plus grande, qu'elle naissoit d'un desir ardent de procurer à mes sujets une paix sure & honorable, & de voir la tranquillité de l'Europe conservée & établie sur un fondement solide & durable Pendant ce tems-là j'ai reçu du Roi Très-Chrétien & des Etats-Généraux, les plus grandes preuves de leur sincerité, & un renouvellement des assurances les plus fortes, qu'ils effectue-

roient

roient tous leurs engagemens pour le maintien de la cause commune & de nos interêts mutuels : & c'est avec bien du plaisir que je puis vous dire, que nos efforts réunis ont eu un si bon effet, que par les derniers avis que j'ai reçus, j'ai grand sujet d'esperer, que les difficultés, qui ont retardé jusqu'à présent l'exécution des Préliminaires & l'ouverture du Parlement, seront bientôt levées.

Il sera cependant absolument necessaire de continuer, comme nos Alliés ont déja resolu de le faire, les préparatifs qui ont jusqu'à present fait notre sureté, & prévenu une rupture ouverte en Europe ; afin que nous ne perdions pas tout d'un coup tous les avantages, que les dépenses déja faites, & notre vigueur, sont sur le point de nous procurer, en négligeant de nous mettre en état de venger notre honneur, & d'assurer nos droits, au cas que quelque nécessité imprevue nous y forçat : & vous pouvez être assurés, que mon premier soin sera de reduire de tems en tems les dépenses du public, aussi souvent, & aussitôt que l'interêt & la sureté de mon peuple pourront le permettre.

On vous remettra les Articles préliminaires, & tels autres Traités & Conventions, qui n'ont pas encore été communiqués

qués au Parlement, & qui, sans un préjudice manifeste, peuvent être exposés aux yeux du public.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

J'ai donné ordre aux Officiers à qui il appartient, de préparer & de vous remettre l'état des dépenses pour le service de l'année courante; & vous pouvez être assurés, que les subsides que je suis obligé de vous demander, seront aussi certainement employés à l'interêt & à la sureté de la Nation, qu'il est vrai qu'ils vont au-de là de mon inclination: Et je ne doute point, que si parmi les differentes voyes de lever les subsides nécessaires, il s'en trouve quelqu'une moins onereuse à mon peuple, vous ne la préferiez dans vos déliberations.

Je me crois obligé de vous recommander une considération de la derniere importance, qui est, que je regarderois comme un grand bonheur, si, au commencement de mon regne, je pouvois voir jetter le fondement d'un ouvrage aussi grand que nécessaire, tel que seroit celui qui tendroit à augmenter & encourager nos matelots en général; en sorte qu'ils puissent être invités, plutôt que contraints par force & par violence, d'entrer au service de leur païs,

aussi

aussi souvent que l'occasion le requerroit : Considération digne de ceux qui représentent un peuple si grand & si florissant, dans le Commerce, & dans la Navigation.

Ceci me mene à vous parler de l'Hôpital de Greenwich, *afin que vous ayiez soin d'en augmenter le fond, pour rendre ce charitable établissement plus efficace & plus propre pour le soulagement & l'entretien de nos matelots, que l'âge & l'infirmité ont mis hors d'état de rendre service à leur patrie.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Comme j'ai de grandes esperances qu'on parviendra bientôt à une paix générale par une prompte exécution des Préliminaires, je suis persuadé que rien ne pourra contribuer plus efficacement à nous assurer cette fin si desirée, que l'unanimité, le zele & l'expédition des affaires publiques dans le Parlement ; afin de convaincre le monde, que personne n'est capable parmi nous, par quelque vue ou considération que ce soit, de souhaitter de voir sa patrie dans le trouble, ou de donner occasion, par les difficultés qui pourroient naître ou être fomentées au dedans du Royaume, d'interrompre ou de frustrer les belles esperances, que la conjoncture présente nous offre. C'est ce

qu'il est en votre pouvoir d'empêcher : & c'est aussi ce que je me promets de votre zele & de votre affection pour ma personne & pour mon gouvernement, aussi bien que de votre sincere attachement à l'interêt & à la prosperité de mon peuple.

Ce que renfermoit le discours du Roi d'Angleterre, paroissoit conforme aux desirs de ses sujets. Cependant quand il fut question de l'examiner dans la Chambre Basse, certains articles qu'il contenoit ne laisserent pas de trouver de la contradiction. Tous les hommes sont portés à censurer ceux dont il dépendent ; & les Anglois ont trouvé le secret de convertir à peu près ce goût en privilege. Lors donc que l'Orateur (1) des Communes fit la lecture de la Harangue du Roi, & qu'il proposa ensuite de dresser une Adresse de remerciment à Sa Majesté, quelques Députés de la Chambre, & entr'autres Mr. SCHIPPEN, releverent avec vivacité les endroits de cette piece, qui tendoient à entretenir le même nombre de troupes. Ils insinuerent que cette précaution cessoit d'être nécessaire, puisque l'Espagne acceptoit enfin les Préliminaires ; & que la Chambre pouvoit difficilement l'allier avec la liberté de la Nation. Les

(1) ARTUR ONSLOW.

Les partisans de la Cour, mais particulierement le Chavalier *Robert* WALPOLE & Mr. PELHAM (1), à qui la reflexion parut importune, s'attacherent fortement à la combattre. Ils y parvinrent ; car après qu'on eut nommé un Comité pour dresser le projet d'une Adresse, & que la Chambre l'eut approuvée, elle fut en Corps la présenter au Roi. Les Seigneurs s'étoient déja aquittés du même dovoir. On trouvera les Discours de ces deux Chambres à la fin de ce volume (2).

La Chambre des Communes avoit entr'autres fait entendre dans son Adresse, qu'elle étoit persuadée que le Roi ne demanderoit aucun subside qui ne fût jugé nécessaire : ces expressions annonçoient d'avance, que le réglement de cet article ne se feroit pas sans difficultés. Il en souffrit en effet : Ce fut Mr. SCHIPPEN, les Chevaliers WINDHAM, *George* LAWSON, *Jean* BRANSTOME, & quelques autres Députés qui les éleverent. Ils insistoient, pour diminuer la dépense, qu'on supprimât entierement les huit mille hommes d'augmentation de l'année précédente, & l'entretien des troupes de Hesse-Cassel.

(1) Secretaire des guerres.
(2) *Pieces Justificatives N°. VI, & VII.*

Ce n'eſt jamais avec indifference que les Anglois enviſagent ce qui peut porter quelque atteinte à leur liberté; & convaincus que rien ne peut tant contribuer à la détruire, que d'accorder au Gouvernement les moyens d'entretenir beaucoup de troupes, ils n'en veulent ſouffrir en tems de paix qu'autant que la ſureté des places & la tranquillité publique l'exige. C'eſt où tendoit l'avis des perſonnes que je viens de nommer, & le ſentiment qu'ils vouloient inſpirer à la Chambre. Le parti contraire à la Cour l'appuyoit également : mais ce parti, qu'on a depuis longtems trouvé moyen de rendre le plus foible; qui ne ſert le plus ſouvent, par les propoſitions qu'il avance, qu'à prolonger les déliberations, & qu'à faire parade d'une éloquence & d'une fermeté inutile; ce parti, dis-je, fut encore obligé dans cette occaſion de ceder. Celui du Roi l'emporta à ſon ordinaire; & la Chambre accorda à ce Monarque les ſubſides qu'il deſiroit.

Le Cardinal apprit ces nouvelles avec la joye la plus ſenſible; mais celle de toutes qui lui faiſoit le plus de plaiſir, fut que le Roi d'Angleterre avoit accepté le dernier projet de la Cour d'Eſpagne. Il la manifeſta aux deux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande,

lande, qui furent le trouver à *Marly* le 8. Fevrier. Et quoiqu'il se flattât, que Leurs Maj. Cath. ne feroient aucune difficulté de passer la legere addition que le Roi de la Grande Bretagne avoit jugé nécessaire; la crainte qu'il ne survînt peut-être quelque nouvel obstacle de leur part, le détermina à prescrire, de la maniere la plus positive, au Comte de Rottembourg, de ne se relâcher sur rien de ce qu'elle contenoit.

Celui-ci avoit eu raison de soupçonner, que la convention signée le 3. Decembre, & renfermée dans la lettre du Marquis de la Paz, lui attireroit des reproches de la part du Cardinal de Fleury. Cette Eminence ne les avoit point épargnés dans la réponse qu'elle lui fit. L'Ambassadeur d'Hollande, qui, comme je l'ai dit, étoit piqué de ce que le Comte de Rottembourg l'avoit si peu consulté dans tout ce qui s'étoit passé, me l'apprit: & l'Abbé PARETY, que je mis sur cette matiere longtems après que le Comte de Rottembourg fut de retour en France, m'avoua, malgré sa partialité pour le Comte, que le stile de la lettre de son Eminence ne pouvoit être plus vif; & que, sans l'expedient que la Cour d'Espagne avoit heureusement accepté, il au-

roit été exposé à quitter Madrid d'une maniere aussi prompte que désagréable.

Au reste cet expédient, & le succès qu'il avoit eu, ne produisit pas tout le fruit qu'en attendoit le Comte de Rottembourg. Il ne put réussir à rester à la Cour d'Espagne, comme il le desiroit. On avoit informé le Cardinal des intrigues qui se faisoient pour l'y retenir. La condescendance du Comte devenoit d'ailleurs une espece de démonstration de ses desseins ; aussi bien que l'affectation avec laquelle ses partisans insinuoient dans leurs lettres en France, combien il s'étoit rendu agréable à Leurs Maj. Catholiques. Le Cardinal démêla facilement où tendoient tant d'éloges. D'un autre côté il imputoit au Comte de Rottembourg, de n'avoir point su assez prudemment me cacher les ordres de me traverser, qu'il devoit exécuter dans le plus grand secret, & dont l'effet, suivant toute apparence, lui tenoit fort à cœur. Rien ne put donc faire changer la resolution qu'il avoit prise d'envoyer le Marquis de Brancas : &, dès que le Comte de Rottembourg eut terminé la negociation dont on l'avoit chargé, il fut obligé de partir. Ce Ministre cacha de son mieux la peine qu'il avoit d'abandonner ainsi la partie, sous un empressement affecté de

vouloir

vouloir s'en aller. On l'auroit peut-être cru ſincere, ſans les connoiſſances qu'on avoit de ſes vues. De plus il avoit tranſpiré, que le Cardinal étoit mécontent de lui; & l'on trouvoit qu'il étoit peu vraiſemblable, qu'il ſe preſſât ſi fort d'aller chercher en France l'eſpece de diſgrace dont il étoit menacé.

Nous rapporterons bientôt l'Acte, qui fut le terme du ſejour de ce Miniſtre en Eſpagne, & de la longue diſcuſſion, qui avoit ſuſpendu l'exécution des Préliminaires. Mais il faut auparavant entrer dans le détail de ce qui commença à ſe paſſer entre le Marquis d'Abrantes & moi, au ſujet de la double commiſſion dont m'avoit changé l'Infant de Portugal, lors de la celebration des mariages de M. les Princes des *Aſturies*, aujourd'hui Ferdinand VI. glorieuſement Regnant en Eſpagne, & du *Breſil*, & de la longue maladie que le Roi d'Eſpagne eut au *Pardo*. Ces événemens terminerent l'année 1727.

Il ſembloit, après l'inconvenient qui avoit reſulté en France du bas âge de l'Infante d'Eſpagne *Marie Anne Victoire*, que la prudence dictoit d'attendre qu'elle eût atteint celui de ſe marier, avant de l'unir au jeune Prince à qui elle étoit deſtinée. Cependant Leurs Maj. Cath. ne

jugerent point néceſſaire de prendre cette précaution ; & peu de jours après le retour de la Cour de l'Eſcurial, il fut décidé, qu'en faveur de la diſpenſe d'âge qui avoit été accordée, on feroit le 27. Décembre la cérémonie du mariage de cette Princeſſe avec Mr. le Prince du Breſil.

Le Marquis d'Abrantes, conformément aux ordres du Roi ſon maître, voulant paroître dans cette ſolennité avec tout l'éclat qu'elle exigeoit, ſe hâta d'achever tous les préparatifs de ſon entrée ; & ce fut le jour de Noel qu'il choiſit pour la faire. La richeſſe & le bon goût des équipages & de la nombreuſe Livrée, ne laiſſa rien à deſirer aux Spectateurs. L'Ambaſſadeur étoit à cheval, ſelon l'uſage pratiqué en Eſpagne, accompagné du Marquis d'ALMODOVAR, Mayordome de la Maiſon du Roi, & du Marquis de VILLA-FRANCA, Introducteur des Ambaſſadeurs. Une partie des Officiers de la Maiſon du Roi le précedoit. Enſuite venoient un Ecuyer & deux Gentil-hommes de ce Miniſtre, en habits galonnés ou brodés d'or & d'agent ; douze pages vêtus d'un velour à fonds d'or de la couleur de ſes Livrées, avec des veſtes à franges & des paremens à fonds d'argent ; dix valets de chambre auſſi riche-

ment

ment habillés; près de cent valets de pié, postillons ou palfreniers, en habits d'écarlate couverts de galons d'or, entre lesquels étoiens mêlés quelque galons de Livrée; cinq trompettes & timbaliers de la même magnificence; enfin plusieurs coureurs, aussi superbement que galamment mis. Le Carosse du Roi marchoit immédiatement après celui de l'Ambassadeur. Il étoit suivi de sept autres appartenans à ce Seigneur, & des plus superbes, principalement le premier; qui étoit si orné de sculptures & de broderie d'or, tant en dedans qu'au dehors, qu'on fut obligé, au sortir du Palais pour se rendre à l'Hôtel de l'Ambassadeur, de prendre quelques hommes, pour aider à le faire monter la rue qui conduit à la Place de *San Domingo*, les quatre chevaux (1) dont il étoit attelé, & dont les harnois répondoient à la richesse du reste, ne pouvant suffire à le traîner, quelque beaux & forts qu'ils fussent.

Tout ce nombreux cortege, que les Carosses du Cardinal BORGIA, du Nonce, de l'Ambassadeur de l'Empereur & des autres Ministres étrangers terminoient,

 étant

(1) Il n'est permis qu'aux Princes de la maison Royale, de monter dans Madrid en Carosse attelé de 6. mules ou de 6. chevaux.

étant arrivé sur le midi au Palais, l'Ambassadeur fut reçu avec les honneurs accoutumés en pareille circonstance; & il eut audience publique de Leurs Maj. Cath., de Mr. le Prince des Asturies, des Infans & de l'Infante, à qui il présenta le portrait du Prince son futur Epoux, enrichi de Diamans brillans, d'une grosseur & d'une beauté achevée. Le soir il revint au Palais avec la même suite: & alors on signa, en présence de Leurs Majestés & des Princes de la maison Royale, le contrat de mariage de Mr. le Prince du *Bresil* avec l'Infante; après que le Marquis *de la* COMPUESTA, Secretaire d'Etat, en eut fait la lecture.

Les temoins & assistans de cet Acte solennel, furent; de la part du Roi, les Grands-Officiers de la maison de Sa Majesté; de celle de la Reine, le Cardinal BORGIA, l'Archevêque d'*Amida* & le marquis DE LA PAZ; & de la part du Roi de Portugal, les Ducs de MEDINA SIDONIA, de BEJAR & de VEREGUAS, & le Comte de BENCIVENTE.

Le lendemain les Conseils, les Tribunaux, les Grands, & toutes les personnes de distinction ayant été admises à baiser la main de Leurs Majestés, pour les feli-

feliciter ſur la concluſion du mariage de l'Infante, le Marquis d'Abrantes vint à la Cour comme les autres Miniſtres étrangers; & ce fut avec une nouvelle Livrée, qui égaloit en magnificence celle du jour de ſon entrée.

Enfin le 27., jour deſtiné pour la célébration du mariage; cet Ambaſſadeur ſe rendit au Palais avec toute ſa nombreuſe maiſon, qui parut encore avec une Livrée & des habits, qui ſurpaſſoient en beauté & en richeſſe ceux des deux jours précédens. Ce jour là le Cardinal BORGIA, Patriarche des Indes, aſſiſté des Eccleſiaſtiques de la Chappelle Royale, s'étant rendu à l'entrée de la nuit dans un Salon du Palais, qui étoit avant la piece qu'on appelloit alors l'*Ochavada*, Leurs Majeſtés, précedées des Grands-Officiers de leur maiſon, & ſuivies d'une nombreuſe Cour, vinrent avec les Princes & l'Infante dans le même endroit; & le Cardinal Borgia fit alors la cérémonie de benir le mariage de cette jeune Princeſſe. Le Roi d'Eſpagne repréſenta dans cette occaſion le Prince du *Breſil*, en vertu d'une procuration qu'il lui avoit envoyée.

Cette fonction finie, la nouvelle mariée prit le pas au-deſſus des Princes ſes freres; & leurs Majeſtés repaſſerent dans leur Ca-

 binet,

binet, d'où, une heure après, elles vinrent dans une autre piece, où l'on avoit dressé un théatre, sur le quel on exécuta en leur présence un Concert de Musique, dont les paroles se rapportoient à l'auguste alliance qui venoit de se conclurre. Ce divertissement fut suivi d'un feu d'artifice dans la Cour du Palais.

Le Marquis d'ABRANTES tint aussi trois jours de suite une table de quarante Couverts, servie avec autant de profusion que de délicatesse; & le soir il y avoit Comedie chez lui, pendant laquelle on distribuoit du chocolat, & toutes sortes de rafraichissemens; non seulement aux Ministres, aux Grands, & aux personnes de distinction qui s'y trouvoient, mais aussi aux Pages, aux Ecuyers & aux Gentils-hommes qui les accompagnoient.

On étoit convenu avec la Cour de Portugal, que le mariage de Mr. le Prince des *Asturies* avec l'Infante de Portugal se celebreroit à Lisbonne, le même jour que celui de Mr. le Prince du *Bresil* avec l'Infante d'Espagne. Cependant le projet ne put pas s'exécuter. Ce fut le Dimanche 11. Janvier 1728, qui fut choisi pour cette Ceremonie.

Le Lundi auparavant, le Marquis *de los* BALBAZES, Ambassadeur extraordinaire

dinaire d'Espagne, fit son entrée publique dans Lisbonne, avec une magnificence qui répondoit à celle qu'avoit fait paroitre le Marquis d'Abrantes à Madrid. On fut même obligé d'abbattre la porte de la ville par laquelle il devoit entrer ; qui, construite anciennement, & dans un tems où les carosses n'étoient point en usage, ne se trouva pas assez haute pour faire passer ceux de ce Ministre.

Le Samedi suivant, il fit avec le Marquis de CAPICHELATRO, Ambassadeur ordinaire d'Espagne, la demande à Leurs Maj. Portugaises, de la Princesse leur fille pour M. le Prince des *Asturies* ; & après qu'elle eut été accordée, il présenta, selon l'usage, à cette Princesse, le Portrait de son futur Epoux, enrichi de diamans de grande valeur.

Le lendemain, jour destiné pour la cérémonie du mariage, le Roi & la Reine se rendirent vers les trois heures de l'après midi à la Chapelle Royale, qu'on avoit superbement ornée, & tendue de tapisseries très riches. Les Ministres de la Cour, en habits de velour à bandes de tissu d'or, commencerent la marche. Ensuite venoient les Gentils-hommes du Palais, les Huissiers avec leurs masses d'argent, neuf Rois-d'armes, & les Herauts,

avec des Cottes d'armes ſur des habits de velour à bandes de drap d'or ; le Roi-d'armes de Portugal, qui portoit ſur ſa cotte d'armes le collier de cérémonie d'or maſſif; trente Gentils-hommes de la maiſon du Roi ; les Officiers de la Garderobe ; les Conſeils ; les membres des principaux Colleges, chacun ſelon ſon rang ; & puis les Grands de Portugal, qui parurent dans cette occaſion avec des habits de la derniere magnificence, ſoit par la broderie d'or ou d'argent quon y remarquoit, ſoit par la richeſſe des étofes, & même des diamans & des perles dont les manteaux de pluſieurs étoient parſemés. Immédiatement après ces Seigneurs, marchoient les Ducs de CADAVAL & de *la* FOENS. Ils étoient ſuivis par les deux Ambaſſadeurs d'Eſpagne, qui précedoient les Infants *Dom* FRANCOIS & *Dom* ANTOINE freres du Roi, entourés de leurs principaux Officiers ; & après eux venoit M. le Prince du *Breſil*, ſuivi de ſix jeunes Seigneurs. Le Roi paroiſſoit enſuite avec les premiers Gentils-hommes de ſa Chambre, & la Reine avec l'Infante, dont les habits étoient preſque tous couverts de diamans, d'une groſſeur extraordinaire. Enfin derriere cette Princeſſe marchoient les Dames de la Reine, ſuivies de

vingt

vingt autres; les unes & les autres en habits de Cour auſſi ſuperbes que de bon goût.

Le Patriarche, à la tête du Clergé, en Soutane rouge doublée d'hermine, ayant reçu Leurs Majeſtés à la porte de l'Egliſe, on les conduiſit proceſſionnellement au Chœur, où étoient leurs prie-Dieu. Chacun prit ſa place; & le Patriarche s'étant aſſis dans un fauteuil devant l'Autel, ce Prélat fit lire à haute voix, par *Dom Leonard* OLIVIERA ſon Secretaire, la diſpenſe du Pape & la procuration de M. le Prince des *Aſturies*. La lecture finie, le Roi de Portugal, comme Procureur de ce Prince, donna la main à l'Infante; & s'étant mis à genoux enſemble, le Patriarche leur donna la benediction nuptiale: Après quoi le Prélat, s'étant tourné vers l'Autel, entonna le Te Deum. On fit alors une décharge générale de l'artillerie de la Ville & des Forts, & de tous les Vaiſſeaux qui ſe trouverent dans le Port. Les troupes, qui étoient en bataille, firent des ſaluts de mouſqueterie reïterés; & le ſoir la Ville & le Port furent magnifiquement illuminés. On tira auſſi un feu d'atifice.

Le Marquis *de los* BALBAZES donna ce ſoir à toute la Cour le divertiſſement

ment d'un Opera, intitulé *les Amazones d'Espagne*, dont la Musique étoit Italienne & les paroles en Langue Espagnole. Pendant tout le tems qu'il dura, on distribua à l'Assemblée, avec profusion, differentes sortes de rafraichissemens: selon l'usage du pays.

La relation que ce Ministre envoya en Espagne, contenoit un grand détail de tout ce qui s'étoit passé dans cette circonstance. C'est d'elle que j'ai tiré ce que je viens de rapporter. Je pense qu'il suffira à faire connoître jusques où la Cour de Portugal porta la magnificence à cette occasion. Le reste n'avoit rapport qu'aux differentes Fêtes que le Marquis de los Balbazes avoit données, & aux soins qu'il avoit eu de remplir dignement la commission dont il étoit chargé.

Au reste, le Roi de Portugal, pour faire éclatter sa clemence au sujet du double mariage, accorda à plusieurs Seigneurs (1) qui étoient exilés, la permission de revenir à la Cour, qu'ils avoient jusqu'alors sollicitée envain. Sa Maj. Portugaise ordonna aussi, qu'on mît en liberté ceux des

(1) Leur disgrace procedoit de quelque violence qu'ils avoient commise contre des Officiers de justice, chargés de faire une exécution, que ces Seigneurs avoient empechée.

des Espagnols établis dans ses Etats, qui se trouvoient en prison, & qui n'étoient point accusés de crimes dont l'atrocité fût incompatible avec cette grace.

L'empressement qu'on avoit marqué de conclurre ces mariages, donna lieu de croire qu'ils seroient promptement suivis de l'échange des deux Princesses sur la frontierre. Il courut même des bruits, que les deux Rois auroient une entrevue à cette occasion. Il fut effectivement question de quelque chose d'approchant: mais les projets de la Cour d'Espagne étant dans ce tems-là fort sujets à variation, celui du voyage de *Badajos* eut le même sort, & ne s'exécuta que l'année suivante. Leurs Maj. Cath., au lieu d'en prendre le chemin, se rendirent au Château du *Pardo* au commencement du mois de Janvier, pour y séjourner selon leur coutume jusqu'au carême. Avant de quitter Madrid, & vraisemblablement pour accroître la joye publique en répandant des bienfaits, Elles nommerent le Duc d'OSSUNE, qui s'étoit aquitté de l'Ambassade de France avec autant de distinction que de magnificence, Colonel du Regiment des Gardes Espagnoles. Le Duc de FRIAS, Comte de *Pennaranda*, qui se trouva le plus ancien Gentil-homme de la Chambre en exercice,

eut

eut la charge de *Sumiller de Corps.* Le Marquis *de la* COMPUESTA, Secretaire d'Etat, remplit la place que ce Seigneur laissoit vacante, avec la clef d'entrée. Le Marquis de BEDMAR obtint celle de Capitaine des Gardes du Corps Espagnolles. *Dom Thomas* IDIAQUES, Lieutenant-Général & frere du Comte de Salazar, eut la Lieutenance de cette Compagnie. Enfin on accorda un titre de Marquis en Castille, à *Dom Pedro de* CHATEAU-FORT Gentilhomme du Comté de *Namur* & Marechal de camp, qu'il s'étoit aquis par ses longs services.

Le Marquis d'ABRANTES, depuis le retour de la Cour à Madrid, avoit été si occupé des deux mariages & des préparatifs de son entrée, que je n'avois pu l'entretenir que fort superficiellement de la commission que l'Infant *Dom* EMMANUEL m'avoit donnée. Ce Ministre m'avoit prié d'attendre que ces differentes cérémonies fussent finies, pour examiner les propositions que j'avois à lui faire. Tout étant terminé, je fus lui rendre visite; & je l'informai alors plus en détail de la conversation que j'avois eue avec l'Infant, lorsque j'eus l'honneur de le voir à Segovie; & du dessein qu'avoit ce Prince d'épouser Mademoiselle de SENS, sœur
du

du Duc de BOURBON, si Sa Maj. Portugaise l'agréoit. J'ajoutai que son Altesse Royale m'avoit témoigné le desir le plus sincere de rentrer dans les bonnes graces du Roi son frere, & de faire, pour obtenir cette grace & la permission de se marier, toutes les démarches que son tendre respect pour ce Monarque pouvoit lui dicter.

Je suis trop attaché à l'Infant (dis-je encore à l'Ambassadeur) pour ne pas le confirmer, toutes les fois que j'aurai l'honneur de lui écrire, dans des dispositions si dignes de lui. D'ailleurs je comprends parfaitement, qu'il ne convient en aucune façon de faire la moindre ouverture à Mr. le Duc & Mde. la Duchesse de Bourbon, sur l'alliance dont il s'agit, qu'on ne sache auparavant si le Roi votre maître l'aura pour agréable. C'est donc pour être instruit à cet égard des intentions de Sa Maj., & à quel prix le Prince son frere pourroit meriter le retour son amitié, qu'il m'a chargé de m'adresser à V. Ex.; & de l'assurer qu'il compte tout-à-fait sur son zele & sur son attachement; & qu'il se flatte, Mr., que vous lui en donnerez de nouvelles preuves.

Le Marquis d'Abrantes, qui, suivant toute apparence, n'avoit differé d'entrer

en

en matiere avec moi, qu'afin de se donner le tems d'apprendre comment il devoit recevoir ce que j'avois à lui dire, me répondit : Que quoiqu'il fût rempli de respect pour l'Infant, & qu'il eût un desir sincere d'exécuter les ordres de Son Altesse Royale, & de répondre à la confiance dont Elle l'honoroit; il se voyoit pourtant reduit à la triste nécessité de m'assurer, qu'il ne pouvoit absolument point se charger de rien écrire au Roi son maître du sujet de notre conversation ; attendu que Sa Maj. lui avoit imposé un silence sur cet article, qu'il ne lui étoit pas permis de rompre. Il ajoûta que l'Infant devoit savoir, que le meilleur & le plus court moyen de rentrer dans les bonnes graces du Roi, étoit de prendre le parti de revenir en Portugal, & de remettre entierement à Sa Majesté le soin de ce qui le regardoit.

Mais, repliquai-je, ce que vous me dites, Mr., est deja exécuté en partie ; puisque vous voyez que l'Infant ne desire que de connoître la volonté du Roi, pour la suivre. Cela étant, seroit-ce manquer à cette déference, que de supplier Sa Maj. Portugaise de consentir à un mariage, qui fixera pour toujours le Prince son frere dans ses Etats, conformément à ce qu'Elle

desire;

desire ; & qui ne peut, outre cela, que contribuer infiniment à renouveller l'ancienne & constante amitié qu'il y a eu jusqu'à present entre les deux maisons Royales de *Bragance* & de *Bourbon* ?

,, Je ne puis que vous repeter, repartit le Marquis d'Abrantes, ce que je ,, viens de vous dire ; qu'il m'est absolu- ,, ment interdit d'entrer dans aucune pro- ,, position qui concerne Son Altesse Ro- ,, yale. J'en ressens une peine extreme, ,, je vous le proteste : mais Elle a trop de ,, lumieres pour ne pas appercevoir, que ,, je dois exécuter fidelement les ordres ,, qu'on m'a donnés ; & trop de bonté, ,, pour douter du chagrin que j'ai de ne ,, pouvoir, dans cette circonstance, lui ,, donner des preuves de mon respect & ,, & mon attachement. "

Cette défense, repondis-je à l'Ambassadeur, s'étendroit-elle jusqu'à m'ôter la liberté de venir informer quelquefois V. Ex. des lettres que je recevrai de l'Infant? Je ne vous fais cette question, continuai-je, qu'afin de connoitre la volonté du Roi: si elle vous interdit absolument de m'écouter, soyez assuré que je m'abstiendrai de faire aucune demarche qui puisse m'attirer l'indignation de Sa Majesté, & devenir inutile, ou, qui pis est, contraire aux intérêts de son Altesse Royale. ,, Ne

„ Ne craignez rien de semblable, re-
„ prit le Marquis d'Abrantes : il ne m'est
„ point défendu de vous écouter. Sa
„ Maj. est persuadée que vous ne pou-
„ vez donner que de bons conseils à l'In-
„ fant : ainsi vous êtes en pleine liber-
„ té de continuer à lui écrire. Quant à
„ moi, je recevrai toujours avec grati-
„ tude la confiance que vous jugerez à
„ propos de me marquer. Je suis per-
„ suadé qu'elle ne pourra que manifes-
„ ter de plus en plus vos bonnes & droi-
„ tes intentions. "

La maniere dont l'Ambassadeur de Portugal s'expliquoit, ne me déplut pas. Elle me parut tendre indirectement, à se mettre en état de faire connoître au Roi de Portugal la suite des desseins du Prince son frere : & cette vue favorisant les miennes, je m'appliquai serieusement à seconder, comme aussi à cultiver les sentimens d'estime qu'on venoit de me marquer.

Mon respectueux attachement (1) pour l'In-

(1) Ce Prince me fit l'honneur de me témoigner dans plusieurs lettres combien il lui étoit agreable ; mais entr'autres par celle du 15. Decembre 1727, & par celle du 17. Janvier 1728. On trouvera la premiere & l'Extrait de l'autre à la fin de ce volume *Pieces Justificatives N. VIII. & IX.*

l'Infant, me rendoit précieuſe la négociation dont il m'avoit chargé. Je n'avois pas moins à cœur de prouver au Duc & à la Ducheſſe de Bourbon le zele qui m'animoit pour leurs interêts. Les obſtacles que je prévoyois, loin de me décourager, ne firent que m'animer à les vaincre; Impatient de donner carriere à ma bonne volonté, je profitai d'une circonſtance que le pur hazard fit naître, & qui me devint enſuite trop avantageuſe, pour la paſſer ici ſous ſilence.

Un Gentil-homme Eſpagnol, nommé *Dom* GONZALO PACHECO Y PADILLA, fréquentoit de tems en tems la maiſon du Marquis d'Abrantes, & plus ſouvent encore la mienne. Un jour que nous nous entretenions ſur la dépenſe que faiſoit ce Miniſtre, il me dit que c'étoit principalement un Religieux qu'il avoit chez lui, à qui le ſoin de la regler étoit remis. Il ajoûta, qu'il croyoit (quoique ce Religieux vecût fort retiré) que le Marquis d'Abrantes écoutoit ſes avis, & que vraiſemblablement le Roi de Portugal, qui en connoiſſoit & priſoit la ſageſſe, avoit recommandé au Marquis de ne les pas négliger.

Cette découverte me fit naître le deſir de former quelque liaiſon avec ce

Reli-

Religieux. Je demandai à Dom Gonzalo, s'il croyoit qu'il voulût recevoir une visite de ma part, & s'il avoit assez d'accès auprès de lui pour faire goûter ma proposition ? Dom Gonzalo repliqua, qu'indépendemment de la facilité qu'il auroit à exécuter ma commission, vu l'amitié que lui témoignoit le Pere MANUEL RIBERA (c'est le nom du Religieux), il ne doutoit point que celui-ci ne fût bien aise de me voir, par l'estime qu'il lui avoit paru avoir pour moi: que cependant, pour agir plus surement, & puisque je le souhaittois ainsi, il rendroit compte de mon dessein au Pere Portugais, & qu'il me serviroit volontiers d'introducteur chez lui, si je croyois la formalité necessaire.

Dom Gonzalo me tint parole; mais ce ne fut pas de la maniere que je pensois: car un soir il conduisit chez moi le Pere Manuel Ribera. Je le reçus avec tous les égards qu'il meritoit. Cette premiere entrevue se passa de part & d'autre d'une façon polie, & même amicale. Ce fut le premier pas qui nous conduisit à de plus étroites relations, à la confiance que je lui marquois, & aux services qu'il me rendit.

Je ne manquai pas, quand la con-

noi-

noiſſance fut faite, d'entretenir ce digne Religieux de ce qui concernoit les vues de l'Infant de Portugal; le priant de m'aider de ſes lumieres, pour ſervir efficacement ce Prince, ſans m'expoſer à déplaire au Roi de Portugal, & d'appuyer auprès du Marquis d'Abrantes les ſoins que je me donnois pour l'engager dans les interêts de S. A. R.

Le Peré Dom Manuel approuva mes bonnes intentions; mais il ne diſſimula pas, qu'il ne ſe flattoit gueres qu'elles produiſiſſent aucun fruit, tant que l'Infant ne prendroit point la reſolution de remettre entre les mains de S. M. Portugaiſe le ſoin de ſon établiſſement. „ Il „ faut commencer, me dit-il, par obeïr: „ le devoir l'exige; & cette ſoumiſſion „ ſera plus d'effet ſur le cœur généreux „ du Roi, que toutes les repreſentations „ & toutes les raiſons que S. A. R. pour- „ roit employer, & qui ne l'auroient „ point pour principe. Le Roi a vu a- „ vec chagrin l'Infant Dom Emmanuel „ prendre la reſolution de voyager dans „ les pays étrangers ſans ſon agrément. „ La faute, dans un particulier, ſeroit „ facile à pardonner; mais dans un fre- „ re de S. M. elle prend un tout autre „ caractere. C'eſt en Portugal, & à la

„ Cour

„ Cour du Roi, qu'il convient à S. A.
„ R. d'habiter. Elle y sera plus respe-
„ ctée que par tout ailleurs. Cet arti-
„ cle touche de trop près le Roi. On
„ se flatteroit en vain de porter S. M.
„ à le regarder avec indifference. "

Je sais, répondis-je au Pere Manuel, toute la justesse de vos reflexions. Elles sont parfaitement conformes à celles de M. l'Ambassadeur, & je les ferai valoir dans les lettres que j'aurai l'honneur d'écrire à l'Infant. Je me propose de les communiquer à ce Ministre; mais j'espere que vous voudrez bien les lire auparavant, & en regler les expressions. Dom Manuel se défendit avec modestie de consentir à ma demande; il ne me l'accorda qu'à condition qu'il ne paroîtroit en rien dans l'affaire dont il s'agissoit.

Content d'avoir levé une partie des scrupules que le Marquis d'Abrantes & le P. Manuel pouvoient avoir, d'être les temoins & les juges de mes relations avec l'Infant, j'eus l'honneur d'écrire plusieurs fois à ce Prince; & toutes mes lettres ne tendoient qu'à l'entretenir & à le confirmer dans les sentimens d'attachement & de soumission qu'il avoit pour le Roi son frere, & à m'attirer en même

me tems de ses réponses, où ces mêmes sentimens se trouvant exprimés, pussent être connus de l'Ambassadeur de Portugal, du Pere Manuel Ribera, & du Roi par leur entremise.

Je me flattois que ce moien seroit plus propre qu'aucun autre, pour faire renaître, dans le cœur de ce Monarque, l'amitié que je ne doutois point qu'il n'eût, pour un Prince qui lui appartenoit de si près, qui la meritoit par tant de titres, & dont le projet d'épouser une Princesse de la maison de Condé ne me paroissoit tirer à aucune conséquence.

J'adressois assez souvent mes lettres à Mr. d'ADONCOURT Commandant pour le Roi à Bayonnes, qui les remettoit à S. A. Royale. Elle m'envoyoit quelquefois ses réponses par le même canal. La Reine Douairiere d'Espagne étoit au fait de ce Commerce: elle l'approuvoit; & j'ai la satisfaction d'avoir trouvé dans un tas de papiers inutiles, une lettre de Mr. d'Adoncourt, qui sert de preuve de ce que je dis (1).

Le Marquis d'Abrantes & le P. Dom Manuel ne paroissoient pas moins satisfaits des conseils que je prenois la liber-

(1) On en trouvera l'Extrait à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. X.

té de donner à l'Infant. Temoins de ce qui se passoit entre ce Prince & moi, ils s'apprivoiserent peu à peu; & je crus m'appercevoir que mes vues penetroient jusques à Lisbonne. A la verité ce ne pouvoit être que sur le pied de simples relations, comme je l'ai déja dit; mais il n'étoit pas possible de les croire indifferentes, & par cette raison il étoit naturel de se flatter, qu'elles attireroient imperceptiblement des éclaircicemens & des explications.

Quand je fus bien sûr d'avoir amené l'affaire à ce point, je crus qu'il étoit tems d'informer le Duc & la Duchesse de Bourbon des intentions de l'Infant Dom Emanuel: mais, pour ne point exposer des personnes d'une si haute naissance à faire quelque démarche précipitée ou peu convenable, j'eus attention de ne parler dans ma premiere lettre de l'alliance dont il s'agissoit que comme d'une idée qui étoit venue à S. Altesse R., qu'elle m'avoit fait l'honneur de me confier, & que mon respectueux attachement pour le Duc & la Duchesse de Bourbon ne me permettoit point de leur laisser ignorer. J'ajoutai que je m'offrois à suivre le projet, s'il étoit goûté, & à travailler pour le faire reussir.

La

La nouvelle parut avoir été reçue avec plaisir du Duc & de la Duchesse de Bourbon. Ils me remercierent de la leur avoir apprise ; & en me laissant absolument le maître de faire connoître à l'Infant Dom Emmanuel l'empressement avec lequel Leurs Altesses répondroient aux marques qu'il leur donnoit de son amitié, Elles me prioient de leur faire part des mesures qu'on pourroit prendre pour conduire cette négociation à une heureuse conclusion, à quoi il sembloit, me disoit la Duchesse de Bourbon, qu'elle entrevoyoit plusieurs obstacles ; le moyen de les lever consistant principalement à faire consentir le Roi de Portugal au mariage du Prince son frere.

Je répondis au Duc & à la Duchesse de Bourbon, qu'il me paroissoit necessaire qu'ils m'écrivissent d'une maniere capable de faire entrer ce Monarque dans de tels sentimens. Je leur dis encore dans la même lettre, que j'étois en état, par les relations que j'avois avec le Marquis d'Abrantes, de gagner sur lui qu'il envoyât à Lisbonne les lettres en original dont Leurs Altesses m'honoreroient ; & qu'ainsi Elles pouvoient regler leurs expressions conséquemment, toutes les fois

 qu'il

qu'il feroit queftion du mariage de Mademoifelle de Sens avec l'Infant.

Le Duc & la Ducheffe de Bourbon fuivirent mes confeils. Ils m'adrefferent des lettres qui contenoient tout ce que l'on peut dire de plus convenable fur le fujet de cette alliance, & fur la fatisfaction qu'elle leur procureroit, dès que le Roi de Portugal l'auroit pour agréable. Ces lettres étoient accompagnées d'une autre que la Ducheffe de Bourbon m'écrivoit en particulier, par laquelle cette Princeffe me prioit, de porter Leurs Maj. Cath. à favorifer l'affaire dont il s'agiffoit, en faifant parvenir au Roi de Portugal quelques marques de l'interêt qu'elles prenoient à la conclufion du mariage du Prince fon frere avec Madelle. de Sens, & de leur amitié pour le Duc & la Ducheffe de Bourbon. Son Alteffe ajoûtoit, que fi le Roi & la Reine d'Efpagne confentoient à la propofition, Elles fouhaittoit fort qu'ils me permiffent d'aller à Lisbonne, pour effayer de faire d'abord rentrer l'Infant dans les bonnes graces du Roi fon frere, & obtenir que ce Monarque approuvât le deffein que le Prince avoit de fe marier.

La Ducheffe de BOURBON fe flatoit, que dans la circonftance où les deux

Cours

Cours d'Espagne & de Portugal s'unissoient si étroitement; il ne seroit pas difficile, de faire reussir cette double négociation: mais quoique ce dessein ne renfermât rien que de bon, j'entrevis bientôt que son exécution ne laisseroit pas d'être difficile. Il falloit, pour être reçu à *Lisbonne* après ce qui s'étoit passé entre le Marquis d'ABRANTES & moi, que le voyage que j'y voulois faire parût avoir un pretexte different du veritable. Il n'étoit pas aisé de le trouver, dans une conjoncture où tout étoit reglé entre les deux Cours, & où celui de la simple curiosité eût paru suspect au Roi de Portugal. D'un autre côté je ne pouvois douter, que la cabale du Comte de ROTTEMBOURG ne traversât mon projet dès quelle en auroit connoissance; & par conséquent il étoit à propos de le tenir caché.

Cette derniere raison m'imposant la loi de ne rien confier à l'Archevêque d'Amida que leurs Maj. ne fussent prévenues auparavant, j'écrivis à l'Infant *Dom* EMMANUEL, que je croyois absolument néceſſaire que Son A. R. prît sur Elle, de demander au Roi & à la Reine d'Espagne non seulement la permission que j'allasse à *Lisbonne*, mais d'avoir en-

core la bonté de paroître m'y donner quelque commiſſion, afin de me mettre à même d'y exécuter celle dont je ſerois chargé. Je ſuppliois enſuite ce Prince de m'adreſſer les lettres qu'il écriroit, afin que je puſſe les préſenter à leurs Majeſtés, avec un Memoire contenant le précis de ce que le Duc & la Ducheſſe de Bourbon m'avoient écrit de leur côté.

L'Infant ſuivit mes avis : mais par malheur, pendant que les lettres étoient en chemin, le Roi d'Eſpagne tomba malade au *Pardo* ; & il me devint impoſſible alors de l'aborder, ni de parler à la Reine, qui ne le quittoit pas un moment. Reduit par ce facheux contretems à recourir malgré moi aux bons offices de l'Archevêque d'*Amida*, il falut bien m'en ſervir. Ils me paroiſſoient ſans contredit auſſi foibles qu'équivoques : mais le mal étant ſans remede, je ne m'occupai, pour le diminuer, qu'à donner, aux diſcours que je tiendrois au Prélat, une tournure qui n'excitât, s'il étoit poſſible, ni curioſité ni inquietude ſur mon ſujet.

Je m'étois apperçu depuis quelque tems, que l'Archevêque d'*Amida* ſuivoit les avis que je ne pouvois douter lui avoir été donnés, de ſoutenir avec moi, le mieux qu'il pourroit, la cordialité que

notre

notre ancienne intelligence fembloit admettre; & qu'il affectoit, afin de m'en impofer mieux, de me faire affez fouvent certaines confidences, qu'il ajuftoit aux vues de fa conduite. Après les connoiffances que j'avois acquifes de fes liaifons avec le Comte de Rottembourg, l'artifice n'étoit pas difficile à démêler: mais je me donnois bien de garde de paroître l'appercevoir; & fans contefter fur le prix des bagatelles que le Prélat me débitoit, je leur accordois volontiers tout celui qu'il exigeoit. Notre commerce, par un effet affez plaifant, fe refroidiffoit ainfi infenfiblement, dans le tems que nous voulions nous perfuader mutuellement qu'il fe rechauffoit.

Les menagemens que cette façon d'agir m'obligeoit à avoir pour l'Archevêque, ne me permettant point d'aller au *Pardo* fans le voir, je pris occafion, pendant une de ces vifites, de lui rappeller, comme par hazard, la converfation que j'avois eue à *Segovie* avec l'Infant Dom Emanuel, au fujet du deffein qu'il avoit d'époufer Madle. de *Sens*: après quoi j'ajoutai, que j'étois prefque faché d'en avoir informé le Duc & la Ducheffe de Bourbon, à caufe du peu d'apparence qu'il y avoit que cette alliance pût avoir lieu.

L'Archevèque, par curiosité peut-être, ou moins sur ses gardes avec moi qu'à l'ordinaire, me demanda alors en quoi consistoit l'impossibilité dont je lui parlois. Je lui répondis que c'étoit principalement en ce que leurs Majestés, selon ce qu'il m'avoit appris, paroissoient peu disposées à favoriser ce mariage par leurs bons offices auprès du Roi de Portugal; & que d'ailleurs le voyage que les deux parties souhaittoient également que je fisse à *Lisbonne*, ne pouvoit s'exécuter sans en cacher d'abord le veritable motif: ce qui me sembloit actuellement bien difficile.

L'Archevêque me repartit alors, que s'il suffisoit, pour contenter l'Infant de Portugal & le Duc & la Duchesse de Bourbon, de me fournir un pretexte d'aller en Portugal, il ne voyoit pas autant d'impossibilité que moi à le trouver. Ce discours ne pouvant à coup sûr venir que de ce que le Prélat entrevoyoit, que leurs Maj. avoient quelque dessein de m'employer, j'eus une attention particuliere à ne pas insister pour en savoir davantage, & à prévenir par cette discrétion quelque subite démangeaison (1) aux

(1) On a deja observé, qu'il se servoit du prétexte de cette bizarre incommodité, pour abreger les entretiens dont il craignoit les suites.

aux jambes de mon oracle, qui m'obligeât de le quitter sans obtenir un éclaircissement. Heureusement la facheuse gratelle ne vint point: on oublia qu'elle fût nécessaire; & sur ce que je dis à l'Archevêque en badinant, qu'il me reduisoit, par sa maniere énigmatique de s'expliquer, à lui demander comme les Apotres à notre Seigneur, (2) *Edissere nobis parabolam istam*, il me repliqua, après les détours & les ambiguités d'un homme qui craint d'en trop dire: „ Vous „ savez à quelles extremités les choses „ ont été poussées entre le Pape & le „ Roi de Portugal, & que les esprits de „ part & d'autre s'aigrissent de plus en „ plus. On seroit bien aise ici de pré„ venir les suites que peut entrainer cet„ te mesintelligence (1). Mr. le Nonce „ a

(2) Matth. XV. 15.

(1) Le Pape CLEMENT XI, sur les instances du Cardinal BICHI, nomma en 1710. Mr. BICHI, Neveu de cette Eminence, Nonce en Portugal; & en même tems l'Abbé LUCINI pour aller resider à Barcellone auprès de l'Archiduc, qui prenoit le titre de Roi d'Espagne & qui a été depuis Empereur. Ces deux Prélats y arriverent en même tems. L'Abbé Lucini, qui n'avoit que le caractere d'Internonce, ne put en cette qualité avoir audience de l'Archiduc; & Mr. Bichi, sans s'arrêter à Barcellone, ni rendre ses respects à ce Prince, continua son voyage à Lisbonne.

„ a fait à ce ſujet quelques inſtances au-
„ près de leurs Majeſtés, auxquelles on
„ a

L'Archiduc fut ſi mécontent de ce procedé, qu'il s'en plaignit au Pape, & qu'il écrivit en même tems au Roi de Portugal, pour le prier de ne point donner audience à Mr. Bichi. Sa Sainteté répondit à l'Archiduc (qu'elle avoit alors été obligée de reconnoitre pour Roi d'Eſpagne), que c'étoit ſans ſon ordre & à ſon inſû que Mr. Bichi avoit manqué à ſon devoir en paſſant à Barcellone. Elle fit auſſi entendre à ce Prince, qu'Elle rappelleroit bientôt ce Prélat de Lisbonne, attendu qu'on y paroiſſoit peu content de lui. C'étoit avec quelque fondement que le Pape s'expliquoit ainſi. Le Roi de Portugal ſe plaignoit alors du Nonce, & certains ſujets que ce Miniſtre avoit traverſés dans la pourſuite de quelques bénéfices, écrivirent à Rome contre lui d'une maniere fort injurieuſe; l'accuſant entr'autres, comme accordant trop facilement aux Reguliers des conceſſions, qui favoriſoient le relâchement.

Ces inſinuations, faites par des perſonnes graves, mais principalement ce que le Roi de Portugal avoit écrit contre Mr. Bichi, le rendirent ſuſpect à Clement XI. Sa Sainteté voulut le rappeller; & même, ſur la repréſentation de la Congrégation des Evêques, qui tendoit à charger Mr. BERNABI, Auditeur de la Nonciature, des affaires du St. Siege, on expédia un Bref pour faire revenir ce Nonce. Heureuſement pour lui, il parvint à ſe juſtifier ſi bien dans l'eſprit du Roi de Portugal, que Sa Maj. eut la bonté de déſabuſer Elle-même le Pape des impreſſions déſavantageuſes qu'Elle lui avoit précédemment données de Mr. Bichi, & de joindre à cette lettre une information du Pere ſurveillant de la Nonciature, qui faiſoit l'éloge de la conduite de ce Miniſtre, & qui prouvoit que ce que ſes ennemis avoient publié contre lui étoient de pures calomnies.

La lettre du Roi, & la relation du Pere Surveillant, firent ſuſpendre l'envoi du Bref du rappel; & Sa Sainteté n'annulla point les conceſſions que le Nonce avoit accordées.

A

„ a répondu favorablement. On vous
„ croit propre à menager cette reconci-
„ lia-

Le Roi de Portugal, dont toutes les actions étoient marquées au coin de la justice & de la bonté, ne s'en tint pas à la lettre qu'il avoit écrite au Pape en faveur de Mr. Bichi: il demanda encore à Sa Sainteté de le nommer Cardinal; cette dignité étant toujours accordée aux Nonces qui resident à sa Cour. Sur ces entrefaites mourut le Cardinal Bichi, Oncle & protecteur de celui dont nous parlons. Ses ennemis profiterent de cette mort, pour détourner le Pape d'accorder une place dans le sacré College à un Prélat accusé, disoient-ils, de plusieurs fautes considerables par des personnes respectables, & qui, de plus, vouloit en quelque façon obliger Sa Sainteté à lui donner la pourpre.

Clement XI. mourut sans rien décider. Le Roi de Portugal fit à INNOCENT XIII. son successeur les mêmes instances pour Mr. Bichi; mais le Pape s'excusa d'y avoir égard. Il rappella même ce Ministre, & nomma à sa place M. FIRRAO. Le Roi de Portugal refusa de reconnoître ce dernier, lui ordonna de sortir de ses Etats, & ne voulut point laisser partir M. Bichi, à moins qu'on ne lui donnât l'assurance qu'il seroit fait Cardinal. Ceux qui vouloient l'empêcher de l'être, se servirent de ce nouveau témoignage de la bienveuillance du Roi de Portugal, pour accuser M. Bichi d'employer pour son élevation des moyens illicites & peu convenables à un Ministre du St, Siege, & d'une resistance criminelle aux ordres du Pape. Il parut que cette derniere imputation fit effet: car on proposa à Rome d'enjoindre au Nonce de revenir, sous peine d'encourir les censures Ecclesiastiques. La mort d'Innocent XIII. arrêta cette resolution. BENOIT XIII. étant monté sur le trône Pontifical, le Roi de Portugal lui demanda pour Mr. Bichi la même grace qu'il avoit inutilement sollicitée auprès des deux Souverains Pontifes ses prédécesseurs. Le Pape parut d'a-

,, liation ; & leurs Maj. ont quelque in-
,, tention de vous envoyer à *Lisbonne*,
,, &

bord assez porté à satisfaire ce Monarque. Il prit même quelques engagemens à cet égard avec lui. Cependant on le détourna de les tenir ; & il écrivit au Roi de Portugal, que, pour des raisons très fortes, & très evidentes, mises au jour par quelques Cardinaux, il étoit necessaire de tirer en longueur la promotion de M. Bichi ; & Sa Sainteté en fit une peu de tems après, dans laquelle ce Nonce ne fut pas compris. Sa Maj. Portugaise, voyant que ses sollicitations pressantes & reiterées avoient produit si peu d'effet, marqua son mécontentement, en envoyant ordre au Comte de GALVEAS, son Ambassadeur à Rome, de revenir en Portugal. Elle prescrivit la même chose à tous les sujets qu'elle avoit dans les Etats du Pape, fit publier trois Décrets, pour fermer le tribunal de la Nonciature à Lisbonne, pour interdire tout commerce avec la Cour de Rome, pour que tous ceux qui étoient sujets du Pape sortissent du Portugal, & que toutes les marchandises qui viendroient des Etats de Sa Sainteté fussent regardées comme de contrebande, & pour qu'aucun étranger, de quelque condition qu'il fût, ne pût exécuter aucune commission de la Cour de Rome dans l'étendue de ses Etats. Le Roi de Portugal voulut aussi que l'on fermât à Rome l'Eglise nationale de St. Antoine ; & le Cardinal CIENFUEGOS, Ministre de l'Empereur, reçut ordre de Sa Maj. Portugaise de faire prendre possession de cette Eglise par le Secretaire Imperial ; ce qu'il exécuta le 6. Septembre 1728, assisté d'un Auditeur, après avoir fait un Inventaire de toute l'argenterie & autres effets appartenans à l'Eglise.

La Cour de Rome, de son côté, persista à refuser la pourpre à Mr. Bichi, & lui fit signifier à Lisbonne par un Notaire, qu'il eût à se retirer & à se soumettre aux ordres de sa Sainteté : ce qu'il exécuta enfin, en passant en Espagne, pour y voir M. le Nonce ALDOBRANDINI, qui étoit char-

„ & ensuite plus loin, selon que les af-
„ faires tourneront. Vous voyez à pré-
„ sent que si ce dessein s'exécute, vous
„ aurez

gé du Pape d'examiner ce qui le concernoit.

Enfin, après que ce démêlé eût duré sous le Pontificat de trois Papes, sans que les divers temperamens qu'on avoit proposés de la part de Leurs Maj. Cath. pour le terminer, eussent pû convenir aux deux parties. Le Pape CLEMENT XII, successeur de Benoit XIII., se détermina, après être pleinement convaincu du merite de M. Bichi, à le nommer Cardinal, & à donner cette marque de déference au Roi de Portugal. Sa Sainteté, dans un Consistoire qu'Elle tint le 24. Septembre 1731, fit une promotion de cinq Cardinaux, dans le nombre desquels ce Prélat fut compris; & par cette sage resolution, la bonne harmonie fut rétablie entre les deux Cours. M. ALMEIDA, qui s'étoit rendu incognito à Rome quelques mois auparavant, complimenta Sa Sainteté le 28. Novembre sur cet heureux événement. Enfin le nouveau Cardinal fit son entrée à Rome le 17. Fevrier 1733, avec une grande magnificence. Il reçut ce jour-là le Chapeau dans un Consistoire public. Le Pere d'EVORA, qui, par sa prudence & sa sagesse, avoit ménagé la reconciliation, dont la cérémonie du jour devenoit le sceau, présenta au Pape, de la part du Roi de Portugal son maître, un magnifique présent de bijoux.

Ceux qui desireront d'avoir de plus grands éclaircissemens sur ce qui se publia alors entre les deux Cours de Rome & de Lisbonne, peuvent se procurer deux Ecrits qui parurent alors; le premier intitulé : *Reflexions faites par un Cardinal au sujet de M. Bichi*; & l'autre : *Réponse aux Reflexions faites par un Cardinal au sujet de M. Bichi*. J'avois l'un & l'autre; mais ils se sont trouvés compris dans les papiers qu'on m'a enlevés; & dans cette occasion, comme en bien d'autres, je suis frustré de la satisfaction de procurer au Lecteur differentes pieces dignes de sa curiosité.

„ aurez un pretexte bien plausible d'al-
„ ler en Portugal, & que ce n'est pas
„ les commissions les plus faciles qu'on
„ vous destine.

Ce que l'Archevêque m'apprenoit, quadroit à merveille avec les projets de l'Infant de Portugal, & avec ce qui m'étoit personnel, par la distance qu'il y alloit avoir entre tous les intriguans de la Cour d'Espagne & moi. La découverte me fit grand plaisir : mais ne doutant point qu'elle n'eût échappé au Prélat malgré lui, & que même elle ne lui attirât quelque coup de ferule de la part de ses Précepteurs s'ils venoient à la connoître, je ne montrai aucun desir de m'en prévaloir qui pût l'allarmer, & encore moins une indifference qui refroidît sa bonne volonté.

Je me contentai de remercier le Prélat, toujours sur le même ton de plaisanterie, d'avoir eu la complaisance de m'expliquer sa parabole ; & j'ajoutai, que l'Infant Dom Emanuel m'ayant adressé des lettres pour le Roi & la Reine, à qui je ne pouvois avoir l'honneur de les présenter, je le suppliois de les remettre à Leurs Majestés. l'Archevêque ne fit aucune difficulté de les prendre, & de me promettre, s'il y avoit quelque réponse de me la donner. Quel-

Quelques jours après je revins au *Pardo*; & pour tâcher de découvrir si le Confesseur de la Reine avoit pu gagner sur lui d'être discret, je rendis une visite à la Duchesse de St. PIERRE. On me voyoit dans ce tems-là assez rarement chez elle, & les sujets que j'avois de me méfier de ses sentimens, justifioient cette reserve. La Reine admettoit alors cette Dame dans un particulier, qui lui attiroit une certaine consideration, suite ordinaire d'un pareil privilege. Sa faveur commençoit à faire quelque bruit, & elle n'en étoit pas fachée.

Les raisonnemens du public, & je ne sai quelle lueur de fortune qui m'environnoit, me mettant au nombre de ceux que les Courtisans croient devoir menager, la Duchesse de St. Pierre observoit avec moi cette maxime; & independemment de ce dont j'étois redevable sur cet article à sa politesse, elle multiplioit ou retranchoit certaines attentions pour moi, selon la situation où elle entrevoyoit que j'étois dans l'esprit de Leurs Majestés Catholiques.

Accoutumé depuis longtems à me voir quelquefois l'objet de ces regles d'arithmetique, je me contentois de celles dont on faisoit l'application sur moi. C'est dans

dans cet esprit que je reçus l'obligeant accueil de la Duchesse de St. Pierre, sans m'éblouïr de l'éclat de son credit. Il ne tint pourtant pas à elle que je n'en eusse la plus haute idée; car, pour me faire concevoir jusqu'à quel point elle possedoit la confiance de la Reine, elle me dit, avec l'air & le ton mysterieux d'une personne bien instruite, que suivant toute apparence je ne tarderois pas à être employé.

Ce discours me mit au fait. Il s'accordoit trop bien avec celui que m'avoit tenu l'Archevêque d'Amida, pour croire qu'il n'eût pas rendu compte à la Duchesse de l'entretien que nous avions eu ensemble. La reflexion m'engagea à garder avec elle, comme avec lui, la même retenue. Je répondis que j'apprenois avec plaisir la nouvelle qu'elle m'annonçoit; & j'ajoutai, pour la flatter, que j'esperois qu'elle contribueroit à ne me laisser aucun doute de la certitude de ses prédictions.

Ce n'etoit pas cependant de quoi elle étoit fort occupée. Les engagemens qu'elle avoit pris avec le Cardinal de Fleury & le Comte de Rottembourg étoient incompatibles avec de pareils offices. Ce dernier fut bientôt par cette Dame ou

par

par l'Archevêque, la commiſſion que l'Infant de Portugal & le Duc & la Ducheſſe de Bourbon m'avoient donnée, que je demandois la permiſſion d'aller à Lisbonne afin de l'exécuter, & que, ſuivant toute apparence, mon empreſſement à l'obtenir procedoit de l'eſperance que l'on me chargeroit de racommoder les deux Cours de Rome & de Portugal.

L'avis parut d'autant plus important au Comte de Rottembourg, que les differentes negociations dont il s'agiſſoit, tendoient à me reproduire ſur le théatre d'une maniere auſſi agréable que brillante, & par conſequent à mortifier ſenſiblement le Cardinal de Fleury. C'étoit ce qu'il falloit prévenir. Le peril étoit prochain ; &, pour le détourner, le Miniſtre de France & ſes creatures ne manquerent point de faire remarquer à l'Archevêque & aux Miniſtres Eſpagnols, les reſſources que ma vaſte ambition, diſoient-ils, trouvoit à chaque inſtant pour ſe ſatisfaire, & combien ils devoient les redouter. Au ſurplus on employoit ce ſtratageme, ſans préjudice à celui, plus efficace encore, de me rendre ſuſpect à la Reine.

La conduite que j'avois tenue en Eſpagne & en France paroiſſoit devoir me

mettre

mettre à l'abri d'une telle disgrace. Je n'avois jamais imaginé, à l'exemple du Cardinal de Fleury, qu'on pût (1) diviser les interets du Roi de ceux de la Reine: la gloire & le service de l'un & de l'autre avoient dirigé toutes mes démarches. Le Memoire que j'avois présenté à Leurs Maj. environ deux ans auparavant, tendoit entr'autres choses à procurer à l'Infant Dom CARLOS un établissement solide, bien superieur à celui que les Puissances de l'Europe lui destinoient alors, & digne de sa haute naissance. Enfin, dans plusieurs de mes lettres à l'Archevêque d'Amida, il se trouvoit une infinité d'articles, qui prouvoient évidemment, que je veillois avec autant de zele & d'attention à ce qui pouvoit tourner à l'avantage de ce Prince, qu'à m'aquitter des autres commissions dont j'étois chargé. Des temoignages si précis de ma maniere de penser, la reconnoissance que je devois à la Reine pour les fréquentes marques de bonté qu'elle m'avoit données, enfin jusqu'à cette ambition excessive que l'on faisoit toujours entrer en ligne de compte, & que je ne pouvois certainement satisfaire que sous la protection de Sa Majesté; tout cela réuni

ne

(1) Voyez au *Tome II. page* 312 & *suiv.*

ne formoit-il pas une présomption des plus favorables pour moi, contre les imputations chimeriques de mes adversaires? Cependant, malgré toutes ces difficultés, ils ne laisserent pas de tenter l'entreprise. Le détail où je vais entrer à cet égard, en servant à l'exécution du dessein que j'ai de faire connoître les divers assauts que j'ai soutenus, me ramenera insensiblement à ce qui concerne la négociation dont l'Infant Dom Emanuel m'avoit confié le soin, & de laquelle j'ai raconté l'origine & une partie des suites.

Peu de jours après l'arrivée de leurs Maj. Cath. au Pardo, le Roi d'Espagne, qui y étoit allé avec une santé assez chancellante, tomba malade. La fievre, l'interruption du sommeil, & le même dégoût pour le travail qu'il avoit montré précédemment, joint à une mélancolie sombre & presque continuelle, tenoient ce Monarque enfermé dans son lit ou dans sa chambre. La Reine seule & quelques medecins avoient le privilege de le voir. Cette triste situation le rendant inaccessible à ses sujets, donnoit lieu à divers raisonnemens. Les uns l'attribuoient aux suites ordinaires d'une infirmité réelle: les autres au desir secret que Sa Maj. conservoit toujours d'abdiquer la

Cou-

Couronne, & au chagrin que lui causoient les obstacles que les circonstances du tems mettoient à l'accomplissement de ce dessein. Les raisonnemens ne finissoient point à Madrid sur ce dernier article; & le Lecteur comprendra facilement, qu'ils n'étoient pas toujours réglés sur la prudence, ni sur le goût du tems. L'interêt de la Reine & la tranquillité de l'Etat, obligeant donc Sa Maj. à veiller sur la conduite de ceux qui parloient trop librement, ou qui laissoient entrevoir le penchant qu'ils avoient pour un changement de Gouvernement, cette Princesse étoit fort attentive aux avis qu'elle recevoit. On sait que ce n'est pas toujours le pur zele du service des Princes ni du bien public qui les dicte dans les Cours: souvent ils doivent leur naissance à l'ambition, à l'interêt ou à la vengeance; & revêtus malheureusement d'une toute autre apparence, il est difficile & souvent impossible aux Souverains d'en découvrir le poison.

C'étoit le Roi d'Espagne seul, par le Ministere de son Confesseur, qui m'avoit appellé dans ses Etats. Quand j'y entrai je n'étois connu que de Sa Maj., & je ne devois compter que sur sa protection. Elle étoit sans contredit aussi honorable que

flateuse

flatteuse; mais elle n'étoit pas également sure. L'envie qu'elle devoit exciter contre moi, pouvoit l'éteindre par ses mauvais offices; & peut-être n'avois-je pas moins à craindre une confiance trop marquée de la part de ce Monarque, que la diminution de sa bienveuillance. La droiture de mes intentions & mon desintéressement faisoient toute ma ressource sur un terrain si glissant. Mais ces vertus n'étant pas à la Cour celles du plus grand nombre, on y regarde communément ceux qui affectent de les pratiquer comme des visionnaires ou des fourbes; & je n'avois garde de prétendre qu'on fît quelque exeception en ma faveur. Je n'aspirois pas si haut; je souhaittois seulement de me mettre à l'abri de la malignité & de la jalousie. Ma vigilance sur cet article étoit remarquée, aussi bien que le soin que je continuois de prendre, d'assurer en toute occasion, que mes desirs se bornoient à voir ma conduite approuvée par quelque bienfait.

Cette moderation se trouvant soutenue d'une certaine adresse (j'ose le dire) à découvrir & à rendre inutiles les intrigues que l'on mettoit en œuvre contre moi, le Comte de Rottembourg & ses Emissaires comprirent, que pour parvenir à leurs fins, il falloit que les coups qu'ils me porteroient

veteroient paruſſent deſormais ne point venir de la part du Cardinal de Fleury, & qu'ils tendiſſent ſeulement à prouver, que l'opinion que cette Eminence cherchoit à donner de mon caractere, étoit juſte & bien fondée. On comptoit, en ſuivant ce plan, me derober la connoiſſance des meſures qu'on prendroit pour me traverſer.

Les premieres liaiſons d'amitié & de confiance, qui s'étoient formées entre le Comte de Salazar & moi, m'étoient précieuſes. Je les entretenois avec ſoin ; & ſans compter qu'elle m'avoient été en quelque façon preſcrites par Leurs Maj., (comme on a pu le voir dans les Tomes premier & ſecond de ces Memoires) la reconnoiſſance m'engageoit à les ſoutenir. Ce ſentiment étoit fortifié par l'éſtime que s'attiroit la probité de ce Seigneur, qui ne ſe démentoit jamais. Mes relations avec lui n'avoient d'ailleurs rien de particulier. Je me trouvois dans ſon appartement, aux heures où beaucoup d'autres perſonnes y venoient ; & ma préſence n'y tiroit pas plus à conſéquence que celle des autres. Il eſt vrai que ce fut une occaſion de faire plus fréquemment ma Cour à M. le Prince des Aſturies. Mais que reſultoit-il de cette circonſtance ? Ne me trouvois-je pas avec le même empreſſement chez les Princes

ſes

ſes freres, aux heures où il m'étoit permis de leur ofrir l'hommage de mon reſpect? Et ne fréquentois-je pas avec la même aſſiduité la maiſon du Marquis *del* SURCO Gouverneur de l'Infant *Dom* PHILIPPE; & quand celui-ci fut mort, celle de Mr. COUNOK, qui l'avoit remplacé? En un mot, pouvoit-on citer un ſeul homme en Eſpagne, avec qui j'entretinſſe une intelligence ſuſpecte; & tous mes papiers dont on s'eſt emparé, ont-ils pu fournir au Cardinal de Fleury le plus leger indice à ma charge, d'avoir agi, dans ce pays-là & en France, contre le ſervice des deux Couronnes? L'uniformité de mes ſentimens ſur cet article ne ſouffroit aucune atteinte: mais cela ne ſuffit pas toujours dans les Cours pour y être en ſureté.

Depuis mon retour de France les viſites que je recevois avoient conſiderablement augmenté. Les uns ſoupçonnoient, & les autres ſe perſuadoient, qu'on me deſtinoit une place conſiderable. Il n'en faut pas davantage pour être recherché; & tant que l'incertitude dure, ceux à qui une conſideration paſſagere ſuffit, ont de quoi ſe contenter.

Parmi les perſonnes qui me venoient voir, ſe trouvoient de tems en tems certains

tains Grands, qui tous n'étoient pas également agréables à la Cour; comme aussi quelques Membres du Conseil (1) de Castille. Ce tribunal étant le premier de la Monarchie Espagnole on observoit ceux qui le composoient, avec d'autant plus d'attention, qu'on savoit que plusieurs (2) Camaristes & Conseillers, voyoient avec

(1) Ce Conseil est divisé en quatre *Sales* ou *Chambres*, qui sont la Sale du *Gouvernement*, celle de *mille cinq cent*, celle de *Justice*, & celle de *Province*.

La Sale du *Gouvernement* est composée du Président, & de cinq Juges: celle de *mille cinq cent*, de cinq autres Juges: celle de *Justice* & de *Province* de trois.

La Chambre de mille cinq cent s'appelle ainsi, parce qu'ayant soin de revoir les procès, qu'on appelle de *Seconde Requête*, ou de *Supplication*, elle impose la peine de payer mille cinq cent pistoles, lorsque la sentence donnée contre le suppliant se confirme.

Quand on présente une Requête au Conseil, on le traite d'*Altesse*. Pour en être Président, il faut être Grand d'Espagne. Ceux qui remplissent cette place, & qui ne sont point revêtus de cette dignité, n'ont que le titre de *Gouverneur du Conseil*. C'étoit *Dom* ANDRE' DE ORBEDE LARREGTEGUI, Archevêque de *Valence*, qui l'étoit dans le tems dont je parle.

(2) Les *Camaristes* du Conseil sont traités d'*illustrissimes*. On donne le titre de *Seigneurie* à tous les Conseillers. Les Camaristes se peuvent comparer aux *Présidens à Mortier* de nos Parlemens.

avec peine leurs avis peu écoutés, & l'Audience (1) supprimée; la Cour soupçonnoit que ce mécontentement pourroit aisément leur donner quelque goût pour la nouveauté. Ces visites, de politesse & l'étroite union qu'on supposoit toujours que j'entretenois avec les principaux Officiers de la maison de M. le Prince des *Asturies*, parurent pouvoir être alleguées en preuves de la partialité pour les interêts de ce Prince, & d'un attachement marqué pour sa personne, qu'on vouloit me prêter.

Les émissaires du Cardinal de Fleury, qui savoient que la Cour n'étoit pas indifferente sur cet article, jugerent qu'il ne falloit point perdre de tems pour faire reussir leur projet. Chacun eut son role. Les uns devoient raconter (2) sans affectation les discours ajustés aux idées du tems,

(1) Cette Audience étoit appellée *del Banquillo*. Le Roi la donnoit tous les vendredis matin au Président ou Gouverneur du Conseil. Elle étoit établie pour que le Président du Conseil informât le Roi de tout ce qui pouvoit concerner le bien général de la Monarchie, & du bon ou mauvais usage que faisoient de l'autorité royale ceux à qui elle étoit confiée.

(2) *Tota die verba mea execrabantur : adversum me omnes cogitationes eorum in malum.* .... *Dentes eorum arma & Sagittæ, & lingua eorum gladius acutus.* Psalm. 55. & 56.

tems, qu'on ſuppoſeroit s'être tenus chez moi: Les autres ne devoient pas manquer de les confirmer avec le même air d'indifference. Au moyen de ce complot, on faiſoit prendre inſenſiblement un air de miſtere & d'intrigue à ce qui ſe paſſoit dans ma maiſon: On donnoit à entendre, que voyant le Roi fort infirme, je travaillois adroitement à me joindre à ceux qui ſoupiroient après une nouvelle abdication de Sa Maj., dans la vue de tenir également à tous les partis, & de n'avoir rien à craindre des événemens qui pourroient arriver, ni des reſolutions que le Roi pouvoit prendre. Ma démangeaiſon d'avoir part au Gouvernement, s'entrevoyoit, diſoit-on, malgré mon attention à la cacher: L'eſperance de la ſatisfaire plus aiſément, ſi le Prince montoit ſur le trône, que dans un tems où le Roi confioit toute ſon autorité à la Reine, ébranloit au moins beaucoup mon attachement pour cette Princeſſe: enfin le Cardinal de Fleury n'avoit peut-être pas ſi grand tort de ſe méfier de mon ambition, & de m'éloigner de ce qui pouvoit la ſatisfaire.

Ce qu'on ſemoit avec adreſſe au *Pardo* & à *Madrid*, étoit écrit de-même à Paris, d'où l'on faiſoit enſuite revenir

les

les mêmes bruits. Ils retentissoient (1) ainsi plus surement aux oreilles des creatures de la Reine : ils n'avoient point l'apparence d'être forgés malicieusement : en un mot, ils paroissoient trop répandus, pour être sans aucun fondement.

L'Archevêque d'Amida, peu capable de démêler l'artifice, n'étoit pas faché qu'il lui présentât un prétexte plausible d'avoir pour moi moins de menagemens. Le Ministre de France repetoit souvent à ce Prelat, qu'ils ne pouvoient servir qu'à éloigner sa nomination au Cardinalat; & Dieu sait quelle impression faisoit un pareil avis. On se lasse aisément d'écouter une reconnoissance sterile ; & l'on ne demande pas mieux, en semblable cas, que de pouvoir se convaincre qu'on a de justes motifs d'en manquer.

Telle étoit la situation où se trouvoit le Confesseur de la Reine à mon égard. Les engagemens qu'il avoit pris avec le Comte de Rottembourg & la Duchesse de St. Pierre, commençoient à lui rendre mes visites importunes : il étoit mal à son aise avec moi.

(1) *Aures Principum simplices, & ex natura sua alios æstimantes, callida fraude decipiunt.* Esther, c. VI.

Au reste, dans l'arrangement que la caballe avoit pris, elle s'étoit bien apperçue qu'il falloit que le progrès de leurs operations ne fût point trop précipité, & que la découvete des projets que l'on m'attribuoit, se perfectionnant successivement par le rapport de differentes personnes, prît toute l'apparence de ceux qui ne transpirent d'abord qu'à demi, & qui laissent entrevoir autant de noirceur que d'étendue.

Toutes ces mesures prises, les Acteurs de la Piece commencerent à jouer leurs roles, tant à Madrid qu'avec leurs Correspondans à Paris. Les visites que je recevois en plein jour, ils les métamorphosoient en conferences nocturnes: à les en croire, j'écrivois en France de la même maniere que j'en agissois à Madrid: il ne tenoit pas à moi que l'on ne fût persuadé dans l'un & l'autre Royaume, qu'il convenoit autant au repos & à la santé du Roi, qu'au bonheur des nations Espagnole & Françoise, que Sa Maj. Cath. satisfit son goût pour la retraite: enfin il suffisoit, disoient ces gens, de paroître attaché à la Reine, pour que l'on me devînt suspect.

C'étoit assez, sans contredit, d'être soupçonné d'une conduite si temeraire, pour qu'il ne fût plus question de mon voyage

voyage à Lisbonne. D'ailleurs le mariage de M. le Prince des *Asturies* avec l'Infante de Portugal le rendoit mysterieux. On étoit donc sûr de renverser mes projets (1) de ce côté ; premier fruit que mes ennemis esperoient de retirer de leurs intrigues. Il ne leur paroissoit pas moins sûr d'obtenir, que la Cour d'Espagne se donnât au moins le tems de me démasquer & de n'être pas la dupe de ma feinte moderation. L'examen de ma conduite éloignoit à

(1) Leurs précautions à cet égard allerent si loin, qu'afin de me faire perdre la bienveuillance & la confiance dont l'Infant de Portugal m'honoroit, ils repandirent dans Madrid ce qu'ils avoient appris par l'Archevêque d'Amida, du dessein que ce Prince avoit de se marier, & dont je n'avois d'abord parlé qu'à ce Prélat seul, & ensuite au Marquis d'ABRANTES, qui m'avertit obligeamment des bruits qui couroient. Voici la preuve de la mauvaise foi du premier, & de l'usage qu'en firent les autres.

EXTRAIT *d'une Lettre de Mr.* d'ADONCOURT, *Commandant pour le Roi à* Bayonne *à Mr. l'Abbé de* MONTGON *du* 12. *Avril* 1728.

„ M'étant informé dans sa maison (de l'Infant de Portugal) s'il y avoit quelque nouveauté, ayant su qu'il avoit été trois jours sans voir la Reine, on me dit que le Prince étoit fort chagrin ; qu'il avoit paru quelques Lettres de Madrid, par lesquelles on mandoit qu'il devoit se marier en France. "

à l'infini toute penſée de m'employer : on me reduiſoit à l'eſſuyer ; c'étoit preſque remporter une victoire entiere. Toutes les reflexions qu'on ſuggeroit tendoient à ce but : on avoit grand ſoin de les reſerver pour ceux & celles qui pouvoient les conduire plus haut, & de les faire regarder comme très importantes. Ces inſinuations faiſoient chemin, & je paſſois ſans le ſavoir, pour un homme qui préferoit des chimeres aux avantages réels que leurs Maj., & nommément la Reine, m'avoient promis, & que j'attendois de leur bonté.

J'étois bien éloigné de croire, & même de penſer, quon employât contre moi de pareilles armes ; & l'aſſurance où je vivois à cet égard, rendoit les traits qu'on lançoit contre moi d'autant plus dangereux, que je ne prenois aucune précaution pour les éviter. Je m'étois bien apperçu, dans un nouveau voyage que j'avois fait au *Pardo*, par la froideur avec laquelle l'Archevêque d'Amida m'avoit appris que leurs Maj. n'étoient point en état de faire réponſe à l'Infant *Dom* EMANUEL, & par le ſilence qu'il avoit gardé ſur les vues qu'on avoit de m'envoyer à Lisbonne, qu'il étoit ſurvenu quelque changement au préjudice de mes deſſeins ; mais je l'attribuois en partie à l'indiſcretion que l'Ar-

l'Archevêque avoit commise de les reveler aux Ministres de France, & en partie aux pressantes representations que ce dernier avoit peut-être faites, d'épargner au Cardinal de Fleury, la mortification de voir qu'on me donnât quelque nouvelle commission. J'ignorois l'essentiel de ce qui se tramoit contre moi, & je remarquois seulement, qu'il se formoit un orage qu'il falloit tâcher de détourner.

Les avis & les bons ofices de l'Archevèque d'Amida pouvoient m'ètre utiles dans cette circonstance; mais n'ayant plus de confiance en lui, je n'avois garde de les lui demander. La seule bienséance m'obligeoit à le voir; & quand cela m'arrivoit, j'appercevois, dans sa maniere d'agir avec moi, cet embarras & cette affectation qui dénotent la mauvaise foi. Ne pouvant donc compter en aucune façon sur ce Prélat, je pris le parti de m'adresser au Marquis DE LA PAZ, pour sortir de l'incertitude où j'étois.

La conduite que je devois tenir pour engager ce Ministre à me rendre ce service, ne laissoit pas d'ètre délicate. Je n'avois pas avec lui les mêmes liaisons qu'avec l'Archevèque. D'ailleurs je ne savois sur quoi devoient rouler les éclaicissemens qui m'étoient necessaires; & par con-

féquent il falloit que je les tiraffe, fans que l'on s'apperçût qu'on me les donnât, & fans que je paruffe les defirer ou les craindre.

Gèné par par toutes ces confiderations, je me bornai à prier le Marquis de la Paz, de repréfenter à la Reine, quand il en trouveroit l'occafion, que j'attendois toujours avec confiance qu'il plût au Roi & à elle de fixer ma deftinée, & de ne me pas laiffer plus longtems expofé aux raifonnemens du public & aux traits de l'envie.

Le Marquis de la Paz reçut poliment ma propofition. Il approuva même le defir que j'avois de connoître l'ufage qu'on vouloit faire de moi. Mais à travers ce qu'il me dit d'obligeant, fur l'affurance où je devois être qu'on ne m'oublioit pas, je crus remarquer fur fa phyfionomie je fai quel nuage, & dans fes difcours une affectation à remettre au retour de la fanté du Roi la démarche que je le priois de faire, qui s'accordoit parfaitement avec ce qui s'étoit paffé prédédemment entre l'Archevêque d'Amida & moi. Ce qui me confirma dans l'idée qu'il falloit qu'on eût mis quelque cheville à ma roue, qui arrêtoit fon mouvement; & que je devois, par conféquent, la découvrir, & tâcher enfuite

ensuite de l'ôter, si je voulois changer de place.

Cette Operation me paroissant impossible, tant que je serois hors de portée de parler à LL. MM., je pris le parti d'attendre que l'occasion s'en présentât, & de me contenter jusqu'alors de mettre à profit les connoissances qu'on me donneroit ou que je pourrois aquerir, des nouveaux pieges qu'on cherchoit à me tendre.

Les mesures secrettes que le Comte de Rottembourg avoit prises, & que j'ai rapportées dans le Tome précédent (1), pour se faire retenir en Espagne, avoient enfin si bien transpiré dans le public, qu'elles faisoient le sujet des conversations de tout le monde. On en plaisantoit, aussi bien que du peu de succès qu'elles avoient eu. Il ne falloit pas, disoit-on, être aussi habile ni aussi rompu dans l'art de négocier que l'on publioit qu'étoit ce Ministre de France, pour comprendre que l'article substitué par le Marquis de la Paz dans sa lettre, ne pouvoit jamais être accepté par l'Angleterre; puisque le consentement que cette Couronne auroit donné à ce changement, seroit devenu une source de prétentions & de débats au futur Congrès :

(1) Tome V. page 461.

ce que l'on vouloit abſolument éviter. Il ne paroiſſoit pas moins ſurprenant, ajoutoit-on, que l'on eût adopté ce changement contre les ſentimens & les repréſentations des deux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, également intereſſés dans l'affaire dont il s'agiſſoit: Et de cette condeſcendance du Comte de Rottembourg pour la Cour d'Eſpagne, on tiroit la conſéquence toute naturelle, que ſon deſir de reſter à Madrid n'étoit point auſſi chimerique qu'il vouloit le faire entendre: Qu'en un mot, la ſincerité de ſes maximes, ſur ce qui reſpiroit l'intrigue, ſoufroit quelque exception, quand ces ſortes de reſſources devenoient utiles à ſes vues.

Je me trouvois ſouvent témoin de ces propos, mais je me défendois avec la derniere attention de les relever. Mon ſilence ſur cet article me paroiſſoit aſſez indiquer, que j'avois mes raiſons pour le garder. On les connoiſſoit deja en partie. Ce qui m'auroit échappé, n'auroit pas manqué d'être raconté; &, à l'aide de quelques commentaires, d'être attribué à une malignité de ma part que rien n'auroit pu excuſer.

Cette circonſpection, auſſi convenable à mon état qu'à mes interets, ne plaiſoit point à ceux qui cherchoient à trouver

dans

dans mes paroles une amertume, qui servit d'aliment à la leur. Pour m'engager à m'expliquer sur le sujet du Comte de Rottembourg, d'une maniere qui leur donnât quelque prise sur moi, ils employerent l'Archevèque d'Amida. Il venoit d'être nommé à l'Eveché de Segovie. Les Revenus de ce benefice étoient mieux assurés que ceux de son Archevèché.

Quand je fus au Pardo l'en feliciter, il conduisit la conversation à m'entretenir de ce qui avoit rapport aux affaires générales, & aux soins que se donnoit le Ministre de France pour les terminer. Il „ est à plaindre, me dit-il, d'avoir sans „ cesse à se défendre des impressions qu'on „ tâche de donner à Mr. le Cardinal de „ Fleury, comme s'il vouloit rester en „ ce pays. Je sai positivement le contrai- „ re : il ne desire que de retourner promp- „ tement en France, & de ne plus se mê- „ ler de rien."

La confidence me paroissant faite pour découvrir par ma réponse ce que je pensoit, je n'eus pas la complaisance de me laisser déviner. Je profitai seulement de l'occasion pour faire une espece de leçon au Prelat, qui convenoit mieux que je ne le croyois à la situation où j'étois alors. Je répondis, que je trouvois qu'il étoit

bien facheux d'avoir perpetuellement à lutter contre des gens qui racontoient ou écrivoient les chimeres qu'ils se figuroient ou qu'ils inventoient; mais qu'après tout, il n'y avoit, selon le proverbe, que les vérités qui offensoient; & que dans le dessein où Mr. de Rottembourg étoit de retourner en France dès que sa négotiation seroit finie, il me paroissoit trop sensible aux discours de ses ennemis; qu'à sa place je mépriserois les bruits qu'ils repandoient, puisque leur fausseté ne manqueroit pas de paroître, dès qu'on verroit ce Ministre agir conformément à ce qu'il disoit. Quant à moi, ajoutai-je, je rends volontiers justice à ses intentions. Ce n'est pourtant pas qu'on n'ait essayé diverses fois de me faire entendre, & même de me persuader, qu'il me traverse sous main de toutes ses forces; mais je ne le crois pas: car il m'a positivement assuré qu'il n'en étoit rien. J'ai trop bonne opinion de sa probité, pour le soupçonner d'une pareille duplicité à mon égard. Elle seroit d'autant plus inexcusable, que vous m'êtes temoin que j'ai toujours parlé avantageusement de lui. Pourriez-vous, continuai-je en riant, me confirmer dans la bonne opinion où vous me voyez, en

ren-

rendant le même temoignage de ſa façon de penſer à mon égard ?

L'Archevêque, qui ſavoit mieux que perſonne, les bons offices que j'avois rendus au Comte de Rottembourg, & de quelle maniere il les reconnoiſſoit, me parut étrangement embarraſſé de ma queſtion. Effectivement il ne lui étoit pas facile d'y répondre : auſſi ne l'entreprit-il pas. Il ſe contenta de terminer le mieux qu'il pût la converſation, en ſe répandant en éloges ſur la probité de Mr. de Rottembourg & ſur la mienne.

Peu de jours après le départ de la Cour pour le Pardo, le Comte de MARCILLAC, à qui leur Maj. avoient accordé la grace de reprendre dans leur ſervice le grade de Lieutenant-Général, arriva à Madrid. Comme il affectoit alors d'être de mes amis, & que j'avois contribué plus que perſonne à ſon rappel, je lui donnai un appartement chez moi. Ce fut là où il vint deſcendre, & où il reſta, juſqu'à ce qu'il eût loué une maiſon.

Je le conduiſis au Pardo, où il voulut aller faire la reverence à la Reine, & voir les Miniſtres. La Ducheſſe de St. Pierre le retint à dîner. Peu au fait de la carte du pays, il s'aviſa chez cette Dame de faire l'éloge des ſervices que j'avois rendus

en France; mais il apperçut bientôt, par la froideur avec la quelle on l'écoutoit, que l'auditoire prenoit peu de goût au panegyrique, & qu'apparemment je devois peu compter sur l'amitié de ceux dont il étoit composé.

L'observation jetta le Comte de Marcillac dans l'embarras, & le fit peut-être repentir d'avoir accepté un logement chez moi. Cette reflexion, s'il la fit, ne l'empêcha pourtant point, quand nous nous en retournames, de me raconter ce qui lui étoit arrivé en parlant de moi.

L'avis ne me surprit point. Mais connoissant le caractere de celui qui me le donnoit, & le Marquis de MAGNY m'ayant tout recemment conseillé (1) de me tenir avec lui sur mes gardes, je m'abstins d'entrer dans aucune explication; me contentant de lui dire, qu'il y avoit des gens qui n'ai-

(1) EXTRAIT d'une Lettre de M le Marquis de MAGNI à M. l'Abbe de MONTGON écrite de Paris le 28. Decembre 1727.

Nos deux Ministres Plenipotentiaires d'Espagne sont en frairies continuelles. GOMICOURT *ne les quitte pas plus qu'un certain homme* (MARCILLAC) *de votre connoissance ne vous quittoit, &, je crois, ne vous quittera. A propos de dizette de loquele. je vous fais sur cela dans les bons principes; mais j'ai mes raisons pour vous conseiller d'en avoir plus que jamais avec lui &c.*

n'aimoient écouter les louanges que dans les oraisons funebres, & que vraisemblablement ceux avec qui il s'étoit entretenu sur mon sujet étoient de ce nombre.

Quand on veut, dans les Cours, se concilier la confiance de certaines personnes dont les interêts sont opposés, on est presque toujours obligé de l'aquerir par des confidences utiles aux uns & aux autres, dont la probité s'accommode difficilement. Le besoin qu'on a de devenir nécessaire, pour parvenir à se rendre agréable, affranchit bientôt du scrupule; & il ne reste guerres d'autre inquiétude en pareil cas, que celle de mettre un tel manege à l'abris d'être découvert.

Soit que le Comte de Marcillac crût trouver en lui des ressources pour éviter cet inconvenient, soit qu'il se flattât, que le succès qu'auroit son adresse en justifieroit l'usage, il cherchoit avec un égal empressement à s'unir au Comte de Rottembourg, & à me persuader en même tems, que rien ne le pouvoit détacher de mes interets.

Le Ministre de France & la Duchesse de St. Pierre savoient parfaitement les services que j'avois rendus au Comte de Marcillac. Ils le voyoient loger dans ma maison. Nous paroissions ordinairement ensemble

ſemble au Pardo. Toutes ces circonſtances les engageoient à le regarder comme un homme qui m'étoit entierement dévoué, & à être par conſéquent fort reſervés avec lui.

Tant de diſcrétion fatiguoit Marcillac; & ne ſachant d'abord à quoi l'attribuer, il prodiguoit les avis, les conſeils & les déferences, pour la faire ceſſer. La monnoye étoit mal reçue; on la ſoupçonnoit de faux-alloi; on laiſſoit ſeulement entrevoir de tems en tems au Comte de Marcillac, par le canal de quelques confidens, que ſon étroite liaiſon avec moi le rendoit un peu ſuſpect. C'étoit à lui à deviner le reſte, & ce qu'il falloit faire pour être regardé ſur un autre pied. Il ne fut pas longtems à ſe procurer cette connoiſſance: Au bout de quelques voyages au *Pardo*, il remaqua que tous ceux qui étoient dans les interêts de la Ducheſſe de St. Pierre ne favoriſoient point les miens; que le parti de cette Dame ſe qualifioit du titre pompeux de celui de la Reine, & qu'on me plaçoit dans celui qui lui étoit oppoſé.

Les meſures que les partiſans du Comte de Rottembourg avoient priſes pour faire courir ce bruit, ayant le ſuccès qu'ils en attendoient, le Comte de Marcillac

ne

ne fut pas des derniers à s'appercevoir du progrès qu'il faisoit. Mais, quoique les soins qu'il continuoit de prendre pour s'attirer la confiance du Comte de Rottembourg commençassent à n'être point infructueux, il n'étoit pas encore assez initié dans ses misteres, pour connoître combien ce Ministre avoit à cœur, que l'on fût persuadé de la verité de ce qui se repandoit sur mon compte.

L'ignorance de Marcillac à cet égard me fut utile : car l'étrange contradiction qu'il trouvoit, entre la conduite qu'il m'avoit vu tenir en France, & celle que l'on me prêtoit à Madrid, lui fit comprendre qu'on cherchoit à me rendre quelque mauvais office ; & par une suite de l'amitié qu'il avoit encore pour moi, il m'entretint un soir fort au long des observations qu'il avoit faites, & du jugement qu'il portoit de la mauvaise foi de ceux qui m'imputoient des sentimens si opposés à ceux qu'il me connoissoit.

L'avis me surprit extremement. Il m'ouvrit les yeux sur plusieurs choses auxquelles j'avois mal à propos négligé de faire attention ; & je compris la cause du refroidissement que je remarquois depuis quelques jours dans l'Archevêque d'Amida & dans le Marquis de la Paz pour moi.

La

La matiere me paroiſſant trop délicate pour communiquer mes reflexions au Comte de Marcillac, je me contentai de le remercier de l'obligeante attention qu'il avoit, de m'avertir des intrigues où l'on me faiſoit jouer un ſi mauvais rolle. Après quoi je lui dis, qu'il pouvoit, mieux que qui que ce fut, déſabuſer dans l'occaſion les perſonnes qui ſéroient tentées d'ajouter foi à de ſemblables calomnies, en leur rapportant les preuves que j'avois données en France de mon attachement pour leurs Majeſtés: que c'étoit le ſeul bon office que j'exigeois quant à préſent de ſon amitié; le priant en outre de ne point faire part de ce qu'il venoit de me dire, au Comte de Rottembourg, à la Ducheſſe de St. Pierre & au Pere de l'Aubruſſel.

Cette reſtriction parut gêner un peu le Comte de Marcillac. Je m'en apperçus à l'air occupé & rêveur qu'il eut pendant quelques momens; mais le ſervice d'ami qu'il venoit de me rendre éfaça l'impreſſion que la remarque commençoit à faire ſur mon eſprit.

Le lendemain après diner, Marcillac me propoſa de le mener à une maiſon que le Comte de MONTEREY avoit autrefois occupée, & dont le jardin donnoit ſur

ſur ce qu'on appelle à Mardrid le *Paſſeo viejo*, qu'il vouloit louer. La propoſition ayant été acceptée avec plaiſir, nous allames viſiter la maiſon & le jardin, & de là nous promener au Cours pour *tomar el ſol*, comme on dit en Eſpagne.

Le Comte de Marcillac, qui n'appercevoit que confuſément ce qui donnoit lieu au peu d'intelligence qu'il y avoit entre le Comte de Rottembeurg & moi, & qui vouloit ſe procurer plus de lumieres là-deſſus, fit tomber inſenſiblement la converſation ſur cet article, en me diſant qu'il voyoit avec peine depuis ſon arrivée, que je n'avois aucune relation avec le Miniſtre de France, non plus qu'avec la Ducheſſe de St Pierre; & qu'entendant parler diverſement ſur tout cela, tant à Madrid qu'au Pardo, il me prioit de lui apprendre, comme à un homme qui faiſoit profeſſion d'être de mes amis, quel ſujet les deux perſonnes qu'il venoit de me nommer, m'avoient donné de me plaindre.

Je connoiſſois de longue main la démangeaiſon que le Comte de Marcillac avoit, de jouer à la Cour un eſpece de rolle. Je n'ignorois pas tout ce qu'elle lui avoit couté tant en Eſpagne qu'en France, & le peu de ſureté qu'il y avoit à le

choisir pour confident. Neanmoins la circonstance où j'étois me faisant juger qu'il étoit bon de lui marquer une certaine confiance, qui l'engageât à continuer de m'avertir de ce qu'il découvriroit, je lui rapportai une grande partie de ce qui s'étoit passé entre le Comte de Rottembourg & moi, & les preuves que j'avois, qu'il se prêtoit, aussi bien que la Duchesse de St. Pierre, à la mauvaise volonté du Cardinal de Fleury contre moi.

Marcillac ne savoit qu'imparfaitement jusqu'où celle-ci s'étendoit. Il avoit quitté Paris, sans en entendre parler que confusément; & les particularités qu'il apprenoit, étoient pour lui des anecdotes auxquelles il ne s'attendoit pas que je prisse tant d'intérêt. Cette connoissance se joignant à ce qu'on lui avoit dit des projets qu'on lui attribuoit, il se persuada, suivant toute apparence, que je n'étois pas éloigné de succomber sous les efforts de si puissans ennemis. La reflexion l'allarma, & je remarquai parfaitement l'embarras où son interêt, ses desseins, & la reconnoissance qu'il croyoit me devoir, le jettoient pour me répondre. Les expréssions lui manquoient; & ne voulant ni me blamer, ni censurer la conduite des personnes dont je lui parlois, tantôt

il approuvoit la mienne, tantôt il s'efforçoit de justifier la leur. Enfin il tâchoit, par beaucoup d'éloges affectés, de la prudence avec laquelle il étoit bien assuré, disoit-il, que je me comporterois, de terminer une conversation qui le conduisoit trop loin.

Il n'est pas possible de donner au verbiage, que la simple bienséance ou la politesse font tenir, le caractere de verité qui se fait sentir dans les discours ou dans les conseils qui partent de l'amitié. Aussi c'étoit bien en vain que Marcillac se flattoit de me faire prendre le change. Je ne lui laissai cependant point entrevoir ma pensée; & quoiqu'elle ne fût pas à l'avantage de son bon cœur, je parus neanmoins persuadé, que le grand nombre de phrases inutiles qu'il venoit d'employer, pour faire valoir l'interèt qu'il prenoit à ce qui me regardoit, en étoient des preuves.

Les questions ou les reflexions du Comte de Marcillac pendant le reste de la soirée, & son empressement à louer au plutôt la maison que nous avions vue, sous le prétexte de cesser de m'ètre incommode, ne me permirent gueres de douter, que le jugement que je portois de ses sentimens ne fût très juste.

Un jour ou deux après cette conversation, Marcillac, qui n'avoit point encore acheté d'équipage, en prit un de louage pour aller au *Pardo.* Il me proposa de faire le voyage ensemble; mais ce fut d'une maniere qui me donnoit clairement à entendre, qu'il ne feroit pas fâché que je m'en dispensasse, Je suivis à merveille son intention; & dans la vue de tirer à son retour quelque fruit de ma condescendance, je supposai que des affaires me retenoient à Madrid. Mon homme partit fort content, à ce qu'il parut, qu'elles fussent venues si à propos, m'empêcher d'éclairer de trop près ses démarches.

Après la découverte que je venois de faire, des moyens que prenoient mes ennemis, pour m'imputer des projets aussi contraires à mon devoir qu'à mon avantage, il ne s'agissoit plus de garder le silence. Je priai donc quelques amis sur qui je pouvois compter, de s'informer soigneusement au Pardo ou à Madrid, de toutes les particularités qui pouvoient avoir rapport à l'avis que m'avoit donné Marcillac, & de me communiquer ce qu'ils apprendroient. J'engageai Stalpart à me rendre le même service; & de mon côté je m'appliquai à veiller de près, sur la conduite & les discours des personnes dont je devois

vois me défier. Au moyen de ces précautions, je parvins à faire une anatomie assez exacte des histoires qu'on avoit forgées.

Il s'agissoit d'instruire leurs Maj. de tous ces misteres. La chose n'étoit pas facile. La maladie du Roi continuoit toujours; & c'eût été en vain que j'aurois demandé une audience à la Reine. Sa Majesté avoit à peine le tems, comme je l'ai deja dit, de vaquer à l'expedition des affaires principales de l'Etat. Il me restoit la ressource de faire présenter à cette Princesse un Memoire : mais je n'avois garde d'employer son Confesseur pour me rendre ce service; j'avois de trop fortes raisons de croire, qu'il le communiqueroit au Ministre de France ou à la Duchesse de St. Pierre.

Cette embarrassante situation me détermina à continuer de m'adresser au Marquis DE LA PAZ, & à prier ce Ministre de se charger d'une lettre de ma part pour la Reine. Avant que de lui parler, j'eus une conversation avec la Princesse de ROBEC, dont la probité égale l'illustre naissance (1). Elle étoit sincerement de mes amies; & les avis qu'elle me donna sur ce qu'elle voioit ou qu'elle soupçonnoit que l'on

(1) Elle étoit de la maison de CROI & Dame du Palais de la Reine.

l'on tramoit à mon désavantage, aiderent encore à me mettre en état de prendre de plus justes mesures.

En quittant cette Dame je fus à l'appartement du Marquis de la Paz. Ce Ministre paroissoit vouloir être de mes amis. Il avoit de la Religion & de la probité ; mais il étoit extremement timide. La conjoncture où il se trouvoit ne contribuoit pas à lui donner plus de fermeté : il falloit qu'il eût de grands menagemens pour les Comtes de Könikseg & de Rottembourg. Je devois, par conséquent, ne lui rien proposer qui le compromit avec ce dernier. C'est aussi ce que je tâchai d'observer, en n'employant aucune expression qui pût être appliquée personnellement au Ministre de France. Je m'expliquai toujours d'une maniere générale sur les projets & les liaisons qu'on m'attribuoit.

Les merciers de calomnies, dis-je au Marquis de la Paz, qui, dans Madrid, & plus encore ici, s'occupent à debiter que je suis un homme à cabales & à partis, étalent une marchandise dont il me seroit facile de montrer le peu de valeur. On ne laisse pourtant point, à ce qui m'est revenu, de trouver des gens qui la font regarder differemment, & qui prennent même grand interêt à la vanter.

Je

Je n'en fus pas ſurpris. Ces perſonnes, depuis quelque tems, ne s'occupent qu'à ſoutenir leur commerce par la contrebande. Je ne m'embarraſſerois guerres de la traverſer, ſi je ne ſavois qu'ils font entendre, que c'eſt moi qui leur fournis les moyens de la continuer. L'Article m'a paru meriter un éclairciſſement. Je viens le demander à V. Ex. ſur ce qui lui eſt revenu à cet égard, & lui découvrir ce que j'ai appris.

J'entrai alors en matiere avec le Marquis de la Paz, & je ne lui cachai rien de ce que je ſavois touchant les projets qu'on m'attribuoit, & les aſſemblées nocturnes qui ſe tenoient chez moi. Il m'étoit facile de montrer à quel point le tout étoit chimerique. C'eſt auſſi ce que je fis d'une maniere qui ne ſouffroit aucune replique.

Quand j'eus fini cette eſpece de confeſſion, je priai le Marquis de la Paz de vouloir bien lire une lettre (1) que j'avois l'honneur d'écrire à la Reine, & de la préſenter enſuite à Sa Majeſté. Cette lettre ne renfermoit qu'un ſimple expoſé de l'avis que j'avois reçu, qu'on me mêloit dans des intrigues auſſi temeraires que fauſſes, & de la juſte in-

(1) Elle eſt compriſe dans les papiers qui m'ont été enlevés.

quiétude que j'avois, que de pareils bruits (1) ne fissent impression sur l'esprit de cette Princesse. Après quoi je la suppliois d'avoir la bonté de considerer, s'il étoit possible, à moins de supposer en moi un renversement entier de bon sens & de raison, que j'eusse si tôt oublié la protection & la bienveuillance dont elle m'avoit honoré, & que je fusse capable de preferer les idées creuses & criminelles de quelque visionnaire, à ce que mon devoir, ma reconnoissance & mon interèt m'obligeoient de penser. Je concluois par representer à la Reine, combien ceux qui cherchoient à me noircir dans son esprit, par des histoires forgées avec si peu de discretion & de vraisemblance, se rendoient indignes d'être écoutés.

Le Marquis de la Paz ne pouvoit désapprouver les précautions que je prenois pour détourner les suites des suppositions de mes ennemis. Quoique je n'en désignasse aucun en particulier, il les connoissoit aussi bien, & peut-être mieux que moi; & ce que je découvrois à ce Ministre de leur acharnement à me nuire, ne lui donnoit pas grande envie de se

(1) *Perversos & versutos homines omnes artes novisse, quibus melioribus viris imponere possent.* Plato de Rep. 4.

se mettre, en me rendant service, vis-à-vis de gens dont le ressentiment étoit si dangereux.

Je crus remarquer ce qui se passoit au dedans de lui-même sur ce sujet, par la question qu'il me fit, si je n'avois pas informé l'Archevèque d'Amida de ce que je venois de lui dire; & par ce qu'il ajouta, que ce Prélat pouvoit, mieux que personne, exécuter auprès de la Reine ce que je souhaittois.

Les sentimens où je savois qu'étoit l'Archevèque, rendoient le conseil impratiquable: aussi l'éludai-je; & sans informer le Marquis de la Paz des raisons que j'avois d'en user ainsi, je me contentai de lui répondre, que quoique je fusse très convaincu des bonnes intentions de Mr. l'Archevèque d'Amida, je lui connoissois tant de délicatesse de conscience, que je me croyois obligé de la menager, en n'exigeant point qu'il rapportât quoi que ce soit à la Reine, qui pût lui faire craindre de blesser la charité.

Le Marquis de la Paz ne releva point le propos. Il se contenta, après l'avoir écouté, de me regarder d'une maniere à me faire entendre, qu'il en comprenoit fort bien le sens. Il prit ensuite la lettre que j'écrivois à la Reine, & je le quittai

 pour

pour retourner chez la Princesse de Robec, qui nous avoit priés à dîner le Duc d'ORMOND & moi. Marcillac fut en faire autant chez la Duchesse de St. Pierre.

En arrivant au Pardo j'étois d'abord monté aux Capucins, où logeoient les Peres de l'AUBRUSSEL & de NIEL. Je cherchois le dernier, en qui j'avois confiance, & nullement l'autre dont je me méfiois, à cause de ses liaisons bien connues avec tous ceux du parti qui m'étoit contraire. Je les trouvai déja partis pour aller chez les Princes. Le Pere de l'Aubrussel jugea cependant à propos, quoique je n'eusse pas fait la moindre mention de lui, de prendre part à la visite: ou plutôt, Marcillac, qui étoit avec moi, l'engagea peut-être, en le trouvant au Palais, à interprêter ainsi mon intention.

L'espece de reserve que j'observois de garder depuis quelque tems avec ce Pere, semblant diminuer par cette démarche, il parut s'appercevoir avec plaisir de ce changement. C'est au moins ce qu'il me témoigna, par la lettre (1) qu'il m'écrivit dès le lendemain.

Ce

(1) On la trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives No. XI.*

Ce n'étoit pas ſans deſſein que le Pere de l'Aubruſſel cherchoit à renouveller avec moi l'intelligence qui s'étoit formée entre nous à mon arrivée en Eſpagne. Il remarquoit avec ceux dont il adoptoit les ſentimens, que j'étois venu pluſieurs fois à la Cour, qu'on ne me voyoit preſque plus chez la Ducheſſe de St. Pierre, & que j'avois été diverſes fois chez le Marquis de la Paz. Toutes ces circonſtances ſembloient indiquer, qu'il étoit queſtion de quelque grace que je voulois obtenir, ou que je commençois peut-être à connoître les moyens qu'on mettoit en œuvre pour me traverſer. L'un & l'autre étoit également à craindre; &, ſans me voir ni me parler, il paroiſſoit bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, de penetrer mes vues, & d'en empecher le ſuccès. C'étoit pourtant à quoi l'on viſoit. La lettre du Pere l'Aubruſſel avoit été écrite pour arriver à ce but; & le Marquis de Marcillac, deja à moitié, ou même tout-à-fait gagné, devoit traivailler à bannir de mon eſprit toute méfiance. Les liaiſons qui paroiſſoient entre nous, faiſoient croire qu'il étoit plus à portée que perſonne de m'entretenir dans cette ſécurité. J'ignore ce qui s'étoit paſſé entre lui, le Miniſtre de France &

la Ducheſſe de St. Pierre : ils ne m'avoient pas informé des conditions de leur traité. J'ai ſeulement remarqué, que depuis ce tems-là Marcillac fut fidele à remplir l'engagement qu'il prit ſans doute, de ſeconder de ſon mieux tous les deſſeins du Cardinal de Fleury contre moi.

Une reſolution ſi généreuſe engageoit Marcillac à ſignaler ſon zele. C'eſt auſſi ce qu'il fit, en voulant me perſuader, que j'étois dans un perpetuel délire au ſujet des ſentimens du Comte de Rottembourg & de la Ducheſſe de St. Pierre à mon égard. Le premier eſſai qu'il voulut faire de ma crédulité, fut quand nous revinmes du Pardo. Il m'aſſura que le Comte de Rottembourg avoit pour moi une ſinguliere eſtime, & que la Ducheſſe de St. Pierre s'étoit plainte à lui de ce qu'on ne me voyoit plus chez elle ; qu'il étoit chargé de ſa part de m'en faire des reproches, & qu'il me conſeilloit, quand je retournerois à la Cour, de voir cette Dame, contre laquelle je m'étois laiſſé prévenir mal à propos.

A la ſuite de cet avertiſſement, il tâcha, aſſez mal-adroitement, & de me faire croire qu'il n'étoit plus queſtion de mes prétendues relations avec des perſonnes ſuſpectes à la Reine, dont il m'avoit parlé

lé quelques jours auparavant, & qu'on avoit, pour les bruits qui s'étoient repandus à ce ſujet, le mépris qu'ils meritoient. Enfin il termina toutes ces confidences, par m'aſſurer d'un ton à m'en impoſer, qu'on étoit fort content du Comte de Rottembourg, & que l'on ſouhaittoit autant qu'il reſtât en Eſpagne, qu'il paroiſſoit empreſſé de retourner à Paris.

Il n'eſt pas toujours à propos, avec des gens qui font les importans & qui cherchent à tromper, de vouloir ſoutenir ſon opinion & prouver qu'elle eſt fondée. On ſe priveroit ſouvent par là de connoître leurs artifices & de découvrir leurs intentions. C'eſt la maxime que je ſuivis avec le Comte de Marcillac. Je compris à merveille où tendoient ſes diſcours; mais je fis ſemblant d'écouter ſes avis avec toute la docilité qu'il pouvoit deſirer. Tout le tems que nous fumes à nous rendre du Pardo à Madrid, notre converſation roula ſur la même matiere. J'eus ſeulement ſoin que les petites objections que je faiſois de tems en tems, ſerviſſent à me faire mieux connoître le but des leçons du Précepteur, & les ſentimens de l'Ecole où il les avoit appriſes.

Deux ou trois jous après, Marcillac alla occuper la maiſon qu'il avoit louée.

Dès qu'il y fut établi, son assiduité auprès du Comte de Rottembourg & de la Duchesse de St. Pierre redoubla. Ils parurent la recevoir avec plaisir, & même avec empressement. L'acquisition de ce nouveau partisan ne leur procuroit guerre d'autre avantage, que celui de diminuer le nombre des miens. Mais par tout où l'on imaginoit pouvoir me causer quelque peine, on n'étoit pas d'humeur de négliger les petits profits.

Le nouveau favori laissoit rejaillir sur moi l'éclat de sa faveur par d'assez fréquentes visites. Je les recevois toujours avec le même air de cordialité. Elles se passoient rarement, sans que j'entrevisse sur quoi rouloient les desseins ou les inquietudes du Ministre de France & de ceux qu'il mettoit en œuvre. Ces sortes d'observations sont toujours utiles.

Quoique j'eusse principalement à cœur de faire connoître à la Reine la fausseté des projets qu'on m'atribuoit, je ne laissai pas de travailler (1) à en désabuser aussi le public. Pour cet effet, j'employai les mêmes moyens dont mes ennemis

(1) *Attende ne forte labaris in lingua, & cadas in conspectu inimicorum insidiantium tibi, & sit casus tuus insanabilis in mortem.* Eccl. c. 28.

nemis s'étoient ſervis contre moi, je veux dire de donner lieu à chacun de connoître, ſans que je paruſſe m'intereſſer à la découverte, que les deſſeins qu'on m'imputoit étoient deſtitués de tout fondement & de toute vraiſemblance.

Dans cette vue je faiſois naître chez moi ou ailleurs l'occaſion de plaiſanter des bruits, que certains viſionaires, diſois-je, avoient jugé à propros de repandre. Je racontois qu'il ſe formoit, ſelon ces gens là, depuis la maladie du Roi, deux partis dans Madrid, qu'ils qualifioient, comme de raiſon; le leur, du titre de celui de la Reine, & que dans l'autre, dont on ne connoiſſoit ni ne déſignoit le chef, je me trouvois placé avec tels & tels, que je nommois. J'ajoutois, que ces fabricateurs de caballes donnoient ma maiſon pour le centre des aſſemblées qui ſe tenoient & des reſolutions qu'elles prenoient; enfin, que je m'attendois à voir bientôt les articles de notre aſſociation imprimés.

Cette maniere de m'expliquer rappelloit aux indifferens ce qu'ils avoient entendu dire, & ils en rioient avec moi. Quant à ceux qui ſe trouvoient mêlés dans les eſpeces de conventicules que l'on diſoit ſe former tantôt chez moi tan-

tôt chez eux, piqués du personnage qu'on leur faisoit représenter, il ne négligeoient rien pour détromper le public, & pour découvrir les auteurs de semblables histoires. J'aidois de mon mieux à leur procurer cette satisfaction; & c'est ainsi que je parvins à rendre le prétendu zele pour la Reine, dont se paroient les émissaires du Cardinal de Fleury, au moins suspect d'une noire malignité. On verroit dans toutes son étendue combien il meritoit d'ètre regardé sur ce pied, si je pouvois faire usage de plusieurs lettres de divers particuliers, qui m'écrivirent dans ce tems-là. Malheureusement je ne m'en trouve plus qu'une de l'Ambassadeur d'Hollande, que je citerai bientôt. Je ne prévoyois pas alors le besoin que j'en ai aujourdhui. J'en détruisis une partie. Ce qui m'en restoit auroit suffi pour éclaircir le fait dont il est question; mais le Cardinal de Fleury s'en est emparé avec la plûpart de mes autres papiers.

Le peu de délicatesse de cette Eminence, dans le choix des moyens qu'elle prenoit pour me nuire, me blessa vivement. J'en fis un détail à deux de mes amis en France, peu avantageux pour sa probité. Mes lettres furent peut-être interceptées, ou, ce qui est plus vraisemblable,

ble, la façon dont je m'expliquois assez ouvertement à Madrid, ne manqua pas de passer bientôt à Versailles. Le Cardinal, devant qui tout flechissoit, ne put retenir la violence de son ressentiment. Il écrivit (1) à leurs Majestés Cath. une lettre remplie de tout ce qu'il crut (2) capable de me priver de l'honneur de leur protection, & de me rendre à leurs yeux un sujet meprisable & indigne de la moindre grace.

Heureusement on ne me reconnut point à l'odieux portrait que ce Ministre faisoit de mon caractere. La Reine, qui, dans une occasion dont je parlerai dans la suite, eut la bonté de m'apprendre cette particularité, y joignit celle de m'assurer, que le Roi & elle avoient fait de cet espece de libelle diffamatoire le cas qu'il meritoit (3). La passion avec la quelle il étoit écrit devoit être bien marquée

(1) *Jaculum, & gladius, & sagitta acuta, homo qui loquitur contra proximum suum falsum testimonium.* Prov. c. XXV. v. 18.

(2) *Aperuerunt super me os suum, sicut leo rapiens & rugiens,* Psalm. 21.

(3) *Detrahentem secreto proximo suo hunc persequebar,* Psalm. 100. *In hoc cognovi quoniam voluisti me, quoniam non gaudebit inimicus meus super me,* Psalm. 40.

& bien forte, puisque l'Archevêque d'Amida, malgré sa complaisance pour l'auteur, ne put s'empêcher de me dire qu'il en étoit scandalizé.

Tout ce qui part d'un Ministre décoré du sacré caractere Episcopal, semble devoir être reglé par la verité & la justice. On est porté d'avoir la même idée des officieux témoignages que rend un fameux Directeur, dont l'air seraphique & le chapeau horizontal annoncent de loin la future beatitude. Quelque curieux s'avise-t-il, par hazard, d'approfondir, dans certaines circonstances, le principe du jugement que ces deux personnages portent d'un homme qui leur déplait, il est étonné de voir tout à coup disparoitre cet appareil de probité & même de sainteté, pour faire place à (1) l'humeur, aux préventions mal fondées, à l'entêtement pour les soutenir, qui font agir l'un; & au dépit de se voir négligé, à la honte de se sentir deviné par celui que l'on détruit (2) se-

(1) *Non est ista sapientia desursum descendens, sed terrena, animalis, diabolica...... Quæ autem desursum est sapientia, primum quidem pudica est, deinde pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens, plena misericordiâ & fructibus bonis, non judicans, sine simulatione.* Jac. C. III.

(2) *Molliti sunt sermones ejus super oleum, & ipsi sunt jacula.*

ſourdement, qui ſe cachent ſous le vaſte feutre de l'autre. Ils ſeroient moins enclins à traveſtir leur amertume en prudence, s'ils regloient leurs conſeils & leurs déciſions ſur ces Paroles de St. *Paul: Charitas benigna eſt non æmulatur, non agit perperam......., non irritatur, non cogitat malum, non gaudet ſuper iniquitate, omnia ſuffert....... omnia ſperat* &c. Corinth. I. C. XIII.

Malheureuſement la vraye vertu eſt rare, & le ſimilor des faux dévots eſt très commun. Les ſectateurs de la premiere ne ſont gueres empreſſés à ſe faire conſulter ou connoitre. Pour ceux qui tâchent d'éblouïr le monde par le clinquant de l'autre, leur zele a beſoin d'une plus abondante pâture; tout eſt de leur reſſort, le politique comme le ſpirituel; il faut néceſſairement être ou dans leur dépendance, ou le ſujet de leurs gemiſſemens & de leurs cenſures.

Les plaiſanteries que j'avois faites ſur les projets dont on me croyoit occupé n'ayant pas manqué de ſe repandre, le Comte de Rottembourg & ceux qu'ils mettoit en œuvre, comprirent aiſément, que je les regardois comme les auteurs des bruits injurieux qui avoient couru. Plus le parti dans lequel ils m'avoient placé

placé paroiſſoit phantaſtique, plus ils tâcherent (1) alors de faire croire qu'ils l'avoient toujours regardé de même.

Ce changement de langage, & cette adreſſe à eſquiver le jugement deſavantageux que le ſoupçon de leur mechancété donnoit lieu de porter de leur caractere, ne m'en impoſoit pas. Je gardois cependant le ſilence, content de faire remarquer, par l'entremiſe d'un petit nombre d'amis, la variation à laquelle cette caballe étoit forcée d'avoir recours.

D'un autre coté, ceux qui ſe trouvoient intereſſés à me juſtifier, ſoutenoient mon parti avec vivacité. L'orage dont j'étois menacé ſe diſſipoit inſenſiblement; il laiſſoit reparoitre une lumiere qui découvroit la noirceur du procedé de ceux qui l'avoient formé.

Le Marquis d'ABRANTES & l'Ambaſſadeur d'Hollande me temoignerent dans cette occaſion une amitié dont je me rappelle le ſouvenir avec reconnoiſſance. Ils faiſoient aſſez peu de cas du Comte Rottembourg; & ils avoient pour moi, j'oſe le dire, quelque eſtime. Ils m'en donnerent des marques par la façon dont ils

(1) *Ita fit....... ut taceant, quia periculum metuunt. Cicero pro Sext. Roſc. Amerin.*

ils parlerent des moyens qu'on employoit pour me nuire. STALPART, temoin d'une converſation chez l'Ambaſſadeur d'Hollande, où ce Miniſtre & ſa femme s'étoient expliqués fort obligeamment ſur ce ſujet, ne me laiſſa point ignorer ce trait de leur bon cœur. Il me toucha vivement, & j'écrivis ſur le champ à Mr. VAN DER MEER pour le remercier. La réponſe (1) qu'il me fit ſervira ici de preuve de ſa generoſité, & de ma bonne foi dans l'éloge que j'en fais.

Quoique le Marquis DE LA PAZ eût marqué quelque repugnance à ſe charger de la lettre que j'écrivois à la Reine, il ne laiſſa pas de me donner dans cette circonſtance des preuves de ſa bonne foi. Car dans une lettre que je reçus de lui le 26. Janvier, il m'apprit qu'il s'étoit aquitté ma commiſſion ; ajoutant que je pouvois être aſſuré que leurs Maj. étoient ſatisfaites de ma conduite, & que je devois toujours compter ſur leur bienvieuillance, & ſur le deſſein qu'Elles avoient de m'en donner bientôt des marques.

Quelques jours après avoir reçu cette lettre, MARCILLAC, qui me venoit voir frequemment, joignit un nouveau degré

(1) On la trouvera à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives* N°. XII.

degré d'activité à l'attachement qu'il affectoit d'avoir pour moi. De mon côté, ſans en augmenter ni diminuer la valeur, je me bornois à le regarder comme une marchandiſe commune, qui pouvoit ſervir au beſoin. Empreſſé à faire valoir ſes connoiſſances, il me dit, qu'il ſe confirmoit de plus en plus dans l'idée que je m'étois laiſſé prevenir mal à propos contre le Comte de Rottembourg & la Ducheſſe de St. Pierre, & que ſur tout la derniere étoit & vouloit être ſincerement de mes amies. „ Eprouvez-le, ajouta-t-il, „ & vous reviendrez infailliblement de „ vos préjugés. "

On voit que le Pédegogue avoit oublié le mauvais accueil fait à mon panegyrique, & pluſieurs autres particularités qu'il m'avoit racontées. J'avois la memoire meilleure que lui. Je me contentai de répondre, que j'honorois infiniment la Ducheſſe de St. Pierre, & que je me ferois un plaiſir de le lui prouver en toute occaſion. Mais, continuai-je, il n'eſt point queſtion à preſent pour moi de fairé uſage de la bonne volonté de perſonne. D'ailleurs je n'aime point ſuivre l'exemple de certaines gens, qui, à force d'entretenir un chacun de leurs projets

& de leurs affaires, ſe mettent inſenſiblement dans une telle dépendance de tout le monde, qu'ils ne peuvent plus prendre aucune reſolution ſans la permiſſion du public. Je ne vous ſuis pas moins obligé de l'avis que vous me donnez: j'en profiterai dans l'occaſion; & je compte que vous voudrez bien continuer à menager mes interêts auprès des perſonnes dont vous me parlez. J'avouë ingenûment, mon cher Marcillac, que j'ai peine à m'imaginer, que ce ſervice de votre part ne ſoit pas un peu nécéſſaire.

Le lendemain du jour que je reçus la lettre du Marquis de la Paz, j'allai au *Pardo* le remercier de ſes bons offices. Les diſcours polis & obligeans qu'il me tint, me donnerent lieu de penſer que j'étois dans le cas de ceux à qui l'on ſe croit obligé de faire oublier certains déſagrémens par une attention plus marquée.

Je profitai de cette diſpoſition, pour parler au Marquis de la Paz, en maniere de confidence, des deſſeins de l'Infant Dom Emanuel, de ceux du Duc & de la Ducheſſe de Bourbon, & de ce qui s'étoit paſſé ſur cet article entre l'Archevêque d'Amida & moi; après quoi je le priai de déterminer Leurs Maj. à me charger de la commiſſion pour la Cour de Lisbonne,

ne, qu'il sembloit, par ce que le Prélat m'avoit dit, qu'elles vouloient me donner.

Le Marquis de la Paz repliqua à ma proposition ; que, malgré le desir sincere où il étoit de me faire plaisir, il voyoit peu d'apparence à faire reussir ce que je desirois. „ Le Roi de Portugal, me dit-„ il, est de plus en plus resolu à ne point „ se relacher sur la promotion de Mr. „ BICHI au Cardinalat; il croiroit, en „ agissant differemment, donner atteinte „ aux prérogatives de sa Couronne, & „ au droit dont presque tous les Nonces „ qui ont précedé Mr. Bichi ont joui. „ Celui-cy approuve fort, comme vous „ pensez bien, qu'on ne veuille point „ exposer en sa personne une sembla-„ ble prérogative. La Cour de Rome „ n'est pas de ce sentiment. Elle veut que „ Mr. Bichi obeisse & se retire. Il y a actuel-„ lement deux Nonces à Lisbonne ; & „ les affaires du St. Siege n'en vont pas „ mieux. Leurs Maj. souhaitteroient de „ trouver quelqu'expédient pour conci-„ lier les deux partis ; mais de part & „ d'autre on ne veut pas démondre de „ ses prétentions. Le Roi de Portugal a „ écrit au Pape, pour se retracter des plain-„ tes qu'il avoit faites précédemment con-„ tre Mr. Bichi. Sa Sainteté n'a point en-

core

„ core fait réponſe. Ce ſilence n'adoucit
„ pas les eſprits. Il eſt propre, au con-
„ traire, à augmenter la meſintelligence;
„ & dans cette circonſtance le Roi & la
„ Reine ne trouvent point à propos d'en-
„ voyer qui que ce ſoit à Lisbonne, qui
„ paroiſſe publiquement chargé de tra-
„ vailler à ce raccommodement. La cho-
„ ſe leur paroit encore moins convena-
„ ble, depuis que le Pape a remis à Mr.
„ ALDOBRANDINI le ſoin d'exami-
„ ner la conduite de Mr. Bichi. Ce Non-
„ ce & le Marquis de CAPICHELA-
„ TRO (1) menagent en ſecret, le pre-
„ mier ici & le ſecond à Lisbonne, la
„ délicateſſe qu'on a des deux côtés à ne
„ vouloir point paroître ſe déſiſter de ſes
„ prétentions. S'il étoit queſtion de ſe ſer-
„ vir de quelqu'un, vous devez être aſſu-
„ ré qu'on vous préferoit à tout autre,
„ & qu'au moins il ne tiendroit pas à
„ moi que cela ne fût ainſi."

Le Marquis de la Paz me parloit avec trop de bonne foi & d'amitié, pour que je combattiſſe ſon ſentiment. Je ſavois par le Marquis d'Abrantes à peu près les mêmes particularités qu'il m'apprenoit, & qui ne falloit point ſe flatter que le Roi ſon maître changeât d'avis.

Quel-

(1) Il étoit Ambaſſadeur d'Eſpagne à Lisbonne.

Quelque faché que je fusse, de perdre l'occasion de m'éloigner des tracasseries de la Cour d'Espagne, & de pouvoir travailler personnellement à faire rentrer l'Infant Dom Emmanuel dans les bonnes graces du Roi son frere, c'étoit au moins une consolation pour moi de penser, qu'aucun mécontentement de la part de leurs Maj. ne m'empêchoit de faire mon voyage. Le prétexte que j'avois cherché à lui donner, devenant impratiquable, je mis tout en usage pour engager le Marquis d'Abrantes à suppléer à ce que je ne pouvois faire. C'étoit avec peine qu'il resistoit à mes instances. Il avoit pour l'Infant Dom Emmanuel les sentimens de respect & d'attachement que ce Prince fait naître dans le cœur de tous ceux qui ont l'honneur de le connoître. Malheureusement il se voyoit obligé, par les ordres qu'il recevoit, à garder le silence sur tout autre projet de son Altesse Royale, que celui de se retirer en Portugal.

Il me le donnoit assez clairement à connoître; mais j'avois mes raisons pour feindre de ne point l'entendre. Je me flattois toujours que la nécessité où je reduisois ce Ministre de rendre compte des lettres que l'Infant Dom Emmanuel, le Duc & la Duchesse de Bourbon m'écrivoient, déter

termineroit peut-être Sa Maj. Portugaise à consentir au mariage du Prince son frere avec Mademoiselle de Sens. Le Marquis d'Abrantes les lisoit toutes : il approuvoit mes réponses ; mais les siennes me donnoient peu d'esperance. Nous souffrions tous deux d'avoir les mêmes intentions, & de ne pouvoir agir de concert.

Depuis que j'avois remis à l'Archevêque d'Amida les lettres que l'Infant Dom Emmanuel m'avoit chargé de présenter à leurs Maj. Catholiques, je n'avois parlé à ce Prélat, que fort superficiellement de tout ce qui avoit fait le sujet de nos précédentes conversations. Sa partialité, toujours plus marquée sur ce qui me regardoit, m'interdisoit avec lui toute autre relation que celle que la bienséance exigeoit. Comme il falloit pourtant que je susse si le Roi & la Reine répondroient à l'Infant, je priai l'Archevêque de le demander à leurs Majestés : Et tout de suite, pour lui ôter la pensée que je cherchasse à m'attirer quelque commission, je l'assurai, que si par hazard le Roi & la Reine lui remettoient leurs lettres, il pouvoit les adresser à Son Altesse Royale, & informer tout de même le Duc & la Duchesse de Bourbon

de

de ce qui resulteroit des représentations que j'avois faites de leur part.

Ma proposition n'étoit mêlée d'aucune question sur la possibilité ou l'impossibilité de mon voyage en Portugal, ni sur les idées de m'y employer dont le Prélat m'avoit deja entretenu. Je savois à quoi m'en tenir sur ses bons offices ; & je voulois également éviter, & de les rechercher, & de paroître n'en faire aucun cas.

Il se douta, je crois, qu'une si exacte neutralité procedoit de la méfiance que j'avois de lui ; & afin de me persuader qu'elle étoit mal fondée, il me répondit que l'Infant Dom Emmanuel, aussi bien que le Duc & la Duchesse de Bourbon, m'ayant chargé de la commission dont nous parlions, il convenoit que ce fût moi qui continuasse à leur rendre compte du bon ou mauvais succès qu'elle auroit. Il ajouta que la maladie du Roi avoit vraisemblablement empêché la Reine de répondre à l'Infant de Portugal ; mais qu'à present, la santé de ce Monarque commençant à devenir meilleure, il étoit à croire que cette Princesse ne tarderoit pas à le faire.

J'informai Son Altesse R. (1) de cette

(1) On trouvera sa réponse à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* No. XIII.

conversation. Comme elle sembloit annoncer que ce Prince sauroit bientôt les intentions de la Reine, je conçus quelque esperance, que si elle se déterminoit à écrire au Roi de Portugal d'une maniere favorable aux desseins de l'Infant, du Duc & de la Duchesse de Bourbon, on pouvoit se flatter qu'une recommandation si puissante, produiroit les effets que nous desirions.

C'est ainsi que je m'expliquois dans ma lettre. J'y raportois aussi, que le Duc & la Duchesse de Bourbon m'avoient écrit de nouveau, qu'il étoit indispensable, selon eux, avant que les choses allassent plus loin, d'être assuré d'un entier consentement de Sa Maj. Portugaise, & qu'Elle accorderoit au Prince son frere, en faveur de son établissement, un état convenable à sa haute naissance.

Deux ou trois jours après avoir écrit à l'Infant Dom Emmanuel, je retournai chez l'Archevêque d'Amida. Il se douta bien, quand il me vit, que je venois pour savoir quel parti avoit pris la Reine; & sans attendre que je lui fisse sur cet article aucune question, il me dit, après beaucoup de verbiage inutile, qu'il n'étoit point en état de me rendre une réponse satisfaisante sur les intentions de

Sa Majesté: qu'il n'avoit pu trouver le moment de lui rappeller le souvenir de la lettre que l'Infant de Portugal lui avoit écrite : qu'il voyoit seulement peu d'apparence, que cette Princesse pût, dans la conjoncture présente, entrer plus facilement dans les vues de ce Prince que pendant notre sejour à St. *Ildephonse.*

Ce discours de l'Archevèque me fit penser, que la Reine, instruite des sentimens du Roi de Portugal, ne jugeoit pas à propos de les combattre. Je ne laissai point ignorer mes reflexions à l'Infant Dom Emmanuel. Je crus devoir le préparer à n'être point surpris que leurs Maj. Cath. s'excusassent d'embrasser ouvertement ses interets, & de favoriser un établissement auquel sa situation présente ne lui permettoit pas encore de songer.

Je rendis compte au Duc & à la Duchesse de Bourbon des mèmes particularités, & des obstacles presque insurmontables que j'entrevoyois à la réussite de l'affaire dont leurs Altesses m'avoient chargé.

Mes conjectures, sur les raisons qui empechoient la Reine d'Espagne d'écrire au Roi de Portugal, se trouverent justes. Je reçus une lettre de l'Archevèque d'Amida au commencement du mois de Fevrier, où il me prioit d'informer l'In-

fant

ſant Dom Emmanuel, que leurs Maj. étoient veritablement mortifiées de ne pouvoir ſeconder auprès du Roi de Portugal le deſſein qu'il avoit de ſe marier : que S. A. R. en ſavoit les raiſons ; mais qu'à cela près, le Roi & la Reine ſouhaittoient ſincerement que ſon mariage avec Mademoiſelle de Sens pût réuſſir.

Le Prélat me chargeoit d'écrire à peu près la même choſe au Duc & à la Ducheſſe de Bourbon. Il entroit ſeulement dans un détail un peu plus circonſtancié des motifs qui ne permettoient point au Roi & à la Reine de faire les démarches que Leurs Alteſſes deſiroient, afin d'éloigner par là tout ſoupçon contraire à l'amitié que Leurs Maj. avoient pour Elles.

Je rendis compte à l'Infant (1) de ce que le Confeſſeur de la Reine m'avoit écrit ; & qu'il ne reſtoit plus d'autre reſſource à S. A. R. que celle de m'écrire, ſi elle le jugeoit à propos, d'une maniere qui manifeſtât ſon entiere déference aux volontés du Roi ſon frere, & en particulier la bienveuillance dont elle honoroit le Marquis d'Abrantes : afin, ajoutai-je, que cette derniere tentative por-

(1) Voyez ſa réponſe à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificatives* N°. *XIV*.

tât Sa Maj. Portugaiſe à conſentir au mariage ; & le Marquis d'Abrantes à faire valoir auprès de ce Monarque la maniere de penſer du Prince ſon frere.

J'avertis en même tems le Duc & la Ducheſſe de Bourbon du conſeil que je donnois à l'Infant. Ce Prince le ſuivit ; & s'il ne produiſit pas tout l'effet que nous ſouhaittions, il ne laiſſa pas de ſervir à faire connoître au Roi de Portugal l'attachement & la ſoumiſſion que l'Infant conſervoit pour lui. Ces ſentimens font trop d'honneur au bon cœur de Son A. R., pour les paſſer ſous ſilence : c'eſt ce qui m'engage à les rapporter ici. Au reſte s'il ne fut pas poſſible, par le concours de diverſes circonſtances qui ſurvinrent dans ce tems-là, de faire reuſſir la commiſſion qu'on m'avoit confiée, & ſi les ſoins que je pris pour ce ſujet pendant près de cinq mois furent inutiles, j'eus au moins la ſatisfaction de ſavoir l'Infant Dom Emmanuel (2), la Reine Douairiere d'Eſpagne, le Duc & la Ducheſſe de Bourbon, & le Marquis d'Abrantes également contens de mon zele & de mes démarches. Le ſecret avoit extrêmement été recommandé. Je le gardai ſi exactement, que ſans ce que je

(2) *Pieces Juſtificatives No. XV.*

je rapporte dans ces Memoires, on ignoreroit encore les particularités qu'on vient de lire. Le peu qui en transpira par la mauvaise foi de l'Archevêque d'Amida, ne fut envisagé que comme une suite des vues ambitieuses que les creatures du Cardinal de Fleury m'imputoient (1). Selon eux je ne cherchois qu'un prétexte d'aller en Portugal, pour y menager la reconciliation des deux Cours de Rome & de Lisbonne. Ce fut là l'unique objet de leurs inquietudes & de leur curiosité; ils se tranquilliserent, dès qu'ils furent que mon voyage ne pouvoit s'exécuter, & ne s'occuperent qu'à découvrir ce que je substituerois à ce projet, afin de le traverser.

L'obstination de ces gens à me rendre inutile, ne m'empêcha pas de former (2) le dessein de faire revenir le Roi

(1) *Mihi quidem pacifice loquebantur; & in iracundia terræ loquentes, dolos cogitabant.* Psalm. XIV.

(2) *Qui operâ, id est virtute & industria benefici & liberales erunt, primum, quo pluribus profuerint, eo plures ad benigne faciendum adjutores babebunt; deinde consuetudine beneficentiæ paratiores erunt, & tamquam exercitatiores, ad bene de multis promerendum.* Cicero lib. II. de Offic.

Roi d'Espagne des injustes préventions qu'on lui avoit données contre le Duc de NOAILLES. J'honorois ce Seigneur autant qu'il merite de l'ètre. Les services qu'il avoit rendus à diverses personnes de ma famille, & les bontés qu'il m'avoit marquées, m'obligeoient à une juste reconnoissance; & je me faisois un devoir de répondre de mon mieux à la confiance avec laquelle il m'avoit parlé.

La premiere tentative que je fis à ce sujet, fut à l'*Escurial*, quand j'eus l'honneur de parler au Roi & à la Reine d'Espagne; & quoiqu'elle n'eût pas le succès que je souhaittois, je ne me rebuttai point. J'employai l'Archevèque d'Amida pendant quelques jours, pour soutenir ce que j'avois commencé; & quand ce Prélat me devint suspect, ce fut au Marquis de la Paz que je m'adressai, afin qu'il suppleât à ce que je croyois desormais necessaire de cacher à l'autre.

Ce Ministre seconda efficacement mes intentions. Il fit valoir en tems & lieu les lettres que je lui écrivis, & le Memoire en faveur du Duc de NOAILLES que je le priois de présenter à leurs Majestés.

Quand j'entrevis que mes operations prenoient un bon train, j'informai ce der-

dernier de celles qu'il devoit faire de son côté, pour me mettre à même de le mieux servir ; & je lui appris (1) pendant le voyage du *Pardo*, que la maladie du Roi suspendroit un peu les effets de mon zele.

Lorsque ce Monarque fut rétabli, je renouvellai mes representations & mes instances. Ce ne fut point en vain. Leurs Maj. me permirent d'informer le Duc de Noailles (2) qu'Elles recevroient avec plaisir les assurances de son attachement & de son respect. Quand il me les eut adressées, le Marquis de la Paz, par les mains duquel elles parvinrent au Roi & à la Reine, lui répondit de la part de ce Prince & de cette Princesse, pour confirmer ce que je lui avois annoncé.

C'étoit à Mr. d'ADONCOURT (3), ancien serviteur du Duc de Noailles, à qui j'adressois mes lettres. Cette précaution me parut néceſsaire, pour éviter qu'elles ne fussent interceptées par le Car-

 dinal

(1) On trouvera sa réponse à la fin de ce volume *Pieces Justificatives N°. XVI.*

(2) Voyez sa réponse à la fin de ce volume *Pieces Justificatives N°. XVII.*

(3) On peut voir à la fin de ce volume *Pieces Justificatives N°. XVIII. & XIX.* les Extraits de deux Lettres de Mr. d'ADONCOURT, qui prouveront la verité du fait que j'avance.

dinal de Fleury, & qu'il ne fût tenté de traverser mon ouvrage, ou de savoir mauvais gré au Duc de Noailles d'avoir pour moi quelque estime ou quelque amitié. J'ai lieu de me flatter que ce Seigneur n'a point eu sujet de s'en repentir; & qu'il ne doit pas moins être satisfait de l'attention constante que j'ai eue de ne rien exiger de sa reconnoissance, pendant toutes les differentes mortifications qu'on m'a fait essuyer. Je suis persuadé qu'il ne m'auroit point refusé d'aider à les adoucir; mais je l'étois encore plus, que ce que sa générosité lui auroit fait entreprendre, n'auroit servi qu'à aigrir contre lui un Ministre aussi vindicatif que puissant, sans aucune utilité pour moi.

Cette considération m'a toujours empêché, dans les circonstances critiques où je me suis trouvé, de recourir (1) aux bons offices de ceux à qui la divine providence a permis que je fusse utile; ou si je l'ai fait quelquefois, ç'a été avec tous

(1) *Quis est qui inopis & optimi viri causæ non anteponat in opera danda gratiam fortunati & potentis? A quo enim expeditior & celerior remuneratio fore videtur, in eum fere est voluntas nostra propensior.* Cicero Lib. II. de Officiis.

tous les menagemens possibles. Accoutumé à souffrir (1), & très instruit de la fragilité des appuis humains (2), je me suis contenté de représenter ce qui m'a paru conforme à la justice & fondé sur la verité. Quand on a refusé d'écouter ce langage, j'ai gardé le silence. Les ressources pueriles & risibles de quelque feinte infirmité, & de l'intemperie d'un air dont souvent on est seul à se plaindre, lieux communs des petits esprits qui sont dans la disgrace, & auxquels ils ont recours pour se rapprocher d'un lieu hors

(1) *Defecit in dolore vita mea, & anni mei in gemitibus. ... Super omnes inimicos meos factus sum opprobrium, & vicinis meis valde & timor notis meis. Qui videbant me foras fugerunt à me: oblivioni datus sum tamquam mortuus à corde.* Psalm. 30.

(2) *Maledictus homo qui confidit in homine, & ponit carnem brachium suum, & à Domino recedit cor ejus. Erit enim quasi myrica in deserto, & non videbit cum venerit bonum: sed habitabit in siccitate, in deserto, in terra salsuginis, & inhabitabili. Benedictus vir qui confidit in Domino, & erit Dominus fiducia ejus: & erit quasi lignum quod transplantatur super aquas, quod ad humorem mittit radices suas: & non timebit cum venerit æstus, & erit folium ejus viride, & in tempore siccitatis non erit sollicitum, nec aliquando desinet facere fructum.* Jerem. c. XVII.

hors duquel ils ne font que languir; ces ressources, dis-je, m'ont toujours paru l'effet d'une inquietude & d'une foiblesse, qui ne sert à coup sûr qu'à rejouïr un ennemi. Je n'ai pas procuré cet amusement aux miens. Tous les airs, tous les climats & tous les pays, m'ont semblé également favorables à la patience & à la fermeté. D'ailleurs je serois bien fâché, & bien honteux même, d'être redevable d'un sort plus heureux aux consultations des Medecins, ou à l'avis de quelque Apoticaire.

Nous avons rapporté (1) le tour que le Comte de Rottembourg avoit pris, pour reparer la faute que sa complaisance pour la Cour d'Espagne lui avoit fait commettre. Les Alliés d'Hanover, specialement le Roi d'Angleterre ayant enfin obtenu ce qu'ils desiroient, & leurs Maj. Cath. ayant admis l'addition qu'on avoit faite au projet envoyé à Londres, il ne fut plus question que de consommer une negociation, qui traînoit depuis si longtems. Les Ministres de l'Empereur, de France, d'Angleterre & d'Hollande eurent à ce sujet plusieurs conferences ensemble à *Madrid*, & avec le Marquis DE LA PAZ au *Pardo*. Ils reglerent entre

(1) Ci-dessus page 36.

tre eux, qu'on dresseroit une nouvelle convention, & qu'on procéderoit ensuite à l'échange des ratifications des Préliminaires, immediatement après que Mrs. KEENE & VAN DER MEER auroient reçu les Pleins-pouvoirs nécessaires. Ils arriverent le 28. Fevrier 1728, par un Courier dépêché exprès pour les porter, & le 6. Mars on signa au *Pardo* l'Acte suivant.

ACTE

Pour l'exécution des Préliminaires de la Paix.

Comme il est survenu quelque difficulté sur l'exécution des Articles préliminaires, qui furent signés à Paris le 31. *May* 1727, *& ensuite à Vienne le* 13. *Juin de la même année, par les Ministres respectifs munis des pleins pouvoirs nécessaires; & ces difficultés ayant été heureusement terminées par la Déclaration du Comte de* ROTTEMBOURG, *faite du consentement de toutes les parties, & approuvée par elles; laquelle Déclaration, de même que son acceptation par Sa Maj. Cath., telle qu'elle a eté exhibée & signée par ses ordres & en son nom par Mr. le Marquis* DE LA PAZ, *sont de la teneur suivante.*

D'autant que depuis la signature des Préliminaires il s'étoit levé certaines difficultés entre les Parties contractantes, par rapport à la restitution des prises qui ont été faites de part & d'autre, & nommément celle du vaisseau le Prince Frederic *& sa cargaison, appartenant à la Compagnie du* Sud, *saisi & arrêté par les Espagnols à la* Vera Cruz, *lesquelles difficultés auroient arrêté l'exécution des Préliminaires, l'échange des Ratifications avec l'Espagne, & l'ouverture du Congrès, Sa Maj. Brittannique, pour faciliter autant qu'il lui est possible les choses, & pour lever tous les obstacles qui s'opposent à une pacification générale, a déclaré & donné sa parole Royale au Roi Très-Chrêtien, qu'Elle enverroit sans délai ses ordres aux Amiraux* WAGGER *&* HOSIER, *ou à ceux qui commanderoient à leur place, de se retirer des mers des Indes & d'Espagne, & qu'Elle consent que l'on discute & décide dans le Congrès les contrebandes & autres sujets de plaintes que les Espagnols peuvent avoir par rapport au Vaisseau* le Prince Frederic; *que toutes les prétentions respectives de part & d'autre soyent produites, débattues, & décidées au même Congrès; que l'on y discute & décide pareillement, si les prises qui ont été faites de part & d'autre en*

mer

mer doivent être restituées; & que Sa Maj. Britt. se tiendra à ce qui sera règlé dans le Congrès sur tout cela.

De mon côté je donne parole au nom du Roi mon Maître, en vertu des ordres & des Pleins pouvoirs que j'ai reçus sur cet effet, que cette discussion à faire dans le Congrès s'exécutera fidèlement, que l'échange des Ratifications se fera sans délai, & que le Congrès s'assemblera infailliblement, & le plutôt qu'il sera possible, selon que les Ministres des Parties contractantes, qui se trouveront à Paris, en conviendront, si Sa Maj. Catholique veut donner sa parole Royale.

I. De lever incessamment le Blocus devant Gibraltar, *en renvoyant les troupes dans leur quartier, en faisant retirer le canon, combler les tranchées, & détruire les ouvrages faits à l'occasion de ce Siège, & en remettant le tout de part & d'autre conformément au Traité d'*Utrecht.

II. D'envoyer sans retard ses ordres clairs & précis, pour remettre aussitôt le vaisseau le Prince Frederic & sa cargaison aux Agents de la Compagnie du Sud, qui sont à la Vera Cruz, *pour qu'à leur volonté ils le fassent passer en Europe, & pour remettre le Commerce de la Nation Angloise aux Indes selon ce qui est stipulé par le*

Traité de l'Assiento, & convenu par les Articles deux & trois des Préliminaires.

III. De faire remettre incessamment les effets de la Flotille aux interressés, & ceux des Gallions, quand ils reviendront, comme en tems libre & de pleine paix, conformément à l'article V. des Préliminaires.

IV. Que Sa M. Cath. s'engage, de la même maniere que Sa Maj. Britt. s'est engagée ci-dessus, à se tenir à tout ce, qui sera réglé par la susdite discution & décision du Congrès. Fait au Pardo *le* 4. *Mars* 1728.

Signé ROTTEMBOURG.

Je soussigné, Marquis DE LA PAZ, *déclare par ordre exprès au nom du Roi Catholique mon Maître, & en vertu du Plein pouvoir que j'ai reçu, que Sa Majesté, par le desir constant qu'Elle a toujours témoigné, de faciliter les negociations pour une pacification générale & durable, a resolu d'accepter, comme effectivement Elle admet & accepte, la proposition faite en dernier lieu par Mr. le Comte de Rottembourg, Ministre Plenipotentiaire de sa Maj. Très Chrétienne, selon qu'elle a été inserée ci dessus. En foi dequoi j'ai signé la présente Déclaration, & y ai mis le Sceau de mes Armes. Fait au* Pardo *le* 5. Mars 1728.

Signé *le Marquis* DE LA PAZ.

Nous

Nous soussignés, Ministres Plenipotentiaires munis de Pleins-pouvoirs, pour donner force & vigueur à la Déclaration & Acceptation inserée ci-dessus, avons signé cet Acte special de consentement & de confirmation, au nom & par ordre de nos Seigneurs & Maîtres, & y avons apposé le Sceau de nos Armes. Fait au Pardo *le* 6. Mars 1728.

Signé

KÖNIKSEGG.	KEENE.
ROTTEMBOURG.	*le Marquis* DE LA
VAN DER MEER.	PAZ.

Comme le Comte de Königsegg n'avoit point reçu de Plein-pouvoir particulier pour la signature de la Déclaration & acceptation que l'on vient de lire, il s'engagea par un Acte obligatoire séparé, de représenter ce Plein-pouvoir dans trois mois aux Ministres contractans.

La Cour Imperiale depuis la signature des Préliminaires & la reconciliation des deux Couronnes, cherchoit peu à peu à reprendre l'ancien systême de son union avec les Puissances maritimes, comme celui, qui, à tous égards, convenoit le mieux à ses interêts. C'est dans cette vue que le Comte de Königsegg avoit favorisé à Madrid les démarches de l'Angleterre

gleterre & de la Hollande, pour l'entiere exécution de ce qui s'étoit réglé à Paris.

La ſituation de l'Empereur, depuis cet événement, devenoit délicate. D'un côté il ſe trouvoit engagé, par la ſignature & la ratification des Préliminaires, à tenir aux Alliés d'Hanover ce qu'il avoit promis; & de l'autre il falloit garder de grands menagemens pour l'Eſpagne, qui, malgré l'acceptation qu'elle avoit faite de ces mêmes Préliminaires, cherchoit à éluder leur exécution, en faiſant naître difficultés ſur difficultés. Sa Maj. Imperiale ne pouvoit ſe déclarer contre leurs Maj. Cath., ni déſapprouver non plus les inſtances que faiſoient les Puiſſances maritimes, pour ſortir de l'incertitude où on les tenoit depuis longtems. Il étoit difficile de garder un juſte milieu entre des partis ſi oppoſés, & qui ſe méfioient également des vues de l'Empereur. La confiance que ce Prince affecta de temoigner au Cardinal de FLEURY, le tira fort heureuſement de cet embarras.

Ce Miniſtre, comme je l'ai rapporté (1) paroiſſoit rechercher avec empreſſement l'eſtime d'un ſi grand Monarque.

(1) Dome IV. page 432. 438.

Je m'en apperçus en differentes occasions, & principalement lors que je lui rendis compte de ce que le Duc de BOURNONVILLE avoit écrit à leurs Maj. Catholiques : „ que l'Empereur consen-„ toit que l'on continuât à travailler à „ la reconciliation des deux Couronnes, „ pourvu que l'affaire fut dirigée par le „ Cardinal de Fleury. "

Les relations de ce Ministre avec l'Empereur devinrent depuis ce tems-là plus fréquentes. Il s'employa avec beaucoup de zele à calmer le ressentiment & l'animosité qui subsistoient entre ce Monarque & l'Angleterre, & à dissiper les soupçons que cette Puissance & les Etats Généraux avoient conçus, que les intentions de l'Empereur sur l'abolition si desirée de la Compagnie d'*Ostende* n'étoient pas sinceres.

Sa Majesté Imperiale seconda de son côté les mouvemens que se donnoit le Cardinal, en sollicitant la Cour d'Espagne à moderer ses prétentions, & à exécuter les Préliminaires.

La reconnoissance (1) est rarement le motif des resolutions que prennent les Princes, & je crois qu'elle n'influoit que foi-

(1) *In Principe rarum est ut se putet obligatum, aut si putet, amet.* Paneg. Trajan.

foiblement dans la conduite que tenoit l'Empereur avec le Cardinal. Il vouloit manifester à quel point il avoit à cœur la tranquillité publique, & faire remarquer aux Puissances maritimes, par l'entremise du ministre de France, sa fidelité à tenir les engagemens qu'il avoit pris. De là il devoit resulter un renouvellement d'intelligence entre l'Angleterre, la Hollande, & ce Monarque, qui produiroit des fruits bien plus solides, que ceux que lui pouvoit procurer l'amitié passagere de l'Espagne. C'est ainsi qu'il mit à profit les éloges de sa bonne foi, que le Cardinal de Fleury prodigua chez les Alliés d'Hanover. Sa *Maj.* Imp. se les attira à peu de fraix, il ne lui en couta que l'équivalent. La sagesse & la prudence du Cardinal furent prônées: on goûta fort le Panegyrique, & l'on ne négligea rien pour le meriter.

La politique de l'Empereur dans cette circonstance étoit d'autant mieux entendue, que le Traité de Vienne avoit allarmé & réuni contre lui les principales Puissances de l'Europe, & qu'il étoit de son interêt de leur faire appercevoir, que c'étoit une pure illusion de la part de l'Espagne qui causoit leur inquiétude. Mais ce n'étoit pas le seul avantage que

Sa

Sa Maj. Imperiale comptoit de retirer de ses attentions pour le Ministre François.

La paix (1) venoit de se conclurre entre le Grand Seigneur & le Sultan ASZRAFF (2) usurpateur du Royaume de Perse. Cet événement pouvoit avoir des suites. Il paroissoit assez vraisemblable qu'Aszraff, pour se concilier l'estime de ses nouveaux sujets, tenteroit de chasser les Russiens des Provinces qu'ils avoient conquises sur la Perse; & que le Grand Seigneur, à qui l'accroissement de la puissance Russienne faisoit ombrage, favoriseroit ce dessein. La guerre en ce cas-là pouvoit facilement s'allumer entre l'Empereur de Russie, le grand Seigneur & l'Usurpateur du Royaume de Perse. L'Empereur des Romains ne pouvoit alors se dispenser de remplir les conditions du Traité qu'il avoit fait avec le premier, & d'attaquer les Turcs.

Ce Monarque, pour détourner l'orage dont il étoit menacé, tant en Europe qu'en Asie, prévint habilement les résolutions que pouvoit prendre la Fran-
ce

(1) Ceux qui seront curieux d'en savoir le détail, trouveront de quoi se satisfaire à la fin de ce volume *Pieces Justificatives No. XX, & XXI.*

(2) Les Anglois prononcent *Escbreff.*

ce en remettant en quelque façon le soin de ses interêts au Cardinal de Fleury. Il sut aussi amuser le Roi de Prusse par beaucoup d'esperances & de promesses, dont il comptoit bien qu'il ne lui seroit pas difficile d'éluder l'accomplissement en tems & lieu. Enfin il eut une attention particuliere à éviter de donner aucun sujet de méfiance à la Porte; & pour tâcher de la rendre suspecte aux Persans, il offrit au Grand Seigneur sa mediation pour terminer les differends qu'il avoit avec l'Empire de Russie.

Malgré l'importance des négociations auxquelles ces diferens objets donnoient lieu, la Cour Imperiale ne perdoit point de vue le projet de fermer pour toujours, s'il étoit possible, l'entrée de l'Italie à l'Infant *Dom* CARLOS: & comme rien n'étoit plus propre à le faire réussir, & à frustrer pour toujours ce Prince de la succession des Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, que l'accomplissement du mariage du nouveau Duc *Antoine* FARNESE avec la Princesse de *Modene*, on pressa ce Souverain de n'en point retarder la conclusion. Son interêt & la conservation de sa Maison s'accordant parfaitement avec les conseils de l'Empereur, il partit le 7. Fevrier 1728. pour aller recevoir

voir sa future Epouse. Leur premiere entrevue se fit à la Riviere d'*Ensa*, sur la Frontiere des deux Etats, où la Cour de Modene avoit accompagné la Princesse. Ils vinrent ensuite à *Parme*, où se fit la célébration de leur mariage, suivie de divertissemens & de fêtes qui durerent plusieurs jours.

La Cour d'Espagne prenoit une mediocre part à la joye qui regnoit à Parme. On n'avoit pu faire accepter le Traité de la Quadruple-Alliance à Leurs Maj. Cath., que par la promesse d'assurer à l'Infant Dom Carlos la possession des Etats qu'on lui destinoit en Italie. Le mariage du Duc de Parme anéantissoit en partie ce projet. Ce qui concernoit la *Toscane* ne paroissoit guere plus assuré. Le Grand-Duc voyoit avec une sensible peine qu'on disposât de ses Etats pendant sa vie, & qu'on le privât du droit de choisir son successeur. Une loi si dure lui fit entamer differentes negociations, qui s'accordoient aussi peu avec les desseins de la Cour d'Espagne, qu'elles étoient favorables aux vues de l'Empereur. L'étroite amitié que le Traité de Vienne avoit formée entre ce Monarque & leurs Maj. Cath., s'affoiblissoit à mesure que les vastes esperances qui l'avoient fait

fait naître s'évanouïssoient. On découvroit chaque jour à Madrid combien elles étoient frivoles, & l'on se repentit de les avoir trop facilement adoptées. On se promettoit, quoi-qu'un peu tard, de n'être plus desormais si crédule, & de profiter des changemens de systême que le prochain Congrès produiroit, pour procurer aux projets dont on étoit occupé, un succès qui ne dépendît plus du bon plaisir de l'Empereur.

Ce Prince, de son côté qui prévoyoit bien que son union avec l'Espagne tendoit à sa fin, se proposoit de tirer de la même assemblée l'avantage de se réunir à ses anciens Alliés, & de les rendre garants de l'ordre qu'il avoit établi dans sa succession. Il comptoit aussi de reveiller leur inquietude & leur crainte sur l'accroissement de la Maison de Bourbon, & de les porter à concerter avec lui les moyens de la traverser.

Les précautions qu'on vouloit prendre à Vienne & à Madrid, pour préparer de loin les changemens qu'on desiroit, restoient cachés sous une profonde dissimulation. La prudence la dictoit, jusqu'à-ce que les conjonctures permissent de montrer à découvert la mefiance où l'on étoit de part & d'autre. Des deux

côtés

côtés on la croyoit fondée sur de justes motifs, qui se multiplioient à proportion du soin qu'on se donnoit pour les connoître.

Leurs Maj. Cath., pour mieux découvrir les sentimens de l'Empereur sur ce qui les interessoit alors le plus sensiblement, avoient envoyé le Marquis de MONTELEON en Italie avec le double caractere de leur Ambassadeur auprès de la Republique de *Venise*, & de leur Plenipotentiaire auprès des Princes d'Italie. Ce Ministre, qui avoit deja été employé en diverses Cours, étoit très propre à s'aquitter de toutes sortes de commissions. Son caractere ouvert & enjoué rendoit sa societé amusante. Il aimoit tout ce qui sert à connoître les hommes tels qu'ils sont, la table, la conversation & la liberté. Il m'a paru joindre à ces qualités une juste idée du petit merite qu'il y a d'affecter un air occupé, & de la pedantesque representation dans laquelle certains hommes en place croyent devoir toujours être enchassés.

Les instructions qu'on avoit données au Marquis de Monteleon, lui enjoignoient de ne rien negliger, pour découvrir ce qui se passoit entre l'Empereur & le grand-Duc de *Toscane* au sujet

de la ſucceſſion des Etats de ce Souverain, & les meſures ſecrettes qu'ils prendroient, ou qu'ils avoient deja priſes, pour en fruſtrer l'Infant Dom Carlos. Il devoit auſſi obſerver les démarches que feroit la Cour Imperiale pour gagner le Roi de *Sardaigne*, le nouveau Duc de *Parme* & les autres Puiſſances d'Italie; travailler à les mettre dans les interêts de l'Eſpagne; démêler juſqu'où l'on pouvoit compter ſur eux dans certaines conjonctures; & leur faire craindre que l'Empereur n'eût pris la reſolution en ſecret, de réunir après l'extinction de la Maiſon de Medicis, le Grand-Duché de Toſcane à ſes autres Etats comme un fief de l'Empire, dans la vue de parvenir à ſoumettre entierement l'Italie, ſelon le projet que la Maiſon d'Autriche avoit formé depuis longtems.

Le Marquis de Monteleon arriva à Turin le 16. Décembre 1727. VICTOR AMEDE'E, qui étoit alors ſur le Trône, ſans rejetter les offres de la Cour d'Eſpagne, ni celles qui venoient de Vienne, ſe menageoit entre les deux partis, afin de ſe donner le tems de voir quelle reſolution prendroient les autres Puiſſances, & profiter de la conjoncture pour ſe procurer quelque nouvel avan-

avantage. Ce Monarque écouta les propositions du Marquis de Monteleon, comme celles des Comte d'HARRACH (1) & de DAUN (2). Il fit entendre au Ministre d'Espagne, que l'Ambassadeur qu'il devoit envoyer incessamment à Madrid, seroit chargé d'expliquer ses intentions sur les projets dont il étoit question. Ses réponses aux autres étoient moins générales, & sans prendre aucun engagement il laissoit entrevoir, qu'il n'étoit pas éloigné, à certaines conditions, de concerter avec l'Empereur les moyens d'empêcher l'établissement d'une branche de la Maison de Bourbon en Italie. Nous aurons peut-être occasion de rapporter l'embarras où la politique trop raffinée de ce Prince le jetta, & les suites singulieres qu'elle eut.

Le Marquis de Monteleon comprit que les circonstances n'étoient point favorables à obtenir une réponse positive du Roi de Sardaigne. Il se contenta de faire appercevoir plusieurs fois à ce Monarque, ce qu'il pouvoit attendre de la reconnoissance de l'Espagne, s'il embrassoit ses interêts ; & après avoir passé environ un mois à Turin, il se rendit à *Milan*. Son

(1) Ministre de l'Empereur à *Turin*.
(2) Gouverneur du *Milanois*.

Son intention étoit d'y examiner de plus près ce qui interessoit les vues de Leurs Maj. Cath. dans les relations du Comte de Daun avec les Princes d'Italie ; & pour la cacher il prit le pretexte de vouloir se reposer quelques jours chez le Marquis *Dom Augustin* ORIGONE son gendre. Il suppoloit d'ailleurs, qu'étant Ambassadeur d'une Puissance des plus unies avec l'Empereur, ce sejour ne tireroit pas à conséquence.

L'apparente cordialité du Marquis de Monteleon n'en imposa point au Comte de DAUN. Il regarda le nouveau venu comme un surveillant un peu incommode. Mais cela ne l'empêcha pas d'avoir pour lui toutes les attentions que son merite personel & le caractere dont il étoit revêtu exigeoient. La situation de l'un & de l'autre étoit fort plaisamment depeinte dans une lettre que le Marquis de Monteleon m'écrivit alors. Je regrette de ne pouvoir la faire servir ici à l'amusement du Lecteur ; mais elle a eu le sort de presque tous mes autres papiers.

Le Marquis de Monteleon séjourna quelques jours de plus à Milan qu'il n'avoit fait à Turin. En quittant cette Capitale il alla à *Parme*. On n'y parloit que de divertissemens. Il profita de tous ceux

ceux que les nôces Duc Antoine y faisoient naître. Ce fut vraisemblablement sa principale occupation. La circonstance du tems ne permettoit gueres de proposer à ce Souverain un successeur : il se flattoit sans doute d'en avoir bientôt par son mariage. Neanmoins, comme cette esperance paroissoit fort incertaine par differentes raisons, le Marquis de Monteleon ne laissa pas de prendre en secret, contre les événemens qui pouvoient survenir, les précautions que la prudence lui suggera.

La présence d'un homme qui vient offrir un heritier, & veiller à la conservation de ses interêts, est presque toujours importune. Personne, pour si vieux & si infirme qu'il soit, n'est tenté de mourir par civilité. On n'aime point voir les gens qui semblent exiger cette politesse. Le Grand-Duc de *Toscane*, à la Cour du quel le Marquis de Monteleon passa en quittant celle de Parme, sut dissimuler ses sentimens. Il reçut ce Ministre avec toute la distinction qu'il pouvoit desirer. Le Comte de SESENTI, Gentil-homme de Son A. R., alla au-devant de lui & le conduisit au Palais *Salviati*, qu'on lui avoit préparé. Dès qu'il y fut arrivé, le Comte BIRANGUCCI le complimenta de la part du Grand-Duc. Dans l'Audience qu'il en

eut ensuite, ce Prince & l'Electrice *Palatine* sa Sœur, ne l'entretinrent que de leur attachement respectueux pour leurs Maj. Cath., & de leur satisfaction d'avoir l'Infant Dom Carlos pour successeur. Ils attendoient, disoient-ils, avec impatience, que le Congrès achevât d'applanir toutes les difficultés qui s'opposoient encore à l'exécution d'une disposition si desirée; &, en assurant que ce ne seroit jamais de leur part qu'elles viendroient, ils ne cherchoient qu'à les susciter.

Le Marquis de Monteleon savoit à quoi s'en tenir; mais pour répondre aux bonnes intentions qu'on affectoit, il s'étendit beaucoup sur l'entiere confiance que le Roi & la Reine d'Espagne avoient en leurs Altesses Royales & Electorale; sur la constante resolution où ils étoient de la leur marquer en toute occasiou, & de veiller en même tems à la conservation de leur autorité. La méfiance, des deux côtés, étoit cachée sous l'apparence de la meilleure foi du monde.

Pendant le sejour d'environ un mois que le Marquis de Monteleon fit à Florence, il eut de fréquentes conferences avec les Ministres du Grand-Duc. On se prêtoit en apparence à tout ce qu'il proposoit; mais dans le fonds on ne cherchoit

qu'à

qu'à éluder tout engagement contraire aux vues qu'on avoit, aux événemens qu'on attendoit, & aux esperances que donnoit la Cour Imperiale, d'accorder l'investiture immédiate de la Toscane à l'Electrice Palatine. Le Comte de CAIMO, Ministre de l'Empereur, la promettoit en secret à cette Princesse, pendant qu'on s'étoit obligé, par des Traités solennels, de ne la donner qu'à Dom Carlos. On les trompoit l'un & l'autre; car on n'avoit pas envie (1) à Vienne d'en gratifier aucun des deux.

Le Marquis de Monteleon n'ignoroit point ce dessein; mais il ne convenoit pas, dans la conjoncture où l'on étoit, de le faire remarquer, encore moins de paroître persuadé que l'Empereur l'eût formé. La Cour d'Espagne n'avoit alors d'autre Allié que ce Prince. Son interêt l'obligeoit de le menager, jusqu'à ce que le Congrès

 eut

(1) Quelques jours après que le Comte de ZINZENDORF eut promis que l'Empereur consentiroit que le Grand-Duc de Toscane déclarât l'Electrice Palatine sa Sœur habile à succeder, & que ce Monarque accorderoit à cette Princesse l'inverstiture des Fiefs masculins qu'il avoit coutume de donner aux Grands-Ducs, Sa Maj Imp. fit adresser un Rescrit à l'Electrice, par lequel il lui étoit ordonné, dans les termes les plus forts, de se désister de ses prétentions.

eût donné une nouvelle face aux affaires. C'eſt ce que le Marquis de Monteleon alla attendre à Veniſe, où il arriva le 18. Avril.

Quoique l'Eſpagne, par le dernier Acte qui avoit été ſigné au *Pardo*, eût enfin conſenti à l'exécution des Préliminaires & à l'ouverture du Congrès, il reſta encore quelques obſtacles à lever, ſur les termes des ordres qui devoient être envoyés en *Amerique*, tant de la part de leurs Maj. Cath. que de celle du Roi d'Angleterre. Le Marquis DE LA PAZ & Mr. KEENE n'ayant pu s'accorder entr'eux ſur cet article, ni ſur quelques autres griefs qui concernoient la levée du Siege de *Gibraltar*, & le tems où commenceroit l'obligation de reſtituer les priſes; ils convinrent reciproquement de renvoyer la déciſion de ces differentes difficultés, aux Miniſtres des Puiſſances contractantes qui ſe trouvoient à Paris. Elle s'y fit, dans quelques conferences qu'ils eurent enſemble chez le Garde des Sceaux & le Baron de BENTENRIEDER (1). On y dreſſa un projet pour les ordres qui ſeroient expédiés aux Gouverneurs Eſpagnols aux *Indes*, & à l'Amiral HOPSON, qui y étoit allé

(1) Un des Plénipotentiaires de l'Empereur au Congrès de *Soiſſons*. Il arriva à Paris vers la fin de Janvier 1728.

lé prendre le Commmandement de l'Escadre Angloise, depuis la mort de l'Amiral HOZIER. On détermina que l'Espagne & l'Angleterre restitueroient les prises faites l'une sur l'autre du jour marqué dans les Préliminaires, & qu'on combleroit entierement tous les travaux & Lignes devant *Gibraltar*.

Leurs Maj. Cath. & Britt. ayant approuvé ce Reglement, on dépêcha des vaisseaux d'avis en Amerique, pour qu'il fût exécuté fidelement. On rasa les Ouvrages élevés devant *Gibraltar*. Les troupes Espagnoles se retirerent, à l'exception de trois ou quatre Bataillons commandés par le Brigadier *Dom André* BENITO, qui devoient rester aux environs de cette Place pour empêcher la contrebande. Le Comte de PORTMORE retourna en Angleterre.

Soit que les Alliés d'Hanover voulussent faire voir, que les soins qu'ils s'étoient donnés pour hâter l'ouverture du Congrès ne procedoient que du desir de conserver la tranquillité publique, & nullement d'aucune crainte de la Ligue de Vienne; soit qu'en montrant les forces nombreuses qu'ils pouvoient assembler, ils fussent bien aises d'aquerir par là une plus grande influence dans ce qui se traiteroit à Soissons; on répandit alors dans

le public un état (1) des troupes que la France, l'Angleterre, la Hollande, & les autres Puiſſances qui leur étoient unies, mettroient ſur pied en cas de guerre. Il étoit très capable de produire l'effet qu'on deſiroit, & de faire remarquer la ſuperiorité de l'Alliance d'Hanover ſur celle de l'Empereur, de la Ruſſie & de l'Eſpagne.

Quoique le futur Congrès attirât l'attention de toutes les Cours de l'Europe, elles ne laiſſoient pas d'en faire une particuliere au voyage que le Roi de Pruſſe fit à Dreſde au commencement de l'année, pour y voir le Roi de Pologne. Ce Monarque y ſéjourna près d'un mois, pendant lequel il ne fut queſtion, au moins en apparence, que de fêtes & de divertiſſemens. Ils ſe ſuccederent les uns aux autres, avec le goût, la magnificence & l'agrément que Sa Maj. Polonoiſe repandoit ſur ſes moindres actions.

(1) Le Voici.

La France	30000 hommes
L'Angleterre	24000 ——
La Suede	15000 ——
Le Dannemarc	30000 ——
Les Etats-Generaux	5000 ——
Le Duc de Wolfenbuttel	5000 ——
Total	109000 hommes.

Sans compter les Flottes d'Angleterre & d'Hollande.

On prétendoit pourtant que les deux Monarques n'étoient pas uniquement occupés de plaisirs, & que leur entrevue cachoit des mysteres, où la Cour de Vienne prenoit, ou affectoit de prendre, quelque part. C'est ce que ceux qui écriront l'histoire du tems approfondiront mieux que moi. Laissant donc à part les raisonnemens politiques, je ne rapporterai des suites qu'eut l'arrivée du Roi de Prusse en Saxe, qu'un seul trait, qui, découvrant la bonté des deux Rois, & la générosité en particulier de celui de Pologne, merite de n'être pas oublié. Les hommes apprennent toujours avec plaisir, que ceux qu'ils se sont donnés pour maîtres, savent connoître & sentir, combien il est flatteur de faire du bien.

Sa Maj. Prussienne ayant voulu loger à *Dresde* à l'Hôtel du Comte de WACKERBARTH, le feu y prit trois jours après; & malgré tous les soins des troupes & de la Bourgeoisie, il n'y eut pas moyen d'éteindre les flammes. La maison, les meubles magnifiques qu'elle renfermoit, une belle & nombreuse Bibliotheque, & une collection rare & précieuse de desseins & de Manuscripts, ramassés avec soin pendant près de quarante ans; tout fut consumé.

Le Roi de Prusse, qui se retira chez le Comte de FLEMMING, parut extrèmement sensible à la perte que faisoit le Comte Wackerbarth. Elle répandit de l'amertume sur les plaisirs qu'on chercha ce jour-là à lui procurer. Sa Maj. étant allé souper le soir chez une des principales Dames de la Cour, le Comte de Flemming y vint. La conversation ne manqua pas de tomber sur le malheur du Comte de Wackerbarth. Une des personnes de la Compagnie fit remarquer qu'il étoit d'autant plus grand, que ce Seigneur ayant supplié le Roi de lui accorder une maison près de l'Arsenal pour y habiter, jusqu'à ce que la sienne fût rebâtie, Sa Maj. n'avoit pas jugé à propos de lui accorder cette grace. Chacun fut étonné de ce refus, sachant combien ce Monarque étoit bon & généreux. Le Roi de Prusse ne put pas non plus s'empêcher d'en marquer sa surprise.

Le Comte de Flemming gardoit pendant ce tems-là le silence. Il savoit les intentions du Roi de Pologne; mais il avoit ordre de ne les faire connoître, qu'après que son apparente dureté pour le Comte de Wackebarth auroit fait bruit. Ce moment étant venu, & le Roi de Prus-

Prusse lui ayant demandé si ce qu'on venoit de dire étoit vrai, il répondit qu'oui: „ mais, „ ajouta-t-il, le Roi n'a pris cette resolution „ que pour mieux loger Mr. de Wackerbarth; car pour l'indemniser, Sire, de „ la perte qu'il a faite, il lui a donné la „ maison où vos Majestés souperent hier, „ avec tous les meubles dont elle est ornée." Le présent montoit, disoit-on (1) à près de 100000. Ecus.

Un bienfait assaisonné de tant de graces charma toute l'Assemblée. Il causa en particulier au Roi de Prusse une joye si vive & si naturelle, qu'il se leva de sa chaise & fit l'honneur d'embrasser, à diverses reprises le Comte de Flemming, en le priant d'aller remercier de sa part le Roi de Pologne du magnifique dédommagement qu'il accordoit au Comte de Wackerbarth. Ce n'est (2), dans un Souverain, ni s'abaisser ni s'avilir que de manifester ces sentimens d'humanité; au contraire, c'est montrer qu'on est digne

H 5 du

(1) Ce détail étoit contenu dans une lettre écrite à Mr. de la COMERIE Colonel au service d'Espagne, & frere de Mr. de BROSSE Ministre de Pologne à La Haye

(2) *Mater fecunda obsequiorum est æqua regiminis administratio, & multa principis erga suas humanitas.* Le Bleu in David illustr. p. 226.

du repect & des hommages de tous les hommes.

Toutes les affaires pour lesquelles on avoit envoyé le Comte de ROTTEMBOURG en Espagne étant terminées, par l'Acte qui avoit été signé au *Pardo*, rien ne l'empêchoit plus de retourner en France. Il affectoit de temoigner un empressement si grand de profiter de cette liberté, que personne, à l'exception de ses partisans, n'eut la complaisance de le croire sincere. On savoit depuis longtems à quoi s'en tenir sur cet article. Les moyens qu'on employe dans les Cours pour esquiver la mortification d'un projet manqué, n'en imposent à personne. D'ailleurs on ne voyoit pas, que rien attendît le Comte de Rottembourg à Versailles, qui dût lui causer une si forte impatience d'y arriver.

Nous portons en nous-mêmes un Juge (1) de nos actions, que nous ne pouvons seduire. On s'efforce en vain de ne point écouter les arrêts qu'il prononce. Il

(1) *Prima & maxima peccantium est pœna peccasse; nec ullum scelus, licet illud fortuna exornet muneribus suis, licet tueatur ac vindicet, impunitum est: quoniam sceleris in scelere supplicium est. Sed nihilominus & hæc & illa secundæ pœnæ premunt ac sequuntur: timore semper & expavescere, & securitati diffidere.* Seneca Epist. 97.

Il saisit malgré nous prendre les momens de se faire entendre, & de nous convaincre qu'il faut être d'accord avec lui pour être heureux. Le procedé du Comte de Rottembourg à mon égard ne souffroit guerre d'excuse. Je m'étois fait un plaisir de prevenir leurs Maj. Cath. en sa faveur : il avoit mis tout en usage pour me priver de leur bienveuillance. Il ne pouvoit pas m'accuser d'avoir traversé ses négociations, ni manqué d'égards pour lui : j'étois en droit de lui reprocher de ne s'être appliqué en secret qu'à me nuire, & de n'avoir eu de certaines attention pour moi, qu'afin de me trahir avec plus de facilité & d'assurance. En un mot, la certitude de s'attirer la protection du Cardinal de Fleury en me desservant, lui avoit fait adopter toute l'animosité de cette Eminence contre moi.

On ne sert point impunément le ministre d'une passion injuste. Le succès qui accompagne quelquefois une pareille foiblesse est, je l'avoue, un espece de voile, qui cache sa difformité aux yeux du public ; mais si par hazard ce succès vient à manquer, le remord (1) qu'on ne peut

 séparer

(1) *Proprium nocentium est, trepidare. Hic consentiamus omnes, mala facinora conscientia flagellar,*

ſéparer d'une complaiſance ſervile, le dépit de l'avoir eue inutilement, & la crainte qu'elle ne ſoit connue, ne laiſſent aſſurement point l'eſprit dans une aſſiette tranquille.

J'ai lieu de croire que le Comte de Rottembourg ſe trouvoit dans cette ſituation, & que, pour m'ôter tout droit de me plaindre de lui, il fut bien aiſe de faire ceſſer avant ſon départ la froideur qui duroit depuis quelque tems entre nous. Une telle démarche prévenoit effectivement le public en faveur de ſa moderation; & elle autoriſoit ce Miniſtre, ſi je rejettois ſes avances, à me reprocher de ſuivre un reſſentiment auſſi indécent que mal fondé. On tâche toujours, dans les Cours, d'ajuſter la pratique de la vertu (1) avec quelque avantage; ſans cette aſſociation elle à peu de ſectateurs.

Il falloit que le Comte de Rottembourg choi-

lari, & plurimum illi tormentorum eſſe, eo quod perpetua illum ſolicitudo urget ac verberat, quod ſponſoribus ſecuritatis ſuæ non poteſt credere. Seneca epiſt. 97.

(1) *Qui virtutes hoc modo exiſtimat, quod divitias, ſervitia, aliaſque vulgares fortunas & externa bona producant, quis virtutum finis mihi videntur plane ignoraſſe.* Ariſt. Lib. I. Ethic.

Nec facile invenies multis e millibus unum
Virtutem pretium qui putet eſſe ſui.

Poëta Latinus.

choisit quelqu'un pour l'exécution de son projet, qui pût, sans affectation, me laisser entrevoir ses sentimens & sonder les miens. Il chargea le Comte de MARCILLAC de ce soin. Celui-ci quoique étroitement lié avec tous ceux qui m'étoient contraires & en particulier avec le Comte de Rottembourg, ne m'en voyoit pas moins souvent. Ses visites, toujours accompagnées de conseils, ou de propros qui me servoient merveilleusement à découvrir les desseins de mes ennemis, ne m'importunoient par-là même jamais. Marcillac se voyant si bien reçu chez moi, s'applaudissoit de savoir se menager avec tant de prudence entre le Ministre de France & moi. En effet son zele s'exerçoit au profit des deux partis; mais depuis qu'il avoit été initié dans les mysteres de la Duchesse de St. Pierre & du Cardinal de Fleury, j'en aurois été bientôt la victime, si je n'en avois moderé l'ardeur.

Le prochain départ du Comte de Rottembourg étant repandu dans le public, le Comte de Marcillac m'en parla à diverses reprises; mais je me gardai bien de laisser échaper aucune expression qui lui fit connoître que je prisse quelqu'interêt à la nouvelle. Cette indifference ne cadrant point avec ses desseins, il me deman

manda si je ne comptois pas de voir le Ministre de France avant qu'il partît ? Je répondis qu'ayant cessé depuis près de trois mois d'aller chez lui, il me paroissoit peu convenable de n'y paroître que pour lui souhaitter un heureux voyage : que ce seroit, à mon avis, lui donner lieu de penser que je m'aquittois de ce devoir avec un peu trop de goût. Mais, ajoutai-je en riant, aidez-moi à le remplir, & dites-lui de ma part, si vous voulez, ce vers du Prologue d'une Comedie (1)

Adieu, jusqu'au revoir ; sur tout vivons en paix.

„ Le Compliment est laconique, repartit Marcillac ; il ne faudra ni beaucoup de tems ni beaucoup de peine pour m'en aquitter. Mais trouvez bon que je vous dise, comme votre ami & votre serviteur, que vous avez pris un travers contre le Comte de Rottembourg très mal fondé, & que vous vous êtes trop facilement laissé aller à croire les contes faux & malins qu'on vous a faits sur son sujet. Il y a ici certains fripons, qui ne cherchent qu'à brouiller tout le monde. Si le Comte de Rottembourg, soit dit sans vous déplaire, avoit été aussi credule que vous, peut-être au-„ roit-

(1) Les Folies amoureuses de *Regnard*.

„ roit-il pu à son tour vous regarder com„ me son ennemi. Il s'est garanti de pren„ dre des préventions si injustes, en ban„ nissant de chez lui ces sortes de gens„ là. Soyez certain, j'en parle savam„ ment, qu'il a pour vous toute sorte „ d'estime : il ne tient qu'à vous de vous „ en convaincre."

Le discours du Comte de Macillac tendant à me persuader que j'étois toujours prêt adopter des chimeres, & à me faire regarder au contraire le Comte de Rottembourg comme rempli de prudence & de moderation, je ne jugeai pas à propos de souscrire tout-à-fait à cette décision; & pour lui faire voir que j'étois mieux instruit qu'il ne le pensoit, j'entamai un détail circonstancié, de tout ce qui s'étoit passé entre le Ministre de France & moi depuis son arrivée en Espagne, & des particularités qui prouvoient sans replique la mauvaise foi du Comte de Rottembourg. Mon homme en fut embarrassé & interdit. Il avoit remarqué, à mesure que je m'expliquois, que j'avois la mine de ne pas ignorer à quel prix il étoit devenu le confident du Ministre de France, & de savoir par consequent à quoi m'en tenir sur ses conseils. La reflexion ne contribua pas à le mettre à son aise.

Il

Il parloit beaucoup, & ne disoit rien. Il poussoit des éclats de rire forcés, sur mes prétendues erreurs. Il convenoit de certains faits indifferents. Il protestoit, avec de grandes exclamations, que je me trompois, dans ceux qui tiroient à consequence. Il se levoit & s'assoyoit à tout moment; enfin tous ces mouvemens & ce verbiage se reduisoient à me repeter sans cesse, qu'on m'en avoit imposé.

La scene me divertit pendant quelques instans. Mais pour éviter qu'elle ne devînt à la fin serieuse ou piquante," N'au„ riez-vous point, dis-je au Comte de „ Marcillac, lu la Comedie du *Legatai-* „ *re universel?* "

Je l'ai vue représenter, me repondit-il; elle m'a fort amusé. Où prétendez-vous me conduire par cette question?

„ A vous montrer, repliquai-je, que „ vous me traitez depuis une heure com„ me le bon Mr. *Geronte.* Vous savez que, „ pour lui faire approuver un testament, „ qu'il n'a pas fait, on lui repete, à cha„ que article qu'il conteste, qu'un long „ assoupissement lui a fait oublier ce qu'il „ avoit dicté. Vous me tenez, mon cher „ Marcillac, precisément le même lan„ gage. Je ne vous dis pas une parole, „ que vous ne me repartiez, comme les „ Acteurs

„ Acteurs de la Piece : *c'est votre Letargie.* „ Quoiqu'il en soit, & pour être Mr. *Geronte* jusqu'au bout, j'en passerai par où il „ vous plaira. A quoi prétendez-vous à présent que ma complaisance vous serve ? "

La plaisanterie fit cesser les criailleries du Comte de Marcillac. Il se mit à rire de mon imagination, & me proposa de me donner à dîner avec le Comte de Rottembourg. J'acceptai l'ofre sur le champ ; „ à condition cependant, continuai-je, „ qu'on ne me parle plus de léthargie. „ J'ai pour ce mot autant de repugnance „ que *Dom Japhet d'Armenie* (1) pour „ le *Renifleur.* "

Le Comte de Marcillac admit la clause galamment. Il m'assura, en me quittant, qu'il se faisoit fort d'obtenir du Comte de Rottembourg la ratification de notre Traité.

Deux ou trois jours après j'allai chez le Comte de Rottembourg : il étoit sorti. Dès le même soir il vint me rendre la visite, & eut le même sort : j'étois allé en faire quelques-unes dans la ville. Le renouvellement d'intelligence entre nous deux, que ces démarches annonçoient, devint bien-tôt la nouvelle du jour. Le Com-

(1) Comedie de *Scarron.*

Comte de Marcillac s'attribuoit toute la gloire de l'avoir ménagé.

On étoit alors dans la ſemaine ſainte. Le tems autoriſoit les devoirs que nous nous rendions le Comte de Rottembourg & moi ; mais il n'étoit pas également favorable au dîner que Marcillac vouloit nous donner. La partie fut remiſe après les Fêtes de Pâques, & le jour pris pour le I. d'Avril.

La maiſon du Comte de MONTEREY, que le Comte de Marcillac louoit, avoit un Jardin, au bout du quel étoit une aſſez grande galerie, dont les fenêtres donnoient ſur le *Paſſeo viejo*. C'eſt où je le trouvai en arrivant chez lui. Il ſe promenoit dans cette Piece avec le Comte de Rottembourg. Les autres conviés, en petit nombre, étoient reſtés dans la maiſon.

L'arrangement me parut prémedité. Nous ne nous étions point parlé le Comte de Rottembourg & moi, depuis le jour où il s'étoit aviſé de me lire la lettre du Cardinal de Fleury. Cette époque, peu honorable à ſa bonne foi, n'étoit pas, ſelon les apparences, éfacée de ſa memoire. Il étoit naturel, qu'il ne la crût pas mieux bannie de la mienne ; puiſque c'étoit auſſi celle de notre meſintelligence.

Notre

Notre abord ne se ressentit pourtant point de ce souvenir. Il fut poli & naturel. La conversation n'eut rien de gêné ; point de ces complimens froids & étudiés, qui n'engendrent que l'ennui ou l'aigreur. Il paroissoit que nous voulions également éviter de faire mention du passé. C'est toujours en pareil cas le meilleur parti à prendre.

Après le dîner, qui dura assez longtems, on descendit dans le Jardin. Insensiblement nous nous trouvames seuls le Comte de Rottembourg & moi. Certains propos qu'il me tient, me firent juger qu'il tournoit, comme on dit, autour du pot, pour s'attirer quelque explication de ma part ou quelque espece d'excuse. Je touchai legerement le premier point ; quant au dernier, il n'en fut pas question. Il s'exprima avec beaucoup de vivacité contre les tracassiers, dont, selon lui, la Cour d'Espagne étoit remplie, & en particulier contre mon ami le Sr. Stalpart. Je vis bien où l'épithete & la déclamation pouvoient nous conduire, & je crus devoir prévenir les suites de son humeur mordicante & chagrine.

„ Laissons, lui dis-je, tripoter tout à „ leur aise les gens que vous désignez. „ Si leur malignité ou leur imprudence

„ ne

„ ne servoit pas plus à certaines gens,
„ qu'à vous & à moi, nous n'auroins pas
„ éprouvé l'hyver dernier le refroidissement
„ de la saison. Mais ceux qui mettent en
„ mouvement les marionettes, ont leurs
„ vues en les faisant parler. Croyez-moi,
„ Monsieur le Comte, ajoutai-je en sou-
„ riant, *hoc fecit inimicus homo.* Sans
„ lui nous ne nous plaindrions de per-
„ sonne. Ne pensons plus aux sombres
„ nuages de l'hyver. Votre amitié m'a
„ toujours été précieuse : accordez-la moi
„ aujourdhui, & pour toute la vie ; &
„ comptez sur le retour le plus verita-
„ ble & le plus fidele de ma part. "

Le Comte de Rottembourg reçut le compliment de fort bonne grace. Il me protesta qu'il n'avoit pas cessé un moment de m'honorer & de m'estimer ; & que, sans les fripons, qui ne s'étoient occupés qu'à m'en imposer, & auxquels j'avois trop facilement prêté l'oreille, je n'aurois jamais douté de la constance de ses sentimens.

Je ne contestai plus sur la justesse de cette reflexion. Le sacrifice (1) de je ne sai

(1) *Ei qui vult tecum judicio contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte & pallium ; & quicumque te angariaverit mille passus, vade cum eo & alia duo.* Math. c. V.

Qui pacis ineunt consilia, sequitur eos gaudium. Prov. c. XII.

ſai quel retour d'amour propre, peut-il couter quelque choſe à un cœur chrètien, quand il tend à rétablir le calme dans celui des autres ?

Le Comte de Rottembourg & moi rejoignimes en cauſant le Comte de Marcillac, & les autres perſonnes qui étoient avec lui. On propoſa d'aller faire un tour en caroſſe au *Paſſeo*. J'offris au Comte de Rottembourg, qui n'en avoit qu'un de louage, de le mener dans le mien. Il y conſentit. Marcillac vint avec nous : le trio fut bien remarqué. Ce dernier, pour s'afficher notre mediateur, ſembloit chargé, par toutes ſes reverences à la portiere, de faire les honneurs de la promenade. Nous nous ſeparames tous contens.

La veille (1) du départ du Comte de Rottembourg, je fus prendre congé de lui. Il me dit que le lendemain le Comte de Marcillac devoit lui donner à déjeuner avant de partir. Je me rendis chez celui-ci avant que le Comte de Rottembourg montât en chaiſe. Il parut ſenſible à cette attention; &, après m'avoir offert avec empreſſement de ſe charger de mes commiſſions pour Paris, il me pria de lui donner de tems en tems de mes nouvelles, & de trouver

(1) Le 4. Avril 1728.

trouver bon qu'il se rappellât de son côté dans mon souvenir.

Nous nous promimes de part & d'autre d'entretenir ce commerce. Il dura jusqu'au retour à peu près du Comte de Rottembourg en Espagne. Il ne tint pas à lui de me persuader qu'il soutenoit mes interêts en France avec chaleur. Je n'exigeois pas tant de lui : un tel changement me parut trop affecté & trop subit, pour être sincere. Il m'avoit cité la Comtesse de SAILLANT (1) pour temoin de sa façon de penser à mon égard. Cette Dame ne desapprouva point les petits scrupules que je ne pouvois vaincre, pour ajouter foi à de si flatteuses assurances. Elles n'avoient effectivement, comme toute la conduite de ce Comte avec moi, que l'apparence de la bonne foi. Je n'apperçus aucun vestige de ce prétendu zele quand ce Ministre reparut à la Cour de leurs Maj. Cath. Je remarquai, au contraire, un dessein formé de me déservir. Le Cardinal de Fleury ne l'y eût point renvoyé s'il eût reconnu en lui plus de délicatesse.

La resistance à l'iniquité va jusqu'à l'heroïsme, quand elle sert à l'élevation. Vient-elle à la contrarier ? Elle dégénere bientôt

(1) Veuve du Comte de SAILLANT Gouverneur des trois Evéchés.

tôt en une foiblesse, justifiée par l'interêt. Trop de gens se sont bien trouvés de cette pratique, pour qu'on puisse esperer de la voir cesser.

Le commerce de lettres assez réglé que j'entretenois avec Mr. D'ADONCOURT Commandant à *Bayonne*, m'avoit quelquefois induit à l'instruire de ce qui s'étoit passé entre le Comte de Rottembourg & moi pendant l'hyver. En apprennant au même qu'il verroit bientôt ce Ministre, je lui parlai aussi de la maniere dont nous nous étions séparés. Je ne rappelle l'article (1) de la réponse qu'il me fit, que parce qu'il sert de preuves de plusieurs particularités que j'ai rapportées. Les odieuses impressions que le Cardinal de Fleury a données de mon caractere, me prescrivent une exactitude dans ces Memoires, qui sembleroit humiliante, si elle ne m'aidoit à les dissiper en manifestant la verité.

Le Comte de Rottembourg n'eut pas lieu d'être fort content de la reception qu'on lui fit à Versailles. Il y rendit compte de sa commission; on l'écouta; on tira de lui les éclaircissemens qu'on souhaittoit: après quoi on l'oublia si parfaitement, qu'il perdit l'Ambassade de *Berlin* qu'il rem-

(1) Voyez à la fin de ce Volume *Pieces Justificatives N°. XXII.*

remplissoit, comme celle d'Espagne qu'il avoit desirée. Piqué & mécontent, il prit le parti d'aller philosopher tout à son aise dans une Terre qu'il avoit en *Alsace*. J'aurai dans peu occasion de rapporter une lettre qu'il m'écrivit de son Château, où il me vantoit sa felicité imaginaire. C'est là presque toujours le langage de ceux que les Princes ne jugent plus à propos d'employer. Par malheur ils ne peuvent persuader au public, ni à eux-mêmes, qu'il soit sincere.

Quoique la maladie du Roi d'Espagne se fût dissipée, il restoit à ce Monarque une foiblesse & une melancholie, qui le retinrent au *Pardo* jusques au 12. d'Avril. 1728. Le Pape avoit fait le 26. de Novembre précedent une promotion de Cardinaux pour les Couronnes, dans laquelle l'Archevêque de (1) *Tolede* fut compris. Quand l'Abbé

(1) Il s'appelloit *Dom Diego d'* ASTORGA *y* CESPEDES. Il avoit succédé à *Dom Francisco* VALERO *y* LOZA, mort à Tolede le 23. Avril 1720. Celui-ci avoit été simple Curé de *Villa-nueva de la Xara*, lieu de sa naissance; & par l'utilité, qu'on retira de son zele, soit pour le service du Roi pendant les troubles survenus en Espagne à l'avénement de Philippe V, soit pour avoit contenu les peuples dans le devoir, soit enfin pour avoir secouru les soldats & les pauvres, Sa Maj. Cath. le nomma à l'Evéché de

l'Abbé BENTIVOGLIO (1) vint lui porter la Barrette, Sa Maj. Cath. ne se trouva point en état de la lui donner : le Cardinal BORGIA en fit la cérémonie.

C'étoit

de *Badajoz*, & ensuite à l'Archevéché de Tolede. Il conserva, dans ce premier siege des Eglises d'Espagne, la même humilité, la même charité & le même desinteressement, qu'il avoit pratiqués dans son ancien état; préchant, catéchisant, comme il faisoit étant Curé, & vivant avec la frugalité & la modestie d'un simple Prêtre. Un si saint usage de la grandeur & des richesses semble être attaché en Espagne à l'Episcopat. On ne voit rien de plus édifiant que la vie de ceux qui y parviennent.

(1) Le nouveau Cardinal fit présent à cet Abbé d'un grand Bassin d'argent dans lequel étoit une bourse contenant 1000. pistoles d'Espagne; deux bagues estimées 1000 pistoles, deux montres d'or, deux tabatieres de même metal, & une croix de Diamans de 500. pistoles, avec les provisions d'un Canonicat dans l'Eglise de Tolede. Il lui remit aussi, pour le Cardinal Bentivoglio son Oncle, trois grands Bassins remplis de differentes galanteries, comme mouchoirs & bas de Soye, mousselines & autres étofes précieuses des Indes ou d'Espagne, une grande caisse de chocolat, quatre vases d'argent remplis de tabac d'Espagne, un service de table de la plus fine porcelaine, & un autre d'argent. On peut juger si le Neveu dut être content de se voir dédommagé de la sorte des peines & de la dépense du voyage, & l'Oncle satisfait de la recompense de ses bons offices.

C'étoit avec juste raison que le Roi d'Espagne avoit accordé sa nomination à ce Prélat. On ne pouvoit le connoître sans concevoir pour lui une veritable vénération. Ennemi du faste, on ne voyoit rien dans son Palais, dans ses équipages & dans tout son extérieur, qui ne fût conforme à la modestie dont il devoit donner l'exemple. Ses grands Revenus étoient employés à soulager les pauvres, à l'éducation d'un grand nombre de jeunes Ecclésiastiques, & à l'ornement des Eglises. L'Autel, entr'autres, où repose le très saint Sacrement dans celle de Tolede, est un monument de sa pieté & de sa magnificence. On travailloit à le construire quand je fus voir cette ancienne ville.

La constante bienveuillance dont ce vertueux Cardinal m'a honoré, & les obligations que je lui ai, me rendront toujours sa memoire aussi chere que respectable. C'est par mon canal qu'il fit part (1) aux Cardinaux de ROHAN & de NOAILLES de la dignité où il venoit d'être élevé. Je ne sai qui avoit pu donner lieu aux soupçons dont le premier me parloit dans sa

(1) On en trouvera la preuve dans les réponses que me firent ces deux Eminences, à la fin de ce Volume *Pieces Justificatives N°. XXIII. & XXIV.*

ſa lettre. Le Cardinal d'ASTORGA, comme tous les Evêques d'Eſpagne, étoit très éloigné de favoriſer aucun ſentiment contraire à la ſoumiſſion qu'on doit avoir pour les déciſions de l'Egliſe.

Le départ du Comte de Rottembourg, & la prochaine arrivée du Marquis de BRANCAS (1) mettoient beaucoup d'agitation dans les eſprits à la Cour d'Eſpagne. Les partiſans du premier, après tous les mouvemens qu'ils s'étoient donnés pour le retenir en Eſpagne, voyant leurs eſperances évanouïes, craignoient que ſon ſucceſſeur ne les fit repentir d'avoir voulu traverſer ſes deſſeins. Les amis du Marquis de Brancas ſe flattoient, que le zele qu'ils montroient en toute occaſion pour ſes interêts, leur concilieroit ſon amitié & ſa confiance.

Le public, témoin d'une partie de ce qui s'étoit paſſé entre le Comte de Rottembourg & moi, me mettoit dans le nombre de ceux à qui l'arrivée d'un nouveau Miniſtre de France ne déplairoit pas. Cette idée avoit quelque fondement. La probité & la vertu du Marquis de Brancas, que je connoiſſois depuis longtems, paroiſſoient de ſurs garants, qu'il ne ſuivroit pas les maximes du Comte de Rottembourg, &

(1) A préſent Marechal de France.

que je ne devois pas craindre, par conſéquent, qu'il adoptât avec la même facilité les ſentimens du Cardinal de Fleury contre moi. Fatigué & ennuyé à l'excès de toutes les tracaſſeries auxquelles j'avois été expoſé, je comptois d'en voir arriver la fin avec l'Ambaſſadeur de France. Quelqu'un qui paroit pouvoir nous tirer d'une ſituation embarraſſante eſt toujours le très bien venu.

Ce n'eſt pas que je doutaſſe un inſtant, que le Cardinal de Fleury n'eût eu grand ſoin de prévenir le Marquis de Brancas contre moi; mais j'avois alors tant de moyens de faire appercevoir à celui-ci combien la paſſion de cette Eminence étoit injuſte, que je n'étois pas en peine de ce côté-là.

Le Marquis de NAVA MARCUENDE, qui ſavoit une bonne partie des déſagrémens qu'on avoit cherché à m'attirer, me confirmoit encore dans ces ſentimens. Il informoit ſoigneuſement le Marquis de Brancas des brigues qui ſe faiſoient pour arrêter le Comte de Rottembourg en Eſpagne; & pour que ſes avis (me dit-il un jour) fiſſent plus d'impreſſion, il me preſſa de les autoriſer quand j'écrirois au Marquis de Brancas. Je ſuivis ſon inten-

tention ; mais en même tems je conseillai (1) à cet Ambassadeur, de ne point donner à connoître, quand il seroit à Madrid, que ces sortes de maneges, si ordinaires dans les Cours, meritassent la moindre attention.

C'étoit le pur desir de lui marquer l'estime particuliere que j'avois pour sa droiture qui m'avoit engagé à lui parler avec cette confiance. Je ne comptois pas alors qu'il me trouvât en Espagne. Bien loin de là, j'étois persuadé que je serois parti pour aller à Lisbonne ou à Turin, avant qu'il quittât Paris. Cette circonstance servoit à lui prouver, que mon interêt particulier n'entroit en rien dans l'avis que je lui donnois.

Le dessein que leurs Maj. Cath. avoient eu de m'envoyer en Portugal ayant changé, & leurs promesses de me nommer à quelque Ambassade restant toujours suspendue, je n'en fus que plus empressé d'attirer à leur Cour le Marquis de Brancas. Nous agissions pour cet effet de concert le Marquis de NAVA MARCUENDE (2)

 &

(1) Voyez la Réponse du Marquis de BRANCAS à la fin de ce Volume *Pieces Justificatives* N°. XXV.

(2) On trouvera dans les mêmes *Pieces Justificatives* N°. XXVI. une lettre de ce Marquis. Il y en a plusieurs autres du même mêlées avec les papiers qui m'ont été enlevés.

& moi. Je ne cachois point à cet égard ma maniere de penser & ma conduite, qui sembloient me promettre une juste reconnoissance de la part du Marquis de Brancas.

L'Archevêque d'Amida & la Duchesse de St. Pierre ne virent pas avec indifference qu'il pût y avoir quelque union entre l'Ambassadeur de France & moi. Ils craignoient qu'il ne fût prévenu contre eux, & que connoissant leur partialité pour le Comte de Rottembourg, ils ne pussent l'engager à leur accorder sa confiance. Leur inquietude auroit été bien autrement vive, s'ils avoient appréhendé qu'il me la donnât préferablement à eux. Heureusement une semblable démarche leur paroissoit incompatible avec les sentimens du Cardinal de Fleury sur mon sujet; & dans l'espece de certitude où ils étoient que cette Eminence ne les auroit pas laissé ignorer au Marquis de Brancas, ils esperoient que cette consideration obligeroit bientôt ce dernier à s'unir à eux, & à confondre ses interêts avec ceux du Cardinal & les leurs.

La societé d'un Ministre puissant étoit séduisante; mais ce qui devoit en former le nœud ne l'étoit guere. Au contraire, il étoit tout naturel que le Marquis de Bran-

cas se fit quelques scrupules de reconnoître si mal l'attachement que je lui marquois. Il étoit donc question de trouver dans la morale de l'Archevêque d'Amida un moyen de les dissiper, & de se donner le tems de préparer le proselite, à recevoir avec docilité l'instruction charitable du Docteur.

Pour ne point brusquer la bonne œuvre, & la mitonner au contraire d'une maniere qui ne me donnât pas sujet de l'empêcher, on jugea qu'il convenoit, en attendant que le Cardinal de Fleury la conduisît à sa perfection, de suivre avec moi les traces du Comte de Rottembourg: de m'amuser par de feints éclaircissemens & de vains témoignages d'amitié, afin de me persuader qu'on n'avoit jamais songé à traverser mes desseins, & que c'étoit sur des préventions injustes & mal fondées que j'avois pris l'allarme. Par cette maniere d'agir, on prétendoit se procurer tout le merite & toute la gloire d'avoir envers moi autant de moderation que de bonne foi, m'ôter l'envie de donner certaines lumieres au Marquis de Brancas, ou, si je l'entreprenois, s'autoriser à m'imputer une malignité, qui rendît suspect à ce Ministre tout ce qui pourroit venir de ma part.

Le Comte de MARCILLAC avoit ſi bien ſû faire valoir à tous les partiſans du Comte de Rottembourg, la dextérité avec laquelle il nous avoit réunis, qu'on crut devoir encore l'employer à me tirer de mes prétendues erreurs ſur les ſentimens de l'Archevêque d'Amida & de la Ducheſſe de St. Pierre à mon égard. Neanmoins, comme l'operation paroiſſoit un peu difficile, on lui donna pour Conſeiller & pour adjoint le Pere l'AUBRUSSEL.

Tous les deux s'aquittoient (1) avec zele de leur commiſſion dans les occaſions qui ſe préſentoient. Ils applaudiſſoient au procedé que j'avois eu avec le Comte de Rottembourg, pour trouver dans mes réponſes matiere à répandre dans le public, que je convenois de mes torts avec ce Miniſtre & ſes partiſans. Mais ni les effuſions de cœur du Comte de Marcillac, ni l'adreſſe de ſon Collegue, ne purent m'induire à un pareil aveu. Je paroiſſois ſenſible à l'eſtime du Comte de Rottembourg, & ſouhaitter de cultiver ſon amitié, mais j'en demeurois là: & lorſqu'il s'agiſſoit de me faire convenir que j'avois trop legerement douté de la ſincerité

(1) *In labiis ſuis indulcat inimicus: & in corde ſuo inſidiatur, ut ſubvertat te in foveam.* Ecclef. c XII.

rité de ses sentimens, aussitôt quelque plaisanterie sur l'ennui & les vapeurs que causoient les vieilles histoires, ou un certain sourire, propre à faire entendre que je savois à quoi m'en tenir là dessus, ne laissoient aucune prise sur moi. Je remarquai même qu'on me dispensoit obligeamment de tout détail, le jugeant apparemment dangereux, ou tout au moins superflu.

Ferme dans mon retranchement, on ne pouvoit venir à bout de m'y forcer; & pour éloigner les attaques, je badinois quelquefois sur les motifs qu'on avoit de vouloir m'obliger à capituler. Le Pere l'Aubrussel vit bien qu'il ne m'y forceroit pas; il leva le siege. Le Comte de Marcillac s'obstina, en militaire opiniâtre, à le continuer, & à penetrer dans la place à quelque prix que ce fût.

Pendant que tout ce manege duroit, j'allois de tems en tems au *Pardo* chez l'Archevèque d'Amida & chez la Duchesse de St. Pierre. J'y fus bien accueilli, & n'exigeant rien de plus, je me comportois avec eux comme si j'eusse ignoré tout le passé. Le Prélat s'y trompa, jusques-là qu'il sembloit dans certaines occasions vouloir reveiller notre ancienne confiance. Je n'avois garde de l'en détourner.

Un jour que nous nous entretenions assez

cordialement, il s'avisa de me rappeller le souvenir d'un petit (1) Memoire que je lui avois présenté au Pardo, lorsqu'il avoit été question de mon voyage à Lisbonne, qui causa tant d'allarmes à la caballe du Comte de Rottembourg. „ Etes vous „ toujours persuadé, me demanda-t-il en „ riant, de l'existence de la Ligue que „ vous disiez dans ce Memoire s'être for-„ mée contre vous ? "

Depuis le Congrès (répondis-je en soutenant la plaisanterie), qui s'est tenu dernierement chez le Comte de Marcillac, je la crois détruite, & j'ai oublié les articles de cette alliance; il me reste seulement quelque idée confuse qu'ils étoient presque tous secrets. Peut-être qu'en fouillant un peu dans mes papiers je pourrois les retrouver; mais qu'en pourrois-je faire à présent? Je n'ai pas dessein de les présenter à l'Assemblée de *Soissons*; celui qui y présidera, les supprimeroit bien vite.

Cette façon de m'expliquer n'ayant rien qui ressentit la récrimination ou la méfiance, la conversation se prolongea d'une maniere libre & naturelle. Je le remarquois avec plaisir; & pour tirer quelque fruit de cette serenité, j'écartai toute espe-

ce

(1) Il se trouvera dans les *Pieces Justificatives* N°. *XXVII*.

ce de nuage qui eût put m'empêcher d'obſerver la conſtellation.

Mon attention me réuſſit : car ce fut dans cette occaſion que l'Archevèque m'apprit ce que j'ai rapporté plus haut (1), de l'extrême vivacité avec laquelle le Cardinal avoit écrit contre moi à leurs Maj., ou, pour parler plus juſte, de l'eſpece de libelle diffamatoire qu'il leur avoit envoyé. Le Prélat en étoit ſcandaliſé : *Dentibus ſuis*, me dit-il, *fremet.*

Que n'achevez-vous, Monſeigneur, le reſte du verſet, repartis-je ; *& tabeſcat, deſiderium peccatorum peribit ?* Vous m'apprendriez là une fort bonne nouvelle. Au reſte je ne ſuis point ſurpris que Mr. le Cardinal de Fleury s'explique avec tant d'aigreur ſur mon ſujet : c'eſt une ſuite de la connoiſſance qu'il ſait que j'ai donnée à quelques perſonnes de mes amis, ſoit ici, ſoit en France, de ſes bonnes intentions. Il n'eſt pas toujours avantageux pour lui qu'elles ſoient connues ; & je ne m'attendois pas qu'il me ſût gré d'en avoir donné une juſte idée. Il faut pourtant convenir, qu'il fait un ſingulier uſage du commerce de lettres que j'ai formé entre leurs Maj. & lui.

(1) *Page* 131. de ce *Tome VI.*

L'Archevêque intereſſé à ne point trop approfondir cette matiere, paſſa à d'autres plus indifferentes. Il me demanda s'il s'agiſſoit encore du mariage de l'Infant *Dom* EMMANUEL avec Madelle. de *Sens*, & s'il étoit vrai que la Reine Douairiere d'Eſpagne m'eût ecrit de continuer à ménager cette alliance ?

Je répondis au premier article, qu'il me paroiſſoit que l'Infant Dom Emmanuel ne ſongeoit plus du tout à ſe marier; qu'au moins Son A. R. voyoit bien, qu'elle ne pouvoit ſuivre ce projet qu'après être rentré dans les bonnes graces du Roi ſon frere: Qu'à l'égard de la Reine Douairiere, Sa Maj. s'étoit contentée, ſans cependant jamais s'expliquer ſur l'établiſſement en queſtion, d'ordonner à Mr. d'ABONCOURT de m'informer, qu'elle approuvoit fort les conſeils que je prenois la liberté de donner au Prince ſon neveu: Qu'elle m'avoit effectivement fait l'honneur de m'écrire (1) au commencement de l'année; mais que ſa lettre ne contenoit que de ſimples aſſurances de ſa bienveuillance, comme il pourroit le voir, s'il en avoit la moindre curioſité.

L'Archevêque me remercia polinent de cette

(1) V. *Pieces Juſtificatives* N°. XXVIII.

cette attention. Nous continuames exterieurement, à garder entre nous les bienséances. De cette disposition à la froideur il n'y a qu'un pas.

Le Comte MARCILLAC, qui vouloit absolument réussir dans là commission qu'on lui avoit donnée, revenoit sans-cesse à la charge, pour me convaincre que rien ne pouvoit m'être plus avantageux que de donner ma confiance à la Duchesse de St. Pierre, & d'avoir un éclaircissement final avec elle, sur mes soupçons à son sujet, qui les dissipât entierement. Le premier conseil me paroissoit dangereux, & l'autre inutile. Ainsi je persistai toujours à repondre à Marcillac; que, depuis ce qui s'étoit passé entre Mr. de Rottembourg & moi avant son départ, il falloit regarder tout ce qui concernoit la part que pouvoit avoir eu la Duchesse de St. Pierre dans ses projets comme non avenu: que c'étoit là mon intention, aussi bien que d'avoir desormais pour cette Dame tous les égards que son rang & son merite personnel exigeoient.

„ Vous voulez trop mettre de délica-
„ tesse dans le commerce, ajoutai-je. Il
„ me semble qu'il suffit, dans certaines
„ circonstances, de connoître la bonne
„ intention des gens; & qu'il est toujours
„ bon

„ bon de fuir les ſcrupules ſur cet article
„ Si vous ne m'en croyez pas, deman-
„ dez-le au bon Pere *Guillaume* : (1) c'eſt
„ votre Confeſſeur : je ſuis aſſuré qu'il ſe-
„ ra de mon avis. Au ſurplus, pour vous
„ faire voir que j'aime à ſuivre les vôtres,
„ je vous promets, ſans en venir à un
„ examen de conſcience qui nous fatigue-
„ roit tous deux, de ne rien negliger pour
„ prouver à Mad. la Ducheſſe le cas par-
„ ticulier que je fais de l'honneur de ſon
„ amitié. "

Je tins parole au Comte de Marcillac; car depuis le retour de la Cour à Madrid il ne ſe paſſoit preſque pas de jour que je n'allaſſe chez la Ducheſſe de St. Pierre. Il s'y raſſembloit fort bonne compagnie. Elle l'attiroit par ſa politeſſe, autant que par la conſideration que lui acqueroit l'idée où l'on étoit de ſa faveur. Un jour que nous nous trouvames ſeuls, elle entama un eſpece d'éclairciſſement, ſur les ſoupçons injuſtes qu'elle avoit, diſoit-elle, eſſuyés de ma part; & pour me convaincre combien ils meritoient ce titre, elle m'apprit que le Cardinal de Fleury ayant ſouvent écrit au Comte de Rottembourg contre moi, mais entr'autres dans une occaſion

(1) Il demeuroit au College des Ecoſſois à Madrid.

casion d'une maniere forte & pressante, ce Ministre lui avoit montré la lettre ; mais qu'elle l'avoit fort exhorté à ne pas suivre la passion de cette Eminence, & de ne point communiquer à leurs Maj. ce que la lettre contenoit à mon désavantage.

Je ne fus pas faché de savoir l'anecdote. Elle achevoit de dévoiler le peu de solidité qu'il y avoit dans les protestations que le Comte de Rottembourg m'avoit faites, que le Cardinal ne lui parloit jamais de moi. Je me gardai bien de faire part de la reflexion à la Duchesse. Je me bornai à recevoir avec reconnoissance tout ce qu'elle me dit d'obligeant, à ne contester que ce qu'une complaisance trop générale auroit fait tourner à mon désavantage, & à laisser tomber entierement le reste. Après quoi je lui repetai plusieurs fois, que je connoissois tout le prix de son amitié, que personne ne souhaittoit plus que moi de la meriter, & n'étoit en même tems plus porté à lui donner en toute occasion des marques de mon attachement & de mon respect. Elle temoigna recevoir ces assurances avec plaisir ; & ce retour d'intelligence entre elle & moi parut sincere. Il ne tint point à l'Archevêque d'Amida que je ne le crusse tel de la part de cette Dame. Elle, de son côté, me vantoit sou-

ſouvent la bonne volonté du Prélat à mon égard. Que n'ont-il ſoutenû l'opinion qu'ils cherchoient à me donner ? J'aurois autant de joye de faire l'éloge de leur bonne foi, qu'il m'en coute de la rendre ſuſpecte.

Quoiqu'après tous les aſſauts que j'avois ſoutenus pendant l'hyver, je viſſe avec plaiſir la ſuſpenſion d'armes qui s'établiſſoit entre les émiſſaires du Cardinal de Fleury & moi, je ne me flattois guere qu'elle fût de longue durée. Les raiſonnemens du Comte de Marcillac & des autres agens de ce parti, pour me vanter la droiture des intentions de ceux qui le compoſoient, me prouvoient ſeulement, qu'ils n'avoient pas exécuté tout ce qu'on les preſſoit d'entreprendre contre moi; ou que, fatigués de voir leurs efforts inutiles & leurs intrigues déconcertées, ils cherchoient à ſe faire un merite auprès de moi, de la ceſſation d'une perſécution, qui ne leur procuroit ni avantage ni gloire. De mon côté, auſſi las de repouſſer, qu'on paroiſſoit l'ètre de m'attaquer, j'évitois de faire paroître le moindre doute, qui excitât de nouveaux troubles. Je ne ſongeois qu'à profiter de l'armiſtice, pour obſerver de plus près les deſſeins de mes ennemis; & à employer à la reuſſite des miens, le prétendu zele qu'ils me témoignoient.

Les

Les moyens dont on s'étoit servi pour me comprometre avec leurs Maj. & le public, m'avoient fait comprendre de plus en plus, de quelle importance il étoit de m'assurer une place, qui me mît à l'abri des événemens, & de recouvrer, pour ma sureté, les lettres originales du Cardinal de Fleury, que j'avois présentées au Roi & à la Reine en arrivant à St. Ildephonse.

Je parlai sur ces deux points à l'Archevêque d'Amida; mais ne comptant que foiblement sur lui, je m'adressai aussi au Marquis de la Paz. Leur réponse sur le premier article fut la même. Ils s'accorderent à m'assurer, qu'à la fin du Congrès je serois infailliblement nommé à une Ambassade. A l'égard du recouvrement des lettres du Cardinal de Fleury, le Prélat me promit de supplier leurs Maj. de me rendre ce dépot, s'il cessoit de leur être nécessaire. Il trouva les raisons que j'avois de le desirer bien fondées. Le Marquis de la Paz fut du même avis : mais il s'excusa de parler à leurs Maj. de la restitution de ces lettres, sur ce que les négociations qu'elles contenoient n'étant connues, me dit-il, que de l'Archevêque d'Amida, le Roi & la Reine pourroient trouver mauvais,

qu'il

qu'il cherchât indirectement à les découvrir. Sa reflexion me parut juste.

Le terme où l'on remettoit l'accomplissement des promesses qu'on m'avoit faites de m'employer, me paroissoit bien éloigné, & mes esperances, par conséquent, fort incertaines. Je subsistois d'ailleurs sans appointement réglé, & il n'y avoit aucune proportion entre mes Revenus & la dépense que la bienséance exigeoit que je fisse. Quand on est reduit à représenter souvent ses besoins on devient bientôt à charge. Ces circonstances me laissoient entrevoir beaucoup de désagrémens, & d'embarras à essuyer, avant que de sortir de la situation équivoque où j'étois.

Il est vrai que la nation Espagnole me marquoit une bonté, qui ne s'éfacera jamais de ma memoire; mais à la Cour ce suffrage m'étoit plus contraire qu'utile. On y supposoit que je ne travaillois à me l'attirer, que pour en faire le fondement & l'appuy de l'élévation où je me proposois de parvenir. Rien ne pouvoit bannir cette idée de l'esprit de ceux à qui je faisois ombrage. C'est ce qui me faisoit desirer avec encore plus d'empressement, qu'en décidant de mon sort on me mît en état de m'éloigner d'un lieu, où, sans dignité ni richesse,

richesse, je n'étois pas moins l'objet de l'envie de certains Courtisans.

L'honneur de servir les Rois & d'avoir quelque part dans leurs confiance, est sans contredit très flatteur; mais s'il en coutoit à tous autant qu'à moi pour l'aquerir, & qu'il fût ordinairement suivi des mêmes peines, on le verroit avec plus d'indifference posseder par d'autres.

Je m'appercevois souvent, que l'Archevêque d'Amida & la Duchesse de St. Pierre ne manquoient pas de venir l'un chez l'autre aux heures où je m'y trouvois, & affectoient en ma présence de se parler en particulier. Ce manege me parut concerté, pour me persuader que leur union, fondée sur le même credit auprès de la Reine, exigeoit que je les menageasse également. Il m'importoit très peu d'approfondir leurs prétendus mysteres; & comme je voyois qu'en paroissant les croire d'une grande conséquence, j'entretenois le Prélat & cette Dame dans l'idée que je menagerois vraisemblablement avec soin leur faveur, il m'en couta peu, de me procurer, par une si legere complaisance, l'avantage de ne les point rendre de nouveau contraires à mes interèts.

On trouve nombre de gens à la suite des Princes, qui, à l'aide de quelque relation

lation avec le Maître ou ses Ministres, ont une espece de replétion d'affaires d'Etat, dont il faut nécessairement qu'ils se soulagent, en se communiquant mutuellement, & en revelant même à d'autres, les événemens qui, selon eux, vont arriver. Cette effusion se fait à l'écart, d'un air important & empressé; ou avec un saint effroi; selon que ce qu'on annonce est agréable ou triste. Ceux qui écoutent, flattés d'être distingués du vulgaire par le dépot des secrets importans qui leur sont confiés, entrent de part dans le religieux silence qu'ils imposent. Un tiers mieux instruit ou indifferent, qui examine la scene sans prévention, n'apperçoit dans tout ce jeu que foiblesse ou puerilité.

Pour ôter à la Duchesse de St. Pierre tout sujet de penser que je doutasse encore de sa bonne volonté, je l'entretenois de tems en tems, quoique sobrement, de ce qui me concernoit. Je la priai dans une de ces occasions, de presser son ami l'Arch. d'Amida, pour qu'il engageât leurs Maj. à me rendre les lettres du Cardinal de Fleury. Elle me le promit, & quelques jours après elle me fit esperer que la restitution ne tarderoit pas. On verra dans la suite une demande si juste fréquemment renouvellée, mais toujours éludée, & quel juge-

jugement on doit porter de ce qui s'est passé à cet égard.

Pendant que des jours plus sereins faisoient disparoître à Madrid, pour quelque tems, l'orage qui m'avoit menacé pendant l'hiver, le Cardinal de Fleury travailloit sourdement à en former un autre. Peu satisfait apparemment du zele & de la capacité de ses partisans, il voulut seul entrer en lice. Le combat entre nous étoit bien inégal; c'étoit un ciron, qu'un éléphant se proposoit d'écraser, & qu'un soufle devoit anéantir. Heureusement pour moi, ce futur arbitre du sort de toute l'Europe fut si peut maître d'arrèter sa passion, qu'elle l'entraîna à faire une démarche qui me servit à en mettre au jour toute la violence.

Le Chevalier de MONTGON, relegué par ordre de la Cour de France en Auvergne, y soufroit impatiemment son exil. L'indiscretion qu'il avoit commise d'écrire peu respectueusement à Mr. LE BLANC, ne lui permettoit point d'implorer la protection de ce Ministre pour obtenir son rappel; & ne sachant comment surmonter les obstacles qu'il trouvoit de toutes parts à son avancement, il se détermina à prier le Cardinal de Fleury, de lui permettre de revenir à Paris ou

ou d'aller chercher de l'emploi dans les pays étrangers. Une pareille alternative, proposée si cruement, n'étoit pas le moyen de s'attirer l'approbation d'un premier Ministre; & le Chevalier de Montgon s'exposoit à rendre sa situation encore plus triste. Mais sa proposition paroissant propre à m'embarrasser, le Cardinal, qui en cherchoit l'occasion, l'admit sans difficulté, en la restreignant d'une maniere à produire l'effet qu'il souhaittoit. Voici la réponse qu'il fit au Chevalier.

à *Versailles* le 22. Avril 1728.

JE *crois, Monsieur, que s'il vous étoit libre de revenir à Paris, vous auriez encore plus de peine à vous y soutenir, qu'où vous êtes. Mais si vous êtes determiné à quitter le Royaume; & que vous croyez pouvoir faire quelque chose d'avantageux pour vous chez l'étranger, le Roi vous accordera la permission de passer en Espagne, & non ailleurs. Soyez toujours persuadé, Monsieur, de la consideration que j'ai pour vous.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

La condition fut acceptée avec joye. Le Chevalier, bien loin de la trouver dure, jugea qu'elle ne pouvoit que servir à son

ſon avancement ; & ſur l'idée qu'il s'étoit faite de mon crédit à la Cour d'Eſpagne, il le regardoit comme aſſuré, ſe félicitant d'avance du ſalutaire conſeil que lui donnoit le Cardinal. Il n'en appercevoit pas la malignité.

J'appris d'abord par ſon moyen les circonſtances que je rapporte ; car en m'envoyant copie de la lettre du Cardinal, il m'annonçoit ſon prochain départ. Je connoiſſois trop le terrain & la circonſtance délicate où j'étois, pour ſoufrir que le Chevalier s'approchât de moi ; ſon caractere vif & inquiet ne compâtiſſoit point avec la prudence & la retenue qu'il convenoit de montrer en Eſpagne. Je l'expoſois & moi auſſi, en adhérant à ſes ſentimens, à des déſagrémens infinis. Pour nous les épargner, je lui écrivis les juſtes raiſons que j'avois de le détourner d'un projet qui ne lui ofroit que de vaines eſperances ; & je lui fis part en même tems des moyens que je me propoſois de prendre, pour lui procurer un ſecours en France, plus promt & plus certain que celui qu'il venoit chercher à Madrid.

Au reſte, ne comptant pas trop ſur la déference du Chevalier de Montgon pour mes conſeils, je jugeai devoir prévenir la promptitude de ſes réſolutions, & en arrêter

rêter l'effet, tant en Espagne qu'en France.

Je ne parlai point à l'Archevêque d'Amida de mon dessein; il eût été en de mauvaises mains. Ce fut au Marquis DE LA PAZ à qui je m'adressai, pour obtenir un ordre aux Gouverneurs des frontieres, de ne point laisser passer le Chevalier de Montgon. Ce Ministre qui connoissoit peut-être encore mieux que moi les sentimens du Cardinal de Fleury, n'eut pas grande peine à comprendre pourquoi il interdisoit tous les pays étrangers au Chevalier de Montgon, à l'exception de l'Espagne. Il me dit que je n'avois qu'à lui remettre un Memoire pour leurs Maj., qui contint les raisons que j'avois, & qu'il trouvoit bien fondées, de m'opposer au voyage de mon Cousin. Je le lui portai le lendemain. En voici la Copie.

SIRE,

MR. *le Cardinal de* FLEURY, *toujours attentif à me prouver l'interêt qu'il prend à ce qui me concerne, vient de prescrire à un de mes parens, qui lui demandoit la permission d'aller chercher de l'employ hors du Royaume de France, de passer seulement dans celui de Vos Majestés. Si cette préference,* SIRE, *étoit une suite de l'opinion qu'a ce Ministre, que tout ce qui porte mon nom*

nom doit tâcher de meriter votre auguste protection & celle de la Reine, il rendroit justice à mes sentimens : mais certaines particularités, que je suis obligé, quoiqu'à regret, de prendre la liberté d'exposer ici à Vos Maj., ne me permettent point d'interpréter si favorablement les intentions de M. le Cardinal de Fleury : il ne m'a pas accoutumé, SIRE, *à croire qu'elles tendent à justifier les miennes, ni à donner quelque prix à mon zele pour le service de Vos Majestés.*

La jeunesse n'est pas toujours exempte, SIRE, *de certains égaremens, & en les punissant pour maintenir le bon ordre, on ne laisse pas d'avoir quelque indulgence pour ceux en qui on les remarque, sur tout quand ils n'en sont coupables que par trop de vivacité, ou par un manque de prudence & d'experience, qu'on n'exige pas ordinairement des jeunes gens. C'est la circonstance,* SIRE, *où se trouve le Chevalier de Montgon. Il lui a échapé de commettre quelques fautes, qui lui ont attiré un ordre de se retirer dans une Province, & de ne point approcher plus près que de 50. lieues de la Cour du Roi votre neveu. Mr. le Cardinal de Fleury, qui veut cependant aujourd'hui que mon Cousin vienne à la vôtre, est si bien instruit de ce fait, que Vos*

Maj. en verront la preuve par la Copie cy-jointe des deux lettres (1) *qu'il m'a écrites sur son sujet. Il paroîtra singulier, après ce que j'ai l'honneur,* SIRE, *de vous dire, que cette Eminence interdise au Chevalier de Montgon de retourner à Paris, & que ce soit uniquement ici qu'il lui enjoigne de se rendre. Mais la superiorité des lumieres de Vos Majestés leur feront bientôt discerner le veritable motif d'une permission si extraordinaire: la relation qu'elle a visiblement avec la maniere de penser de M. le Cardinal de Fleury à mon égard, ne me permêt simplement que de l'exposer.*

Sans que le Chevalier de Montgon soit obligé, SIRE, *de sortir actuellement de sa patrie, j'espere trouver un moyen de lui procurer un secours, qui servira à le faire subsister convenablement à sa situation présente. Que si dans la suite il se rend digne de l'auguste protection de Vos Majestés, & qu'en ce cas-là M. le Cardinal de Fleury persiste à consentir qu'il vienne, je serai alors le premier à demander à Vos Maj. de l'agréer. Pour aujourd'hui, que la bienséance ne lui permet pas de faire cette démarche, ni encore moins à moi de l'autoriser,*

(1) On en a vu une au *Tome III. page* 175, & l'autre au *Tome V. page* 216.

toriser, j'ose supplier très humblement Vos Majestés, d'ordonner à Mr. le Marquis DE LA PAZ *d'écrire aux Gouverneurs des Places frontieres, de ne point laisser entrer,* SIRE, *le Chevalier de Montgon dans vos Etats.*

Lorsque je fus chez le Marquis DE LA PAZ savoir l'effet de mon Memoire, il me dit que leurs Maj. avoient accordé sur le champ ce que je demandois, & qu'Elles avoient paru aussi surprises que peu édifiées, de ce que M. le Cardinal de Fleury envoyoit dans leurs Etats ceux à qui il refusoit des graces, ou qu'il excluoit de la Cour du Roi Très Chrètien.

Vous n'auriez point cette imprudence à lui reprocher, répondis-je, si je n'étois pas ici; mais n'ayant apparemment d'autre ressource pour me causer de l'inquietude & de l'embarras, que celle de m'envoyer le Chevalier de Montgon, il n'a pas voulu la laisser échaper. Tout sert en menage, comme dit un proverbe François, & la moderation d'un si grand Ministre a échoué contre un si petit profit. Jugez ce qu'une pareille œconomie m'annonce, & si c'étoit legerement ou à tort, comme certaines gens le répandoient ici, que je tâchois de pa-

rer les coups que l'on meditoit de me porter. Aidez-moi à les éviter, en obtenant de leurs Maj. de décider à quoi je puis leur être utile. Si votre Excel. ne me rend ce bon office, M. le Cardinal de Fleury eſt homme à m'envoyer ici quelque recrue d'importans, que toute ma vigilance, ſoutenue des bontés de leurs Maj. ne pourront arrêter.

Quelques jours après j'allai chez l'Archevêque d'Amida. Il me parla de ce qui s'étoit paſſé. Peut-être l'avoit-il appris de la Reine, ou du Marquis de la Paz. Comme je craignis que le ſilence que j'avois gardé avec lui ſur cet article, ne lui parût un ſigne certain du peu de confiance que j'avois en lui, j'affectai de regarder avec aſſez d'indifference le procedé du Cardinal. J'ajoutai ſeulement, qu'ayant beſoin d'un ordre pour les Gouverneurs des Places frontieres, afin d'empêcher le Chevalier de Montgon d'entrer en Eſpagne, je m'étois adreſſé au Marquis de la Paz ſelon l'uſage ordinaire.

Nous en demeurames là de part & d'autre. Le Prélat ne me demanda aucun éclairciſſement. Il avoit ſes raiſons d'en uſer ainſi, & moi les miennes de ne point chercher à en donner: ils reſultoient

toient aſſez des vues du Cardinal, des meſures que je venois de prendre pour les rendre inutiles, & du ſuccès qu'elles avoient eu.

Tout ce que je rapporte fut bientôt connu du public. On ſe rappella alors les diverſes intrigues qu'on avoit employées pendant le Miniſtere du Comte de Rottembourg pour me rendre ſuſpect à leurs Majeſtés, ou pour me faire paſſer pour un homme inquiet & méfiant, qui adoptoit facilement toutes ſortes de chimeres. Les meſures que l'on m'avoit vu prendre pour me mettre à couvert de pareilles imputations, parurent d'autant plus ſages, qu'on remarquoit avec quelle vivacité le Cardinal de Fleury ſaiſiſſoit les occaſions qui ſe préſentoient de me harceller. On n'approuvoit pas moins celles que je continuois de prendre ſans bruit, avec toute la circonſpection & le ſens froid requis, pour faire échouer les deſſeins de ce Miniſtre contre moi.

Mais, ſelon ce qui arrive preſque toujours en pareil cas, les applaudiſſemens des uns excitoient contre moi l'envie & le reſſentiment des autres. Dans ce dernier nombre ſe trouvoient les partiſans du Cardinal de Fleury. Il me revint que, pour continuer à interprêter malignement

mes actions, ils débitoient ſourdement, qu'uniquement occupé de mon élévation je ne voulois pas même la partager avec mes parens.

Une imputation ſi mal fondée fit peu d'impreſſion. On ne me voyoit en Eſpagne ni établiſſement ni employ, ni d'autre revenu certain pour ſubſiſter, que celui que je m'étois reſervé en prenant l'Etat Eccleſiaſtique. Il eſt vrai qu'on me croyoit au moment de remplir des places conſiderables; mais ce moment ne venoit point: toute la faveur apparente qu'on m'attribuoit, ne me procûroit que la peine très réelle d'ètre ſans ceſſe expoſé aux traits de la jalouſie. Cela étant, il étoit aiſé de comprendre, que c'étoit non ſeulement prudence, mais de plus néceſſité à moi, d'éviter de partager avec quelqu'un une ſituation ſi incertaine. Auſſi les raiſonnemens des émiſſaires du Cardinal de Fleury tomberent bientôt. Mon état préſent prouvoit ſuffiſamment combien ils étoient faux & injuſtes.

Quoiqu'après les précautions que j'avois priſes en Eſpagne, je ne craigniſſe plus de tomber dans l'embarras où le Cardinal avoit tâché de me jetter, je ne laiſſai pas de croire néceſſaire qu'il vît que j'avois pénétré ſon deſſein. D'ailleurs je

je voulois procurer au Chevalier de Montgon de quoi subsister avec plus d'aisance. Il n'étoit gueres possible de toucher le premier article, sans y mêler quelque reflexion où il pouvoit entrer de la vivacité ; & ce n'étoit pas le moyen de faire réussir l'autre : sans compter qu'il étoit presque certain que le Cardinal ne répondroit à rien.

Cette consideration me détermina à m'adresser au Garde des Sceaux, duquel je me flatois avec plus de raison d'avoir une réponse. Ce Magistrat, à ce qu'on disoit, possedoit alors toute la confiance du Cardinal ; & j'étois persuadé que ce que je dirois à l'un seroit d'abord communiqué à l'autre. Sur cette assurance j'écrivis la lettre suivante.

à *Madrid* le 31. May 1728.

MONSEIGNEUR,

AYANT *reçu par le dernier Courier de France deux lettres, l'une d'un de mes Oncles, qui est Commandeur de* Dole, & *l'autre d'un de mes parens, qui s'appelle le Chevalier de* MONTGON, *qui toutes deux m'apprennent que M. le Cardinal de* FLEURY, *sur la priere que ce dernier lui a faite de passer dans les pays étrangers, ne lui accorde cette permission qu'à con-*

condition de venir en Espagne ; je crois ne pouvoir me dispenser, Monseigneur, *de vous représenter, par l'interêt qu'il est naturel que je prenne au sort d'un homme qui porte mon nom, combien la démarche qu'il voudroit faire dans la conjoncture présente lui seroit peu profitable ; & de vous suggerer en même tems un moyen de lui procurer un petit secours, qui le mettra en état de vivre dans sa patrie.*

Avant d'avoir l'honneur de vous expliquer, Monseigneur, *en quoi consiste la grace que je vous supplie d'obtenir du Roi pour Mr. le Chevalier de Montgon, je crois ne vous devoir point cacher la cause de son exil, & du projet qu'il a formé de passer dans les pays étrangers, pour l'exécution duquel il demande actuellement fort à propos un passe port.*

Ici je rapportois au Garde des Sceaux ce qui s'étoit passé l'hyver précédent entre M. le Cardinal de ROHAN, M. le Prince de ROHAN, M. le Cardinal de FLEURY, M. LE BLANC & moi, au sujet du Chevalier de Montgon, & dont j'ai deja fait mention dans les Tomes précedens. Après quoi je continuois ainsi.

Je n'entrerai point dans l'examen, Monseigneur, *du motif qui détermine M. le Cardinal de Fleury à prescrire à Mr. le Chevalier de Montgon de passer seulement en*

en Espagne. J'évite les récriminations, & d'ailleurs la chose se fait aisement sentir. Je me contente de vous représenter, que pour remplir également ce que je dois à ce jeune homme & à moi-même, le moyen le plus facile & le plus convenable que je puisse proposer pour l'aider à subsister, est qu'il vous plaise, Monseigneur, *en l'honnorant de votre protection auprès du Roi, faire distraire de la pension que le Roi* Louis XIV. *m'avoit accordée, & qui est la moitié de celle dont jouïssoit feue ma mere comme Dame du Palais de Madame la Dauphine, la somme de mille Livres, qu'on pourra ensuite accorder comme une nouvelle pension à M. le Chevalier de Montgon: & par là,* Monseigneur, *sans sortir de chez lui, sans venir en Espagne jouer le rolle indécent d'avanturier, & sans s'exposer à de nouveaux chagrins, il aura de quoi vivre un peu plus abondamment, en attendant que sa bonne conduite & les circonstances du tems le mettent à portée de meriter quelque secours plus considerable de la bonté du Roi.*

J'espere, Monseigneur, *que vous voudrez bien entrer dans ce que je prens la liberté de vous représenter, & considerer la justice des raisons, qui m'engagent à détourner un jeune homme, encore livré à*

beaucoup de legereté & d'idées singulieres, de venir en cette Cour. Je me flatte aussi que M. le Cardinal de Fleury, se souvenant de ce qu'il m'a écrit dans deux differentes lettres au sujet de Mr. le Chevalier de Montgon, m'épargnera le chagrin d'être obligé de faire encore voir à Leurs Maj., que c'est cependant dans leurs Etats & à leur Cour seulement qu'il lui permet aujourd'hui de passer; & qu'enfin, Monseigneur, *si la soustraction du mediocre Revenu que je me suis reservé, & que j'offre de soufrir avec plaisir en faveur de mon Cousin, ne peut avoir lieu, elle vous paroîtra au moins une preuve de mon desinteressement, de l'amitié que j'ai pour ceux qui m'appartiennent, & de mon profond respect pour Leurs Maj., qui ne me permettra jamais de consentir, qu'un jeune homme de mes parens, dont la conduite n'est point encore aussi sage & aussi mesurée qu'il seroit à souhaitter, profite de la permission que M. le Cardinal de Fleury veut lui donner de paroître à leur Cour, dans le même tems qu'il ne juge pas à propos qu'il approche de Paris plus près que de 50. lieues.*

Dans d'autres tems, Monseigneur, *j'aurois pu ce me semble, être en droit, sans sortir des bornes de la modestie, de vous prier,*

prier, en faveur des longs services de mon pere, & du zele avec lequel il a tâché, aussi bien que toute ma maison, de meriter les graces du Roi, de vouloir bien obtenir une petite pension pour Mr. le Chevalier de Montgon, sans rien retrancher de mon Revenu. Mais je sai que mes représentations sur cet article seroient inutiles pour le présent; & j'ai trop d'égards pour vous, Monseigneur, *pour exiger de votre justice, de l'amitié dont je vous ai vu autrefois honorer mon pere, & qui s'étendoit alors jusqu'à moi, de faire dans la conjoncture présente une attention à ce qui me regarde, que votre bon cœur vous suggereroit sans doute, mais qui vous jetteroit en même tems, suivant les apparences, dans un ambarras que je dois & veux vous épargner. Ces mêmes représentations pourront, j'espere, être aux yeux de Leurs Maj. Cath. plus efficaces: Elles son trop remplies de bonté, pour ne pas approuver les raisons qui me déterminent à regarder comme une faveur, la diminution du bien modique que je possede actuellement, uniquement afin d'éviter que personne de ma famille ne vienne à leur Cour, qui ne me paroisse digne de meriter leur auguste protection & leurs bien-faits.*

Le plus précieux que vous puissiez m'accorder,

corder, est d'être persuadé, Monseigneur, *qu'on ne peut desirer plus que je le fais, de meriter l'honneur de votre estime & de votre amitié. C'est avec ces sentimens & tout le respect possible que je suis &c.*

La disposition la plus legere, je ne dis pas à m'obliger, mais à ne me point faire de mal, qu'auroit eu le Cardinal de Fleury, suffisoit pour l'engager à procurer quelque secours au Chevalier de Montgon, sans rien prendre sur mon necessaire. Une pareille démarche justifioit même la prétendue bienveillance qu'il lui marquoit, aussi bien que la protestation qu'il ajoutoit, qu'il n'avoit aucune envie qu'elle me devînt à charge. Ces considerations néanmoins n'eurent aucune force vis-à vis des sentimens du Cardinal contre moi. Ce Ministre, en prudent œconome des Finances du Roi, retrancha, comme je le demandois, mille Livres de ma pension, qui passerent sur la tête du Chevalier de Montgon. C'est le second assaut qu'elle souffrit; & Son Eminence, sans avoir certainement dessein de me faire plaisir, m'accorda en cela une grace ordinairement difficile à obtenir : mon credit auprès d'Elle étoit plus honorable que lucratif. Voici la réponse que je reçus du Garde des Sceaux.

J'AI

J'AI *rendu compte à M. le Cardinal de* FLEURY *de la lettre que vous m'avez fait l'honneur*, Monsieur, *de m'écrire au sujet de Mr. le Chevalier de* MONTGON. *Son voyage en Espagne n'avoit été permis, que parce qu'étant sous vos yeux, & pour ainsi dire sous votre direction, il y avoit lieu d'esperer & de croire qu'il seroit plus retenu. Dès que vous y trouvez de l'inconvenient, Son Em. me charge de vous mander, qu'il ne lui sera pas expédié de passeport pour sortir du Royaume.*

A l'égard de la pension, sur le compte que Son Em. a rendu au Roi du changement que vous demandiez, Sa Maj. a bien voulu déferer à ce que vous souhaitez; & l'on fera passer mille Livres de la pension qui vous étoit payée, sur la tête de Mr. le Chevalier de Montgon. Je serai toujours charmé de profiter de toutes les occasions que vous me procurerez de vous temoigner, Monsieur, *que personne ne vous honore plus parfaitement.*

Ce 13. Juin 1728.

signé CHAUVELIN.

Content d'avoir obtenu ce que je demandois, je fus peu touché de me voir reduit, après les services que j'avois rendus aux deux Couronnes, & en parti-

culier

culier au Cardinal de Fleury, à regarder comme une grace le retranchement de près de la moitié de ma penſion. Cependant la ſingularité du fait m'engagea à le faire obſerver à l'Archevèque d'Amida & au Marquis de la Paz, en leur rendant compte de ce que m'avoit écrit le Garde des Sceaux.

Le premier fit à cette occaſion de grandes exclamations ſur l'injuſtice des hommes, qui ne ſignifioient pas grand choſe. Les reflexions morales ſont d'une grande utilité à gens d'un certain état, pour ſe tirer pieuſement d'une converſation qui peut les conduire plus loin qu'ils ne voudroient. Ces ſortes de diſcours ſont inſipides, quand ils ne ſont accompagnés d'aucune diſpoſition à ſe rendre utile; le credit de celui qui les profere, quelque grand qu'il ſoit, ne ſauroit en relever le merite : mais ils deviennent touchans & conſolans, l'orſqu'on voit qu'ils partent d'un cœur généreux, qui ſoufre également & de nos maux, & de ſon impuiſſance à ne pouvoir y porter remede. Je comptois ſi peu ſur la ſincerité de l'Archevêque d'Amida, qu'à peine fis-je attention à ce qu'il me diſoit. Quant au Marquis de la Paz, il me parla dans cette occaſion d'une maniere

à me persuader, que je pouvois compter sur son amitié.

Lorsque je croyois pouvoir attendre tranquillement les graces qu'on me promettoit, j'appris une circonstance, qui me fit comprendre sans peine, que ce calme n'étoit qu'apparent, & ne tendoit qu'à m'empêcher de prendre quelque précaution contre l'orage qui me menaçoit.

Dans la conversation que j'avois eue avec le Duc & la Duchesse de BOURBON à *Chantilli*, ce Prince m'avoit chargé de représenter à Leurs Maj. Cath., qu'il étoit à propos de lui envoyer les Pléin-pouvoirs & les lettres qui devoient l'autoriser à agir en leur nom, au cas que le Roi vint à mourir sans heritier. Je m'acquittai de cette commission en arrivant à St. *Ildephonse*; & je présentai au Roi & à la Reine le modele des Pieces que le Duc de Bourbon demandoit, dressé par un Magistrat.

La bonne santé du Roi Très Chrêtien, sa jeunesse, & la fécondité de la Reine, qui venoit de donner deux Princesses, faisant apparemment juger que rien ne pressoit par rapport aux précautions qu'il étoit question de prendre; Leurs Maj. m'ordonnerent de garder ces papiers, afin de les rapporter quand on les croiroit

roit néceſſaires. Il ſe paſſa pluſieurs mois ſans que j'entendiſſe parler de rien.

J'informai le Duc & la Ducheſſe de Bourbon dé la longue maladie du Roi d'Eſpagne. Quand ils ſurent, vers la fin de Mars 1728. que ce Monarque ſe rétabliſſoit, ils revinrent à la charge pour que je le fiſſe ſouvenir de les mettre en état de le ſervir utilement en tems & lieu; ajoutant que la choſe ne tiroit pas à conſéquence; qu'au contraire il pouvoit en reſulter de facheuſes ſi on negligeoit leurs avis.

Le Roi d'Eſpagne ne ſortant point encore de ſa chambre quand je reçus les lettres de leurs Alteſſes, je rendis compte de leur contenu à l'Archevêque d'Amida. La reflexion parut juſte. Le Prélat me dit de la part du Roi & de la Reine de remettre les modeles que j'avois au Marquis DE LA ROCHE Secretaire du Cabinet, pour qu'il copiât & qu'il fit ſigner à Sa Maj. ces differens écrits, qu'on ne vouloit point qui fuſſent connus d'aucun Miniſtre. J'éxécutai ce qui m'étoit preſcrit; & l'on envoya le tout au Duc de Bourbon ſans m'en rien communiquer.

Ce Prince qui ſavoit que l'affaire délicate que ces papiers regardoient, avoit en-

entierement paſſé par mes mains, ne ſoupçonnant point qu'on m'eût fait un miſtere en Eſpagne de l'envoi qu'on lui en avoit fait, m'écrivit tout naturellement pour m'accuſer la reception des pieces qu'on lui avoit adreſſées, & me remercier du ſuccès de mes ſollicitations. J'ouvris alors les yeux ſur l'eſpece d'indifference & même de méfiance qu'on me marquoit; & je ne doutai plus, qu'à l'exemple du Cardinal de Fleury, on ne viſât à détourner inſenſiblement ceux avec qui j'entretenois quelque relation en France pour le ſervice de Leurs Maj., de continuer un commerce qui ne paroiſſoit plus autoriſé.

Un pareil deſſein ne préſageant que de nouvelles mortifications, je m'appliquai à démèler qui pouvoit l'avoir formé, & s'il étoit approuvé de Leurs Maj., ou ſeulement une ſuite des intrigues de mes ennemis. Je fus longtems à cet égard dans une grande obſcurité, & ſans appercevoir que foiblement d'où procedoit le refroidiſſement que j'éprouvois peu à peu de la part de pluſieurs perſonnes. Je parvins enfin à connoître, que les ſoins qu'on prenoit de me priver de la bienveuillance de la Reine n'étoient point ſans effet; qu'à meſure du progrès qu'on faiſoit

caractere artificieux, qui non contens d'écarter du trône l'aimable verité, en empruntent les specieuses apparences pour n'y faire recevoir que le mensonge & les faux préjugés (1). C'est-ce dont je commençois à faire une triste experience. On verra réussir quelques fois les efforts que je faisois pour dissiper tant de préventions: mais le moyen de ne pas succomber à la fin, malgré une longue resistance aux assauts continuels que j'avois à soutenir? Le combat étoit trop inégal entre mes adversaires & moi, pour qu'il se terminât autrement. Mes forces ne suffisoient pas pour resister tout à la fois au Cardinal de Fleury en France, au Confesseur de la Reine en Espagne, & à un essain (2) d'agens subalternes qui les servoient, & qui, semblables à des guepes importunes, rodoient sans cesse autour de moi pour me faire quelque piquure.

Au bout du compte quel est l'objet que

(1) *Duæ sunt cæcitatis species, ut qui non videant quæ sunt, & qui videre videantur quæ non sunt*; Tertul. Apol. c. 10.

(2) *In nobis quidem non est tanta fortitudo, ut possimus huic multitudini resistere quæ irruit super nos; sed cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te.* Paralip. lib. II. c. 20.

le Cardinal de Fleury & l'Archevèque d'Amida poursuivoient avec tant d'acharnement? Un homme qui avoit contribué à faciliter l'élevation du premier à la dignité qu'il possédoit, qui vouloit la procurer à l'autre par la protection d'un grand Roi, & qui avoit servi avec zele & succès les deux Couronnes de France & d'Espagne. Ce n'étoit point là, ce me semble, matiere à tant d'aigreur.

Mais peut-être m'étois-je démenti dans la suite, par quelque manque de respect envers les Souverains qui m'avoient employé? Nullement. Toute la mauvaise volonté des deux Prélats, aussi animés que puissans, n'a pu tirer des lettres & autres papiers qu'on m'a enlevés, une seule syllabe qui les autorisât à me faire ce reproche. Ils ont été reduits à se servir d'autres armes pour m'attaquer, & à recourir perpetuellement à des déclamations (1) vagues contre une ambition (2) que mes services pouvoient excu-

(1) *Circumsteterunt eum qui ab Jerosolyma descenderunt, multas & graves causas objicientes, quas non poterant probare.* Act. Apost. c. 25.

(2) Le Maréchal de VILLEROY, qui me connoissoit depuis mon enfance, ne la croyoit pas si étendue. On peut voir dans une de ses lettres (à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *XXIX.*) ce qu'il pensoit à cet égard.

excuser, & que mes démarches ont constamment démentie; ou à des portraits odieux de mon caractere, de mes sentimens & de ma conduite, qui devenoient aussitôt publics, par la protection qui étoit accordée à ceux qui prenoient soin de les répandre (1) Une illusion rendue vraisemblable, n'opere que trop souvent le même effet que la verité.

Quoique la situation du Comte de MORVILLE ne nous permît plus d'avoir

Le témoignage d'un Seigneur vénérable par tant de differens endroits, & à qui j'avois parlé souvent avec une entiere confiance, peut bien contrebalancer celui de deux Prélats, & de leurs créatures, qui ne jugeoient de mes sentimens que selon leur passion. C'est afin de faire mieux remarquer combien elle étoit mal fondée, que je rapporte une lettre que Mr. MONGIN, Précepteur de M. le Duc de BOURBON & ensuite Evêque de *Bazas*, m'écrivit en m'envoyant un Ouvrage qu'il avoit donné au public. Je ne meritois point, je l'avoue, ce qu'il me dit d'obligeant; mais en donnant quelque chose à sa politesse, on doit, ce me semble, à ce Prélat, la justice de penser, qu'il se seroit abstenu de me parler comme il faisoit, s'il m'eût cru aussi peu digne d'estime que le Cardinal de FLEURY souhaittoit de le persuader. On trouvera cette lettre dans les mêmes *Pieces Justificatives* No. XXX.

(1) *Extenderunt linguam suam quasi arcum mendacii, & non veritatis.* Jerem c. 9.

voir une relation suivie, je n'oubliois point l'amitié qu'il m'avoit témoignée; & de son côté il paroissoit toujours s'intéresser à ce qui me regardoit. C'étoit par des amis communs que nous nous rappellions de tems en tems le souvenir l'un de l'autre: toute autre voye auroit pu nous rendre suspect à celui que nous devions craindre également.

Cette reflexion ne l'empêcha pourtant point de profiter de l'occasion d'un Courier, qui venoit en Espagne, & par lequel le Président HAYNAULT m'écrivit, pour me donner dans la même lettre une nouvelle preuve de la constance de son amitié. Je n'en faisois pas moins de cas dans la circonstance où il se trouvoit alors, que dans celle où je l'avois vu. Voici ce qu'il m'écrivit.

à *Paris* ce 2. May 1728.

QUOIQUE *je me sois fait une loi*, Monsieur, *de n'avoir aucun commerce de lettres en pays étranger, même avec les gens avec qui je desirerois le plus d'en entretenir; je ne puis cependant me refuser au plaisir d'ajouter deux mots à la lettre du Président, pour vous renouveller les assurances des sentimens que je vous ay conservés pour le reste de ma vie, & vous prier*

prier de m'honorer toujours de la continuation d'une amitié, que je suis plus jaloux de meriter que personne au monde.

Je suis, Monsieur, *au-de-là de toutes les expresions, votre très humble & très obeissant serviteur,*

signé *de* MORVILLE

Ce que me disoit le Président HAYNAULT n'étoit pas moins obligeant. Il y a peut-être quelque amour propre & quelque indiscretion à le rapporter; mais la necessité où je suis de dissiper cette foule de préjugés qu'on a donnés contre moi, fera mon apologie. On ne doit pas trouver mauvais, que je fasse un peu valoir, en faveur de ma cause, le suffrage d'un homme qui s'est fait voir à moi, comme à tous ses autres amis, d'une societé aussi aimable que sure, & qui sait répandre tant de goût & d'agrémens dans tout ce qu'il écrit. Voici un extrait de sa lettre.

JE *ne puis voir partir quelqu'un pour Madrid*, Monsieur, *sans en profiter pour la chose du monde que je desire le plus, qui est de vous renouveller les assurances tendres & respectueuses de mon attachement. On ne se livre point à moi impunément; & la confiance dont vous m'avez honoré,* vous

vous a aquis pour la vie un homme dont vous ne vous déferez plus, & dont l'amitié vous poursuivra au bout du monde. Je ne vous dirai rien de ce pays ici....... Notre ami (1) jouït chaque jour du repos qu'on lui a procuré...... Le Courier est botté & n'attend plus que cette lettre, que j'aurois faite plus longue si j'avois prévu son départ. Adieu donc, Monsieur; *n'oubliez pas, je vous en conjure, le plus fidele & le plus respectueux de vos serviteurs &c.*

Les personnes que je viens de citer n'étoient pas les seules qui conservassent pour moi de l'amitié. Grand nombre d'autres me donnerent des marques de la leur. Les papiers qu'on m'a enlevés en feront foi. J'y renvoye ceux qui seront à portée de les consulter. Parmi ceux qui me sont restés, j'ai trouvé par hazard une lettre du Maréchal de VILLARS, qui peut servir à faire connoître que je ne parle point legerement: & ce n'est encore que pour ma justification que je la place ici. Bientôt on verra ce crépuscule de l'estime & de la confiance que m'avoient attiré les affaires

(1) Le Comte de MORVILLE. Il avoit eu dessein de procurer l'Ambassade d'Hollande au Président HAYNAULT.

res que j'avois menagées, ſe perdre dans une nuit obſcure, où l'on avoit interêt de me tenir oublié, de laquelle certaines gens me font preſque un crime de vouloir enfin ſortir.

à *Verſailles* le 18. May 1728.

J'AI *reçu*, Monſieur, *avec un ſenſible plaiſir, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du* 3. *May,* & *parce qu'elle me confirme les bonnes nouvelles que nous avons de la ſanté de Sa Maj. Cath.,* & *par les marques que vous voulez bien me donner de la continuation de votre amitié, de laquelle je fais tout le cas qu'elle merite.*

Mr. de ROTTEMBOURG *m'avoit aſſuré, qu'il avoit laiſſé le Roi d'Eſpagne en très bonne ſanté, mais je vois par votre lettre qu'il engraiſſe,* & *qu'il ſe porte mieux que jamais: ce qui donne une joye bien vive à tous ceux qui s'y intereſſent autant que moi,* & *comme bon Francois,* & *par la juſte reconnoiſſance de toutes les graces dont ce grand Roi m'a honoré.*

J'ai pris la liberté de lui écrire, & *d'adreſſer ma letttre à M. le Marquis* DE LA PAZ. *Je vous ſupplie de me mettre aux pieds de leurs Maj.,* & *de vouloir bien leur renou-*

veller mes sentimens & ma joye sur le rétablissement d'une santé si précieuse.

Je reviens de mon Château, où le Roi m'avoit permis d'aller passer dix jours. Nous nous préparons pour le voyage de Compiegne *le* 4. *du mois prochain.*

Honorez-moi toujours de vos bonnes graces, & soyez bien persuadé que je les merite, par tous les sentimens d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, *votre très humble & très obeissant serviteur.*

Signé le Marêchal Duc de VILLARS.

Le retour du Roi d'Espagne à Madrid & sa convalescence furent celebrés par beaucoup de feux d'artifices, d'illuminations & d'autres marques de rejouïssance publique. Le long sejour que ce Monarque avoit fait au *Pardo*, sans sortir de son lit ou de sa chambre, avoit allarmé ses sujets, & donné lieu de croire qu'il tomboit dans une langueur dont on ne le verroit plus revenir. L'état different où il reparut, calma l'inquiétude que cette idée avoit causée.

Environ trois semaines avant que leurs Maj. Cath. quittassent le *Pardo*, le Duc de LIRIA, qu'elles avoient envoyé à la

Cour

Cour (1) de Russie, leur dépécha un Courier. Son arrivée, & quelques conferences qu'eut ensuite le Prince SCHERBUTOFF, Ministre du jeune Empereur, avec ceux d'Espagne, firent naître le bruit que les deux Couronnes songeoient à faire entr'elles un Traité de Commerce. Peut-être avoit-on eu effectivement ce dessein quand le Dúc de Liria partit de Madrid, aussi bien que de tirer de la Russie des bois propres à la construction des Vaisseaux, dont on manque en Espagne. L'accession de l'Imperatrice Catherine à l'Alliance de Vienne le favorisoit.

Quoi qu'il en soit, il ne parut pas qu'on suivît ces projets avec chaleur, ni qu'ils ayent abouti à rien. Les circonstances changeant, elles entrainoient la même variation dans la maniere de penser. Les vues de la Cour d'Espagne, depuis la signature des Préliminaires, étoient bien differentes de celles qu'elle avoit lors de la conclusion du Traité de Vienne. L'union avec la Russie étoit une suite de celles-ci; & comme elles tendoient à leur fin, on ne l'entretenoit plus que par pure bienséance. C'étoit desormais de la France, de l'Angleterre & de la Hollande dont on

(1) Il arriva à *Petersbourg* le 23. Novemb. 1727.

avoit besoin. Les attentions se dirigent tout naturellement du côté de l'interêt & des esperances. On regarde le reste indifferemment.

Le peu d'occasion qu'eut le Duc de Liria de faire briller ses talens en Russie, n'empècha pas qu'il ne s'y attirât de la consideration & de l'estime. Le jeune Empereur PIERRE II. lui donna l'Ordre de St. *André* le 28. Mars 1728. lorsqu'il fit part à Sa Maj. Imp. du double mariage des Princes & Princesses d'Espagne & de Portugal. Son sejour à *Moscou* fut court. Il alla relever à *Vienne* le Duc de BOURNONVILLE, que leurs Maj. Cath. avoient nommé leur premier Plenipotentiaire au Congrès de *Soissons*.

Quoique le Parlement d'Angleterre continuât de montrer une entiere condescendance aux volontés de la Cour, le parti opposé ne laissoit pas de tems en tems de susciter des obstacles, qui donnoient de l'inquietude & de l'occupation au Roi & à ses Ministres. Ce n'avoit pas été sans peine, comme je l'ai dit plus haut, qu'on étoit parvenu à faire sentir à cette Assemblée, la necessité où l'on se trouvoit d'entretenir le même nombre de troupes nationales & étrangeres, & à obtenir qu'on reglât des fonds pour les payer. Ceux qui con-

condannoient cette complaisance, ou qui la croyoient dangereuse, profiterent avec empressement d'une occasion qui se présenta bientôt après, pour faire entrer la Nation dans leur sentiment.

La Chambre des Communes ayant présenté une Adresse au Roi, pour le supplier de lui faire communiquer un compte spécifique de la somme de 250000. Livres Sterling, qui n'avoit été délivré jusqu'alors qu'en termes généraux, & sans marquer assez clairement l'usage qu'on en avoit fait, le Trésorier rapporta à la Chambre, que Sa Maj. lui avoit ordonné de lui dire, que le feu Roi ayant reçu en semblable circonstance du dernier Parlement les temoignages les plus sinceres de reconnoissance, au sujet des soins pleins de sagesse & de prudence qu'il prenoit pour maintenir la paix en Europe, avec un plein-pouvoir de se servir de pareilles sommes pour les engagemens qu'il jugeroit nécessaires, Sa Maj. avoit distribué en conséquence une partie des 250000. Livres dont il s'agissoit, & employé de de la même façon le reste, soit pour affermir certaines Alliances, soit pour faire réussir des affaires de la derniere importance, & qui demandoient le plus grand secret. Le Trésorier ajouta, que

le Roi esperoit, que la Chambre auroit en lui la même confiance, & seroit persuadée que les 250000. Livres avoient été dépensées d'une maniere aussi utile que necessaire, & qu'on ne pouvoit actuellement déclarer sans un préjudice manifeste du public.

La réponse du Roi excita des débats assez vifs dans la Chambre. Les ennemis du Gouvernement se recrierent beaucoup contre une façon de rendre compte des deniers publics si vague & si générale. Ils censurerent également ceux qui en avoient l'administration, & ceux qui autorisoient lachement leur conduite, dont les conséquences pouvoient devenir si funestes. C'etoit, selon eux, sacrifier les droits les plus inconteſtables de la Chambre, & le bonheur de la Nation, aux interêts ou à l'ambition de quelques particuliers, & se reduire à être desormais obligés de regarder la malversation la plus manifeste, comme une sage dispensation des finances. Abus d'autant plus pernicieux, qu'il donnoit une entiere liberté aux Ministres qui viendroient dans la suite, de cacher leur cupidité sous des voiles mysterieux & sacrés.

Le raisonnement n'étoit peut-être pas trop mal fondé. Cependant le Chevalier *Robert* WALPOLE entreprit de le combattre.

battre. Il s'attacha principalement à justifier l'usage que le feu Roi avoit fait de la confiance que le Parlement lui avoit témoignée, & à montrer la nécessité indispensable qu'il y avoit quelquefois, & en particulier dans la conjoncture présente, de laisser à Sa Maj. le même pouvoir qu'au Roi son Pere.

Ce sentiment fut aussitôt contredit par un membre du parti contraire. Il repliqua au Chevalier Walpole, que la Chambre, en mettant avec juste raison sa confiance au Roi, ne devoit pourtant pas se dépouiller du privilege qu'elle avoit de s'informer de la maniere dont on disposoit des subsides. Il accompagna son discours de quelques traits un peu malins, sur l'interêt personnel qu'avoit le Chevalier Walpole à faire approuver sa proposition; & il conclut par dire, que la Chambre devoit insister à supplier le Roi, d'ordonner qu'on rendît compte de l'usage auquel avoient été employés les 250000. Livres sterling.

L'avis, quoique soutenu, ne prévalut pas. La fermeté, qui rarement sert à obtenir des graces, n'a gueres plus de sectateurs en Angleterre qu'ailleurs. Le grand nombre est toujours enclin à une complaisance utile. Cette maniere de penser rendant le parti de la Cour bien supérieur à

l'autre, la Chambre se contenta de la réponse du Roi ; & de plus elle autorisa Sa Maj. à faire les dépenses extraordinaires qu'elle jugeroit à propos.

Ce Monarque reconnut cette confiance par une déference qui coutoit peu. Il chargea le Chevalier METHWEN de remettre à la Chambre, des copies de plusieurs Conventions, Alliances, Articles séparés & autres Traités faits anciennement avec l'Espagne & la France, & plus récemment avec la Suede, le Dannemarc & le Duc de *Brunswick Wolfenbuttel*; à quoi l'on joignit encore les Articles préliminaires signés à Paris le 31. May de l'année précédente 1727, & les differens Actes auxquels ils avoient donné lieu.

Cette espece d'effusion de confiance ne se marquoit pas sans dessein. On vouloit que la lecture des pieces qu'on présentoit, servît à convaincre la Nation, qu'il ne s'étoit rien passé entre l'Espagne & la France qui tendit, comme on le soupçonnoit, à rendre *Gibraltar* & *Port-Mahon*, ou qui fût préjudiciable au Commerce ; & que, d'un autre côté, l'avantage qui resultoit des Alliances qu'on venoit de menager dans le Nord & en Allemagne, déterminât plus facilement les Communes à accorder les fonds qu'on s'étoit engagé de

de payer. La facilité avec laquelle ils furent reglés, & la cessation des bruits qui se répandoient sur la restitution prochaine de *Gibraltar*, donnerent sujet au Gouvernement d'Angleterre de s'applaudir du succès des mesures qu'il avoit prises.

L'article de l'examen des dettes nationales, qu'on mit presqu'en même tems sur le tapis, ne se passa pas si tranquillement. La Chambre (1) des Communes ayant ordonné qu'on remît devant elle un état de ces dettes, contractées depuis le 25. Décembre 1716, les Commis de l'Echiquier & de la Tresorerie le présenterent. La Chambre s'étant là-dessus formée en grand Comité, pour déliberer sur cet état, on commença par travailler à connoître, s'il paroissoit que les sommes déboursées & employées à l'aquit des dettes montassent à 6648762. Livres Sterling, y compris celles de 220435. Livres Sterling qu'on devoit livrer le 5. Avril de la présente année. L'affirmative l'emporta. On proposa tout de suite la question, si le Président du Comité quitteroit la chaire; mais les partisans de la Cour trouverent le moyen de la faire rejetter, & l'on remit à

L 5 trois

(1) Celle des Seigneurs présenta une adresse au Roi pour le même sujet.

trois jours après, la continuation de l'examen qu'on avoit commencé.

On débuta ce jour là (1) par agiter, s'il convenoit de faire cet examen en grand Comité, ou dans la Chambre. Le premier fut resolu, comme les émissaires de la Cour le souhaittoient: la facilité qu'il leur donnoit de repliquer, étoit un avantage qu'ils craignoient de perdre. Le Chevalier Robert Walpole, leur oracle, fit alors un détail fort circonstancié de l'accroissement & de l'amortissement des dettes de la Nation. Le discours dura longtems, & la Chambre en parut assez satisfaite, sur tout après qu'on eut examiné deux ou trois Secretaires de la tréforerie & de l'Echiquier, sur les divers articles qu'on venoit d'exposer. Un des Membres du parti contraire ne laissa pas de se recrier fortement, sur ce qu'on faisoit monter à 600726. Livres Sterling ce qui avoit été payé des dettes contractées avant 1716, quoiqu'il se trouvât selon lui une erreur dans ce calcul de 220435. Livres Sterling; & ses observations furent appuyées par plusieurs personnes de son parti.

Le Chevalier Walpole soutint courageusement l'attaque. Il repliqua avec précision

(1) Le 15. Mars 1728.

cision & netteté à ce qu'on objectoit; & les partisans de la Cour, après une séance aussi longue que vive, proposerent d'approuver les comptes en question. Leurs adversaires, pour éviter qu'on ne prît cette resolution, essayerent de la faire remettre à une autre fois. La négative l'emporta.

Cette discussion occupa la Chambre plusieurs jours. Elle devenoit de plus en plus interessante, par l'idée assez juste qu'elle donnoit au public de l'accroissement & des variations des dettes nationales, & par la vivacité qu'elle excitoit entre les deux partis.

Le Chevalier Walpole s'étant étendu dans une occasion sur les bons effets des arragemens qu'on avoit pris, & principalement sur le projet du fonds d'amortissement qu'il avoit établi en 1717, auquel il prétendoit qu'on étoit redevable de la liquidation de plus de 6000000. de dettes; un de ses antagonistes repliqua aussitôt, qu'il étoit presqu'impossible de le suivre dans la complication des faits & des calculs qu'il rapportoit, & que néanmoins, en les examinant de près & plus à loisir, on trouveroit qu'une partie des dettes qu'il mettoit en ligne de compte comme payées, n'avoient fait que changer de nature & de dénomination: & pour prouver ce qu'il annonçoit, il apporta des exemples. Quel-

ques autres prétendirent démontrer, que six ou sept ans auparavant, les dettes nationales alloient à 5000000, & qu'actuellement, bien loin d'être diminuées, elles montoient plus haut.

Ces traits lancés contre le Chevalier Walpole ne le déconcerterent pas. Il fit voir que les dettes dont on parloit ne pouvoient être appellées nationales, vu qu'on avoit pourvu à les aquitter; & que si d'un côté l'on avoit contracté environ trois millions & demi de dettes, on en avoit payé de l'autre six millions.

Les divers débats que cette affaire avoit produits, se terminerent enfin par le rapport que le Chevalier TOURNER fit à la Chambre, des Résolutions prises en grand Comité: savoir 1°. Que les sommes payées pour la liquidation des dettes contractées avant Noel 1716, y compris la somme de 220435 Livres Sterling, qui seroit payée le 16. Mars à compte des dites dettes, montoient à 6640762 Livres. 2°. Que les dettes nationales, y compris celles de la marine jusqu'à Noel 1727, contractées depuis Noel 1716, jusqu'au 19. du présent mois de Mars 1728, pour les besoins de l'Etat, n'alloient qu'à 2605545 Livres Sterling. 3°. Que les dettes nationales, par rapport à la somme

avan-

avancée ou prêtée par la Compagnie du Sud, & appliquée à l'augmentation du fonds d'amortissement, composoient celle de 328673 Livres Sterling. 4°. Que les dettes nationales contractées depuis Noel 1716, pour faire bon les non-valeurs du fonds général jusqu'à la St. Michel 1726, & dont le surplus étoit destiné au fonds d'amortissement, formoient celle de 70347 Livres Sterling.

Ces quatre Resolutions furent lues deux fois; après quoi l'on mit séparément en question si on les approuveroit. Les contestations sur la *premiere* furent poussées très loin: les opposans proposerent de la remettre en Comité; mais le parti de la Cour, par sa superiorité, fit rejetter leur avis, & la resolution passa. La *troisieme* souffrit peu de difficulté. Quant à la *deuxieme* & à la *quatrieme*, elles occasionnerent des discours de part & d'autre, qui prolongerent la séance jusqu'à 8. heures du soir, qu'elles furent approuvées à la pluralité d'environ 200 voix contre 100. Après quoi la Chambre détermina, qu'on feroit une très-humble représentation au Roi, conforme aux quatre resolutions qu'on vient de lire, & qu'on remettroit à Sa Maj. un état du fonds d'amor-

mortiſſement, du credit public & des dettes nationales.

Selon ce que je rapporte ſur les Ecrits qui ſe repandirent alors, il paroiſſoit que la Nation Angloiſe ne devoit dans ce tems-là que 51022665 Livres Sterling, & qu'au moyen du projet d'amortiſſement qu'on ſuivoit, on eſperoit de parvenir en 25 ans à liquider toutes ces dettes. Les conjonctures qui ſont ſurvenues n'ont gueres permis d'exécuter ce plan. Au contraire les dettes ſe ſont extrêmement accumulées: elles ſont à préſent, comme on a vu depuis peu, un objet bien different de celui dont il étoit queſtion.

Quelques jours après la détermination de la Chambre des Communes, elle fut informée que, dans l'état des dettes publiques qu'un des Officiers de l'Echiquier lui avoit préſenté, on avoit omis un article touchant certains droits ſur les matieres d'or & d'argent. La Chambre ordonna qu'on retireroit cet état, & qu'on en donneroit un plus exact juſqu'à Noel 1727. Les ennemis du Miniſtere prirent auſſitôt occaſion de faire remarquer la négligence avec laquelle on dreſſoit les comptes publics, & de propoſer, pour y mettre ordre d'obliger l'Auditeur de l'Echiquier, ou ſes ſubdélegués, de ſigner

les

les comptes. Mais malgré leurs efforts pour que cette Resolution passât, la negative l'emporta; & Mr. CHOCQUE, Officier de l'Echiquier, remit à la Chambre un état complet des dettes nationales, avec celui de l'interêt annuel qu'elles portoient.

La Représentation (1) qu'on devoit communiquer au Roi, ne souffrit pas moins de contradiction, que l'examen des dettes en avoit excité; & lorsque le Chevalier Guillaume YONGE informa la Chambre des Resolutions du Grand-Comité touchant cette Représentation, les débats recommencerent entre les differens partis. Plusieurs Seigneurs de la Chambre haute se rendirent dans les Galeries de celle des Communes pour les entendre. Ils parurent aussi animés & aussi forts qu'auparavant, & ils se prolongerent jusqu'à 10. heures du soir, que la Représentation, après avoir été lue deux fois, fut approuvée à la pluralité de 243. voix contre 77. La Chambre alla (2) ensuite en Corps la présenter au Roi. Voici la Réponse que fit ce Monarque.

MES-

(1) On en trouvera un précis dans les *Pieces Justificatives* N°. XXXI.

(2) Le 21. Avril 1728.

MESSIEURS,

Je ne puis qu'être très satisfait de cette Représentation, qui doit donner une satisfaction générale à tout mon peuple, en dissipant ces jalousies & ces craintes mal fondées qui ont été semées & dispersées par tout le Royaume. Les heureux effets de l'Etat florissant du credit public se font sentir & voir trop sensiblement, pour n'être pas reconnus & avoués de tout le monde ; & la provision faite pour aquitter peu à peu les dettes nationales, est présentement devenue si certaine & si considerable, qu'il n'y a rien, que quelque événement imprévu, qui puisse l'alterer ou diminuer : ce qui Nous donne la plus belle apparence de voir les vieilles dettes aquittées, sans aucune nécessité d'en contracter de nouvelles ; & vous prouvez vous assurer que ce sera mon soin particulier & mon application, de maintenir & conserver le credit public, d'augmenter le fonds d'amortissement, & d'éviter toutes les occasions d'imposer de nouvelles charges sur mon peuple.

Le reste de la séance du Parlement se passa assez paisiblement. Un message cependant que porta le Chevalier METHWEN, Trésorier de la maison du Roi, à la Chambre des Communes, donna lieu

lieu à quelque agitation. Il contenoit ce qui ſuit.

SA *Majeſté étant dans des engagemens faits & concertés de l'avis & du conſentement du dernier Parlement, pour aſſurer le commerce & la navigation de ce Royaume, & pour rétablir & conſerver la paix de l'Europe, & ayant été autoriſée à en payer & défrayer les dépenſes, autant qu'elles ſont devenues dues & payables; & manquant encore une ſomme, qui n'eſt pas fort conſiderable, pour perfectionner & remplir ces obligations, Sa Maj. comptant ſur le zele & l'affection de ſes Communes, eſpere qu'elles la mettront en état d'aquitter les engagemens qui reſteront encore à ſatisfaire ſur cet article du ſervice.*

L'Orateur de la Chambre ayant fait la lecture de ce meſſage, le parti oppoſé au Miniſtere affecta de paroître auſſi ſurpris que la Cour voulût encore de nouveaux ſubſides après tous ceux qu'on avoit déja accordés, que de la maniere de les demander, ſans en ſpecifier ni l'uſage ni la deſtination. Il la traita de tout-à-fait irréguliere, & s'attacha en même tems à montrer, qu'elle tendoit à rendre les Parlemens inutiles, & à mettre les malverſations des Miniſtres, & leur diver-

vertissement à couvert des recherches & de la punition.

Le Chevalier Walpole fut encore celui qui répondit aux objections qu'on venoit de faire. Son discours tendit à persuader, que la nature des usages pour lesquels on demandoit un surcroit de subside, ne permettoit pas qu'on les divulguât, & à montrer que sous les deux Regnes précédens, la même chose qu'on censuroit s'étoit pratiquée; que les mesures pour l'accomplissement desquelles le Roi demandoit un subside, avoient deja été approuvées par le Parlement, & que d'ailleurs la somme dont Sa Maj. avoit besoin, étoit si peu considerable, qu'il lui paroissoit convenable à tous égards de l'accorder de bonne grace. Sa conclusion fut de présenter une adresse au Roi qui renfermât ce consentement. L'avis fut suivi; & Sa Maj. Britt., satisfaite, avec juste raison, de la déference entiere que le Parlement avoit eu pour ses volontés, termina le 8. Juin les séances de cette assemblée par la Harangue suivante.

MILORDS ET MESSIEURS,

LA *diligence que vous avez apportée à l'expedition des affaires publiques, & la saison avancée, m'ont fait juger qu'il étoit*

à

à propos de mettre fin à cette séance. Le zele & l'union que vous avez fait paroitre dans toutes vos procedures, par rapport au veritable interêt de votre patrie, & pour le soutien de la cause commune, ont pleinement répondu à mon attente, & ne manqueront pas, à ce que j'espere, de donner une satisfaction générale au dedans, & d'avoir leur juste influence au dehors.

J'attens d'apprendre bientôt, qu'on aura fait l'ouverture du Congrès. Les Articles Préliminaires ayant jetté de si bons fondemens pour une pacification générale, j'espere que toutes les parties apporteront des dispositions si favorables pour finir & perfectionner un ouvrage si desirable, que nous verrons bientôt une heureuse conclusion de cette affaire importante, avec la satisfation que moi & mes Alliés pouvons raisonnablement attendre de la justice de notre cause, & de la confiance mutuelle qui est établie entre nous.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

JE *vous remercie des subsides efficaces que vous avez levés pour le service de l'année. L'application sage que vous avez faite du produit du fonds d'amortissement, contribuera au soutien du credit public; & le pou-*

pouvoir que vous m'avez donné d'emprunter 500000. *Livres Sterling pour aquitter les gages des matelots, ne peut qu'être universellement approuvé.*

MILORDS ET MESSIEURS,

I L *n'est pas nécessaire que je recommande d'une maniere particuliere à vos soins, la conservation de la paix publique dans vos divers employs & dans vos provinces. Votre propre inclination vous portera naturellement à avancer, dans toutes les occasions, le salut & la prosperité de mon peuple, par une juste exécution des loix, & par une fidele administration de la justice.*

Ce n'étoit pas sans dessein que le Roi d'Angleterre annonçoit dans sa Harangue la prochaine ouverture du Congrès. Il savoit que la Nation Angloise l'attendoit avec impatience, & qu'elle se flattoit qu'on s'y attacheroit à donner un nouveau degré de solidité à la possession où elle étoit de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, à rétablir & assurer son commerce avec l'Espagne aux Indes & en Europe, & à détruire entierement celui de la Compagnie d'Ostende. Les esperances que Sa Maj. donnoit, de voir bientôt les desirs de ses sujets entierement satisfaits; contribuoient à lui en attirer l'affection.

Tou-

Toutes les Puiſſances de l'Europe paroiſſoient ſouhaitter, autant que l'Angleterre, de voir commencer le Congrès de *Soiſſons*. Il ſembloit qu'il dût fixer leur deſtinée, & rétablir par-tout la juſtice & la paix. Cependant, quelque ſincere que fût leur intention de concourir à l'accompliſſement d'un ouvrage ſi ſalutaire, l'attente étoit plus flatteuſe que facile à remplir.

La Cour de Vienne, à qui celle d'Eſpagne, dans le tems-même de leur union la plus intime, avoit toujours caché ſon (1) deſſein d'introduire 6000. Eſpagnols dans les Duchés de *Parme* & de *Toſcane*, au lieu du même nombre de Suiſſes, la Cour de Vienne, dis-je, voyoit ce changement avec beaucoup de peine. Elle ſe propoſoit de détourner les Puiſſances maritimes de l'approuver; elle vouloit les ramener au ſiſtème qu'elles avoient ſuivi précédemment, les porter à s'oppoſer plus que jamais à l'aggrandiſſement de la maiſon de Bourbon, & principalement

(1) Il n'étoit pas nouveau, & les Puiſſances de la quadruple-Alliance s'étoient engagées par un Article ſecret à le favoriſer. L'Empereur s'en étoit toujours douté; mais il ne le connut clairement qu'en 1728.

ment à se rendre garantes (1) de la pragmatique sanction, que l'Empereur avoit établie.

Les principales maisons (2) de l'Empire avoient des droits, les unes sur la succession de l'Empereur, les autres (3) sur les Duchés de *Bergue* & de *Juliers*, & sur celui de (4) *Saxe Lawenbourg*, qui donnoient lieu à differentes négociations, & à des mesures secrettes que chacun prenoit pour faire valoir ses prétentions en tems & lieu.

Les diverses Communions qui partagent l'Empire, le remplissoient d'animosité & d'aigreur (5). Un zele imprudent & amer se remarquoit dans les plaintes qu'elles faisoient les unes des autres, & sous

(1) Il paroissoit par les lettres du Vicomte de TOWNSHEND, Secretaire d'Etat d'Angleterre, du 13. & du 24. Octobre 1725, écrites au Comte de STAREMBERG, Ambassadeur de l'Empereur à *Londres*, que la Cour Brittannique refusoit cette garantie. Elles se trouvent dans les papiers qu'on m'a enlevés.

(2) *Saxe*, *Baviere*.

(3) *Brandebourg*, *Saxe*, *Palatin de Sultzbach*.

(4) *Brunswick-Lunebourg*, *Anhalt*.

(5) Elles éclatterent sur tout au sujet de la Baronie de *Zwingenberg*, située sur les frontieres du Duché de *Wirtemberg*, que l'Electeur Palatin, en qualité de Seigneur féodal, avoit don-

sous prétexte de défendre la pureté du culte de Dieu & de soutenir la verité ou la justice, elles détruisoient la charité, qui est le caractere distinctif du Christianisme, & qui contribue si efficacément à bannir l'erreur du cœur & de l'esprit des hommes par la douceur de la persuasion.

Les troubles excités dans le Duché de *Mecklembourg*, & la relation qu'ils avoient avec

donnée anciennement au Comte WIESER, après l'extinction du dernier heritier en ligne directe des Barons GOLERS de RAVENSBERG, qui la possedoient. Un collateral cependant de ceux-ci, & du même nom, se porta alors pour heritier, & s'adressa au Conseil aulique, pour obtenir la cassation de la disposition de l'Electeur. Il poussa l'affaire avec vigueur, & obtint un Decret, qui le rétablissoit dans la possession du bien de ses ancêtres. Mais le Comte WIESER trouva moyen, par son credit & la protection de l'Electeur Palatin, d'éluder l'effet de cette sentence; & les GROLERS furent reduits, pendant près d'un siecle, à maintenir leurs droits par la voye des protestations. Enfin, dans le tems dont je parle, le Baron GOLER trouvant plus d'amis que ses prédécesseurs à la Cour Imperiale, obtint non seulement la confirmation de la premiere Sentence du Conseil aulique; mais encore la nomination d'une Commission pour la faire exécuter, fut remise au Duc de *Wirtemberg* & à l'Evêque de *Constance* en qualité de

Di

avec les interêts ou les vues de certaines Puissances du Nord & de l'Allemagne, ne pouvoient être regardés indifferemment.

La division (1) qui regnoit entre le Prince (2) d'*Oostfrise* & ses sujets, les resolutions qu'elle avoit donné lieu de prendre à l'Empereur & à la République d'Hollande, ne meritoient pas moins une serieuse attention.

A mesure que les vastes esperances dont la Cour Imperiale avoit flatté celle d'Espagne

Directeurs du Cercle de *Suabe*. Le Comte WIESER, pour faire differer l'effet de cette Commission, appella de la Sentence du Conseil Aulique à la Diete de l'Empire. Il étoit Catholique, & le Corps des Electeurs & des Princes de sa Communion prirent fait & cause pour lui. Les Princes de la Confession d'Augsbourg se déclarerent pour le Baron GOLER, qui la suivoit. Cette affaire devint un grief de Religion. Elle s'envenima à un tel point, qu'elle causa une scission dans la Diete & la tint longtems dans l'innaction. On parvint enfin à la regler en partie, & le Baron GOLER fut mis en possession du Château de *Zwingenberg* & de ses dépendances. On renvoya aux Subdelegués de l'Empereur à régler les pretentions des deux partis sur les fruits perdus & sur les reparations & ameliorations. Cette discussion s'est renouvellée, & dure encore.

(1) On en peut voir l'origine dans l'Histoire d'*Oostfrise* du Chacelier BRENNENISEN.

(2) GEORGE ALBRECHT.

pagne s'évanouissoient, le refroidissement & la méfiance s'introduisoient entre elles. On cherchoit à Madrid à se dédommager en Italie de ce qu'on avoit vainement compté d'obtenir de l'Empereur: on étoit occupé à Vienne à rendre ce projet inutile.

De cette disposition des deux Cours naissoient, quoique pour des fins bien contraires, les égards qu'elles affectoient d'avoir pour l'Angleterre & la Hollande; & pendant qu'à Vienne on se faisoit un merite auprès de ces deux Puissances de sacrifier la Comp. d'*Ostende*, on adoucissoit à Madrid les plaintes qu'on y avoit si souvent renouvellées, du commerce illicite & frauduleux des Anglois aux Indes: on offroit d'examiner leurs griefs & de rendre une exacte justice.

Les Ministres Espagnols tenoient le même langage à Mr. VAN DER MEER, au sujet de differens Memoires qu'il avoit présentés au nom des Etats-Généraux, pour se plaindre de certaines infractions faites selon eux de la part de l'Espagne à plusieurs Articles des précedens Traités de Commerce.

L'Angleterre, qui prévoyoit le besoin qu'on auroit d'elle, se proposoit d'en tirer parti pour la réussite des vues que je viens de rapporter. La prétendue confian-

ce qu'elle témoignoit au Cardinal de Fleury, ne tendoit qu'à l'engager à continuer de soutenir ses interêts auprès de l'Empereur, & à ne les point traverser du côté de l'Espagne. Il est assez vraisemblable aussi, que le Roi d'Angleterre se flattoit, que son union avec la France contribueroit à retenir le Roi de Prusse dans l'Alliance d'Hanover, de laquelle il se détachoit de plus en plus; & qu'elle suspendroit l'exécution des projets, que l'étroite liaison de ce Monarque avec le Roi de Pologne faisoit soupçonner à Sa Maj. Brit. qu'il formoit contre elle.

La destrution de la Comp. d'*Ostende* n'interessoit pas moins la République d'Hollande, que la conservation du droit qu'elle avoit, & dont elle étoit en possession depuis plus d'un siecle, de mettre une Garnison dans la ville d'*Embden*. Leurs Hautes Puissances prétendoient aussi, que la Commission (1) chargée de faire exécuter les Décrets de l'Empereur en *Oostfrise*, ne toucheroit point aux anciennes conventions passées entre le Prince d'Oostfrise & ses sujets, dont elles étoient garantes, & que la même Commission ne causeroit aucun préjudice à l'hypotheque qu'elles

(1) Elle fut déferée à l'Electeur de *Saxe* & au Duc de *Brunswik Wolfenbuttel*.

les avoient sur les biens des habitans d'*Embden*.

Quoique tous ces divers objets fussent suffisanspour occuper longtems le Congrès, il s'en présentoit encore plusieurs autres qui ne meritoient pas moins l'attention de cette Assemblée. Tels étoient certains bruits sourds d'une Ligue entre les Rois de Prusse & de Pologne, dans laquelle les deux Empereurs d'Allemagne & de Russie paroissoient disposés, disoit-on, à intervenir; la restitution du Duché de *Sleswik* au Duc d'*Holstein*, que cette Ligue devoit favoriser; les droits du même Duc d'Holstein sur la Couronne de Suede, & ceux du jeune Prince (1) son fils sur la Russie; les démêlés du Roi de Dannemarc avec les villes d'*Hambourg* & de *Lubec*; l'érection d'une nouvelle (2) Compagnie de Commerce à *Altena*; les Armemens qu'on faisoit en Suede & en Russie; les mouvemens qu'excitoient la succession du Du-

(1) Né le 21. Fevrier 1728. *Anne Petrowna* sa mere, Princesse Imperiale de Russie, mourut le 15. May suivant.

(2) *Josias van Asperen*, Marchand d'*Amsterdam*, étoit l'Auteur de cette entreprise. On vouloit faire entendre, qu'elle n'étoit que le rétablissement de l'ancienne Compagnie des *Indes* ou de *Tranquebar*, établie à *Coppenhague* en 1616.

Duché de *Courlande*, & l'élection que les Etats avoient faite du Comte Maurice de Saxe; enfin, la paix qui venoit de se conclurre entre la *Porte* & *Aszraf* Usurpateur du Royaume de Perse, & les suites qu'elle pouvoit avoir, eu égard aux conquêtes de la Russie sur la mer *Caspienne*, & à l'Alliance de cette Puissance avec l'Empereur CHARLES VI.

C'étoit à la sagesse du Cardinal de Fleury que le soin d'examiner, de concilier & de regler tant d'interêts importans étoit remis; & l'Europe entiere sembloit attendre de sa prudence un espece de renouvellement propre à affermir pour toujours son repos. Ce Ministre, flatté qu'on eût de lui cette idée, n'eut pas beaucoup de peine à se persuader, que sa capacité suffisoit à remplir une si grande attente. Il se donnoit pour le restaurateur de la bonne foi, & il ne s'agissoit que de mettre à profit les moyens que la sienne alloit développer pour rétablir par tout l'union & la confiance. A force de tenir ce langage, il parvint à faire croire qu'il étoit vrai & bien fondé. Mais bientôt la prévention se dissipa, & tous les Plenipotentiaires que le Cardinal promenoit à sa suite, de *Soissons* à *Compiegne*, & de là à *Versailles* & à *Fontainebleau*, se sépare-

rent enfin & retournerent chacun chez eux, ſans, qu'il reſultât de leurs conferences, de leurs voyages, & des leçons de leur oracle, la moindre détermination, ou la déciſion d'un ſeul article.

Avant de parler de l'ouverture du Congrès qui les réuniſſoit, il eſt bon de rapporter certaines particularités qui la précederent en Eſpagne, & qui contribuerent à rendre les operations de cette Aſſemblée languiſſantes & infructueuſes.

Leurs Maj. Cath., après avoir ſéjourné à Madrid environ trois ſemaines, partirent pour en aller paſſer à peu près autant à *Aranjuez*. Le Marquis de BRANCAS n'étoit point encore arrivé. C'étoit Mr. DU JEANNEL, que le Garde des Sceaux avoit envoyé au Comte de ROTTEMBOURG lorſque le Sr. *de la Carriere* mourut, qui ſe trouvoit chargé des affaires de France. Il n'ignoroit pas ce qui s'étoit paſſé ſur mon ſujet l'hyver paſſé; & l'occaſion s'étant préſentée un jour chez Mr. HERSAN, où je logeois à *Aranjuez*, de lui en dire quelque choſe, il me répondit avec autant de politeſſe que de prudence. Sa conduite ne démentit point la droiture qu'il me manifeſta; & je ſus, que ſans condanner ni approuver les démarches qu'on avoit faites pour

me nuire, il montra qu'il n'avoit aucune envie de se mêler de ce qui me regardoit. C'est le seul de ceux que la Cour de France a envoyés en Espagne, pendant que j'y ai demeuré, qui ait eu cette délicatesse. Elle n'empècha point Mr. DU JEANNEL de remplir le Poste de Secretaire du Congrès de *Soissons*. J'espere qu'elle ne le privera pas non plus des autres emplois, qu'il est digne de remplir.

Le lendemain du retour de leurs Maj. Cath. à Madrid, M. le Prince des *Asturies* (1) fut attaqué de la petite verrole. Dès qu'elle fut déclarée, le Roi, la Reine & les Infants quitterent le Palais du *Buen-Retiro*, pour venir occuper celui qui est à l'autre extremité de la ville. La maladie du Prince, qui, pendant trois ou quatre jours, fut assez dangereuse, répandit beaucoup de consternation dans *Madrid*. Son Altesse y étoit aimée. C'étoit le seul qui restât des enfans de la feue Reine *Marie Louïse Gabrielle de Savoye*. La vénération que la nation Espagnole conserve avec juste raison pour la memoire d'une si grande Princesse, redoubloit l'attachement qu'on avoit pour lui, & les vœux qu'on faisoit pour sa conservation. Ils furent

(1) Aujourd'hui Roi d'Espagne.

rent exaucés. La petite verole sortit heureusement, & le Prince fut bientôt hors de danger. Il s'habilla pour la premiere fois, & reçut (1) les complimens sur sa convalescence le jour de St. *Ferdinand*, dont il porte le nom. Enfin le 6. Juin 1728. il fut à notre Dame d'*Atocha*, rendre grace à Dieu de son parfait rétablissement.

Je partageai sincerement la joye qu'il causa à tout le monde, & en particulier au Comte de SALAZAR. Pendant que ce Seigneur étoit enfermé avec le Prince, j'avois envoyé tous les jours savoir de ses nouvelles, & de celles de la santé de S. Altesse. Ceux qui ne songeoient qu'à rendre suspect de partialité mon respect pour Elle, & mon attachement pour son Gouverneur, ne manquerent pas de faire des commentaires sur cette attention de ma part.

Le Pere L'AUBRUSSEL, entr'autres, m'ayant rencontré un matin au Palais dans le commencement de la maladie du Prince, m'aborda avec un air d'étonnement affecté, & me dit qu'il m'avoit cru au *Buen-Retiro*. Ce discours, tenu devant quelques personnes qui pouvoient le répandre aussi bien que ma réponse,

 ne

(1) 31. May.

ne produisit point sur moi l'embarras auquel s'attendoit le Pere l'Aubrussel. Je l'écoutai avec indifference, & regardant simplement celui qui le tenoit, & puis les auditeurs d'une maniere à leur faire appercevoir que je comprenois parfaitement le sens de ce qu'on venoit de me dire; je repartis au R. P., que je ne savois ce qui lui avoit donné lieu de me croire enfermé au *Buen-Retiro*, puisque je n'avois aucun emploi auprès du Prince, qui m'obligeât d'avoir l'honneur de le servir. Je repris ensuite la conversation avec ceux à qui je parlois, & le Pere l'Aubrussel nous quitta, sans autre profit que celui de m'avoir fourni un moyen de faire remarquer la malignité de sa question.

Quelques jours avant que M. le Prince des *Asturies* dut revenir du *Buen-Retiro* au Palais, le Roi d'Espagne prit une resolution, qui auroit vraisemblablement entraîné de grands changemens dans son Royaume & ailleurs, s'il l'eût exécutée.

Ce Monarque, quoique jaloux de son autorité, ne laissoit pas d'en trouver l'usage fatiguant; & soit par principe de dévotion, soit qu'il craignît le travail inseparable du Gouvernement d'une vaste Monarchie, soit enfin par le scrupule de

ne

ne pas remplir tous les devoirs qu'impose la Royauté ; le goût qu'il avoit déja montré pour une vie particuliere & privée, se reveilloit assez souvent en lui, & pouvoit facilement l'engager à la reprendre, si la Reine, par des raisons également sages & importantes, ne l'eût constament combattu.

La déference que le Roi avoit pour les conseils de cette Princesse, ne pouvoit être plus juste ni plus entiere. Elle ne fut pourtant pas capable d'arrêter, dans l'occasion dont je vais parler, la resolution qu'il forma sans la communiquer à la Reine, d'abdiquer une seconde fois la Couronne.

Leurs Maj. Cath. étant presque toujours ensemble, il étoit difficile au Roi de cacher ce qu'il méditoit. C'étoit néanmoins son intention ; & afin qu'aucune representation de la Reine ne la traversât, il saisit un moment où cette Princesse étoit allée se reposer dans son appartement, pour écrire de sa main un Décret, par lequel il notifioit au Tribunal du Conseil de Castille, qu'il abdiquoit de nouveau la Couronne. Il ordonnoit ensuite à ce premier Tribunal de la Monarchie Espagnole, de reconnoître le

Prince son fils pour Roi, & de le faire proclamer en cette qualité dans Madrid.

Ce fut au Sr. *Martinet*, François de nation & premier valet de Chambre de Sa Maj., à qui elle confia ce Décret, en lui enjoignant de le remettre de sa part à l'Archevêque de *Valence*, qui faisoit alors la fonction de Gouverneur du Conseil.

Il se passa quelque tems avant que la Reine rejoignît le Roi; & malgré sa brieveté, ce Prince, ne doutant point, quand elle reparut, que ses ordres ne fussent déja exécutés, lui découvrit la resolution qu'il avoit prise & ce qui s'en étoit suivi. On peut juger combien cette nouvelle surprit & toucha la Reine, & ce qu'elle dut penser en reflechissant, que le parti que prenoit le Roi renversoit de fond en comble les vastes projets qu'elle méditoit, & qu'elle a fait du depuis glorieusement réussir.

Le tems de déliberer sur une affaire si délicate & de si grande importance étant aussi court que précieux, elle ordonna au Marquis de LA ROCHE d'aller sur le champ là où le Conseil étoit assemblé, &, si rien n'avoit encore éclatté, de retirer des mains de l'Archevêque de Valence le Décret du Roi, de le rapporter, & d'ordonner à ce Prélat de garder

&

& d'impoſer (au cas que le tems n'en fût point paſſé) le plus profond ſilence ſur tout ce qui venoit d'arriver. Le Marquis de la Roche ſe rendit avec toute la diligence poſſible au lieu où le Conſeil ſe tenoit.

Heureuſement, pour la réuſſite des ſages précautions de la Reine, l'Archevêque de *Valence*, fort attaché à Sa Majeſté, s'étoit douté qu'elle n'avoit aucune connoiſſance de la démarche que le Roi faiſoit; & comme s'il ſe fût attendu qu'en ce cas-là elle ne ſe ſoutiendroit point, il avoit, pour ſe donner le tems d'éclaircir ſes doutes, traîné en longueur les déliberations ſur les formalités qu'il falloit obſerver en allant au *Buen-Ritero* rendre hommage au Prince. Mais enfin elles finiſſoient, & le Conſeil, ayant réglé ce qui concernoit la proclamation du nouveau Roi, étoit au moment de ſe rendre en corps auprès de lui pour le reconnoître, lorſque le Marquis de la Roche arriva. Son meſſage changea en un inſtant la face des affaires. L'Archevèque de Valence rendit le Décret, le Marquis de la Roche le rapporta à la Reine. Il n'en fut plus queſtion.

La condeſcendance que le Roi eut pour elle dans cette occaſion, parut, par plu-

ſieurs circonſtances inutiles à rapporter, lui couter infiniment. Il ſe retira dans ſon appartement, & le chagrin l'y retint, juſqu'au tems que la petite verole qu'eut le Roi Très-Chrètien, l'obligea de ſortir de cette ſolitude. Il ſe l'étoit menagée au milieu de ſa Cour. Elle étoit inacceſſible à toute autre perſonne qu'à la Reine, aux Miniſtres & aux Medecins dans certaines heures du jour. A l'égard du Sr. *Martinet*, il eut ordre de ne point paroître à la Cour.

Quoiqu'on ne pût rien ajouter, comme on a pu le remarquer, à l'empreſſement que j'avois de voir le Marquis de BRANCAS en Eſpagne, & aux marques que je lui en avois données, je voulus encore, quand je fus parti de Paris, lui renouveller les mêmes aſſurances; & dans cette vue j'adreſſai à Mr. d'ADONCOURT une lettre pour ce Miniſtre (1), pour lui être remiſe à ſon paſſage à *Bayonne*. Il arriva le 2. de Juin 1728. à Madrid.

Ce jour-là Mr. ERIZZO, Ambaſſadeur de Veniſe, donnoit un grand repas aux Miniſtres Eſpagnols & étrangers. Il avoit auſſi invité beaucoup d'autres perſonnes de la Cour, dans le nombre deſquelles

(1) On trouvera ſa réponſe à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives*, N°. XXXII.

quelles j'étois compris. Je ne m'engageai à profiter de la bonne compagnie, qu'à condition que le Marquis de Brancas, au devant duquel je voulois aller, feroit arrivé avant l'heure du dîner. Je partis effectivement le 2. au matin, pour aller l'attendre fur le chemin d'*Alcala*; & l'ayant recontré à la *Fuente Caftillana*, notre entrevue fe paffa avec les temoignages les plus finceres de ma joye & de fon amitié. Il monta dans mon Caroffe avec le Comte de FORCALQUIER fon fils, & je le conduifis à l'Hôtel qu'ils devoient occuper. J'y reftai encore quelques momens avec eux; après quoi je paffai chez l'Ambaffadeur de Venife, où il étoit encore tems d'aller dîner.

Au fortir de la maifon de ce Miniftre, je retournai à l'Hôtel du Marquis de Brances, felon que j'en étois convenu avec lui. Il me pria de l'accompagner ce même foir chez le Marquis DE LA PAZ, à qui il devoit rendre vifite; & j'acquiefçai avec plaifir à fa propofition.

Avant de nous rendre au Palais, j'eus une longue converfation avec lui fur tout ce qui s'étoit paffé pour traverfer fon voyage en Efpagne. Ce détail me conduifit infenfiblement à raconter les differens affauts, que j'avois eu à foutenir en mon

par-

particulier; comment ils s'étoient terminés; & la veritable satisfation que me causoit l'esperance, que son sejour en Espagne m'y procureroit plus de tranquillité.

Ce Ministre parut m'écouter avec attention. Quand j'eus cessé de parler, il me remercia, dans les termes les plus obligeans, des preuves que je lui avois données de mon attachement. Il me dit ensuite, qu'il comptoit de se conduire d'une maniere si égale & si impartiale envers tout le monde, que personne n'eût sujet de le croire prévenu à son désavantage, ni s'attribuer le droit d'exiger de lui une confiance, qui l'entraînât malgré lui dans des tracasseries semblables à celles où son prédécesseur s'étoit imprudemment livré. Je l'exhortai fort à suivre une si sage résolution.

Le Marquis de Brancas passant ensuite à ce qui me regardoit, me pria d'être persuadé des sentimens remplis d'estime & d'amitié qu'il avoit pour moi. Il temoigna être aussi surpris que peu édifié, de ce que Mr. de Rottembourg en eût manifesté de si opposés, & il approuva beaucoup la facilité que j'avois montrée, à oublier la part que ce Ministre avoit eue dans

dans les intrigues qu'on avoit faites pour me desservir auprès de leurs Maj. Cath.

„ Je sais, dis-je alors en l'interrompant, que je n'ai point à craindre que „ vous favorisiez celles que l'on ne manquera pas de renouveller contre moi. „ Votre droiture & votre vertu ne me „ laissent aucune inquiétude à cet égard. „ Mais, ajoutai-je, je n'ai pas la même „ assurance de la maniere de penser de „ M. le Cardinal de Fleury. Il s'en faut „ bien qu'elle soit à mon avantage, & „ après ce que j'ai éprouvé de sa part „ l'hyver dernier, il seroit (je l'avoue „ franchement) très difficile de me faire croire, que c'est à tort que je me „ méfie de lui. Je n'ai pourtant pas l'indiscrétion de vous demander des éclaircissemens sur cet article, que vous ne „ pouvez ni ne devez me donner dans „ la place que vous occupez. Je me borne à vous prier de me dire, si M. le „ Cardinal de Fleury ne vous a rien prescrit, qui tende à vous opposer en secret „ à ce qui peut m'être avantageux en cette Cour. Vous venez d'apprendre que „ je fis la même question à votre prédécesseur, qui chercha à m'en imposer „ par une duplicité, pour ne rien dire „ de plus fort, très indécente ; & que

„ mal-

» malgré cela il n'a pu parvenir à me ca-
» cher ses démarches. Faut-il que je lutte
» perpétuellement contre l'artifice & la
» mauvaise foi ? En verité l'occupation
» est triste & peinible, & je ne vois pas
» qu'il en resulte rien de fort glorieux
» pour celui qui ne se lasse point de me
» l'apprêter. Je suis sûr que votre bon
» cœur vous portera à me l'épargner ;
» mais vous pouvez, malgré vous, être
» forcé d'obeïr : c'est ce que je souhait-
» te de connoître, dans l'unique vue de
» prévenir, que l'ignorance où vous me
» laisseriez ne m'engageât à faire quelque
» démarche que vous traverseriez ; ce qui
» n'aboutiroit qu'à détruire entierement
» la confiance & les égards que je me
» sens porté naturellement à vous mar-
» quer, & que je desire de tout mon cœur
» de conserver toujours pour vous. »

Le Marquis de Brancas reçut ces assurances d'une maniere également polie & satisfaisante. Les temoignages d'amitié & d'estime qu'il me donna à son tour, furent accompagnés de la cordialité qui se fait aisément appercevoir lorsqu'elle est dictée par la verité. Comme il étoit tems alors d'aller chez le Marquis de la Paz, nous remimes à une autre fois à traiter plus en détail la matiere que j'avois entamée,

&

& nous nous rendimes au Palais. Cette premiere visite de cérémonie se passa d'une façon dont chacun parut content.

Le lendemain le Marquis de Brancas eut audience de leurs Majestés. Elles le reçurent très favorablement. Pendant plusieurs jours, il fut occupé à recevoir ou rendre des visites, où il me pria souvent de l'accompagner. Celle que nous avions faite chez le Marquis de la Paz, ne manqua pas d'être remarquée. Les sentimens du Cardinal de Fleury sur mon sujet n'étoient plus un mystere. On se persuadoit, par ce qui en avoit éclatté pendant le sejour du Comte de Rottembourg en Espagne, que l'Ambassadeur de France avoit des ordres plus précis d'avoir peu ou point de relation avec moi; & que mon empressement pour le voir paroître à Madrid étoit plus affecté que sincere. Sa conduite & la mienne démentoient chaque jour cette opinion : mais comme on n'avoit pas une idée juste de ce qui s'étoit passé en France entre le Cardinal de Fleury & moi, & qu'on ne connoissoit pas assez bien son caractere, on ne savoit comment allier les contradictions qu'on appercevoit dans sa maniere d'agir avec moi.

Quand toutes les visites que le Marquis de Brancas essuya à l'occasion de sa bienvenue

venue furent finies, & qu'il se trouva plus en liberté, je repris un jour avec lui la conversation que j'avois entamée le soir de son arrivée. Elle roula toute entiere sur ce qu'on a deja vu dans ces Memoires, & je lui fis le détail de ma conduite jusqu'au moment où je lui parlois. En finissant je repetai à ce Ministre, que j'éprouvois une joye sensible de ne plus trouver dans le successeur de Mr. de ROTTEMBOURG un ennemi secret, mais au contraire un ami rempli de sentimens dignes de sa naissance, & incapable de violer à mon égard les droits de l'amitié & de la justice.

Je parlois avec trop de verité & de bonne foi au Marquis de Brancas, pour qu'il pût se défendre de le remarquer. D'ailleurs il étoit instruit des services que je lui avois rendus, pour aider à l'attirer dans une Cour où il se proposoit d'obtenir la Grandesse; par conséquent la reconnoissance exigeoit qu'il répondit à la confiance que je lui marquois. Aussi le fit-il, & à la suite de beaucoup de protestations de son amitié, il me dit qu'il savoit déja une partie de ce que je venois de lui raconter; qu'il étoit veritablement mortifié, de ce que les préventions de M. le Cardinal de Fleury lui ôtassent la liberté de me don-

ner dans sa confiance, & dans les affaires qu'il devoit menager, la part qu'il desiroit; mais qu'au surplus il pouvoit m'assurer positivement, qu'ayant demandé à son Eminence comment il devoit se comporter avec moi, elle ne lui avoit prescrit autre chose que de ne me rien communiquer de ce qu'il avoit à traiter en Espagne pendant le Cours de son Ambassade, sans exiger de lui de s'abstenir de me voir, & encore moins de s'opposer aux graces que l'on jugeroit à propos de m'accorder.
„ Comptez, ajouta-t-il, sur l'exacte vé„ rité de ce que je vous rapporte. Je sui„ vrai l'instruction que j'ai reçue, & je „ suis ravi de ce qu'elle ne renferme au„ cun article, qui me force à rendre de „ mauvais offices à un homme que j'esti„ me autant que vous. C'est une com„ mission dont ma seule obeïssance aux „ volontés du Roi pourroit me faire aquit„ ter. Vous ne devez point craindre, „ après les services que vous avez ren„ dus, qu'on m'en charge jamais; & vous „ êtes trop sage pour les démentir ici par „ une conduite, qui la rendît juste ou „ nécessaire. "

Cette conversation produisit une intelligence sincere entre le Marquis de Brancas & moi. J'éprouvai de sa part, jus-

jusqu'aux circonstances dont j'aurai bientôt occasion de parler, les attentions les plus obligeantes, & cette liberté dans le Commerce que l'estime entraîne toujours après elle. De mon côté je lui parlois avec une confiance entiere. Je passois ordinairement une partie des journées chez lui quand je n'y dînois pas : en un mot, je n'avois rien plus à cœur que de cultiver son amitié.

Ces soins, & la maniere dont ils étoient reçus, déplaisoient souverainement à la cabale qui m'étoit contraire. Ceux qui la composoient étoient bien assurés que les sentimens du Cardinal de Fleury sur mon sujet n'avoient pas changé, & que par conséquent il étoit impossible que le Marquis de Brancas les ignorât : mais ils n'étoient pas également certains que ce Ministre, qui savoit tout ce qu'ils avoient mis en œuvre pour retenir le Comte de Rottembourg en Espagne, ne conservât contre eux un ressentiment, qui l'éloignât de s'interesser à l'exécution de leurs projets, & qui leur ôtât, avec la connoissance des siens, l'esperance de jouer un rolle. Ce n'étoit pas là leur compte. Ils vouloient absolument devenir necessaires à cet Ambassadeur, comme à son prédécesseur ; pour cet effet il falloit qu'il

pût remarquer, qu'étant déja au fait des intentions qu'avoit le Cardinal de me traverser, il devoit au moins les consulter à cet égard, & les employer par préference à tous autres.

Ma vigilance à les observer, qui leur avoit été fort importune pendant le sejour du Comte de Rottembourg, ne l'étoit pas moins dans la conjoncture présente. Les principaux acteurs de cette cabale, depuis le départ de ce Ministre, avoient affecté en public de rechercher mon amitié. Aucun d'eux n'avoit trouvé la moindre répugnance de ma part à croire ce retour sincere, & à contribuer à le rendre permanent. Comment dementir si promptement toutes les assurances qu'ils m'avoient données à ce sujet? C'eût été me procurer l'avantage de les faire passer pour des gens sans prudence & sans bonne foi; ce qui n'étoit pas un bon moyen d'aquerir la confiance de l'Ambassadeur de France. Ces reflexions se présentoient naturellement. Elles étoient embarrassantes. On s'occupoit continuellement à trouver quelqu'expédient, qui favorisât l'opinion qu'on vouloit que je conservasse de la bonne volonté qu'on avoit pour moi, & qui facilitât en même tems les liaisons qu'on

mé-

méditoit de former avec le Marquis de Brancas.

La Ducheſſe de St. Pierre étoit toujours celle qui tenoit le premier rang dans ce parti, qui continuoit à la faire regarder comme la confidente de la Reine & du Cardinal, & à vouloir perſuader, que ſon credit étoit utile dans l'un & l'autre Royaume. On ſemoit avec ſoin ce bruit chez Mr. de Brancas; & pour qu'il fit plus d'impreſſion, on ne manquoit pas de parler de l'étroite union qui régnoit entre cette Dame & l'Archevèque d'Amida, du deſir qu'ils avoient tous deux de concourir à celle des deux Couronnes, & du plaiſir qu'ils ſe feroient par conſéquent de ſeconder les operations de Mr. l'Ambaſſadeur.

Dans le même tems le Comte de Marcillac ne ceſſoit de m'entretenir du zele que ces deux perſonnes montroient pour me rendre ſervice, de tout le bien que le Comte de Rottembourg diſoit de moi en France, & du tort que j'avois eu de le regarder comme mon ennemi.

Ce langage, repeté ſi ſouvent, ne faiſoit plus d'effet ſur moi. Je l'écoutois comme celui des perroquets, qui rediſent perpetuellement la même leçon. Je ſavois à quoi m'en tenir, & je n'approuvois ni

ne

ne condannois les avis & les reflexions du Comte de Marcillac. Il ne les employoit pourtant point sans dessein ; je ne fus pas longtems à m'appercevoir que c'étoit par cette raison qu'il me pressa d'écrire au Comte de Rottembourg, d'une maniere à lui faire connoître combien j'étois sensible à son amitié, & désabusé des faux préjugés qu'on m'avoit donnés sur son sujet.

La proposition fut admise sans peine. Je n'en aurois jamais à prévenir, par toute sorte d'attentions, ceux dont j'ai eu les plus justes sujets de me plaindre. Mais ce devoir, que la Religion impose, ne s'étendant pas jusqu'à m'aveugler au point de croire, que ce que j'avois vu & lu n'existoit point, je crus pouvoir ne pas adherer tout-à-fait au sentiment du Comte de Marcillac, & me contenter d'employer, en écrivant au Comte de Rottembourg, les mêmes expressions dont je m'étois servi en lui parlant avant son départ, sans recourir à des explications capables de détruire plutôt que d'entretenir les favorables dispositions où je le supposois pour moi.

Quoique le stile de ma lettre ne fût pas tout-à-fait conforme aux conseils de Marcillac, il ne laissa pas d'en paroître content,

tent, & de m'aſſurer de la ſatisfaction qu'elle cauſeroit à Mr. de Rottembourg. J'acceptai l'augure avec plaiſir; & en remettant cette lettre (1) au Comte de Marcillac, je le priai de faire valoir à celui à qui elle s'adreſſoit, la ſincerité des expreſſions qu'elle contenoit.

Son zele alla bien au-de-là de ce que j'en avois éxigé: car non ſeulement il m'accorda la legere grace que je lui demandois, mais il prit même la peine de répandre, ſous le prétexte obligeant de faire connoître ma droiture, que j'étois convenu qu'on avoit cherché à m'en impoſer au ſujet de mes prétendus griefs contre le Comte de Rottembourg, & que j'avois avoué de bonne foi mon erreur à cet égard.

Un pareil éloge n'eut pas dequoi me flatter. D'ailleurs il me parut ſuſpect, & je ne tardai pas à en découvrir le but.

Les partiſans de la Ducheſſe de St. Pierre, (le Comte de Marcillac en étoit un des plus zélés) deſiroient d'affermir ſon credit auprès de la Reine, pour ſe le rendre utile; & leur intention étoit de former pour cet effet entre cette Dame & l'Ambaſſadeur de France une intime corref-

(1) On en trouvera la réponſe à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives No. XXXIII.*

respondance. Pour faire reussir ce projet, ces personnes se proposoient de commencer par éfacer entierement les préventions où le Marquis de Brancas devoit être, sur ce que la Duchesse de St. Pierre pouvoit avoir fait pour retenir le Comte de Rottembourg en Espagne, & sur l'envie simulée que celui-ci avoit temoignée de retourner en France. Persuadées que j'avois beaucoup contribué à découvrir au Marquis de Brancas les mysteres qui s'étoient passés, ces mêmes personnes vouloient se comporter si adroitement, que le remede vînt par celui qui avoit causé le mal; & que ma prétendue retractation de l'erreur où j'avois été pendant tout l'hyver, que le Comte de Rottembourg & la Duchesse de St. Pierre travailloient de concert à me rendre de mauvais offices, servit à donner lieu au Marquis de Brancas de remarquer, que j'ajoutois facilement foi à des chimeres, que je les débitois comme des verités incontestables, que je m'embarrassois peu ensuite de convenir de mes illusions, & qu'il y avoit par conséquent de l'imprudence, & même du danger, de s'en rapporter à mes suppositions.

C'est en suivant cette route qu'on esperoit de conduire l'Ambassadeur de France à se guerir lui-même de ses préjugés, &

à concevoir, des vues & de la maniere d'agir de la Duchesse de St. Pierre, une idée absolument contraire à celle que j'avois tenté de lui en donner. En un mot on se promettoit que ce Ministre ne tarderoit pas d'appercevoir de quelle utilité pouvoit lui être l'amitié de cette Dame, & qu'il s'empresseroit à la rechercher.

Après tous les artifices que j'avois eu à démêler de la part de mes adversaires, il ne me fut pas difficile de comprendre, que le plan dont je viens de parler étoit une suite naturelle de ce que certaines personnes disoient à l'avantage de ma bonne foi. Mais la prudence, &, j'ose le dire, mon inclination, me dictant de ne point aigrir les esprits, je fis semblant de ne m'appercevoir de rien; me contentant de communiquer mes observations au Marquis de Brancas, & de le prévenir sur les divers moyens que j'étois sûr qu'on employeroit pour nous désunir. Il entra avec amitié dans ce que je lui dis. Les assauts qu'on commença à donner pour me rendre suspect ne produisirent pas alors sur lui l'effet qu'on desiroit. J'eus au moins lieu de le croire, par la maniere dont il écrivit en France sur mon sujet; & les extraits de quelques lettres qui me furent

adressées, & que je rapporterai, en serviront de preuves.

Interrompons pour quelque tems le détail de l'opiniâtreté & de l'animosité avec laquelle on continuoit de m'attaquer, & passons à l'ouverture du Congrès de *Soissons*, qui arriva dans le tems dont je parle.

On a pu remarquer, par la legere exposition que j'ai faite de la situation où se trouvoient les principales Puissances de l'Europe, combien d'interêts, de vues, de prétentions & de droits, il alloit être question d'examiner, de moderer & de regler à *Soissons*. Les divers Plenipotentiaires auquel ce soin devoit être remis y étant arrivés successivement, & tout ce qui concernoit l'ouverture du Congrès étant réglé, le Cardinal de FLEURY, qui l'attendoit avec une vive impatience, vint le 13. Juin 1728. au matin à Soissons (1), & logea chez l'Evêque de cette ville (2). Après s'être reposé quelques momens il donna part de son arrivée aux Plenipotentiaires, qui aussi-tôt lui firent leur visite ; & dès le soir du même jour il la leur rendit.

Le lendemain, vers les onze heures du matin, ce premier Ministre & ceux des

(1) La Cour de France étoit alors à *Compiegne*.

(2) Mr. RICHER D'AUBE.

principales Puiſſances des deux Alliances de Vienne & d'Hanover, allerent en grand cortege au Château, que le Roi Très-Chrêtien avoit fait préparer pour les Aſſemblées. Le Comte de ZINZENDORF & le Baron PENTENRIEDER parurent les derniers. Ils furent reçus au bas de l'Eſcalier par l'Intendant de Soiſſons, & en-haut par les Plenipotentiaires de France.

Dès qu'ils furent entrés dans la piece où la premiere conference devoit ſe tenir, & que chacun ſe fut placé indifferemment dans des fauteuils autour d'une table, le Comte de ZINZENDORF entama la ſéance par un Diſcours, qui portoit en ſubſtance: Qu'entr'autres marques du deſir ſincere qu'avoit l'Empereur ſon maître de procurer la continuation de la tranquillité & de la paix de l'Europe, c'en étoit une principale que Sa Maj. Imp. eût conſenti à la tenue du Congrès: qu'Elle étoit très ſatisfaite des ſoins employés par M. le Cardinal de Fleury pour accelerer un ouvrage ſi ſalutaire; & que l'Empereur eſperoit, que le Roi Très-Chrêtien concourroit à y cooperer. Son Excellence ajouta, qu'on ne pouvoit mieux faire que de s'en rapporter aux avis d'un mediateur, dont la ſincerité & les bonnes intentions étoient ſi univerſellement connues: qu'il y avoit eu certaines conſide-

rations qui auroient pu faire balancer l'Empereur ; mais que le desir de voir éclore une paix générale l'avoit emporté sur toutes les autres vues & considerations : Enfin que Sa Maj. Imp ayant remarqué les mêmes sentimens favorables dans toutes les autres Puissances; Elle vouloit montrer à toute l'Europe que les siens ne l'étoient pas moins.

Le Comte de Zinzendorf ayant cessé de parler, le Cardinal de FLEURY prit la parole. Il commença par temoigner sa gratitude à Mrs. les Plenipotentiaires, de leur condescendance à se rendre à Soissons pour y tenir le Congrès. Après quoi il leur dit, qu'on ne s'assembloit que pour accommoder les interêts contestés, & pour éloigner tout ce qui pouvoit tendre à une rupture ou division : Qu'il n'étoit pas question, pour le présent, de reduire dans des limites plus étroites les domaines trop étendus des quelques Puissances, mais seulement de pacifier des troubles causés par jalousie, ou par une défiance qui s'étoit emparée de presque toutes les Cours de l'Europe : Qu'il ne seroit par difficile d'y remedier, en y travaillant avec des sentimens de justice, d'équité & de sincerité, sans s'arrêter à un faux point d'honneur pour ne ceder en rien, & sans preferer

ferer un petit interêt au bien public. Son Eminence ajoûta, qu'Elle étoit temoin, que tous les Miniſtres Plenipotentiaires avec leſquels Elle avoit conferé, faiſoient paroître tant de moderation, & tant de zele pour ce ſalutaire ouvrage, qu'on avoit lieu d'eſperer une heureuſe iſſue du Congrès : Qu'ils avoient donné d'avance des marques de leur ſageſſe & de leur facilité, en éloignant les diſputes pour le rang & le cerémonial, & en banniſſant toute émulation de vaine oſtentation & de luxe ſuperflu; choſes, qui, quoique peu importantes en elles-mêmes, pourroient néanmoins entraîner des ſuites très facheuſes : Qu'on devoit à préſent propoſer, avec le même eſprit de moderation, les griefs reciproques, pour être traités & accommodés au Congrès : Qu'on étoit convenu, que les demandes que l'on devoit faire d'une part, feroient communiquées aux Miniſtres des Puiſſances contre leſquelles ces prétentions feroient formées, pour y répondre par des raiſons que les Miniſtres reſpectifs auroient à alleguer: mais qu'au cas que l'on ne pût terminer, par des négociations à l'amiable, les differens par rapport à ces demandes, les Miniſtres des Puiſſances qui n'y auroient aucun interêt directement, employeroient leurs

leurs bons offices, conjoitément avec leurs alliés, pour éloigner tout sujet d'animosité, & pour porter les parties à un accommodement. Enfin le Cardinal termina son discours par avertir, que les réponses qu'on feroit sur chaque matiere, seroient délivrées de part & d'autre au nom de tous les Alliés.

Cette premiere Conference se passa en complimens, & en discours généraux sur les affaires de la conjoncture présente : on n'entra dans aucun détail particulier.

Au sortir de là, le Cardinal de FLEURY donna un grand dîner à tous les Plenipotentiaires. Le lendemain le Comte de ZINZENDORF en fit autant ; & après lui le Duc de BOURNONVILLE. Il fut peu question de politique pendant ces premiers jours : on ne parloit que de bonne chere. Le Comte de Zinzendorf traitoit cette matiere à fond.

Pour éviter néanmoins qu'un Congrès annoncé depuis si longtems ne parût occupé qu'à raisonner sur de ragoûts, on dressa, dans l'intervalle de la premiere à la seconde Conference, un beau Reglement de Police. C'est le seul monument qui subsiste d'une si fameuse Assemblée. Au bout de quatre Conferences, tenues le 17, le

le 28, le 29, & le 30. Juin 1728. (1), elle tomba dans une langueur dont elle ne se releva plus. L'Oracle qu'elle consultoit, flatté de la déference, étoit cependant embarrassé d'être obligé si souvent & si publiquement de répondre aux questions qu'on lui faisoit, ou de resoudre les difficultés qu'on lui proposoit. Il appercevoit bien qu'il n'étoit pas en état d'éclairer suffisamment une sphere si étendue ; que la lumiere qu'il pouvoit répandre étoit examinée de trop près & trop attentivement ; & qu'en la renfermant dans les bornes de son cabinet, il la menageroit plus aisément & avec moins de risque. C'est aussi le parti qu'il prit. D'un côté il rendit ses apparitions à Soissons courtes & rares : de l'autre, afin d'entretenir les Ministres qu'il y avoit attirés dans l'opinion des ressources qu'il préparoit pour concilier tous les partis, il promenoit à sa suite, par tout où la Cour de France alloit, quelques-uns des principaux Plenipotentiaires, sous le prétexte de traiter avec eux, plus à loisir & plus surement, les differentes affaires qu'on soumettoit à son jugement : & il ne laissoit passer

(1) On trouvera le Protocole de cette derniere Conference à la fin de ce Volume *Pieces Justificatives N°. XXXIV.*

paſſer aux autres que quelqûes legers écoulemens de ſa prudence.

Ce manege, auquel je ne ſai quelle vaine apparence de miſtere donnoit du relief, ſe ſoutint pendant quelques mois: mais au bout de cet intervalle chacun ſe demanda à l'oreille, & enſuite plus ouvertement, ce qui reſultoit de leurs courſes & de leurs conferences particulieres avec le Cardinal? Comme on remarqua alors qu'elles n'avoient abouti qu'à jetter par tout une plus grande obſcurité, plus d'embarras & d'incertitude, le Chapelet défila peu à peu, & les Plenipotentiaires (1) retournerent auprès de leurs Souve-

(1) En voici la Liſte.

De la part de l'*Empereur*.

Philippe Louïs Comte de Zinzendorff,
Jean Christophle Baron de Pentenrieder,
& après ſa mort
Le Baron de Fonſeca,

De la part de la *France*.

Le Cadinal de Fleury,
Le Marquis de Fenelon,
Le Comte de Brancas Cereſt,

De la part de l'*Eſpagne*.

Le Duc de Bournonville,

verains, sans presque avoir eu d'autre occupation, que celle d'ordonner des repas ou de louer des maisons des Campagne.

Les Ministres d'*Angleterre*, d'*Hollande* & du Duc d'*Holstein* furent les seuls qui pré-

---

Dom *Alvaro de Navia Osório* Marquez de Sta. Cruz de Marcenado,
Dom *Joachim* Barnachea,

De la part de la *Grande Bretagne*

Mr. *Guillaume* Stanhope,
Mr. *Horace* Walpole,
Mr. *Estienne* Pointz,

De la part des *Etats-Généraux*

Mr. *Corneille* Hop,
Mr. *Sicco de* Goslinga,
Mr. *Estienne* Hurregronje,

De la part de la *Suede*.

Le Baron de Sparre,
Mr. Chedda,

De la part de la *Russie*.

Le Comte de Golofkin,

De la part du *Dannemarc*.

Mr. Schestedt,

De la part de la *Pologne*.

Le Comte Hoyms,

présenterent quelques Memoires (1) au Congrès. Il y fut aussi question, à diverses reprises, des griefs (2) qu'avoient le Prince d'Oostfrise contre ses sujets, & ceux ci contre leur Prince, auxquels les Etats-Généraux s'interessoient d'une maniere

---

Envoyés au Congrès

De la part de l'Electeur de *Baviere.*

Le Comte de Königsfeldt,

De la part du Duc de *Lorraine.*

Le Baron de Steinville,

De la part du Duc de *Modene.*

Le Marquis Rangoni,

De la part de l'Electeur *Palatin.*

Le Baron Franken,

De la part du Duc d'*Holstein.*

Le Comte de Bassewitz,

Députés de la Compagnie d'*Ostende.*

Mrs. Patyn & Proly.

(1) On les trouvera à la fin de ce volume *Pieces Justificatives N°. XXXV. XXXVI. XXXVII. XXXVIII. XXXIX. XL. XLI.*

(1) Cette affaire traîna longtems, & pensa devenir serieuse. Il faudroit un volume entier pour rapporter les Ecrits qu'elle occasionna. On les trouve-

niere particuliere, comme je l'ai dit plus haut.

Les autres matieres plus importantes ne se traitoient que dans le Cabinet du Cardinal. Il trouvoit son avantage à suivre cette methode. Les grands objets l'embarrassoient ou l'intimidoient; & rapportant tout à la conservation de son autorité & de sa gloire, il aimoit le particulier, qui assuroit l'une & l'autre, en lui faisant éviter les objections vives & imprévues des conferences publiques, & les engagemens qu'elles pouvoient lui faire prendre.

Pour remplir cependant le personnage impartial de Mediateur, qu'il avoit desiré si ardemment de representer, il imagina de proposer une treve, qui tînt les Puissances de l'Europe pendant quatorze ans dans la situation pacifique où les avoient mises les Préliminaires, & qui remediât ainsi à l'impossibilité que trouvoit son Eminence à la conclusion d'un Traité de paix générale. Voici ce qui contenoit ce projet.

Tou-

trouvera dans les *Tomes IV. & V.* du Recueil historique d'Actes de Mr. Roussèt. Elle fut enfin terminée par un Décret de l'Empereur du 30. Aoust 1730.

Toutes les Puissances qui ont signé les Préliminaires à Paris *le* 31. *May* 1727, *&* *à* Vienne *le* 13. *Juin de la même année, ayant envoyé leurs Ministres respectifs à* Soissons, *pour travailler à l'affermissement de la paix, & chercher les moyens les plus courts & les plus utiles pour y parvenir, les dits Ministres sont convenus des Articles suivans.*

I. Il y aura, en conséquence du présent Traité de Treve, une bonne intelligence, une sincere amitié, & une tranquillité parfaite entre toutes les parties contractantes.

*II. Les Traités d'*Utrecht, *de* Rastadt, *& de* Bade; *le Traité de La Haye de* 1717, *la Quadruple Alliance, tous les Traités & Conventions anterieures de l'année* 1725, *aussi bien que les Articles & les Conventions signées au Pardo le* 6. *Mars de la presente année* 1728, *seront la baze & le fondement du présent Traité; & toutes les parties contractantes déclareront, qu'elles les confirment chacune pour autant que cela la regarde, & en tout ce qui n'y est dérogé dans le présent Traité, comme s'ils étoient répétés ici mot-à-mot: promettant de ne rien faire, ni souffrir qu'il soit rien fait, qui puisse y être contraire, directement ou indirectement.*

III. Sa Maj. Imperiale, portée par les mêmes motifs qui l'engagerent à suspendre, par

par le premier Article des Préliminaires, l'Octroy & le Commerce d'Ostende & des Pays-Bas aux Indes pour l'espace de 7. ans; & voulant donner une nouvelle marque de son amour pour la paix, & de son amitié pour la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, proroge & continue la dite suspension pendant l'espace de..... années en sus des 7. portées deja par les dits Préliminaires: pendant lequel tems en travaillera, dans les Cours respectives des parties contractantes, à convenir pour toujours des moyens de lever tous les obstacles qui pourroient troubler la bonne intelligence & la bonne harmonie entre Sa Maj. Imperiale & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

IV. Toutes les parties contractantes ayant fait de serieuses reflexions sur la nécessité de maintenir la tranquillité dans le Nord & dans la Basse-Allemagne; & ayant reconnu que cette partie de l'Europe ne jouïroit jamais d'un calme parfait, tant qu'on ne régleroit pas des plaintes & des prétentions, qui, pouvant être protégées par des Puissances considerables, pourroient un jour servir de prétexte pour couvrir de plus grandes vues: elles ont estimé qu'il étoit d'une conséquence extrême, d'examiner dans ces principes les differens qui sont entre le Roi de

Dan-

Dannemarc & *le Duc d'*Holstein *par rapport au Duché de* Slefwick. *Pour cet effet il est convenu par le présent Article, qu'il sera nommé des Commissaires de la part de toutes les parties interessées, pour examiner & décider amiablement de ces affaires; lesquels Commissaires, pour cet effet, s'assembleront à Hambourg dans trois mois au plus tard; & tous les Alliés respectifs se joindront, en cas qu'il soit nécessaire, pour conserver la tranquillité du Nord, & pour prévenir & empêcher toutes les voyes de fait.*

V. Les Ministres de Sa Maj. Très-Chrét., de Sa Maj. Britt., & des Seigneurs Etats-Généraux ayant prétendu, que dans le Traité de Commerce conclu à Vienne *le* 1. *May* 1725. *il y avoit plusieurs clauses qui donnoient atteinte aux Articles des differens Traités de Commerce anteriers à l'année* 1727, *& par conséquent confirmés ci-dessus, en vertu desquelles clauses les sujets de Sa Maj. Imp. pourront prétendre être mieux & plus favorablement traités que ne le sont les sujets de Sa Maj. Très-Chrét., ceux du Roi de la Grande-Bretagne, & ceux des Seigneurs Etats-Généraux; les Ministres de Sa Maj. Cath. ont déclaré, comme ils déclarent par le présent article, que le Roi d'Espagne n'a jamais entendu accorder, par le dit Traité de* Vienne, *aucun privilège contraire aux*

Trai-

Traités ci-dessus confirmés, ni donner aux sujets de l'Empereur de plus grands avantages que ceux dont jouïssent les autres nations dans leur Commerce; Sa Maj. Imp. adoptant pour ses sujets la déclaration ci-dessus faite au nom de Sa Maj. Cath.

VI. Il est convenu pareillement entre Sa Maj. Imp. d'une part, & les Seigneurs Etats-Généraux d'autre part, qu'en conséquence de ce qui est porté par le Traité de la Barriere, on conviendra incessamment d'un Tarif entre les habitans des Pays-Bas Autrichiens & les sujets de la Grande-Bretagne, aussi bien que ceux des pays soumis à la République; & qu'il sera nommé, sans retardement, des Commissaires pour regler le susdit Tarif, lesquels s'assembleront à Bruxelles dans le tems qui sera réglé: & sont convenues les susdites parties, de fixer le terme de 2. ans, pour parvenir au dit Reglement pour le dit Tarif.

VII. A l'égard des abus, que l'on suppose qui se commettent journellement dans le Commerce aux Indes & ailleurs, au préjudice, tant des Traités généraux de Commerce faits entre l'Angleterre & l'Espagne, que des differens privileges spéciaux; il a été estimé que cet examen emporteroit un tems trop considerable, par la nécessité de faire des recherches & des verifications,

qui

qui prolongeroient trop la durée du Congrès: & en conséquence on est convenu, qu'il seroit nommé de part & d'autre des Commissaires, dans l'espace de trois mois, à compter du jour de la signature du présent Traité; lesquels Commissaires, assemblés à......, examineront à l'amiable & de bonne foi, & travailleront à remettre, s'il y avoit été dérogé, les affaires du Commerce, tant aux Indes qu'en Europe, sur le pied des Traités anterieurs qui ont réglé le dit Commerce. Les dits Commissaires regleront pareillement ce qui concerne les prises faites respectivement en mer entre l'Espagne & l'Angleterre.

VIII. Il sera pareillement nommé de la part de Sa Maj. Très-Chrêt., de Sa Maj. Cath., & des Etats-Généraux, des Commissaires qui examineront généralement tous les griefs quelconques, que toutes les dites parties interessées auront à former respectivement soit pour la restitution des bâtimens saisis ou enlevés, soit par rapport au Commerce; & l'examen, tant de ce qui est porté par le présent article, que par le précédent, ne pourra excéder le terme de deux ans.

IX. Et si, au préjudice du présent Traité, il étoit rien fait ou commis, sous quelque prétexte que ce soit, pendant le tems de........, qui pût causer quelques troubles

bles & hostilités, ou interrompre la jouïssance & l'exercice du Commerce de toutes les parties contractantes sur le pied des Traités & Conventions anterieurs à l'année 1725, *& confirmés ci-dessus, même pendant l'examen qui sera fait en conséquence des Articles VII, & VIII. du présent Traité; toutes les dites parties contractantes se joindront, pour arrêter de concert toutes les voyes de fait, & réparer les dommages commis.*

X. *En ce traité seront comprises toutes les parties contractantes ou invitées; nommément les Rois de* Suede *& de* Dannemarc, *le Roi de* Prusse, *le* Czar, *le Duc d'*Holstein, *le Landgrave de* Hesse-Cassel, *& la maison de* Baviere *&* Palatine: *les parties contranctantes se reservant la liberté d'y comprendre dans la suite d'autres Princes & Etats, selon qu'elles en conviendront entr'elles.*

Ce projet trouva peu d'approbateurs. L'Empereur faisoit beaucoup de difficultés d'admettre le II. & le III. Article dans toute leur étendue. C'étoit cependant ce que les Puissances maritimes exigeoient, & surtout l'abolition entiere de la Compagnie d'Ostende.

L'Espagne prétendoit que ce même projet étoit à certains égards trop vaste & trop

trop indéterminé, & qu'il falloit changer plusieurs choses aux Articles II. VII. & VIII. Elle vouloit aussi qu'il y en eût un particulier, par lequel elle pût introduire des troupes Espagnoles dans les Places des Etats de *Toscane* & de *Parme*.

Cette demande étoit rejettée par les Plenipotentiaires Imperiaux. Ils alleguoient qu'elle étoit contraire à l'Article V. de la *Quadruple-Alliance*.

L'Espagne en appelloit alors au Traité même que l'on citoit; elle montroit que la France & la Grande-Bretagne étoient convenues, par un Article secret, de consentir à ce changement.

Le Comte de ZINZENDORF & le Baron de FONSECA (1) Son Collegue, sollicités pressamment par les ministres de ces deux Couronnes de ne point s'obstiner à le refuser, ne s'éloignoient pas absolument de le proposer à l'Empereur; mais en même tems ils donnoient peu d'esperances, que leur representation produisît aucun effet.

Cet article étoit souvent la source de beaucoup d'altercations, d'additions au projet, & d'éclaircissemens qu'il falloit de

(1) Il avoit été nommé Plenipotentiaire, à la place du Baron de PENTENRIEDER, mort à *Soissons* le 20. Juillet.

demander à Madrid, & faire goûter ensuite à Vienne. L'entreprise y trouvoit des difficultés presque insurmontables. L'Empereur entrevoioit l'étendue des vues de la Reine d'Espagne, & les suites qu'elles pouvoient avoir en Italie. Il lui paroissoit aussi imprudent que dangereux de les favoriser. Ce Monarque représentoit, qu'on dévoit être content de la facilité avec laquelle il se prêtoit à tout ce qui pouvoit concourir au bien de la paix, sans s'en prévaloir au point d'exiger de lui, qu'il consentit à des innovations que la Cour d'Espagne vouloit introduire, contre ce qui avoit été la baze du Traité de la *Quadruple-Alliance* : que la conduite qu'elle tenoit étoit d'autant plus surprenante, qu'elle avoit fait remercier l'Empereur par le Duc de BOURNONVILLE, des precautions (1) qu'il avoit prises de concert avec elle au

(1) Ces précautions consistoient : 1. en un Plein-Pouvoir de l'Empereur pour la prise de possession de la *Toscane*.

2. Un Rescript de l'Empereur à l'Electrice Palatine Douairiere.

3. Un Mandement de l'Empereur aux sujets du Grand-Duc, de reconnoître l'Infant *Dom* CARLOS pour leur futur Souverain.

4. Un Décret de l'Empereur au Senat de Florence, pour mettre Dom Carlos en possession de la Toscane.

5.

au mois d'Avril & de May précédens, pour assurer à l'Infant *Dom* CARLOS les Etats qu'on lui destinoit en Italie: qu'effectivement ces précautions remedioient à tous les inconveniens ou évenemens qu'on pouvoit craindre en Espagne, & devoient convaincre entierement leurs Maj. Cath. des sinceres intentions de l'Empereur.

Quelqu'apparente que fussent les bonnes intentions de Sa Maj. Imp. & celles du Cardinal pour concilier les esprits, la Cour d'Espagne ne démordoit point du projet d'introduire les troupes Espagnoles en *Toscane*. Ce changement, disoit-elle, à ce que l'Article V. de la Quadruple-Alliance a déterminé, rend plus facile, ou plus difficile, l'engagement qu'a pris l'Empereur. Dans le Premier cas, ce Prince, s'il agit de bonne foi, doit être bien aise d'en donner cette nouvelle preuve. S'il voit au contraire avec peine une bran-

5. Les lettres du Conseil Aulique de guerre au Comte BORROMÉE & au Comte de DHAUN Gouverneur du *Milanois*, pour prêter main-forte à l'Infant Dom Carlos, si cela étoit nécessaire.

On trouvera ces Pieces à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *XLII. XLIII, XLIV. XLV. XLVI.*

branche de la maiſon de Bourbon s'établir en Italie, pourquoi rejette-t-il une propoſition, qui s'accorde avec ſes ſentimens ſecrets ?

Cet article n'étoit pas le ſeul qui embarraſſoit le Cardinal. Les ſollicitations du Comte de ZINZENDORF, pour obtenir du Roi Très-Chrêtien la garantie de la *pragmatique* Sanction, & les inſinuation oppoſées des maiſons de *Saxe* & de *Baviere*, ne lui cauſoient pas moins d'inquiétude. Il cherchoit à éluder les premieres, à préparer de loin l'uſage qu'on pouvoit faire des autres, & à cacher ſon deſſein au Comte de Zinzendorf, afin de ne point devenir ſuſpect à l'Empereur. Il craignoit qu'en travaillant à s'attirer la confiance de ce Prince, il ne perdît peu à peu celle que les Puiſſances maritimes lui marquoient, & qu'il ne reſultât de là un renouvellement d'intelligence entre elles & Sa Maj. Imp., qu'il vouloit détourner. D'un autre côté, pour éviter que l'interêt qu'affectoit de prendre l'Angleterre à la réuſſite des deſſeins de la Reine d'Eſpagne, n'unit trop étroitement cette Princeſſe à cette Couronne, il les flattoit également d'eſperances. Vouloit-on approfondir la matiere avec lui? On ne trouvoit rien de déciſif ou de réel.

Afin

Afin de soutenir le titre d'Arbitre de toutes les Puissances de l'Europe, il prétendoit qu'elles lui exposassent leurs droits & leurs prétentions. On les soumettoit à son examen; on l'accabloit de Memoires; il les lisoit, & ne décidoit rien. Chaque Ministre sortoit d'avec lui, persuadé qu'il le laissoit convaincu de la justice de ses demandes. S'agissoit il d'en venir à quelque explication finale? On ne savoit plus à quoi s'en tenir. Ses réponses étoient souvent équivoques (1) ou démenties par d'autres. Il falloit presque toujours qu'il les commentât, aussi bien que ses promesses & ses lettres. Sans ce secours elles paroissoient ambigues, & même contradictoires. La resolution singuliere qu'il sembloit avoir prise de contenter tous les partis, n'étoit pas accompagnée des ressources qu'un genie vaste & étendu peut offrir. Cette disette le reduisoit à recourir à

(1) On peut voir à la fin de ce volume Pieces Justificatives N°. XLVII. XLVIII. & XLIX, une lettre du Comte de ZINZENDORF au Comte de KÖNIKSEG-ERPS; une autre de Mr. HOP au Cardinal de FLEURY, & la réponse de cette Eminence. On y remarquera l'embarras où Elle étoit, pour concilier ce qu'elle avoit dit au premier, avec les promesses qu'elle avoit faites aux Plenipotentiaires d'Hollande.

à des commiſſaires. Il en mettoit dans le Nord & dans le Sud, comme ou peut le remarquer dans ſon projet de Treve. C'étoit le remede à tous maux à peu près comme les pillules de la Comedie: & c'eſt ainſi que le Congrès ambulatoire de Soiſſons, n'aboutit qu'à former un eſpece de cahos, où tout reſta confondu & indécis.

La Cour d'Eſpagne, qu'on avoit ſi vivement preſſée de faciliter l'ouverture de cette Aſſemblée, voyoit avec beaucoup de peine l'inutilité de ſes operations. On écrivoit lettres ſur lettres au Cardinal pour s'en plaindre, & pour obtenir quelque déciſion conforme aux vues de la Reine & aux promeſſes de ce Miniſtre. Il n'envoyoit que des projets, qui ſe ſuccedoient continuellement les uns aux autres. On chargea le Duc de BOURNONVILLE de les reduire à quelque choſe de réel; mais l'entrepriſe étoit impoſſible. Celui-ci promettoit, à l'exemple du Cardinal, d'amples moyens de ſatisfaire entierement leurs Maj. Cath., & d'expliquer en quoi ils conſiſtoient. L'impatience de les connoître & d'en faire uſage, détermina le Roi & la Reine d'Eſpagne à lui ordonner de venir débrouiller lui-même ces myſteres; & pour hâter

hâter son arrivée, la route étoit remplie de relais de mules. Il vint, on l'écouta, & l'on n'en fut pas plus avancé. Sa diligence, & tout ce qu'elle devoit produire, n'aboutit qu'à reprendre auprès du Roi d'Espagne la fonction de sa charge de Capitaine des Gardes du Corps.

Quelque tems avant l'ouverture du Congrès de *Soissons* M. LE BLANC, Ministre de la guerre, mourut à Versailles. Une longue suite d'infirmités, causées par les chagrins qu'il avoit essuyés, ne lui laissoit goûter que bien imparfaitement la satisfaction de se voir rétabli dans le Ministere. Sa santé fut toujours languissante. Les malheurs avoient fait une impression sur lui, que tout l'éclat de son retour à la Cour ne put détruire. Je ne sai si sa mort, qu'on envisageoit comme prochaine, ne lui épargna pas de nouveaux désagrémens. On m'écrivit au moins dans ce tems-là, que le Cardinal de Fleury, ne trouvant pas en lui une entiere dépendance, en étoit mécontent & dégoûté. Cette disposition dans un Ministre absolu & puissant, lui préparoit sans doute une seconde disgrace. Mr. D'ANGERVIL-

LIERS (1), Intendant de Paris fut son successeur. Je le connoissois depuis longtems, & j'appris avec plaisir qu'il remplissoit une place si brillante.

A peine la Compagnie de commerce qui s'étoit formée à *Altena* avoit-elle paru, qu'elle excita l'attention & l'inquiétude des Puissances maritimes. Les Ecrits publics qui parurent à Londres & à La Haye, s'attacherent si fort à la décrier, que le Roy de Dannemarc, qui l'avoit approuvée & qui la protegeoit, chargea les Ministres qu'il avoit dans ces deux Cours de s'en plaindre. Ils s'aquitterent de cette Commission; & on leur répondit assez froidement, qu'on travailleroit à reprimer cette licence. L'affaire en resta là.

Cette Compagnie ayant établi un Comptoir à *Altena* pour recevoir les souscriptions, le Roi d'Angleterre fit repandre dans *Hambourg* un avertissement, pour défendre à ses sujets d'Allemagne d'y prendre aucune part; & assez peu de tems après, le Lord GLENORCHI, Envoyé

(1) On trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. *L.* la réponse qu'il fit à la lettre que je lui avois écrite pour le feliciter d'avoir été nommé Secretaire d'Etat.

voyé extraordinaire de ce Prince à Coppenhague, & Mr. d'ASSENDELFT, Resident des Etats-Généraux, présenterent conjointément à Sa Maj. Danoise le Memoire, suivant.

SA *Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & leurs Hautes-Puissances les Etats Généraux des Provinces-unies, prévoyant le tort que la translation de la Compagnie des Indes Orientales de* Coppenhague *à* Altena *fera au Commerce de leurs Sujets, & s'appercevant avec chagrin, que presqu'au moment qu'ils se donnent tant d'efforts pour empecher le progrès de la Compagnie d'*Ostende, *le Roi de* Dannemarc *leur bon Ami & Allié, en érige une autre également préjudiciable à leurs sujets; ont ordonnés à leurs Soussignés Ministres, d'en faire des représentations très-humbles à Sa Majesté Danoise, esperant de l'amitié de Sa Majesté, qu'aussitot qu'Elle sera informée du déplaisir que cette nouveauté leur cause, Elle retirera le privilege accordé en dernier lieu à cette Compagnie, & la laissera sur l'ancien pié qu'elle a toujours subsisté à* Coppenhague. *C'est de quoi les Soussignés Ministres prient votre Eccellence de faire rapport au Roi, & de leur*

 pro-

procurer une réponse favorable. Fait à Coppenhague *le* 31. *Juillet* 1728.

Signé GLENORCHI & ASSENDELFT.

Ce Monarque, malgré ses liaisons avec Sa Maj. Brit. & leurs Hautes Puissances, s'excusa de consentir à ce qu'on lui demandoit; il fit seulement remettre la déclaration suivante à leurs Ministres.

SA *Maj. le Roi de Dannemarc, de Norwege &c. s'étant fait rapporter ce qui a été représenté dans un Memoire du* 31. *du passé, signé par Milord* GLENORCHI *Envoyé extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, & par Mr. d'* ASSENDELFT *Resident de leurs Hautes-Puissances, au sujet du prétendu transport de la Compagnie des Indes Orientales de* Coppenhague *à* Altena, *a ordonné de répondre au Lord* GLENORCHI, *que comme sa Maj. a donné au Roi de la Grande-Bretagne toutes les marques imaginables de son amitié sincere, & du desir qu'elle a de contribuer de tout son pouvoir au bien & à l'avantage de Sa Maj. & de ses sujets; Elle espere aussi que Sa Maj. Britt. en agira de même à son égard, & ne*

ne permettra pas qu'on lui impose des loix, dans une affaire qui regarde le Commerce de ses sujets, & qui sera vue par Sa Maj. Britt. d'un tout autre œil, lorsqu'Elle apprendra par son Envoyé, que l'intention de Sa Maj. n'a jamais été de transferer la Compagnie dont il est question dans Altena, *encore moins d'y en ériger une nouvelle, semblable à celle d'*Ostende : *Qu'elle n'a accordé à cette Compagnie d'autres nouvelles conditions, que celles qui sont fondées sur l'ancien Octroy, & sur le droit incontestable qu'Elle a de négocier aux Indes de la même maniere que d'autres nations le font : Que ce Commerce n'a pas commencé d'aujourd'hui ; & que l'on en est en possession depuis plus d'un siecle, sans y avoir jamais été troublé, & sans que personne se soit donné des mouvemens pour s'y opposer : Qu'outre cela on ne sauroit produire un seul Traité, conclu avec Sa Maj. ou avec ses prédécesseurs de glorieuse memóire, qui soit contraire ou qui porte défense à ce qui a toujours été accordé à cette Compagnie : Qu'ainsi ce qu'il est permis à d'autres Puissances de regler en fait de Commerce, le doit être aussi à Sa Maj. pour le bien de ses sujets. De sorte que l'on ne doute pas que Sa Maj. Britt., étant convaincue des raisons que Sa Maj. a de*

regler dans ses Etats le Commerce de ses sujets, & surtout celui de la Comp. des Indes dont il est question, sur le pied qu'il a toujours été & de la maniere qu'on jugera la plus avantageuse pour cette Compagnie, ne quitte sans peine le sentiment contraire qu'on pourroit lui avoir fait concevoir de cette affaire, & qu'au lieu d'y apporter aucun empêchement, Elle soutiendra plutôt Sa Maj. dans ses justes intentions, & dans les droits incontestables qu'Elle a eus depuis plus d'un siecle. C'est sur quoi Mr. l'Envoyé extraordinaire est prié de faire toutes les représentations favorables à sa Cour. Et Sa Maj. le fait au reste assurer de sa bienveuillance & protection Royale. Fait à Coppenhague le 17. Août 1728.

Signé VON HAGEN.

Cette Déclaration ne satisfaisant ni le Roi d'Angleterre ni les Etats-Généraux, ils prirent de concert la resolution de faire de nouvelles instances au Roi de Dannemarc, pour l'engager à revoquer l'Octroy qu'il avoit accordé à la Compagnie nouvellement érigée à *Altena*. Dans cette vue le Comte de CHESTERFIELD, alors Ambassadeur de Sa Maj. Britt. à *La-Haye*, remit à Mr. GREYS, qui y resi-

residoit en qualité d'Envoyé de Dannemarc, un assez long Memoire au nom du Roi son maître & des Etats-Généraux, pour expliquer les raisons que ce Prince & leurs Hautes-Puissances avoient de se plaindre, de ce que Sa Maj. Danoise autorisoit un pareil établissement, & pour demander en même tems qu'il cessât, quelque nom qu'on pût lui donner pour essayer de le soutenir.

Cette Représentation fut la derniere que le Roi d'Angleterre & la République d'Hollande firent sur cette affaire. Le bruit qui se repandit, que la Compagnie d'*Altena* tendoit uniquement à établir en Dannemarc un Commerce d'Actions semblable à celui du Missisipi en France, & de la mer du Sud en Angleterre, dont ces deux Royaumes s'étoient si mal trouvés; ce bruit, dis-je, dégoûta le public de prendre part à cet établissement; & le manque de souscrivans le fit tomber, mieux que toutes les raisons dont les Puissances maritimes se servoient pour arriver à ce but.

A cela près le Nord étoit assez tranquille. Il n'étoit plus question en *Russie* de suivre les vastes projets qu'on avoit attribués à l'Imperatrice CATHERINE

en faveur du Duc d'*Holstein* (1) son gendre, ni de soutenir ceux que le Prince MENZIKOFF avoit formés de se faire élire Duc de *Courlande*. Le Comte d'OSTERMAN, Gouverneur du jeune Empereur PIERRE II, ne paroissoit occupé qu'à prévenir les factions, qui pouvoient, dans l'interieur de l'Empire, ébranler l'autorité que sa place lui procuroit; qu'à entretenir une bonne intelligence avec les Puissances voisines, principalement avec l'Empereur CHARLES VI.; & qu'à conserver les conquêtes que la Russie avoit faites sur la Perse.

La *Suede*, épuisée par une longue & funeste guerre, profitoit de la paix dont elle jouissoit, pour rétablir sa marine, ses finances & son commerce. Elle évitoit de donner le moindre ombrage aux Russiens & aux Danois, qui lui avoient fré-

(1) Ce Prince, qui, depuis le mois de Mars 1721, avoit toujours residé à la Cour de Russie, partit de *Petersbourg* le 5. Aoust 1727, pour retourner dans ses Etats avec la Princesse *Anne Petrowna* son Epouse. Elle mourut à *Kiel* le 15. May suivant, agée de 19. ans & quelques mois. Elle étoit accouchée le 21. Fevrier précédent du Prince CHARLES PIERRE ULRICH, à présent futur successeur de l'Imperatrice de Russie sa Tante.

fréquemment appris de ne pas trop compter sur leur bonne volonté. Son union avec les Alliés d'Hanover, & l'amitié (2) de la Porte, qu'elle cultivoit, contribuoient à maintenir sa tranquillité.

Il eût été heureux pour la *Pologne* de suivre cet exemple. Mais elle étoit remplie de brigues, qui ne tendoient qu'à donner une extrême méfiance de l'intime correspondance de son Roi avec celui de *Prusse*. Le zele dont elle étoit animée contre les Evangeliques, fomentoit dans son sein l'aigreur & la division; &

(1) La Porte avoit envoyé un *Aga* à *Stockholm*, pour y regler & faire payer les Dettes que le Roi CHARLES XII. avoit faites en *Turquie*. On soupçonna à *Petersbourg* & à *Vienne*, qu'il étoit aussi chargé de quelqu'autre commission, & que depuis la paix que le Grand-Seigneur avoit faite avec le Sultan ASHRAFF, ces deux Princes cherchoient à déterminer la Suede d'attaquer la Russie. Le Baron de CRASSAU, Envoyé de la Suede auprès de l'Empereur CHARLES VI. assura à cet égard ce Monarque, que le sejour de l'Aga à *Stockholm* ne devoit causer aucun ombrage, & que Sa Maj. Suedoise ne feroit aucune démarche contraire aux Traités conclus entre l'Empereur la Russie & Elle.

& la resolution (1) que la Diete de *Grodno* avoit prise, de partager la Courlande en Starosties & en Palatinats, après la mort du Duc FERDINAND, blessoit plusieurs des Puissances voisines. En un mot, la Nation Polonoise, quoique si digne d'estime, sacrifioit, selon sa coutume, ses veritables interêts à je ne sai quelle liberté qui n'enfante que des troubles.

Au reste ce n'étoit pas seulement en Pologne où l'on soupçonnoit que les visites que se rendoient les Rois de Prusse & de Pologne cachoient quelques mysteres; le Roi d'Angleterre, médiocrement uni avec Sa Maj. Prussienne, paroissoit prendre un interêt particulier à ce qui se passoit à Dresde & à Berlin; & le public, peu accoutumé à voir des Rois former personnellement entre eux quelque relation, se persuadoit que cette nouvelle maniere d'agir devoit avoir pour principe des affaires d'une grande impor-

(1) Ce fut en conséquence de cette resolution, que le Roi & la République de Pologne nommerent des Commissaires pour se transporter à MITTAU. L'Evêque d'*Ermeland* en étoit le Président. Ils firent leur entrée dans cette Capitale du Duché de Courlande le 26. Aoust 1727.

importance. Je ne sai-si la reflexion étoit juste. Quoi qu'il en soit, ce voyage des deux Souverains de Pologne (1) & de Prusse n'aboutit qu'à faire repandre des Journaux, où les fetes & les amusemens qu'on préparoit à Leurs Maj., étoient annoncés & specifiés d'avance, avec autant d'exactitude, que les articles d'une Regle de Communauté.

Pendant qu'on ne paroissoit occupé à Berlin que de divertissemens, les négociations secrettes du Comte de SECKENDORF alloient leur train; & ce Ministre ne travailloit point inutilement à mettre le Roi de Prusse dans les interêts de l'Empereur. Les soins qu'il se donna à ce sujet produisirent un traité entre ces deux Monarques, qui fut signé vers la fin de l'année, & dont les deux principaux articles portoient, que Sa Maj. Prussienne s'engageoit à la garantie de la pragmatique Sanction, & que l'Empereur, de son côté, promettoit au Roi de le mettre en possession du Duché de *Bergue* & de *Juillers*, après la mort de l'Electeur Palatin, en soutenant effi-

(1) Le Roi de Pologne & le Prince Royal son fils arriverent à Berlin le 26 May 1728. Ils y resterent jusqu'au 12. Juin suivant

cacément ses droits sur cette succession.

Les démarches de part & d'autre, qui avoient servi de préparation à cette Alliance, quoique tenues fort cachées, n'avoient pourtant pas entierement échapé à la connoissance des Alliés d'Hanover; & plus interessés que personne à observer ce qui se passoit entre les Cours de Vienne & de Berlin, ils s'étoient souvent plaints à cette derniere de son refroidissement pour eux, & des liaisons qu'elle entretenoit avec l'Empereur. D'ailleurs la maniere dont le Roi de Prusse s'étoit excusé de signer, à l'accession des Etats-Généraux au Traité d'Hanover, avoit encore augmenté les soupçons des Cours de France & d'Angleterre. Ils regardoient ce Monarque comme un Allié, qui ne tenoit plus à eux que par pure bienséance; & dans l'état critique où l'inutile Congrès de *Soissons* laissoit les affaires en Europe, on ne voyoit pas avec indifference le parti qu'un Prince si puissant méditoit d'embrasser, & l'influence que ce patti pouvoit avoir sur les résolutions que prendroit l'Empereur & sur les déliberations de l'Empire.

Pour prévenir ces divers inconveniens, on essaya de détourner Sa Maj. Prussienne de soutenir les interêts de la maison

ſon d'Autriche, en offrant de lui procurér des avantages ſuperieurs à ceux qu'elle ſe flattoit d'obtenir de l'Empereur. Mais les ſollicitations furent inutiles. Celles qui venoient de Sa Maj. Britᵗ. trouvoient dans le Roi de Pruſſe une oppoſition ſecrette à être écoutées, difficile à ſurmonter. Il croyoit, d'un autre côté, les promeſſes de la France frivoles ou ſuſpectes. Rien ne put le porter à changer de ſentiment.

Cette fermeté étant auſſi agréable qu'utile à l'Empereur, il en temoigna au Roi de Pruſſe une vive reconnoiſſance; & les aſſurances de tenir exactement les promeſſes qu'on lui avoit faites ne furent point épargnées. Cependant on s'eſt plaint (1), quelques années après, de leur peu de ſolidité. L'interêt préſent eſt preſque toujours ce qui les rend ſinceres. Exige-t-il qu'on change de langage & de conduite? Il fournit bientôt le moyen de juſtifier la variation. Le *dictum* du bon Roi LOUIS XII., que *ſi la bonne foi ſe perdoit, on devroit la retrou-*

(1) Dans un Reſcript du Roi de *Pruſſe* aujourd'hui regnant, à ſon Miniſtre à la Diete de *Ratisbonne*.

retrouver dans la bouche des Souverains, paroit à present une maxime bien Gothique. On se contente d'en reverer l'ancienneté; mais on ne se fait pas beaucoup de scrupule (1) de ne pas la suivre.

C'étoit avec juste raison que l'Empereur avoit travaillé à gagner le Roi de Prusse. La situation (2) incertaine des Turcs & des Persans avec les Russiens, lui faisoit desirer de tenir l'Occident tranquille. Pour cet effet il paroissoit nécessaire d'enlever à la Ligue d'Hanover un Allié puissant. Les vues que Sa Maj. Imp. avoit, d'engager l'Empire à garantir la pragmatique Sanction, ne pouvoient gueres réussir, si le Roi de Prusse les contrarioit. On levoit cet obstacle en s'unissant à lui; & indépendem-

(1) ——— *Fugère pudor, verumque, fidesque:*
In quorum subiere locum fraudesque, dolique, Insidiæque, & vis, & amor sceleratus habendi.
Ovid Metam. Lib. I.

(2) On craignoit que la paix que ces deux Puissances de l'Orient avoient conclue entre elles, ne fût suivie d'une déclaration de guerre à la Russie, auquel cas l'Empereur ne pouvoit se dispenser de soutenir cette derniere, conformement à l'article VI. du Traité signé à Vienne le 6. Aoust. 1726, entre Sa M. Imp. & l'Imperatrice CATHERINE.

demment de ces avantages, on ôtoit au Parti Proteſtant à *Ratisbonne* ſon principal protecteur, & à divers Princes (1) d'Allemagne, qui ſe diſputoient avec aſſez de vivacité, tantôt quelque prérogative, & tantôt quelque droit, le moyen de s'attirer la protection de Sa Maj. Pruſſienne, & d'augmenter les diviſions qui partageoient alors l'Empire.

On auroit peine à croire, ſi des Actes publics ne le prouvoient, que celles qui cauſoient alors le plus d'embarras à l'Empereur,

(1) L'Electeur *Palatin* ſollicitoit la dignité d'Architreſorier, vacante par la mort du Roi d'Angleterre GEORGE I. Il prétendoit qu'elle devoit être réunie à ſon Electorat, en conſéquence de certaines reſerves & conventions.

L'Electeur de *Baviere* revendiquoit le titre d'Archieſcuyer tranchant, que le Roi GEORGE II. donnoit à l'Electeur Palatin. S. A. Elect. prétendoit, qu'il lui appartenoit depuis l'an 1623.

Le Baron de DEHN avoit préſenté un Memoire de la part du Duc de *Brunſwik-Wolfenbuttel* ſon maître, tendant à prouver, que ce Prince étant devenu le plus âgé de la maiſon de *Brunſwik-Luneboẞrg*, le droit de Condirection dans le Cercle de la Baſſe-Saxe, de concurrence dans la députation à la Diete, de préſéance ſur tous les Députés de ſa maiſon, de voter avant eux &c. lui appartenoit.

Le Prince de *Sultzbach* avoit fait diſtribuer

pereur, procedoient du zele, aussi amer que mal entendu, des Catholiques & des Protestans, dont j'ai deja fait mention. Un coup de chapeau refusé par hazard, ou autrement, à une image, devenoit pour les premiers un grief que rien ne pouvoit excuser. Le passage d'une Procession sur un territoire Protestant, dix pas au-de-là des bornes qui étoient prescrites, paroissoit aux autres une usurpation intolerable. On se chicanoit perpétuel-

un Ecrit, pour prouver ses droits à la succession de *Bergue* & de *Juliers*; & le Comte *Palatin* de *Sultzbach*, pour être introduit dans la Diete.

Le Prince d'*Anhalt* avoit délivré une protestation au Directoire de *Mayence* contre le Roi de la Grande-Bretagne, au sujet de la succession du Duché de *Saxe-Lawenbourg*, qu'il prétendoit lui être dévolue de droit, suivant les Constitutions de l'Empire & la disposition du droit féodal. Le même Prince se plaignoit aussi, de ce que Sa Maj. Britt. eût pris séance & voix dans le College des Princes pour ce Duché.

On a deja fait mention de ce qui concernoit l'affaire de *Zwingenberg* & celle de *Meklembourg*: il faudroit, comme on l'a dit, des volumes entiers pour rapporter toutes les pieces qui y ont rapport. On laisse ce détail à ceux qui écriront l'histoire du tems.

tuellement sur des bagatelles (1) qui meritoient plutôt la risée que la moindre attention. On se faisoit un merite d'une animosité inexcusable. En un mot, la Diete, autant que le Conseil Aulique, ne pouvoit suffire, ni à écouter, à examiner & à regler les plaintes ou les representations

(1) Les Protestans de *Vetzlar* se plaignoient de ce que les Processions des Catholiques étoient devenues arbitraires. Le Corps des Evangeliques prit la resolution de faire à ce sujet une representation à l'Empereur, & d'engager en même tems le Landgrave de *Hesse-Darmstadt*, à envoyer en qualité de Colonel du Cercle quelques troupes à *Grunstadt* pour remedier à cet abus.

Les Reformés du même lieu de *Grunstadt* prétendoient, que les Lutheriens les chicanoient continuellement sur le droit de sepulture dans leur cimetiere : ils vouloient le maintenir, & les autres sollicitoient pour qu'on le leur ôtât. Les premiers ne jugeoient point à propos que l'on sonnât les cloches dans les enterremens : les Lutheriens étoient d'un avis contraire. Ils avoient enlevé un enfant des Reformés, que son pere avoit fait porter dans leur cimetiere : des injures on en étoit venu aux coups ; & en signe de victoire on avoit enterré le corps au son des cloches. Les Reformés consentoient d'abandonner leurs morts sous protestation, & en attendant que l'Empereur y eût mis ordre. La cession sembloit, non sans raison, fort à charge aux Lutheriens.

Les Protestans d'*Hildesheim* avoient dressé

presentations de quelques Moines, de quelques Ecclesiastiques, de quelques Ministres, ou même de quelques pedans maîtres d'école, ni à prévenir les suites dangereuses qu'elles pouvoient entraîner.

Ne seroit-il pas plus aisé d'éviter de part

un *factum* contre les Religieux du Couvent de St. *Godhard* : & d'autres Communautés Catholiques seculieres ou regulieres de diverses villes de l'Empire accusoient les Protestans, de refuser, contre ce qui se pratiquoit & étoit ordonné, d'oter le Chapeau quand les Processions passoient, & de joindre souvent à cette irreverence des paroles injurieuses.

Le Consistoire Reformé de *Heidelberg* representoit, que les Lutheriens privoient ceux de sa Communion du Bourg de *Rohrbach* du libre exercice de leur Religion, dont ils jouïssoient paisiblement depuis 1681; & qu'on poussoit la dureté à leur égard jusqu'à leur refuser de faire batizer leurs enfans par un de leurs Ministres.

Ces divers griefs occupoient tellement le Prince de FURSTEMBERG principal Commissaire de l'Empereur à la Diete de *Ratisbonne*, & les autres Ministres des Princes de chaque Communion, qu'à peine pouvoient-ils vaquer à l'examen d'autres affaires. On se convaincra, en lisant les Ecrits qu'on publioit de part & d'autre dans ce tems-là, encore mieux que par ce que je rapporte, qu'un zele sans prudence & sans charité, dégenere presque toujours en un fanatisme ridicule & insensé.

part & d'autre de donner des ſcenes ſi peu édifiantes, en faiſant plus d'attention à ce que notre Seigneur répondit à ſes Diſciples, lorſqu'ils voulurent faire tomber le feu du Ciel ſur les Samaritains (1), qui refuſoient de le recevoir. Mais, par malheur, ce n'eſt que bien rarement que l'on s'attache à imiter cette douceur (2) inalterable. C'eſt elle pourtant qui gagne les cœurs; c'eſt elle qui attire la confiance, & qui contribue puiſſamment à faire recevoir la verité. Les mouvemens (3) impétueux & indiſcrets d'une humeur ſevere & farouche que l'on prétend (4)

(1) *Jeſus faciem ſuam firmavit ut iret in Jeruſalem, & miſit nuntios ante conſpectum ſuum: & euntes intraverunt in civitatem Samaritanorum, ut pararent illi, & non receperunt eum...... Cum vidiſſent autem diſcipuli ejus Jacobus & Johannes, dixerunt: Domine vis dicamus ut ignis deſcendat de cælo, & conſumat illos? Et converſus increpavit illos, dicens: Neſcitis cujus ſpiritus eſtis; filius hominis non venit animas perdere, ſed ſalvare.* Luc. c. IX.

(2) *Potentior omnino eſt oratio mitis, quam violenta.* Hom. 56. S. Chryſ. in Matth.

Non cogit Chriſtus, ſed hortatur indulgens nobis. Id. ibid.

(3) *Ira vir. juſtitiam Dei non operatur.* Jac. c. I. v. 20.

(1) canoniser, ou d'une pieté peu éclairée, rebuttent tous ceux qui les apperçoivent. On ne convainc personne, à moins d'un miracle de la grace, par la violence & par les tourmens. On reduit seulement les hommes à démentir interieurement, ce qu'ils sont forcé de prononcer par la crainte ou par la douleur. Il paroit que c'est ainsi que pensoit un grand Pape (2), lorsqu'écrivant à l'Evêque de Constantinople, qui employoit les moyens dont je parle, pour convertir les Ariens; il lui disoit: *Nova & inaudita est prædicatio, quæ verberibus exigit fidem.* L'agitation dans les Esprits, qui se manifestoit à la Diete de Ratisbonne entre les differentes Communions, m'a conduit insensiblement à cette reflexion.

La mort de l'Evêque d'*Osnabruk*, qui survint pendant que cette agitation duroit, ne servit pas à la calmer, par les brigues qu'elle excita de la part de ceux qui souhaittoient de remplir sa place. Ce Prince,

(1) *Quis sapiens, & disciplinatus inter vos? Ostendat ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientiæ; quod si zelum amarum habetis, nolite gloriari.* Jac. c III. v. 13, & 14.

(2) S. Greg. Pap. ad Episc. Constantinopolitanum.

Prince, le plus jeune des freres du Roi de la Grande-Bretagne, s'appelloit ERNEST AUGUSTE. Il portoit le titre de Duc d'*York*, & avoit été élu Evèque & Prince d'Osnabruk en 1716, après la mort du Prince CHARLES JOSEPH de *Lorraine* Electeur de *Treves*. On sait que cet Evèché, selon la paix de *Westphalie*, est alternatif entre un Catholique & un Lutherien. Ce fut le 14. d'Aoust qu'il décéda, âgé de 54 ans. Il étoit charitable, & ne permettoit point qu'on fit de la peine à ses sujets, ni que l'on usât de la moindre violence contre ceux qui n'étoient pas en état de payer les impots. L'éloge le plus veritable d'un Souverain sera toujours fondé sur de pareils sentimens d'humanité. Le Chapitre d'Osnabruk lui donna pour successeur, environ deux mois après, le Prince CLEMENT AUGUSTE MARIE de *Baviere*, Electeur de *Cologne*. C'étoit le Comte de PLETTEMBERG que S. A. Electorale avoit chargé de menager son élection. Quand il revint d'Osnabruk à *Renhaus*, où elle se trouvoit, elle lui fit présent d'une tabatiere d'or enrichie de Diamans, & qui contenoit, avec le Portrait de ce Prince, une assignation de vingt-mille Ecus.

Pour interrompre un peu l'ennuyeux détail

détail des tracasseries interminables auxquelles j'étois exposé, j'ai, selon l'ordre que je me suis prescrit, rapporté sommairement la situation où se trouvoient les principales Puissances de l'Europe avant & pendant le Congrès de Soissons. Je reviens à présent à ce qui concernoit la mienne, c'est à dire à la suite de ce qui se passoit en Espagne à mon sujet.

On a vu par ce que j'ai dit précédemment, que les tentatives que l'on commençoit à faire à Madrid pour prévenir le Marquis de Brancas contre moi, ou pour jetter entre nous quelque semence de discorde, avoient mal réussi, & que nous continuions à vivre dans une parfaite intelligence. Je prenois toutes les précautions que la prudence me dictoit pour la soutenir; mais j'avois à combattre des Ennemis opignâtres & rusés. L'esperance de s'attirer la protection du Cardinal en me desservant, & de jouer ensuite un rolle chacun à sa façon, les rendoit peu scrupuleux sur le choix des moyens qui devoient servir à la reussite de leur projet. Je ne le laissois point ignorer au Marquis de Brancas. Il continuoit à tenir bon contre les assauts qu'on lui donnoit pour le gagner; & comme il avoit risqué d'être la victime des in-

trigues des principales personnes qui m'étoient contraires, il paroissoit toujours repugner à de s'en rendre l'associé.

Depuis qu'à mon retour de France on m'avoit donné une gratification de cinq cent pistoles, je n'avois rien reçu de la Cour d'Espagne. Ce secours n'avoit qu'aidé à l'achat d'un équipage & aux autres fraix d'un établissement. Ce n'étoit que de mon propre revenu que je subsistois à Madrid ; & il ne pouvoit suffire à la dépense que j'étois obligé de faire, surtout depuis qu'une partie de ma pension avoit été retranchée.

Cette situation, que l'on ne connoissoit qu'imparfaitement, me détermina à prendre quelques mesures pour éviter les embarras où elle pouvoit me jetter. Je crus devoir demander un peu plus pressamment qu'on décidât de mon sort ; & afin qu'on se desabusât de l'opinion où l'on étoit peut-être, que j'étois en état d'attendre les graces qu'on m'avoit promises, & qu'il ne s'agissoit que d'un surcroit d'opulence, dont il m'étoit facile de me passer, j'expliquai dans un Memoire en quoi consistoit le bien dont je jouïssois alors. Quoiqu'il n'eût encore souffert que la soustraction des mille Livres qu'on venoit de retrancher de ma

pen-

penſion, l'expoſé ne laiſſoit pas de me mettre à l'abri du ſoupçon de cupidité, dans la demande que je faiſois de quelque ſecours.

Mon Memoire s'adreſſoit au Roi: mais par malheur ce Prince ne ſortoit plus de ſa chambre; & ſans être malade, le chagrin, diſoit-on, de ne pouvoir abdiquer une ſeconde fois la Couronne & vivre dans la retraite, l'avoit porté de s'en menager une au milieu de ſon Palais inacceſſible aux Courtiſans. Cette circonſtance me mettoit dans l'impoſſibilité de lui parler, ni à la Reine, qui ne le quittoit point. Il falloit neceſſairement recourir à l'Archevêque d'*Amida*, ſur lequel il étoit inutile de compter; ou implorer les bons offices du Marquis DE LA PAZ, qui, quoique plus réel, craignoit de ſe compromettre avec le Cardinal en s'employant pour moi.

Ces divers inconveniens ne me rebuterent pourtant pas. Je priai le Prélat de preſenter mon Memoire à la Reine, & le Marquis de la Paz, de l'appuyer auprès de leurs Maj. quand l'occaſion s'en préſenteroit. Tous deux me promirent de s'intereſſer veritablement à me faire obtenir ce que je ſouhaittois. Cependant l'Archevêque me fit certaines objections, qui

qui me parurent tendre à gagner du tems, ſous le prétexte ſpecieux de ne pouvoir trouver le moment d'entretenir la Reine; & j'eus tout lieu de conjecturer, que s'agiſſant d'une grace qui devoit me rendre le ſejour de Madrid agréable, il lui coutoit de contribuer à me la procurer.

Ce qui, je crois, embarraſſoit le plus le Confeſſeur de la Reine, étoit, que je ſuppliois Leurs Maj. dans mon Memoire, de vouloir bien m'accorder une partie des appointemens dont jouiſſoient ceux qu'on deſtinoit à quelque Ambaſſade. Il comprenoit que cette maniere de m'expliquer, & de me regarder toujours comme compris dans ce nombre, rappelloit non ſeulement le ſouvenir des promeſſes qui m'avoient été faites, mais ſervoit de plus à m'aquerir un nouveau droit d'en demander l'entier accompliſſement.

C'eſt ſurtout ce que le parti qui m'étoit contraire, & qui travailloit à s'attirer la confiance du Cardinal, vouloit empêcher. Il faiſoit enviſager au Prélat comme un moyen infaillible d'obtenir cette confiance, celui d'empêcher que je ne fuſſe employé. Ce point de vue, qui favoriſoit l'extreme envie qu'il avoit d'être Cardinal, fixoit toute ſon attention;

& comme ni lui, ni ceux à qui il étoit livré, ne trouvoient rien dans ma conduite qui pût m'attirer une disgrace, ils se renfermoient à m'attaquer par une guerre de chicane, c'est-à-dire, à me faire essuyer assez de desagrémens particuliers, pour que, dégoûté & piqué, je quittasse de moi-même la partie, ou qu'au moins je ne pusse me soutenir faute de ressources.

Ce plan paroissant le seul qui pût conduire à se défaire de moi, les partisans du Cardinal se déterminerent à le suivre; mais afin d'en cacher la noirceur sous une apparence de justice, on convint de m'attirer une grace, qui fît juger au public qu'on n'avoit point rejetté une representation aussi juste que la mienne, mais qui dans le fonds ne servît qu'à me jetter dans un plus grand embarras par son inutilité, & par l'impossibilité où elle me reduiroit de me plaindre.

Soit que l'on crût en Espagne qu'il étoit au-dessus d'un aussi grand Monarque que le Roi d'Espagne d'accorder de petits bienfaits, ou que ce fût par une suite de la générosité naturelle à la nation Espagnole, on ne faisoit guere plus de difficulté, quand on vouloit donner une pension à quelqu'un, de le gratifier d'une de cinq cent pistoles, que d'une de cinq

cent

cent Livres. On alloit même assez volontiers au-de-là. Mais l'effet d'une telle largesse, quand il n'étoit point assigné sur des benefices, ou sur de certains fonds solides étoit de peu de durée. Il n'aboutissoit ordinairement qu'à faire jouïr du titre honorable de pensionnaire du Roi, & qu'à mettre en droit de representer souvent qu'il ne produisoit rien. Ce fut cette opulence imaginaire qu'on consentit de me procurer ; & dans l'esperance que, l'acceptant avec joye, je tomberois infailliblement dans le piege qui m'étoit tendu, on me servit avec zele.

L'intention de Leurs Maj étoit de me faire du bien, & d'une maniere efficace. L'Archevèque d'Amida, qui le savoit de reste, mais qui suivoit scrupuleusement les conseils de ceux qui pensoient differemment sur mon sujet, travailla à l'instigation de ces derniers, à persuader à la Reine, qu'une pension équivaloit à peu près à la grace que je souhaittois ; & sur cet exposé Sa Majesté, qui ne pouvoit connoître les vues de celui qui lui parloit, parut déterminée à me l'accorder. Neanmoins comme ce n'étoit pas ce que je demandois dans mon Memoire, on s'avisa, heureusement pour moi, avant de déclarer la résolution de

la Reine, de me la faire connoître ; & son Confesseur, qui s'attendoit, s'il se chargeoit de ce soin, à des questions sur le changement arrivé à ma proposition, auxquelles il n'avoit pas envie de répondre, remit la Commission au Duc de GIOVENASCO (1).

Celui-ci vint chez moi, & après m'avoir beaucoup fait valoir l'amitié avec laquelle l'Archevêque d'Amida soutenoit mes interêts, il me dit que ce Prélat ne s'étoit pas contenté de présenter mon Memoire à Leurs Majestés, que de plus il l'avoit appuyé si efficacement par ses bons offices, que je pouvois compter qu'on m'accorderoit une pension de cinq cent pistoles.

„ Le bon & promt effet de votre Me„ moire, ajouta le Duc de Giovenasco, „ doit vous flatter.

Sans difficulté, repliquai-je. Je suis penétré de reconnoissance de ce que Leurs Maj. veulent faire pour moi, & de votre obligeante attention de venir me l'apprendre. Je vous avoue cependant que ma satisfaction seroit plus complette, si cette

(1) Il avoit été Ambassadeur d'Espagne en France, dans le tems de la Regence. Il portoit alors le nom de Prince de CELLAMARE.

cette pension, que je ne demandois point, se convertissoit, comme je l'ai proposé, en appointemens d'un emploi dans les Cours étrangeres, qu'on m'a promis, & que je desire fort d'obtenir. Je crois aussi que le bienfait seroit plus solide. Qu'en pense Votre Excellence ? Il me semble Lui avoir entendu dire quelquefois, qu'une pension dans cette Cour formoit un revenu mal assuré. Je desire ardemment, je ne le cache point, de n'être plus forcé d'employer aucune representation sur ce qui concerne ma subsistance en ce pays. Celles de l'espece en question sont ce me semble aussi importunes à ceux qui les reçoivent, qu'humiliantes pour ceux qui les reïterent: & mon Memoire tendoit à éviter ce double inconvenient. Je ne sai comment il a pu faire naître une idée differente. Est-ce de Leurs Maj. qu'elle part? Ou Mr. l'Archevêque d'Amida, appercevant peut-être qu'elles ne jugent plus à propos de m'employer, leur a-t-il suggeré de me donner une pension?

Le Duc de Giovenasco, qui s'étoit sans doute attendu que je mordrois avec plus d'avidité à l'hameçon, parut un peu embarrassé à ma question. Je ne fis pas semblant de m'en appercevoir. Il feignoit d'être hors d'état d'éclaircir mes doutes,

& revenoit toujours à me vouloir persuader, que la pension que l'on se proposoit de m'accorder, étoit au fonds la même grace que je demandois dans mon Memoire; & sans oser disconvenir que l'un ne fût plus solide que l'autre, il ne tenoit pas à lui que je ne les regardasse du même œil.

Quand le Duc de Giovenasco m'eût quitté, je fus longtems irresolu sur le parti que je devois prendre. J'étois moralement certain qu'en acceptant la pension, je me trouverois en peu de tems dans un plus grand embarras par l'inutilité du bienfait. Je n'étois pas moins assuré, en refusant cette grace, que mes ennemis saisiroient cette occasion pour me dépeindre aux yeux de Leurs Majestés comme un homme, dont l'ambition ne pouvoit être satisfaite que par la plus grande élevation, & qui regardoit fort au-dessous de son merite la grace qu'elles vouloient m'accorder. Mes reflexions n'aboutissoient qu'à me montrer de toutes parts des écueils. Les moyens qu'elles me présentoient de les fuir, me paroissoient foibles, ou plus favorables aux desseins de mes ennemis qu'aux miens. Le resultat de ce conflict de differentes pensées fut enfin la resolution que je pris,

de

de m'en tenir à demander une gratification, & d'attendre que l'on me nommât à quelque emploi, qui m'assurât un revenu stable & solide.

Il falloit nécessairement parler à l'Archevêque d'Amida pour l'exécution de mon projet. Je fus le soir chez lui, avant qu'il passât dans l'appartement de la Reine. L'air affairé qu'il prit en me recevant, joint à des politesses affectées, me fit juger que le Duc de Giovenasco l'avoit deja informé de notre conversation, & que selon les apparences elle ne cadroit pas avec ses vues. Accoutumé aux variations de la physionomie du bon homme, je ne laissai pas d'aller mon train.

Après lui avoir exposé les motifs qui m'engageoient à préferer une gratification à une pension, je le priai de les faire agréer à Leurs Majestés; & afin qu'ils ne fussent pas alterés, soit de sa part, soit de celle de ses Directeurs, je les lui remis par écrit, dans un petit Memoire (1) adressé au Roi & à la Reine. Le Prélat le prit, après m'avoir écouté, & ne me répondit pas grand chose.

(1) On le trouvera dans les pieces qui m'ont été enlevées.

Sa taciturnité me confirma dans l'opinion, que le refus de la pension derangeoit bien des idées. Peu touché de causer ce desordre, je voulus laisser l'Archevêque en liberté de le raccommoder comme il pourroit; & en me levant pour me retirer, je lui dis en riant, que quoiqu'on eût deja écorné ma pension en France, je remettois à demander en Espagne un supplément qui reparât la breche, au tems où, devenu vieux & inutile, il ne s'agiroit plus que de finir à Madrid tranquillement mes jours.

Les representations que contenoit le Memoire que je venois de donner à l'Archevêque d'Amida, étoient si soumises, & si pleines de confiance dans la bonté de Leurs Majestés, que je n'avois aucune crainte qu'elles les prissent en mauvaise part. Ma seule crainte étoit que le Prélat ne le supprimât, afin d'ètre en liberté d'expliquer ensuite mes intentions selon le thême qu'on lui dicteroit. L'inconvenient étoit d'autant plus facheux, que je ne pouvois le parer. Leurs Majestés étoient inaccessibles; & hors d'état, par conséquent, de m'expliquer moi-même, il falloit necessairement recourir à un interlocuteur suspect, pour empêcher au moins, autant qu'il m'étoit possi-

possible, que mon Memoire restât inconnu, ou que l'on suppleât à ce qu'il exposoit, par une narration peu fidele.

Je rendis compte au Marquis DE LA PAZ de tout ce qui s'étoit passé; & je le priai, s'il appercevoit qu'on eût alteré la verité auprés de Leurs Majestés, de vouloir bien la leur faire connoître.

Ce Ministre se méfioit de l'Archevêque d'Amida, à cause de son étroite liaison avec *Dom Joseph* PATINO. Cette disposition, que je n'ignorois pas, m'assuroit, qu'il n'auroit aucune repugnance à me rendre le bon office que je lui demandois, & qu'au cas que le Prélat usât de quelque reticence, il seroit bien aise, autant pour son avantage que pour le mien, de faire appercevoir au Roi & à la Reine, que *Sa Seigneurie* (1) *Illustrissime* employoit quelquefois auprès d'Elles cette figure de Rhétorique.

Je laissai passer quelques jours avant de retourner chez l'Archevêque d'Amida. Quand j'y retournai, & que je le priai de m'apprendre le bon ou mauvais succès de mon Memoire, il me répondit avec une froideur qui me parut étudiée, qu'il

(1) C'est le titre qu'on donne en Espagne aux Prélats.

qu'il avoit cherché en vain l'occasion de le présenter à la Reine, Sa Majesté ayant à peine le tems de vaquer aux affaires principales de la Monarchie.

Cette réponse laconique ne me satisfit gueres. Cependant je n'insistai pas à demander un plus grand éclaircissement. Au contraire; je pris la resolution, malgré l'épuisement de mes finances, & l'incertitude où j'étois, du tems que le Roi se tiendroit invisible, d'attendre à lui parler, & de menager jusqu'alors ce qui pouvoit m'aider à soutenir ma situation, & les assauts de mes ennemis.

L'inutilité de ceux qu'ils avoient employés jusqu'alors pour me terrasser, ne les rebuttoit point: au contraire elle les animoit davantage; & jugeant de ce qu'ils devoient craindre de mon ressentiment, par les desseins qu'ils formoient contre moi, ils regardoient leur sureté attachée à ma perte. On ne s'occupoit plus que d'en hâter le moment; & parmi les moyens d'y réussir, on en revenoit toujours à tâcher de m'attirer l'indignation de la Reine, comme à celui de tous, qui paroissoit le plus infaillible. On l'avoit déja employé en vain pendant le sejour du Comte de Rottembourg: mais il étoit si décisif, qu'on ne pouvoit se resou-

resoudre à y renoncer, avant que d'avoir fait quelques nouvelles tentatives pour en tirer un meilleur parti.

La conduite que je tenois, ne fournissoit pas plus d'occasions qu'auparavant, de m'imputer la moindre faute contraire au respect & à l'attachement que je devois à la Reine. Et comme je ne croyois point faillir en marquant, comme je l'ai deja dit, les mêmes sentimens pour M. le Prince des Asturies, je les suivois sans mystere. Je n'en faisois pas non plus de l'estime singuliere, & de la veneration que j'avois pour le Comte de Salazar. En un mot, je ne divisois point ce qui me sembloit devoir être toujours étroitement uni. Ma maniere de penser simple & naturelle n'étoit pas à la mode. Nombre de petits esprits, tracassiers, & curieux de se faire un merite de je ne sai quel zele chimerique pour la Reine, vouloient, à quelque prix que ce fût, mettre une distinction réelle entre ses interêts & ceux du Prince, & servant l'un aussi mal que l'autre, ils ne s'occupoient qu'à rendre suspects à Sa Maj. tous ceux qui ne se conduisoient pas selon ces idées.

L'homme le plus susceptible de préventions, & le moins capable de dis-

cerner si elles étoient bien ou mal fondées, étoit sans contredit l'Archevêque d'Amida. Il suffisoit qu'on les revêtît de quelque vraisemblance, pour qu'il les reçût; & si les connoissances bonnes ou mauvaises qu'elles lui procuroient, le rendant utile à la Reine, servoient à la conservation de son credit, il n'y avoit aucun examen à esperer de sa part: le soupçon dans son esprit se convertissoit en preuve. Avec tant de facilité à croire ce qu'on lui rapportoit, & si peu de lumieres pour juger sainement des choses, il n'avoit pu resister longtems à ce que les partisans du Cardinal de Fleury lui écrivoient & lui disoient sans cesse contre moi. Il croyoit à coup sûr ne pouvoir errer, en portant de mon caractere le même jugement qu'un si grand Ministre. Disons pourtant, que sa déference à cet égard auroit peut-être été moins entiere, s'il ne l'eût regardée comme un acheminement à obtenir le chapeau de Cardinal. L'appast étoit puissant; & en m'attribuant une ambition excessive lorsque je me reduisois à demander moins que ce qui m'avoit été offert & promis par son entremise, il se croyoit plein de moderation, quoiqu'il aspirât à ce qu'il y avoit de plus relevé.

Quand

Quand on eſpere dans les Cours de ſe faire un merite en donnant certains avis, on examine peu s'ils ſont juſtes, où s'ils peuvent entraîner des conſéquences facheuſes. C'eſt le cas ou ſe trouvoit l'Archevêque d'Amida par rapport à moi. Il s'étoit laiſſé perſuader, que l'on devoit être autant en garde contre l'étendue de mes vues, que contre les moyens que je mettois en œuvre pour leur ſuccès. Ces idées l'avoient conduit à me deſſervir, malgré les obligations qu'il m'avoit. Il remarquoit que je l'avois penetré. Le dépit de ſe voir dévoilé, & l'envie de n'avoir rien à craindre de mon reſſentiment, le déterminoient à remplir l'eſprit de la Reine de la même méfiance qu'il avoit ſur mon compte; & tandis qu'il donnoit à ſes inſinuations tout le prix d'un veritable zele, elles n'étoient que l'effet de ſa politique, & de la néceſſité où ils ſe croyoit être de ſe débaraſſer de moi.

L'experience que ce Prélat & ſon parti avoient faite l'hyver précedent, que par le grand nombre de confidens il m'avoit été facile de déviner l'uſage auquel on les employoit, & de me prévaloir de cette connoiſſance pour ma défenſe; cette experience, dis-je, les porta à confier

fier deformais à moins de perfonnes l'exécution de leur deffein. Elles devoient recommencer à tenir fur mon fujet le même langage à la Reine, & concourir également à me priver de la bienveuillance de Sa Majefté.

Il eft prefque impoffible que des avis uniformes, que l'on s'étudie à rendre vraifemblables, que l'on place à propos, & qui viennent de gens que nous avons lieu de croire fincerement attachés à nos interêts, ne faffent peu à peu impreffion. C'eft auffi ce que j'éprouvai, & que l'éclat qui environne le trône ne fert pas toujours à mieux diftinguer la verité.

Quelque fuccès que l'on fe promît des mefures qu'on prenoit pour préocuper la Reine à mon defavantage, il paroiffoit toujours neceffaire de s'affurer de l'Ambaffadeur de France, & de l'engager à foutenir les démarches qu'on méditoit de faire contre moi. L'amitié qu'il me temoignoit ne favorifoit pas ce deffein; mais on ne laiffoit pas de le fuivre.

Comme ce Miniftre ne me donnoit encore aucun fujet de me méfier de lui, je ne crus pas devoir lui cacher la propofition qu'on m'avoit faite de m'accorder une penfion, & les raifons que j'avois eues de ne la point accepter. Il les trou-

trouva justes, & même il écrivit sur ce ton, & très obligeamment pour moi, à quelques personnes de mes amis en France, qui me l'apprirent (1). De mon côté je n'oubliois pas de faire souvent son éloge dans mes lettres. Mon attachement pour lui me le dictoit, autant que ma reconnoissance.

Ces preuves de notre mutuelle intelligence déplaisoient souverainement à tout ce qui avoit cy-devant composé la cabale du Comte de Rottembourg. Ce parti ne pouvoit digerer, ni comprendre, qu'un homme que le Cardinal de Fleury avoit voulu absolument envoyer en Espagne, pût m'y voir indifferemment. La reflexion portoit à croire qu'il n'étoit question que de s'entendre, afin d'agir ensuite de concert. On ne negligeoit rien de la part de la Duchesse de St. Pierre pour menager un éclaircissement, qui devoit cimenter l'union si desirée entre l'Ambassadeur de France & elle. Ce que la prudence & la sureté ne permettoit pas à cette Dame de faire par elle-même, étoit remis aux soins de certains confi-

(1) On peut voir à la fin de ce volume *Pieces Justificatives N°. LI. LII. LIII. les extraits de quelques-unes de leurs Lettres.*

confidens. Ceux-ci commencerent par gagner ce qui entouroit le Marquis de Brancas & son fils, en excitant contre moi dans cette classe inferieure, les mouvemens de jalousie & d'inquietude, dont cette espece de gens sont plus susceptibles, que d'autres.

Il est aisé de comprendre, que cette vigilance à mettre tout à profit, prenoit une nouvelle activité quand l'occasion se présentoit de me rendre suspect à la Reine. On employoit toute sa souplesse & toute son éloquence à m'établir dans l'esprit de Sa Majesté, comme un homme qui murmuroit en secret contre son autorité, & qui s'erigeoit en censeur de tous ceux qu'elle honoroit de sa confiance. Le tour n'étoit pas moins adroit que malin.

En me peignant sous le caractere le plus odieux aux Souverains on étoit sûr d'arracher jusqu'à la racine, la bienveüillance que la Reine pouvoit avoir pour moi, & tirer même du refus des graces qu'un tel soupçon pouvoit m'attirer de Sa Majesté, l'avantage de la confirmer de plus en plus dans l'opinion qu'on lui auroit donnée.

Pour empêcher que je n'apperceusse ce dessein autrement que par son effet, les

les personnes, qui, depuis le départ du Comte de Rottembourg, avoient fait les empressés autour de moi, continuerent à jouer la même comedie. Ceux en petit nombre qui étoient initiés dans le mystere, manquoient rarement, chez moi, de placer dans la conversation quelque nouveau trait de leur bonne volonté, & de m'annoncer que j'en recueillirois bientôt les fruits. Ces assurances étoient soutenues par les principaux Acteurs; quand je me trouvois chez eux, ils les répétoient, en les accompagnant des expressions les plus obligeantes & les plus sinceres en apparence. A la verité je n'étois pas la dupe de ce manege: cependant je me comportois comme si j'eusse donné dedans, desirant veritablement de ne laisser dans l'esprit de ces personnes aucune trace des sentimens, que les tracasseries de l'hyver dernier y avoient imprimés.

L'obstination avec laquelle on s'étoit opposé à tout ce qui pouvoit m'être avantageux, ne m'avoit point persuadé qu'on put nourrir perpetuellement dans son cœur le desir (1) de nuire à quelqu'un

(1) *Hominem natura obedientem, homini nocere non posse.* Cic. L. III. de Offic. c. 5. *Si nocere homini contra naturam est, pro-*

qu'un, & malgré une experience du contraire pendant plus de 25 ans, je persiste encore à en douter.

Je veux croire que l'envie, ou la haine, sont capables en certains momens de faire prendre une si étrange résolution. Mais ne change-t-elle jamais? Et peut-elle tenir contre les reflexions que la Religion, l'humanité & le tems présentent pour la détruire? C'est aux défenseurs des maximes du Cardinal de Fleury à répondre à cette question.

Je m'étois si souvent apperçu que ceux qui vouloient s'attirer la bienveuillance de ce Ministre, ne cessoient de repandre en France & en Espagne, que mes prétendues negociations n'étoient dans le vrai que quelques intrigues mal menagées; que je crus devoir de mon côté, ne point me lasser de combattre un préjugé

desse igitur homini secundum naturam sit necesse est; quod qui non facit, hominis se appellatione dispoliat, quia humanitatis officium est, necessitati hominis, ac periculo subvenire. Quæro igitur ab iis, qui flecti, ac misereri non putant esse sapientis, si homo ab aliqua bestia comprehensus auxilium sibi armati hominis imploret, utrumnè succurendum putent, an minime? Non sunt tam impudentes, ut negent fieri oportere quod flagitat, quod exposcit humanitas. Lact.

jugé si faux, & si plein de malignité. La balance que tiennent les Courtisans, est rarement juste entre leurs mains: ils la font toujours pancher du côté de la faveur; & dès qu'on possede celle-ci, on est presqu'assuré de leur suffrage. Ne me flattant pas d'échaper seul à leur partialité, à moins de les forcer par l'evidence & le poids de la verité à me rendre justice, je jugeai qu'il falloit essayer de tirer du Cardinal de Fleury un espece d'aveu tacite ou formel des faits en conteste, qui put imposer silence.

L'entreprise étoit difficile, & je comprenois parfaitement, que de remettre devant les yeux de cette Eminence ce qui s'étoit passé entr'Elle & moi pendant mon sejour en France, c'étoit l'aigrir inutilement, sans obtenir aucune réponse. Aussi ne fut-ce point le parti que je pris. Je m'adressai (1.) au Garde des Seaux qui possedoit alors toute sa confiance; & sous pretexte de lui rendre compte

(1) Ma lettre à ce Ministre n'étant que l'abregé de ce que l'on a vu plus en détail dans ces Memoires, j'ai cru devoir me dispenser de la placer ici, où elle pourroit paroître une repetition ennuyeuse. On la trouvera avec la réponse qu'il me fit, à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *LIV*, *LV*.

compte de ma conduite, & de lui demander quelques éclairciſſemens qui ſerviſſent à la regler, je tâchois de le conduire, auſſi bien que le Cardinal à convenir des faits que ma lettre contiendroit, ou s'ils entreprenoient de les combattre, à profiter en ce cas des contradictions où le dernier ne pouvoit manquer de tomber avec lui-même, & que j'étois en état de prouver par les lettres de ſa main, que j'avois préſentées à Leurs Majeſtés.

Le Cardinal eſquiva le piege, en refuſant d'entrer dans aucun détail: mais mon deſſein ne laiſſa pas d'avoir le ſuccès que j'eſperois. On remarqua ſuffiſamment par la réponſe du Garde des Sceaux, dont je donnai copie à quelques-uns de mes amis, auſſi bien que de ma lettre, que n'étant rien moins qu'en ſituation d'en impoſer à un Miniſtre tel que ce Cardinal, devant qui tout flechiſſoit, il falloit que ce que j'avois rapporté fut exactement vrai, puiſqu'autrement on n'auroit pas manqué de relever vivement la moindre faute qui m'auroit échapé ſur cet article.

Ce que Mr. Chauvelin ajoûtoit, qu'on n'avoit jamais donné ordre à perſonne de s'oppoſer aux graces que Leurs Maj.

au-

auroient dessein de m'accorder, ne trouva pas la même créance. Les Ministres étrangers, & tout ce qu'il y avoit de gens un peu considerables à Madrid, n'avoient pas oublié, que le Comte de Rottembourg, avant de partir, & depuis son départ, ses confidens avoient ouvertement assuré le contraire ; & que ces derniers s'étoient même fait un merite auprès de moi, d'avoir souvent conseillé au premier de ne pas suivre les ordres du Cardinal. Peut-être ignoroit-il leur indiscretion : mais quand il l'auroit connue, cela ne l'auroit pas fait parler differemment. Dans la place qu'il remplissoit on se persuade aisément, qu'on est en droit d'entreprendre tout ce qu'on veut, & de faire croire tout ce qu'on dit.

La précaution que je venois de prendre pour invalider ce privilege sur ce qui me concernoit, ne fut point ignorée en France. Le Cardinal & le Garde des Sceaux surent que je n'avois fait aucun mystere de ce que j'avois écrit au dernier, & de sa réponse. Leurs interêts étoient alors les mêmes : ceux du Cardinal, ou plutôt ses idées paroissant blessées par ma démarche elle leur déplut ; & selon ce que *Dom Joachim*

BAR-

Barnachea (1) troisieme Plenipotentiaire d'Espagne, me raconta quand il vint joindre la Cour à *Seville*, le Garde des Sceaux lui parla à diverses reprises contre moi, d'une maniere animée & pressante.

Ce n'est nullement sur le ton de récrimination que je m'exprime ainsi. Il étoit naturel que ce Ministre suivit le goût de celui dont il dépendoit. Il ne connoissoit guere alors son caractere; & je suis persuadé que séduit par le portrait peu flatteur que le Cardinal lui aura fait de moi, il a cru de bonne foi la justice du côté de ce dernier. Le tems & les événemens auront rectifié ses idées. Il faut se placer à une juste distance des objets, pour les connoître. Quand on néglige cette regle, on s'expose à l'illusion.

Au reste, ce n'est pas dans cette seule occasion qu'on a traité de temerité la juste attention que j'avois, à faire retomber sur mes adversaires les traits qu'ils me lançoient sans cesse. J'ai eu continuellement ce préjugé à combattre; &

(1) A présent le Marquis del Puerto, Ambassadeur d'Espagne auprès des Etats-Généraux.

& pendant qu'on ne se faisoit aucun scrupule de soulever tout le monde contre moi, je commettois un crime irrémissible de traverser un tel dessein. N'est-ce pas visiblement se servir de deux poids (1) & de deux mesures; forcer l'équité à plier en gemissant sous la puissance; en un mot, vouloir proscrire de la societé humaine, le courage, & toute délicatesse de sentimens? il paroit difficile qu'un pareil projet trouve beaucoup d'approbateurs.

Je ne cachai point au Marquis de BRANCAS la lettre que j'avois écrite au Garde des Sceaux, ni la réponse de ce Ministre; étant bien aise qu'il vît par ses propres yeux, que la relation que je lui avois faite d'une partie des negociations dont la Cour d'Espagne m'avoit chargé en France, n'étoit pas chimerique, mais fondée en realité.

Le Marquis parut sensible à la confiance que je continuois de lui marquer; & suivant alors tout naturellement ce que sa droiture lui dictoit, il me repeta, qu'il voyoit avec une veritable peine

(1) *Pondus, & pondus; mensura, & mensura: utrumque est abominabile apud Deum.* Prov. C. XX. v. 10.

ne le travers que le Cardinal avoit pris contre moi, & qu'il souhaittoit que je pusse l'en faire revenir.

„ Mais, ajouta-t-il tout de suite, il „ est glorieux & vindicatif. Cela don- „ ne peu d'esperance de voir arriver ce „ changement. ”

Ce fut la derniere fois que cet Ambassadeur & moi nous parlames avec cordialité. Il changea bientôt après de sentimens & de langage. Il étoit effectivement peu vraisemblable, que dans les circonstances où nous nous trouvions tous deux, il pût longtems resister aux assauts qu'on lui livroit pour le faire penser & agir differemment. C'eut été de sa part un espece d'héroïsme en fait d'équité, que l'on rencontre rarement parmi les hommes, & que je crois inconnu dans les Cours.

Le Marquis de Brancas, à l'exemple de tous les Ministres de France d'une certaine distinction, qui étoient venus à Madrid, avoit en vue de retirer de son Ambassade la Grandesse d'Espagne; & toute autre affaire lui paroissoit, à coup sûr, de petite importance en comparaison de celle-là. Personne ne doutoit de son intention à cet égard, & qu'en lui procurant les moyens d'obtenir une gra-

ce

ce si desirée, on ne fût assuré d'acquerir son amitié. La Duchesse de St. Pierre & ses partisans, sûrs de ne pouvoir y prétendre qu'à ce titre, & jugeans avec raison, qu'un homme de la naissance & de la vertu du Marquis de Brancas ne sauroit prendre sur lui de devenir sans sujet l'instrument de la passion du Cardinal de Fleury contre moi, conclurent que le seul expédient de dissiper ce scrupule, étoit de faire sentir à cet Ambassadeur, combien une pareille délicatesse pouvoit nuire à ses vues, puisque leur succès dépendoit principalement des bons offices, que les personnes honorées de la confiance de la Reine étoient en état de lui rendre.

Le Comte de MARCILLAC avoit joué un rolle si brillant, dans toutes les intrigues qui s'étoient passées pendant le sejour du Comte de Rottembourg en Espagne, qu'il fut encore chargé de la conduite de celle-ci. Il accepta la commission; &, afin que je ne me doutasse de rien, il continuoit à m'assurer (1) fréquemment, que le zele de la Duchesse de St. Pierre & de l'Archevèque d'Ami-

(1) *Lingua fallax non amat veritatem: & os lubricum operatur ruinas.* Prov. c. 26.

da pour mes interêts, bien loin de s'affoiblir, augmentoit chaque jour.

L'état où la nation Espagnole voyoit le Roi, affligeoit les uns, & excitoit quelque mécontentement parmi les autres. Tous les esprits ne sont pas également portés à l'obeissance : il y en a toujours d'inquiets, ou d'ambitieux, qui se figurent qu'un changement de gouvernement pourra servir à leurs vues, & qui le souhaittent bien moins pour le bien de l'Etat, que pour le leur particulier.

Il se trouvoit à Madrid comme je l'ai deja rapporté, nombre de gens de ce caractere, & qui confondant mal à propos leurs interets avec ceux de la France, avoient repandu certains bruits sourds, avant & après l'arrivée du Marquis de Brancas, que ce Ministre ne traverseroit point le dessein que le Roi d'Espagne avoit d'abdiquer une seconde fois la Couronne ; & même que la Cour de Versailles & ses Alliés verroient avec plaisir, que la Reine, que l'on supposoit entierement dans les interêts de l'Empereur, n'eût plus de part au Gouvernement de la Monarchie Espagnole.

Ces bruits, favorisés par les suites qu'avoit entraînées le Traité de Vienne, n'a-

n'avoient pas laissé de faire impression, de causer quelque inquiétude à la Reine, & de faire observer les discours & les demarches du Marquis de Brancas. Le Comte de Marcillac profita de la conjoncture, & sous le spécieux prétexte de ne point laisser ignorer à l'Ambassadeur de France les raisonnemens du public, il travailla à l'engager, tant pour la réussite des affaires dont il étoit chargé, que pour son avantage particulier, à les faire entierement tomber, en se liant étroitement & sans mystere avec l'Arch. d'Amida & la Duchesse de St. Pierre, qui tenoient alors le premier rang dans le parti de la Reine, & qui l'avoient chargé de l'assurer, qu'ils desiroient sincerement son amitié, & seconderoient de leur mieux ses bonnes intentions auprès de Leurs Majestés.

Marcillac insistoit beaucoup sur l'utilité que retireroit M. le Marquis de deux personnes, que le devoir & la faveur appelloient si près de la Reine. D'un autre côté il n'oublioit rien pour éfacer entierement de l'esprit de cet Ambassadeur, le souvenir de ce qui s'étoit passé pour retenir en Espagne le Comte de Rottembourg. Rien n'étoit plus faux, selon lui, que les bruits que l'on avoit

affecté de répandre ſur le prétendu deſſein de ce Comte, de s'attirer l'Ambaſſade d'Eſpagne, & ſur les ſoins qu'on vouloit que l'Archevêque & la Ducheſſe ſe fuſſent donnés de concert pour le faire reuſſir. Le Marquis de Brancas devoit regarder les raiſonnemens qu'on avoit tenus à cet égard, comme de pures chimeres, inventées par des gens dont le Comte de Rottembourg avoit ſi bien dévoilé la malignité, que quoique j'euſſe été prévenu plus que perſonne par ces rapports contre lui, la Ducheſſe de St. Pierre & l'Arch. d'Amida, j'avois enfin été obligé de convenir qu'on m'en avoit impoſé, & de rendre juſtice à la droiture irréprochable de ces trois perſonnes.

On n'aura pas, je penſe, beaucoup de peine à croire, que le donneur d'avis égayoit un peu la ſcene en cet endroit à mes dépens, par les prétendues variations qu'il s'efforçoit de faire remarquer dans ma conduite; & en tournant ſon recit de façon, que le procedé du Comte de Rottembourg, de l'Arch. d'Amida, & de la Ducheſſe de St. Pierre avec moi, paroiſſant meriter un panegyrique, c'etoit aſſez que l'on me ſût quelque gré d'avoir ſi bonnement confeſſé mes erreurs.

Cet

Cet article, que j'avois suffisamment éclairci avec le Marquis de Brancas, & que celui-ci avoit approfondi tout à loisir, pour ce qui lui étoit personnel, avant de venir en Espagne, n'auroit pas, suivant toute apparence, fait grande impression sur son esprit: mais il voyoit bien qu'il ne convenoit pas à ses desseins de paroître trop incredule; & flatté apparemment d'acquerir à la Cour le credit & la consideration qu'on lui promettoit, il écouta les conseils du Comte de Marcillac: enfin il les suivit.

Pour contribuer au succès de l'entreprise, la Duchesse de St. Pierre avoit écrit au Cardinal de Fleury, pour se plaindre de la reserve que Mr. de Brancas observoit à son égard; & la démangeaison qu'elle avoit de persuader au public qu'elle possedoit la confiance de ce premier Ministre, ne lui permit pas de faire un mystere de cette lettre, non plus que de la réponse du Cardinal, entierement conforme, disoit-elle, à ses desirs. Si cette Dame disoit vrai, comme j'en suis persuadé, il est hors de doute qu'une telle piece servit merveilleusement à décider l'Ambassadeur de France, & par conséquent à rendre la victoire complette.

Quand ces especes de Préliminaires, pour s'entendre & agir de concert furent terminés, & les interêts devenus communs, on s'expliqua vraisemblablement avec cordialité sur ce qui concernoit les miens. Le Marquis de Brancas oublia alors, à l'exemple de son prédécesseur, qu'il m'avoit positivement assuré que le Cardinal ne lui avoit point prescrit de me traverser. La Duchesse de St. Pierre ne tint pas plus de compte des témoignages réïterés, qu'elle m'avoit donnés & fait donner, de la sincerité de son amitié. L'intrigue de la Comedie tendoit à sa fin. Il ne s'agissoit plus que d'empêcher, en gardant encore certaines bienséances avec moi, que je n'appercusse trop promptement la part que je devois avoir au dénouement.

Le Marquis de Brancas dissimula d'abord le changement arrivé dans sa maniere d'agir avec la Duchesse de St. Pierre. Cette Dame fut moins reservée; Elle vouloit que son triomphe éclatât: pour cet effet elle affecta des conversations particulieres & des relations avec l'Ambassadeur de France, qui devinrent bientôt matiere d'observations. Ses partisans donnerent à entendre que le Cardinal la regardoit comme une amie, sur l'attachement

chement & la prudence de laquelle il avoit assuré M. de Brancas qu'il devoit compter.

Ce manege & ces discours ne m'engagerent point à me comporter differemment avec les chefs de la nouvelle alliance. A la verité il devoit paroître assez singulier, que le Ministre François eût pu se resoudre à accorder sa confiance à une Dame, qui, à coup sûr, n'avoit pas travaillé à l'attirer en Espague: mais ces sortes de variations sont si fréquentes dans les Cours, & les raisons qui les produisent si differentes, qu'il me sembla fort inutile de perdre le tems à démèler le principe de celle du Marquis de Brancas. Je crus seulement pouvoir en conclurre, qu'il suivroit dans peu les traces de son précurseur; & qu'il étoit bon, par conséquent, d'user d'un peu de circonspection avec lui.

J'aime à supposer, pour sauver l'honneur & la bonne foi du Marquis de Brancas, que lorsqu'il me dit, que le Cardinal ne lui avoit point ordonné de me desservir, il me parloit avec sincerité: & la conduite opposée à cette assurance, qu'il tint immédiatement après avoir accordé sa confiance à la Duchesse de St. Pierre, verifie ma conjecture. J'ai

tout lieu de croire que le Cardinal avoit informé cette Dame ſeule de ſes veritables intentions ſur mon ſujet ; & que celle-ci, après avoir révélé au Marquis les meſures qu'elle avoit priſes pour les ſuivre, elle ne lui cacha point qu'il falloit travailler de concert avec elle à la ſatisfaction de ſon Eminence.

Le monde eſt rempli de gens qui font l'éloge de la générosité ; mais qui, dans les circonſtances où ils ne peuvent la concilier avec leurs interêts, en laiſſent la pratique à d'autres. C'eſt le parti que prirent alors l'Ambaſſadeur de France & la Ducheſſe de St. Pierre. Le premier avoit reçu de ma part toutes ſortes de marques d'attention & de déference : je n'avois jamais donné aucun juſte ſujet de plainte à l'autre. Cette conſideration auroit dû les détourner de ſervir la paſſion du Cardinal de Fleury contre moi : cependant il n'en fut rien. Ils ſe diſſimulerent ſans doute, combien il eſt difficile d'allier cette complaiſance avec la vertu dont ils font profeſſion. Les avantages, après tout, que preſente la faveur d'un Miniſtre puiſſant, permettent-ils d'examiner les moyens qu'on met en œuvre pour lui plaire ? L'ambition eſt un ſouverain remede contre les ſcrupules : elle les diſſipe tous. Dès

Dès mon premier voyage en Eſpagne le Cardinal n'avoit pas perdu de vue le deſſein d'empêcher que j'y obtinſſe aucun établiſſement, & de me reduire à l'impoſſibilité d'y ſubſiſter. On a vu les meſures qu'il avoit priſes pour la reuſſite de ce projet, après que le Duc de Bourbon fut éloigné du Miniſtere; les tentatives qu'il avoit faites à ce ſujet pendant mon ſejour en France, & les reſſorts qu'il avoit fait jouer depuis mon retour à Madrid, par l'entremiſe du Comte de Rottembourg. Celui-ci étant parti ſans avoir pu parvenir à ſatisfaire les deſirs de cette Eminence, le Marquis de Brancas ſe promit d'être plus heureux; & quoi qu'il eût ſouvent cenſuré la conduite de ſon prédéceſſeur, non ſeulement il la ſuivit, mais, qui plus eſt, il rencherit ſur toutes les tracaſſeries, les intrigues & les mortifications qu'on m'avoit deja ſuſcitées, pour ſe procurer la gloire de me forcer à quitter la partie.

Je veux croire que l'Ambaſſadeur de France ne donna pas dans ces écarts tout-à-coup. Sa complaiſance pour le Cardinal lui fit faire le premier pas dans une pourſuite ſi injuſte; les obſtacles que lui oppoſoit ma vigilance l'animerent,

& le dépit de ſe voir dévoilé fit le reſte. Mais il n'en eſt pas moins vrai qu'une querelle étrangere devint la ſienne, & qu'en épouſant les vues particulieres du premier Miniſtre de ſon Maître, il négligea mal à propos d'écouter ce que ſa probité & ſa vertu lui dictoient.

Il ſe paſſa pluſieurs jours avant que je m'apperçuſſe de ſon changement. Il eſt vrai que ſur certains bruits qui me l'annonçoient, j'obſervois de plus près ſes diſcours & ſes démarches; mais l'opinion que j'avois de ſa droiture, rendoit l'examen leger, & ne me fit prendre de précautions que celles qu'une prudence ordinaire prépare à tout événement.

Le Roi continuoit à ſe tenir enfermé dans ſa chambre. Les chaleurs de l'Eté, & l'incommodité qu'elles devoient lui cauſer, ne purent le tirer de cette ſolitude: perſonne ne ſavoit quand il en ſortiroit. Cette langueur ſe répandoit ſur toutes les affaires de la Monarchie. Rien ne ſe décidoit, & chacun ſouffroit de perſeverer ſi longtems dans l'incertitude. Elle ne me paroiſſoit pas moins dure qu'aux autres, & mon état devenoit chaque jour plus fâcheux & plus inſupportable. Les partiſans du Cardinal le con-

noiſ-

noiſſoient auſſi bien que moi. Ils ne s'occuperent qu'à prévoir les moyens dont je pouvois m'aviſer pour le rendre meilleur, afin de les faire échouer, & ſurtout à me perdre dans l'eſprit de la Reine.

Les impreſſions ſe donnoient, ſans que je puſſe eſſayer de les éfacer. Comment l'aurois-je entrepris, puiſque c'étoit l'ouvrage d'un Confeſſeur, d'une Confidente, & de quelques autres perſonnes leurs Créatures, qui ſeules pouvoient aborder Sa Majeſté? Cette circonſtance auroit caché leurs mauvais offices dans des tenebres impenetrables, ſi les perſonnes en queſtion, reglant leur conduite à mon égard ſur le plus ou le moins de progrès des préventions qu'elles inſpiroient à la Reine, ne ſe fuſſent trahies elles-mêmes, & ne m'euſſent aidé, par leur imprudence à découvrir le principe de tant de variations.

Depuis que la Ducheſſe de St. PIERRE avoit initié le Marquis de BRANCAS dans les myſteres de ſa politique, & qu'il lui faiſoit part des ſiens, j'obſervois entre eux une conformité de langage & de façon d'agir avec moi, qui ſembloit m'avertir, qu'on étoit bien aiſe que je viſſe la déference qu'on avoit

l'un pour l'autre. Je ne contrariois point leur intention : je prenois garde ſeulement qu'elle ne ſervît de prélude à celle de me nuire. Mais ce que j'envifageois comme un futur contingent, étoit déja arrivé ; & pendant que l'on continuoit à ſe comporter à mon égard comme on avoit fait depuis le départ du Comte de Rottembourg, on prenoit en ſecret des meſures pour me fruſtrer, & des emplois que je ſollicitois & de la gratification dont j'avois beſoin pour me ſoutenir en Eſpagne, en attendant que l'on m'en accordât un.

L'Archevêque d'Amida ſecondoit ce deſſein à merveille. Mon ſejour à Madrid lui déplaiſoit plus qu'à perſonne. La vue d'un homme à qui l'on a des obligations, & qu'on veut perdre, devient inſupportable. L'animoſité étoufe la reconnoiſſance ; & pour éviter les reproches & la confuſion, on ſe hâte d'écraſer & d'anéantir le ſujet de la part duquel on les craint.

Je liſois ces divers ſentimens dans le cœur du Confeſſeur de la Reine. Je n'eſperois gueres qu'ils changeaſſent ; & l'impoſſibilité ſeule de pouvoir parler à Leurs Majeſtés, m'avoit obligé de prier ce Prélat, de leur préſenter le Memoire dont j'ai

j'ai fait mention. Mon peu de confiance en lui, & mon attention à ne lui donner aucun prétexte de mal interprêter mes instances, furent causes que je les reïterai le moins qu'il me fut possible pour obtenir une réponse; & je ne songeai d'abord qu'à œconomiser les foibles ressources qui me restoient, en attendant qu'elles pussent augmenter. Mais mes besoins devenant toujours plus pressans, le secours plus necessaire, & l'esperance de voir le Roi, de qui seul je pouvois l'attendre, sortir de sa retraite, de plus en plus incertaine, je crus devoir insister de nouveau, à demander que l'on eût égard à mes représentations; & avant que de m'embarrasser l'esprit du but que pouvoit avoir l'union de l'Ambassadeur de France avec la Duchesse de St. Pierre, me mettre préallablement en état d'en juger à mon aise.

Quoique ce qui s'étoit passé lors du départ du Comte de Rottembourg, eût renouvellé en apparence les relations que j'avois eues avec l'Archevêque d'Amida, on concevra sans peine, après ce que l'on vient de voir, que je les reduisois dans des bornes fort étroites. Cependant la bienséance, & la place qu'il occupoit, m'obligeant à l'entretenir quel-

que-

quefois de ce qui me concernoit, je lui rappellai un jour le ſouvenir du Memoire que je lui avois remis pour Leurs Majeſtés; & je le ſuppliai de m'apprendre s'il avoit trouvé le moment de le faire lire à la Reine, & ſi je pouvois me flatter qu'il produiroit quelque effet?

La queſtion embaraſſa le Prélat. Il ſe tira pourtant d'affaire en alleguant, que la Reine étoit ſans ceſſe avec le Roi, qu'elle ne pouvoit diſpoſer que de quelques inſtans pour lui parler, & qu'il ne convenoit point alors de parler d'affaires particulieres. „ Il faut, ajouta-t-il, „ attendre un tems plus favorable. Quand „ il ſe préſentera, je ne le laiſſerai pas „ échapper.

Il m'ètoit impoſſible de détruire les raiſons que me débitoit l'Archevèque: il pouvoit m'en impoſer impunément, & concerter, dans le ſecret & dans le ſilence avec ſes alliés, les meſures qui reſtoient à prendre pour ſe débarraſſer entierement de moi. S'ils euſſent continué de les tenir cachées il m'auroit été auſſi difficile de les connoître, que d'en éviter les ſuites. Mais par bonheur ils s'ouvrirent à des confidens plus zélés que prudens, de l'eſperance qui les flattoit. Elle tranſpira par le moyen de ceux-

ceux-ci à d'autres, & bientôt ce ne fut plus un myſtere pour moi.

La choſe ne me ſurprit point. Je m'attendois que l'intelligence qui s'étoit établie entre le M. de Brancas & la Ducheſſe de St. Pierre, aboutiroit à reproduire des intrigues toutes ſemblables à celles du Comte Rottembourg; & les circonſtances qu'on me rapporta, ne firent que confirmer la juſteſſe de l'augure. Il ne fut plus queſtion que d'obſerver les démarches de mes ennemis, comme j'avois fait précédemment, & de recevoir ce qu'ils me diſoient, ou faiſoient dire par leurs partiſans, de la même façon qu'on écoute les merveilles qu'un Operateur & ſes ſuppots annoncent de leurs remedes.

De tout ce qui me parvenoit à ce ſujet, j'eus lieu de conclure avec mes amis, que l'on s'attachoit toujours, & apparemment avec ſuccès, à me rendre ſuſpect à la Reine; & que, pour revêtir de quelque vraiſemblance ce qu'on lui inſinuoit contre moi, on ajoutoit, que je m'abſtenois d'avoir aucune liaiſon avec tous les veritables ſerviteurs de Sa Majeſté.

La repetition de ces malignes ſuppoſitions tirant à conſéquence, je m'appliquai de nouveau à les détruire, & afin d'y

d'y mieux parvenir ; je voulus que le remede vint de la part de ceux qui cherchoient à causer le mal, & qu'en sollicitant avec plus de chaleur encore que je n'avois fait les bons offices de l'Archevêque, & même ceux de la Duchesse de St. Pierre, au sujet des graces que je desirois, la Reine pût appercevoir, sans le secours de qui que ce fût, que je ne m'éloignois pas des personnes qui paroissoient honorées de sa confiance, & juger en même tems de leurs bonnes ou mauvaises intentions à mon égard.

Je resolus aussi d'informer le Marquis DE LA PAZ des démarches que je ferois ; & cette précaution tendoit non seulement à me le rendre favorable, mais encore à m'aquerir le droit de le citer comme temoin de la confiance que j'avois marquée à l'Archevèque & à la Duchesse, au cas que l'un ou l'autre me taxassent de faire peu de cas de leur amitié.

Les liaisons qui s'étoint formées entre le Marquis d'ABRANTES & moi, à l'occasion des affaires dont l'Infant *Dom* EMMANUEL m'avoit chargé, se soutenoient toujours avec la même affection de part & d'autre. J'allois souvent chez lui ou chez le Pere *Dom Manuel* RIBERO : ils s'interessoient sincerement à tout

ce

ce qui pouvoit contribuer à ma satisfaction. Sûr de leurs sentimens & de leur discretion, je ne fis aucune difficulté, un soir que j'étois seul avec eux, de leur apprendre ce que l'on tramoit de nouveau contre moi, & le plan de conduite que je m'étois proposé. Ils le trouverent singulier, sans pourtant disconvenir que ce ne fût le meilleur pour moi, puisqu'il remedioit aux principaux inconveniens que j'avois à craindre.

„ S'il réussit, me dit le Pere Dom „ Manuel, vous serez fondé à vous ser„ vir de ces paroles de Zacharie (Luc. „ c. 1.): *Salutem ex inimicis nostris, & „ de manu omnium, qui oderunt nos.* J'au„ rois une veritable joye de vous les en„ tendre reciter.

La conversation se continuant avec cette cordialité, fille d'une mutuelle confiance, je tombai insensiblement sur l'embarras où j'étois pour me soutenir à Madrid; & je leur expliquai en quoi consistoit mon revenu, la diminution qu'on avoit faite en France de près de la moitié de ma pension, & qu'on ne m'avoit donné que quinze cent pistoles de grantification, tant pour aller à Paris que pour revenir en Espagne & m'y établir. Ce détail les

les surprit, sur tout le Marquis d'Abrantes, qui accoutumé à l'abondance, comme tous ceux qui servent le Roi son maître, s'étoit imaginé qu'elle devoit aussi régner chez moi. Instruit du contraire il offrit sur le champ de me prêter cinq cent pistoles, & même plus, si j'en avois besoin.

Conservez-moi, lui dis-je après l'avoir remercié, cette bonne volonté pour une autre occasion. Je demande actuellement quelque secours à leurs Majestés : je dois l'esperer ; & je puis encore l'attendre. Si pourtant, continuai-je en plaisantant, je m'apperçois avant qu'il vienne que les vivres sont épuisés, & que ceux qui travaillent à me les couper veulent me prendre à discrétion, alors je vous prierai de ravitailler la place, & de ne point laisser tomber celui qui la défend entre les mains des assiegeans.

„ S'il ne s'agit pour vous mettre en „ sureté, repartit le Marquis d'Abrantes, que de prendre cet engagement „ avec vous, le siege sera levé à coup „ sûr. Mais, plaisanterie à part, je ne „ saurois penser que l'on ait conçu en „ France le bizarre dessein de vous avoir „ par famine. Et si tant est qu'il y ait „ quel-

„ quelqu'un ici qui voulût le favoriser,
„ qui oseroit le proposer à leurs Ma-
„ jestés?

Plus d'une personne, repliquai-je, au moins si j'en dois croire ce que des gens bien instruits m'ont assuré. Elles ne le feront sans doute pas directement: mais, sous divers prétextes, dont elles sauront se servir pour détourner leurs Maj. de m'accorder à présent aucune grace, elles tâcheront de me conduire peu à peu à jouer le role de mécontent, & d'homme fort embarrassé à subsister. Le premier rend desagréable & suspect, & l'autre (1) méprisable. Depuis que je suis en cette Cour, le Cardinal de Fleury & ses partisans ont toujours visé à me mettre dans ce cas, & moi à l'éviter. Cette guerre de chicane, que je croyois finie, va recommencer; & selon les avis qu'on m'a donnés, on a deja commis plus d'un acte d'hostilité. Je ne sai où elle aboutira. Souvenez vous seulement, dis-je en riant au Marquis d'Abrantes, que vous venez de me promettre, que, s'il est nécessaire, vous

(1) *Magnum pauperies opprobrium, jubet*
Quid vis, & facere, & pati,
Virtutisque viam deserit arduæ.
Horat. III. Od. 24.

vous introduirez quelque ſecours dans la citadelle.

Quoique je diſſimulaſſe l'inquietude que me cauſoit le nouvel orage qui s'apprêtoit contre moi, elle n'en étoit pas moins vive. Les reflexions que je faiſois ſur ma ſituation, m'annonçoient toutes que je deviendrois enfin la victime des menagemens que l'on feroit obligé d'avoir en Eſpagne pour le Cardinal de Fleury. Les ſervices que j'avois rendus, & les promeſſes qu'on m'avoit faites de les recompenſer, même au-de-là de mes deſirs, ne me raſſuroient pas : on n'oublie que trop vite ceux-là, & l'on n'élude que trop facilement celles-ci ; & quand une fois des perſonnes en place ſe ſont livrées à des averſions injuſtes, une foule de flatteurs qui les environne, fait leur faire trouver coupable ce qui leur déplait. Que faire dans de pareils cas? Reclamer contre l'injuſtice? Foible reſſource! Le public, qui eſt peu au fait des choſes, & qui les approfondit encore moins, juge ceux qu'il voit maltraités ſur l'etiquette du ſac, & les déclare ou dignes de l'être, ou gens ſans talens. Pouvois-je me flatter, qu'on eût pour moi plus de menagement? Ces conſiderations m'abbattoient en certains momens ; mais je me relevois bientôt, reſolu

ſolu plus que jamais de ſoutenir l'adverſité plutôt que de l'eſquiver par des baſſeſſes. J'ai conſervé ces ſentimens juſqu'à préſent, ſoutenu par la divine providence, à travers les contradictions les plus violentes & les plus opiniâtres.

Je ne tardai pas d'avoir avec l'Archevêque d'Amida un long entretien, où je lui repreſentai d'abord, que depuis près d'un an que j'étois de retour en Eſpagne, bien loin qu'on m'eût accordé aucune des graces qui m'avoient été poſitivement promiſes, il paroiſſoit viſiblement, qu'on ne cherchoit qu'à m'amuſer par des eſperances, qui, n'aboutiſſant à rien de réel, ne ſervoient qu'à exciter contre moi l'envie, & qu'à me compromettre deſagréablement avec le public.

„ Cette maniere d'agir, *ajoutai-je*, ne „ peut avoir que deux principes : ou leurs „ Maj. de leur propre mouvement ne jugent plus à propos de me retenir à leur „ ſervice, ou, par conſideration pour le „ Cardinal de Fleury, Elles veulent lui „ épargner la mortification de voir ce „ qu'il a dit, & fait dire à mon deſavantage, démenti par leurs bienfaits. Dans „ le premier cas je dois reſpecter la volonté de leurs Maj., & me retirer de „ leur Cour ; mais qu'il me ſoit au moins

„ per-

„ permis de les ſupplier par votre entremiſe, que ce ſoit d'une façon décente, & qui ne porte aucune atteinte à ma réputation. Dans le ſecond cas, ſoufrez que je vous demande, ſi vous croyez de bonne foi, que le Roi & la Reine doivent pouſſer les menagemens envers le premier Miniſtre de France, juſqu'à lui ſacrifier quelqu'un dont ils ſont contens; & ſi les moyens que vous ſavez mieux que moi qu'il a mis en uſage pour me priver de leur bienveuillance, exigent une attention plus marquée de leur part, que ceux que j'ai employé juſqu'à preſent pour la meriter? Vous répondrez peut-être que la condeſcendance que l'on marque à ce Cardinal, l'engagera à prendre plus à cœur les interêts de leurs Majeſtés: mais ſans être aſſez temeraire pour oſer mettre les miens à côté des leurs, vous êtes-vous apperçu, depuis un an que cette condeſcendance dure, qu'elle vous ait été fort utile; & ne vous plaignez-vous pas tous les jours du peu de fruit que vous retirez de la bonne volonté de M. de Fleury? Je ne doute point qu'on ne vous faſſe entendre, que leurs Maj. remarqueront dans peu combien elle

„ eſt

„ eſt ſincere : mais ſavez-vous ſi ceux „ qui vous ſont ces promeſſes, n'ont „ pas des raiſons particulieres de vous „ amuſer ; & êtes-vous bien ſûr qu'elles „ s'accompliront, moyennant qu'on per- „ ſiſte à rejetter ici toutes mes repré- „ ſentations ? Je crois qu'il s'en faut beau- „ coup que vous adoptiez une telle chi- „ mere.

„ Ce n'eſt pas tout, continuai-je, on „ fait tout ſon poſſible pour perſuader „ à la Reine que je ſuis du nombre des „ mécontens, & porté ſecrettement à mur- „ murer contre ſon Gouvernement. Mais „ par quel hazard les perſonnes qui m'at- „ tribuent ces ſentimens les ont-ils dé- „ couvert ? Nomment-elles quelqu'un à „ qui j'en aye fait confidence ? On les „ preſſeroit en vain de le déclarer. Vous „ ſavez que j'ai deja eu à combattre cet- „ te calomnie l'hyver dernier, & que „ je l'ai détruite. A quel propos la reſſuſ- „ cite-t-on aujourd'hui ? Eſt-ce qu'on s'i- „ magine qu'à force de la renouveller „ on la revêtira enfin de quelque vrai- „ ſemblance ? En verité, on devroit être „ las de m'attaquer par de ſemblables „ ſuppoſitions ; & afin de prévenir une „ bonne fois pour toutes, les impreſſions „ qu'elles pourroient faire ſur l'Eſprit de

„ leurs

„ leurs Maj. & ſur le vôtre, ſoyez, s'il „ vous plait, convaincu, que rien n'eſt „ capable d'alterer ma ſoumiſſion aux „ ordres du Roi & de la Reine, & ma „ confiance en leurs bontés. Je ne ſai ce „ que c'eſt que cabales, qu'intrigues „ & que murmures: on ne me trouvera „ jamais mêlé dans ce qui aura ce ca- „ ractere. J'avoue que ma ſituation, & „ le bien de mes affaires, m'obligent à de- „ mander de tems en tems à leurs Maj. „ de la fixer: mais c'eſt toujours, ce „ me ſemble, ſans m'écarter du profond „ reſpect que je leur dois; & certaine- „ ment on ne citera aucune occaſion, „ où je me ſois échapé à parler differem- „ ment. Ce n'eſt point, avec la permiſ- „ ſion de mes ennemis, bleſſer ce reſ- „ pect, que d'expoſer les facheuſes con- „ ſéquences qui reſultent pour moi de „ l'incertitude où je ſuis, & de m'en „ remettre enſuite à ce qu'il plaira à „ leurs Maj. de déterminer. Il eſt natu- „ rel & permis à tous les hommes, de „ veiller à la conſervation de leur répu- „ tation. Quelle idée auriez-vous de „ quelqu'un, qui ne montreroit à cet „ égard aucune ſenſibilité? Ce n'eſt ſans „ doute pas vous, Monſeigneur, qui „ deſapprouvez la mienne ſur cet arti-

„ cle:

„ cle : ce sont certaines gens, que nous „ connoissons tous d'eux, à qui elle dé- „ plait. Ils me font parler comme ils vou- „ droient que je pensasse ; & quoiqu'à „ coup sur ils ne soyent pas mes con- „ fidens, ils ne laissent pas d'expliquer „ mes intentions, & de me prêter un „ langage dicté par le ressentiment & le „ dépit. Heureusement pour moi, il est „ difficile qu'ils vous en imposent ; puis- „ que c'est par vos mains qu'ont passé „ les divers Memoires que j'ai pris la „ liberté de présenter à leurs Majestés : & „ j'ai du moins la satisfaction de pou- „ voir vous citer au Roi & à la Reine, „ pour temoin de la moderation de mes „ démarches.

Ce n'étoit pas ce que prétendoit le Prélat. L'usage que je voulois faire de lui étoit contraire aux engagemens qu'il avoit pris, & peut-être deja remplis. Interdit de ce qu'il venoit d'entendre, plus embarrassé encore à y répondre, le bon Prélat eut recours à sa démangeaison aux jambes ; & il les frotta d'une maniere très capable de la faire passer. Mais voyant que j'attendois partiemment l'effet de cette friction, & que je ne me retirois pas, il me dit, àtravers beaucoup de complimens & de verbiages

inutiles, que je devois être tranquille; que leurs Maj. perseveroient dans le dessein de m'employer à leur service dans une Cour étrangere, ainsi que je le desirois; mais qu'il falloit patienter jusqu'à la fin du Congrès de *Soissons*, avant laquelle il étoit persuadé qu'Elles ne se détermineroient pas à nommer aucun Ambassadeur.

,, Vous me montrez dans un grand ,, éloignement, dis-je à l'Archevêque en ,, l'interrompant, l'accomplissement de ,, mes esperances. Le Congrès, dont vous ,, parlez, prend le même train que celui de Combray; & suivant les apparences il se terminera de même, & ,, laissera tout dans la confusion. En ce ,, cas, Monseigneur, l'incertitude que ,, je partage avec le public n'est pas prête ,, à finir. Je sai qu'il aura bientôt pris ,, son parti, & qu'au moyen de quelques ,, chansons sur Mrs. les Plenipotentiaires, ,, il ne songera plus à l'inutilité de leurs ,, operations: mais pour moi, je vous ,, avoue que le plaisir de les entendre chanter ne charmera pas l'ennui de ma situation; & je souhaitte fort que vous ,, veuillez bien m'aider à la rendre plus ,, agréable. Elle pourra le devenir sans ,, que je sois Ambassadeur. Je n'ai souhaitté ce caractere, je vous le proteste,

,, qu'a-

,, qu'afin de ceſſer, en m'éloignant d'ici,
,, d'être le ſujet éternel des tracaſſeries
,, des partiſans du Cardinal de Fleury;
,, & puiſqu'il n'eſt pas tems, dites-vous,
,, d'inſiſter pour obtenir cette grace, ne
,, puis-je point me flatter, qu'au mo-
,, yen de vos bons offices, leurs Maj.
,, m'accordent celle de me nommer Con-
,, ſeiller d'Etat? Vous ne ſauriez croi-
,, re combien vous détruiriez ici d'in-
,, trigues & de menſonges, en les por-
,, tant à prendre cette reſolution. Elle
,, pourra bien cauſer quelque déplaiſir à
,, Mr. le Cardinal de Fleury: mais cet-
,, te raiſon ſuffit-elle pour l'arrêter; &
,, parce que ce Miniſtre veut abſolument
,, qu'une apparente diſgrace juſtifie ſa
,, paſſion contre moi, convient-il, je
,, le repete, que leur Maj. pouſſent la
,, complaiſance juſqu'à conniver à un tel
,, projet. Il me ſemble, la Religion mê-
,, me à part, qu'il y a plus de gran-
,, deur d'ame à ſoutenir l'innocence,
,, quand un homme puiſſant veut l'op-
,, primer, qu'à partager ſon animoſité.
,, D'ailleurs, permettez-moi de le dire,
,, les procedés de Mr. le Cardinal de
,, Fleury ne meritent pas une ſi haute
,, protection. Car que voulez-vous qu'on
,, penſe de la facilité avec laquelle il nie

,, des faits prouvés dans les lettres qu'il
,, m'a écrites? Comment se blanchira-t-il
,, d'avoir fait servir la relation que j'ai
,, menagée entre leur Maj. Cath. & lui,
,, à leur envoyer de gayeté de cœur un
,, espece de libelle diffamatoire contre
,, moi, dont vous m'avez vous-même
,, avoué que vous aviez été scandalisé?
,, Dans quel esprit, enfin, employe-t-il
,, les Ministres du Roi en cette Cour,
,, tantôt à me susciter des ennemis,
,, tantôt à me rendre de mauvais offi-
,, ces, pendant qu'il me fait assurer par
,, par eux du contraire? Se joue-t-on
,, ainsi impunément de la bonne foi?
,, Quelle attention peut exiger un hom-
,, me qui l'assujettit si manifestement à
,, son caprice?"

Vous parlez en homme offensé, me dit l'Archevêque. Je ne disconviens pas que sur certains articles, que vous venez de citer, vous n'ayiez sujet de l'être: mais je ne saurois m'empêcher de vous dire, que vous imputez mal à-propos à Mr. le Cardinal de Fleury, de se servir des Ministres de France pour vous traverser ici. Je sai que pendant un tems vous avez soupçonné Mr. De Rottembourg de vous être contraire; mais vous avez vu ensuite que c'étoit à tort.

,, Je

„ Je n'ay point vu cela, repliqua-je avec „ vivacité. J'ai vu de mes deux yeux tout „ l'oppofé; & j'ai même pris la liberté „ d'expofer le fait à leurs Majeftés, dans „ un Memoire qu'une Lettre de Mr. le „ Cardinal de Fleury m'obligea de leur „ préfenter. D'ailleurs, ce dernier eft con- „ venu avant fon départ, que cette Emi- „ nence le follicitoit fouvent, de détour- „ ner leurs Maj. de m'accorder aucun „ emploi; & Mad. la Ducheffe de St. Pier- „ re m'a affuré, qu'elle lui avoit plufieurs „ fois confeillé de ne lui point obeïr. Mr. „ de Rottembourg s'en eft même fait un „ merite dans certains éclairciffemens que „ nous avons eus enfemble; & vous „ pouvez verifier le fait avec Mr. de „ Marcillac. Il eft vrai que j'ai fait fem- „ blant de croire ce dont on vouloit me „ perfuader, lorfque Mr. de Rottem- „ bourg, cherchant à fe raccommoder „ avec moi, fe juftifia le mieux qu'il put „ fur le fujet des tracafferies qui s'étoient „ paffées: mais avec votre permiffion, cet- „ te docilité n'eft pas une preuve que je „ me trompois; vous n'en pouvez con- „ clure autre chofe, finon qu'elle ne me „ coute rien lorfque je la crois propre à me „ concilier l'amitié de ceux, qui, fans fa- „ voir pourquoi, me traitent en ennemi."

L'Archevêque n'avoit pas envie d'approfondir la matiere ; il n'y auroit pas trouvé son compte. Pour changer de sujet, il me tint divers propos, qui me parurent tendre à découvrir si je me doutois de ce qui se passoit entre l'Ambassadeur de France, la Duchesse de St. Pierre & lui : mais je ne jugeai pas à propos de satisfaire cette curiosité. Le Prélat trompé par l'indifference que j'affectois, s'expliqua plus librement, & me dit en parlant du Marquis de Brancas : au moins vous conviendrez, que vous auriez tort de vous méfier de celui-ci, & qu'il est de vos amis ?

„ J'ai lieu de m'en flatter, repliquai-„ je ; & je cultiverai avec soin son amitié. Il m'a protesté que Mr. le Cardi-„ nal ne lui avoit point ordonné de con-„ trecarer mes interêts en cette Cour. „ Je compte sur ses assurances & les crois „ plus sinceres que celles de son prédé-„ cesseur. Mais quoiqu'il en soit, aidez-„ moi à prévenir quelque variation, en „ suppliant leurs Maj. de me nommer „ Conseiller d'Etat. Quand une fois cette „ grace sera accordée, & que mon sort „ commercera à se décider, comptez que „ l'orage se calmera. On ne l'a excité & „ on ne l'entretient qu'afin de m'empé-„ cher

„ cher d'arriver au port. Lorſqu'on m'y „ verra, ceux qui travaillent actuelle- „ ment à m'en fermer l'entrée, ſeront „ peut-être les premiers à me faire valoir „ les peines qu'ils ſe ſeront données pour „ qu'on me l'ouvrît, & qu'on me tirât „ du danger."

Ma propoſition n'étoit point du goût de l'Archevêque d'Amida. Il comprenoit à merveille, que me renfermant à demander un titre à la Cour, qui, quoique honorable, n'étoit pas ſuperieur à ceux qu'il m'avoit offerts de la part de leurs Majeſtés, j'allois au-devant de tous les prétextes que l'on pouvoit alleguer pour éluder de me l'accorder. Il lui parut donc plus convenable de me ramener à l'Ambaſſade que j'avois deſirée d'abord. Pour cet effet il releva beaucoup les agrémens de celle-ci, ſur ceux que me procureroit la charge de Conſeiller d'Etat; & oubliant qu'il m'avoit dit que le Roi & la Reine ne ſe détermineroient pas à nommer des Miniſtres dans les Cours étrangeres avant la fin du Congrès de *Soiſſons*, il voulut me faire entendre, qu'on pourroit prendre en ma faveur une reſolution plus prompte.

Sa Rhetorique ne me perſuada pas: & pour couper court à tous les ſubter-

fuges, dont il s'étoit servi jusqu'alors pour m'amuser, je lui dis, que comme il savoit aussi bien que moi qu'on ne jugeoit ordinairement du merite dans les Cours que par la prosperité, je lui laissois à penser quelle idée le public, en France & en Espagne, pouvoit concevoir du mien & de mes services, en voyant que depuis près d'un an que j'étois à Madrid, bien loin d'obtenir aucune grace, on n'entendoit parler que des obstacles qu'on opposoit à toutes celles que je demandois : que cette seule circonstance donnoit de la vraisemblance aux bruits desavantageux que Mr. le Cardinal de Fleury & ses partisans repandoient sur mon sujet ; & que l'unique moyen de les faire tomber, consistant en ce qu'il plût à leurs Maj. de marquer par quelque grace, qu'Elles étoient satisfaites de ma conduite, on ne pouvoit desapprouver les instances que je faisois pour l'obtenir.

„ Le grade de Conseiller d'Etat, ajoutai-je en finissant, remediera à tout. On „ me verra au moins tenir par quelque „ endroit au service de leurs Majestés ; & „ si dans la suite Elles jugent à propos „ de m'employer hors de leurs Etats, le „ titre dont Elles m'auront honoré, me „ mettra à portée d'exécuter avec plus „ de

„ de décence & de dignité les commiſ-
„ ſions qu'elles me confieront."

Mon raiſonnement n'étoit guere ſuſceptible d'objections; auſſi l'Archevêque ne m'en fit-il que de très legeres. D'ailleurs ce n'étoit pas par ſes diſcours qu'il meditoit de me rebuter de mon projet : il comptoit d'en trouver de plus ſûrs moyens dans les préventions qu'on devoit donner à la Reine contre moi; & en attendant qu'elles fiſſent leur effet, il vouloit par quelques temoignages (1) de bonne volonté conſerver la confiance que je lui marquois, afin de m'endormir pendant que l'Ambaſſadeur de France & la Ducheſſe de St. Pierre pouſſoient leur pointe. Ce fut dans cette intention qu'il me promit de rendre compte à leurs Majeſtés de notre entretien, & de tâcher de me rapporter une réponſe favorable. Au ſurplus nous ſavions chacun à quoi nous en tenir ſur cet article.

Quoique je ne préviſſe aſſurément pas alors les differentes peines qui m'étoient préparées, & les précautions que j'aurois à employer contre la malignité de mes ennemis, je ne laiſſois pas de deſirer

 que

(1) *Ore ſua pacem amico loquitur, & occulte ponit inſidias.* Jerem. VII. 8.

que les lettres originales du Cardinal de Fleury, que j'avois présentées au Roi & à la Reine, me fussent rendues; & comme on avoit eu tout le tems de les examiner, je priai l'Archevêque, en le quittant, de me menager cette restitution auprès de leurs Majestés. Il convint que j'avois raison de la souhaitter, & il m'assura qu'il ne manqueroit pas de le representer à la Reine.

Quelques jours après, me trouvant avec la Duchesse de St. Pierre, je lui fis une apparente confidence d'une partie de l'entretien que j'avois eu avec l'Archevêque d'Amida. „ Il faut, lui dis-je ensuite, que „ je vous aye l'obligation de l'entretenir „ dans lintention où je le crois de me „ rendre service. Il s'agit aussi d'une af- „ faire moins considerable, mais qui m'in- „ teresse pourtant d'une certaine façon. „ J'ai prié votre vieux ami, de retirer „ quelques lettres de M. le Cardinal de „ Fleury, qui sont entre les mains de leurs „ Majestés. Ne pourriez vous point, de „ votre côté, en dire un petit mot à la „ Reine. Elle se souviendra bien, que „ lorsque j'eus l'honneur de les lui don- „ ner à St. *Ildephonse*, Elle me promit, „ qu'aussitôt après les avoir lues elle char- „ geroit son Confesseur de me les restituer."

La

La Dame à qui je parlois me prêta favorable audience. Je remarquai par la maniere dont elle s'expliquoit, qu'elle étoit deja instruite de ce que je prétendois lui apprendre. Je ne m'en embarrassois pas beaucoup : ce n'étoit pas l'esperance de réussir par ses bons offices qui me déterminoit à les lui demander. Je ne faisois cette démarche que pour montrer à la Reine, que je n'avois aucune répugnance à m'adresser aux personnes qu'elle honoroit de sa confiance ; & pour m'autoriser, si elles abusoient de la mienne, à manifester aux yeux de Sa Maj. le juste sujet que j'avois de me méfier de leurs sentimens. Il ne tint pas à la Duchesse de St. Pierre que je ne la crusse sincerement portée pour mes interêts ; elle s'en vanta du moins très fort, me fit encore quelques reproches de m'être méfié d'elle, & me promit de solliciter en ma faveur l'Archevêque d'Amida, & de chercher l'occasion de rappeller à la Reine le souvenir des lettres du Cardinal de Fleury, que j'avois envie de recouvrir.

Tout sembloit se tourner au gré des partisans de ce premier Ministre. Je ne paroissois plus les craindre, puisque je me livrois à ceux qui en étoient les chefs, & que j'attendois en quelque façon de

leurs bons offices l'accompliſſement de mes deſirs. Il ne s'agiſſoit deſormais que de m'entretenir dans une crédulité ſi propre à leurs deſſeins ; & l'on entrevoyoit avec joye, qu'en continuant de m'amuſer par de vaines promeſſes, on me reduiroit infailliblement à devenir importun, bientôt après à charge, enfin à ne pouvoir ſubſiſter en Eſpagne, ni retourner en France avec quelque agrément. La victoire étoit alors complette.

Au reſte je ne trouvois point ſurprenant, que la Ducheſſe de St. Pierre, l'Archevêque d'Amida, le Comte de Marcillac & quelques autres tant Italiens que François, qui n'étoient certainement pas mes confidens, ſe flattaſſent d'une ſi agréable attente, & oſaſſent m'en impoſer ſi hardiment. Mais mon étonnement étoit, que l'Ambaſſadeur de France, à qui je n'avois point caché ce que je penſois des artifices de ceux que je viens de nommer, eût adopté leurs eſperances en entrant dans leurs vues. Je trouvois que l'envie de plaire au Cardinal, lui faiſoit oublier de conſulter la prudence & la bonne foi. Sans cela auroit-il imité la duplicité de ſon prédéceſſeur, qu'il avoit lui-même ſi ſouvent cenſurée? Auroit-il affecté de me marquer une amitié, qu'il démen-

mentoit entierement par sa conduite ? Si les avis qu'on me donnoit chaque jour de ce changement n'avoient pas suffi pour me le faire appercevoir, tout ce qui entouroit le Marquis de Brancas m'en auroit fourni des preuves.

J'ai observé pendant mes voyages en differentes Cours étrangeres, qu'il n'y a presqu'aucun François passant, qui ne succombe à la tentation de vouloir qu'on croye, que son arrivée a pour objet quelque négociation secrette. La France surtout fourmille de ces Ministres inconnus, qu'on pourroit nommer subsidiaires; & quoique souvent ils ne parviennent pas à persuader les gens d'un certain ordre, qu'ils sont effectivement revêtus du titre dont ils se décorent, cette incredulité ne les décourage point; ils tâchent de se dédommager du tort qu'elle leur fait, en escamottant au moins les égards des maîtres d'Auberge. Leurs valets, quand ils en menent, ont aussi leur rolle; il consiste dans un certain air de suffisance, ou de mystere sur les occupations du Seigneur qu'ils accompagnent, moyennant quoi ils partagent avec lui le relief passager que lui prête la simplicité de l'hôte & de ses voisins.

Ma-

Madrid, & en particulier l'hôtel du Marquis de Brancas étoient remplis de ces sortes de personnages. Il n'y avoit pas un seul François qui ne se crût chargé de menager les interêts du Roi Très-Chrêtien. Ce soin avoit fort occupé ceux qui residoient depuis longtems en Espagne, tant que les brouilleries survenues entre les deux Couronnes avoient duré: mais depuis qu'elles étoient finies, ils se trouvoient oisifs. Cette inaction leur sembloit indécente; & faute de matiere importante pour faire briller leur capacité & leur zele, ils aimoient mieux se rabattre sur des vetilles, que de ne point figurer du tout: encore celles-ci ne suffisoient-elles pas pour occuper tout ce monde. Une telle disette les menaçant de voir bientôt ensevelir leurs talens dans l'obscurité, ils avoient habilement jugé, que le seul moyen d'éviter ce desagrément, étoit de se rendre utiles au Cardinal de Fleury en me desservant; & sans autre motif ni examen, ma conduite, mes desseins, & tout ce qui me regardoit, devint le sujet de leur censure.

Ce généreux procedé avoit commencé dès que ces François avoient su que le Comte de Rottembourg m'étoit contraire:

re : ils ſe flattoient ſans doute de partager avec lui les effets de la reconnoiſſance du Cardinal. Appercevánt enſuite que tout ce qu'il avoit tenté pour plaire à cette Eminence, n'avoit abouti qu'à le confiner dans ſon château en Alſace, ils imiterent l'exemple qu'il leur avoit donné avant ſon départ, de vouloir bien vivre avec moi. L'arrivée du Marquis de Brancas, & mes liaiſons avec lui, les continrent, tant qu'ils les virent ſubſiſter. Mais quand l'intelligence qui ſe forma entre ce Miniſtre & la Ducheſſe de St. Pierre devint publique, & que ces Meſſieurs entrevirent ce qu'elle me pronoſtiquoit, le goût pour l'intrigue leur revint. Je recommençai à être le ſujet de leurs plaiſanteries ; & comme elles étoient approuvées tacitement par l'Ambaſſadeur de France, par la Ducheſſe de St. Pierre, & par l'Archevêque d'Amida, ils les débitoient avec auſſi peu de diſcretion que de délicateſſe. Il me revint qu'elles rouloient principalement ſur l'inutilité des ſoins que je me donnois, pour arriver, diſoient-ils, à une grande élevation. Ils tachoient de faire conclurre de leurs raiſonnemens, qu'on connoiſſoit apparemment en Eſpagne, que ce n'étoit pas ſans raiſon que le

le Cardinal étoit mécontent de moi, & que les motifs qui l'avoient, empeché de m'attirer aucun bienfait du Roi en France, avoient tout l'air de produire le même effet sur l'esprit de leurs Mai. Cath.

Le meilleur moyen de prouver que la reflexion n'étoit par juste, étoit d'obtenir que le Roi & la Reine m'accordassent la grace que je demandois. J'y travaillai plus serieusement que jamais; & sollicitant toujours pour la forme les offices de l'Archevêque d'Amida, ce fut tout de bon que je m'adressai au Marquis de la Paz pour une décision favorable.

Quoique je n'eusse pas des liaisons particulieres avec ce Ministre, j'étois sûr de n'avoir à craindre de sa part que les suites de sa timidité. Il n'étoit donc question que de la menager de façon qu'il connût, que je ne songeois pas à rien exiger de lui qui pût le compromettre. Pour cet effet je débutai d'abord avec lui sur le ton de lui demander conseil, au sujet des mesures que je devois prendre dans la conjoncture critique ou j'étois, dont je lui dépeignis tous les desagrémens. Cette maniere de s'expliquer, qui semble être dictée par la confiance, l'attire insensiblement de celui qui écoute. On se trouve tou-

toujours bien de se procurer cet avantage; & quand on doit menager quelque affaire interessante, la meilleure de toutes les finesses est de gagner le cœur de ceux dont on a besoin.

Ce que j'exigeois du Marquis de la Paz ne parut point lui faire de la peine. Il souhaitta seulement que je le misse mieux au fait qu'il n'étoit, me dit-il, de ce qui s'étoit passé entre le Cardinal de Fleury & moi en France.

Je satisfis alors pleinement sa curiosité; & à l'exception de ce que renfermoit de particulier l'instruction du Roi d'Espagne, je lui rendis un compte exact de tout ce qui concernoit la reconciliation des deux Couronnes, que j'avois été chargé de menager, & des mortifications de toute espece, que le premier Ministre du Roi Très-Chêtien me suscitoit sans cesse, & sans aucun sujet legitime. Le détail où ses questions me donnerent lieu d'entrer, me conduisit à lui faire remarquer la conduite singuliere que le Comte de Rottembourg avoit tenue avec moi; celle du Marquis de Brancas, qui commençoit à l'imiter, & par consequent le juste sujet que j'avois de me méfier de la feinte amitié de cet Ambassadeur.

„ Com-

„ Comprenez-vous, ajoutai-je, la pe-
„ titeſſe & la mauvaiſe foi, que ces deux
„ Miniſtres, & le Cardinal de Fleury qui
„ les fait agir, manifeſtent dans ce qui
„ me concerne? Ils ne peuvent diſcon-
„ venir de la verité de tout ce que je viens
„ de vous rapporter: mais comme elle
„ prouve les ſervices que j'ai rendus, ils
„ mettent tout en uſage pour l'obſcur-
„ cir, ou du moins pour donner l'odieux
„ caractere d'intrigues à mes démarches.
„ Ce n'eſt pas tout: ils veulent me per-
„ ſuader qu'ils regardent avec une par-
„ faite indifference ce qui peut m'être avan-
„ tageux, pendant qu'ils ne ſont occu-
„ pés que du ſoin de me nuire. En un
„ mot, n'étant point fondés à employer
„ ouvertement contre moi l'autorité que
„ leur donne le caractere dont ils ſont
„ revêtus, ils le font indécemment ſervir
„ à m'attaquer par une guerre de ſouter-
„ rains & de chicane.

Le Marquis de la Paz ne releva ni ne contredit ce que je lui confiois. Il ne convenoit pas à la place qu'il rempliſſoit, de prendre le premier parti; & les preuves que je lui avois preſentées de la verité des differens faits que je venois de rapporter, n'admettoient aucune objection. Il prit

prit le Memoire que je lui présentai pour leurs Majestés, & il me promit obligeamment, de faire valoir auprès d'Elles les justes raisons que j'avois pour les supplier de m'accorder une décision. A quoi il ajoûta, qu'il croyoit convenable que les relations que nous aurions ensemble sur ce qui concernoit mes desseins, se passassent plûtôt par lettres que par entretiens, de peur que ces derniers, devenant matiere à speculation, ne me fussent plus nuisibles qu'utiles.

Je trouvai la reflexion juste; & je l'adoptai avec d'autant plus de facilité & de plaisir, qu'elle convenoit parfaitement aux vues que j'avois, de procurer une nouvelle autorité aux diverses raisons que j'employois pour soutenir mes interêts, & aux pieces qui étoient entre mes mains, par la maniere dont je tâcherois de faire expliquer ce Ministre sur les unes & sur les autres.

Avant de quitter le Marquis de la Paz, je le priai de m'apprendre s'il avoit trouvé le moment de parler à la Reine au sujet de la gratification que je demandois? Il ne me répondit pas comme l'Archevêque d'Amida, que la chose lui avoit été impossible: au contraire, il me dit qu'il s'étoit

toit aquitté de ma commiſſion en préſentant mon Memoire à Sa Majeſté, qui avoit paru le recevoir avec bonté, mais ſans rien décider ſur ce qu'il contenoit. „ Que „ cela ne vous décourage point, ajoûta- „ t-il. Attendez que le Roi ſorte, & que „ vous puiſſiez lui parler. Je ſuis perſua- „ dé que vous aurez alors ſatisfaction. „ Comptez qu'à preſent les affaires les plus „ importantes languiſſent."

Il fallut me contenter de l'eſperance que le Marquis de la Paz me donnoit, malgré tout l'embarras où elle me laiſſoit pour ſubſiſter.

Une des principales occupations des partiſans du Cardinal de Fleury conſiſtoit à connoître ce qui ſe paſſoit chez moi, afin de juger par l'état de mes finances, ſi elles me permettoient de ſoutenir la dépenſe qu'une certaine bienſéance m'obligeoit de faire. Leur tranquillité ou leur inquietude dépendoit en quelque façon de leurs differentes obſervations à cet égard. Mais ce qui doit paroître encore plus ſingulier, c'eſt qu'ils ſe faiſoient un merite auprès du grand Miniſtre à qui ils vouloient plaire, par les avis qu'ils lui procuroient ſur cet article; que cet oracle de toute la France donnoit une atten-

attention particuliere au plus ou au moins d'abondance qui regnoit dans ma maison.

Comme il falloit, pour faire ces découvertes, multiplier les questions, & que je sus bientôt qu'elles partoient principalement de ceux qui composoient la Cour du Marquis de Brancas & de la Duchesse de St. Pierre, je m'étudiai à leur tenir tous les jours certains propos propres à les dévoiler. Tantôt je flattois leurs esperances, & tantôt je les détruisois. Appercevoient-ils dans les mesures d'œconomie que je feignois de tems en tems vouloir prendre, qu'il y avoit apparence que mes finances s'epuisoient? Je les voyois aussitôt se regarder furtivement, d'une maniere qui trahissoit la joye secrette que leur causoit cette découverte, & chercher, sous le specieux prétexte (1) de prendre à cœur mes interêts & de me donner des conseils, à mieux approfondir ma situation. Changeois-je en quelqu'autre occasion de langage; & sembloit-il que je formasse des projets d'achetter de la vaisselle & des meubles, ou de prendre une maison plus grande? la serenité disparoissoit de leur physiono-

(1) *Osculabantur mihi manus quidam, & ore vipereo detrahebant, & dolebant labiis, corde gaudebant.* Hieron. ad Asell.

ſionomie; on paroiſſoit diſtrait, & craindre de laiſſer échaper quelque marque de l'agitation que l'on reſſentoit. C'étoit en vain qu'ils ſe flattoient de m'en dérober la connoiſſance; j'éclairois de trop près leurs variations.

Mais quoique j'euſſe de plus en plus ſujet d'être convaincu de la juſteſſe de mes remarques, & par conſequent de la façon de penſer de ces perſonnes; je diſſimulai néanmoins la ſurpriſe & l'indignation qu'elle excitoit en moi. Le moindre éclat de ma part n'auroit ſervi qu'à augmenter leur animoſité; & c'eſt ce que je devois éviter. Le meilleur moyen de mortifier des gens capables de faire conſiſter leur ſatisfaction dans mes peines, étoit d'obtenir la place de Conſeiller d'Etat, ou la gratification que je demandois. Cette reflexion, & l'ennui de voir ma deſtinée ſi longtems en ſuſpens, fit que je redoublai mes ſollicitations auprès du Marquis de la Paz.

Il n'y a point de ſatisfaction qu'un homme à ſentimens elevés, deſire avec plus d'ardeur, que celle de reduire au ſilence la malice & l'envie, & d'anéantir les projets de ceux qui s'y livrent. Toutes mes démarches tendoient à remporter cette vi-

ctoire. Il me sembloit que le moment où je la verrois certaine, me dédommageroit par sa douceur, de toutes les amertumes & de toutes les contradictions que j'avois essuyées jusques alors.

Ce moment si souhaitté ne venoit point. Le parti de l'Ambassadeur de France travailloit avec autant d'ardeur à l'éloigner, que j'en avois à le faire naître. Mes représentations & mes instances échouoient contre celles qu'on faisoit à la Reine, de ne point mortifier sensiblement un Ministre, dont l'attachement lui étoit nécessaire dans la conjoncture présente; & mon innocence ne put tenir contre les préventions qu'on lui donnoit, que mon ambition étoit sans bornes, & qu'il ne convenoit pas à ses interêts, ni en Espagne ni en France, de la contenter.

Le Marquis de la Paz voyoit de près l'effet que ces reflexions produisoient sur l'esprit de cette Princesse. Incapable d'appuyer les sinistres idées que l'on donnoit à Sa Maj. contre moi, il n'osoit cependant par se hazarder à les détruire. Porté par la droiture & par la religion à me rendre toute sortes de bons offices, il étoit retenu par la crainte bien fondée qu'il avoit, de s'attirer à dos le Cardinal de Fleury, l'Ambassa-

baſſadeur de France, leurs partiſans en Eſpagne, & ſurtout l'Archevêque d'Amida, en contrediſant devant la Reine les inſinuations de ce Prélat.

Pour concilier dans cette occaſion l'obligeante attention qu'il vouloit avoir pour moi, de me cacher la reſiſtance que trouvoient mes deſſeins; avec les juſtes précautions qu'il croyoit devoir prendre pour ne rien hazarder qui le compromit, il chercha à gagner du tems en prolongeant mes eſperances, & en adouciſſant autant qu'il pouvoit la peine que me cauſoient les délais. Tantôt il louoit ma moderation, de ce que je n'inſiſtois pas trop à demander les graces qui m'avoient été promiſes; tantôt mon zele pour les interêts de leurs Maj. en France, & la prudence avec la quelle j'avois ſu ou prévenir les ſuites de la mauvaiſe volonté de mes ennemis, ou la déveloper à travers tous les artifices qu'ils avoient employés pour la dérober à mes yeux. En un mot, les réponſes (1) qu'il me faiſoit, contenoient

(1) Ceux qui ſont dépoſitaires des papiers qui m'ont été enlevés, pourront ſe convaincre de la verité du fait, en parcourant plus de 40 Lettres de ce Miniſtre qui s'y trouvent. Ils y verront même pluſieurs circonſtances que j'ai oubliées,

noient en quelque façon l'éloge de mes ſentimens & de ma conduite.

Je ne pouvois qu'être flatté de cette approbation, qui ajoûtoit un nouveau degré d'évidence aux differens faits que j'avois rapportés à ce Miniſtre, & qui font la matiere de ces Memoires: mais j'aſpirois à quelque-choſe de plus. Je voulois ſurmonter les obſtacles qui m'empêchoient d'arriver à mon but, & tirer, s'il étoit poſſible, du Marquis de la Paz, quelques éclairciſſemens ſur ce qui les concernoit, dont je puſſe me prévaloir. Je l'entreprenois vainement: il étoit continuellement ſur ſes gardes, & il n'y avoit pas moyen

bliées, faute de les notter dans ce qui m'a ſervi de canevas pour ces Memoires. J'oſe dire que j'en omets pluſieurs autres, par pure conſideration pour differentes perſonnes, qui, par trop de conſcendance pour les ſentimens du Cardinal, ont eu des procedés avec moi que je ne veux ni ne dois attribuer qu'à leur foibleſſe. Je ne prétens pas me faire ici un merite imaginaire, d'une moderation ſuppoſée. M. le Duc de SULLY, qui eſt vivant, qui m'a toujours conſtamment honoré de ſon amitié, & qui a lû il y a plus de 12. ans les papiers dont je parle, l'a remarqué dans ces Memoires, & me l'a dit dans une lettre qu'il m'a écrite depuis qu'ils commencent à paroître: il ne me refuſera pas de rendre temoignage à la verité.

yen de vaincre sa discretion. Contraint de rendre justice aux raisons d'une telle retenue, je ne lui en sus pas mauvais gré.

Je ne supportois pas avec la même resignation le peu d'égard que l'on avoit pour mes representations. Lorsque je reflechissois sur le peril où je m'étois exposé en France, sur l'embarras, l'inquiétude & les peines que m'avoit causé la commission dont leurs Maj. m'avoient chargé; j'étois aussi mécontent que peu édifié, que l'on me refusât une grace inferieure à celles qui m'étoient d'abord décernées pour prix de mes services; & que non content de cette dureté, on me fit encore languir inutilement après un secours, que j'avois en quelque façon démontré m'être absolument necessaire. Les menagemens qu'on pouvoit se croire obligé d'avoir pour le Cardinal de Fleury, me paroissoient aller trop loin, au moins sur ce dernier article; & ne pouvant par conséquent me persuader qu'ils eussent seuls été capables d'empêcher la Reine de m'accorder ce que je lui demandois, je conclus que cette Priceffe avoit enfin ajouté foi aux insinuations de mes adversaires.

Quand deux particuliers sont prévenus l'un contre l'autre; & qu'également susceptî-

ceptibles de bonne foi ils veulent ſe parler, rien ne leur eſt plus aiſé que de guerir de leurs ſoupçons : il n'eſt même pas rare, qu'un éclairciſſement ſincere reſſerre davantage les nœuds de leur amitié & de leur confiance.

Il n'en eſt pas de même auprès des Souverains. Leur rang met une ſi grande diſtance entre eux & leurs ſujets, qu'elle exclut cette cordialité & cette liberté de s'expliquer, ſi propre à raſſurer & à perſuader. La crainte de troubler leurs occupations ou leurs plaiſirs, d'abuſer de leur patience, & de faire naître en eux quelques mouvemens d'ennui & d'humeur en les entretenant longtems : cette crainte, dis-je, oblige à renfermer en trop peu de paroles ce qu'on doit leur expoſer, pour qu'il leur ſoit poſſible de connoître la verité. D'ailleurs les Princes ſavent qu'ils ſont plus expoſés à être trompés que le reſte des humains ; ils ſe livrent par conſéquent avec plus de reſerve ; & lorſqu'ils manifeſtent quelque ſoupçon ſur leur viſage ou dans leurs diſcours, à peine le reſpect (1) permet-il de le combattre. Il faut menager leur goût pour l'infaillibilité : le ſilence qu'il impoſe contribue

(1) *Penes regem noli videri ſapiens.* Eccl.C.VII.

à l'accroître ; & c'eſt ainſi que ſouvent les intentions les plus pures, reſtent, en s'éloignant du trône, cachées dans le ſombre nuage, qu'on eſperoit de diſſiper en s'en approchant.

Je n'étois ni moins ſuſceptible que les autres hommes, de l'impreſſion que fait la majeſté royale, ni plus à l'abri qu'eux d'éprouver les mêmes inconveniens que je viens de relever, en demandant une audience particuliere à la Reine. Mais comme c'étoit la ſeule reſſource qui me reſtoit, pour connoître en quoi conſiſtoient les préjugés qu'on lui donnoit contre moi, & pour eſſayer de les diſſiper, je crus ne devoir plus tarder de l'employer.

Avant de travailler à l'obtenir, il me parut neceſſaire de forcer le Marquis de BRANCAS à m'avouer, qu'il m'avoit caché les ſentimens du Cardinal de Fleury ſur mon ſujet, ou qu'au moins ils avoient entierement changé depuis ce qu'il m'en avoit dit à ſon arrivée. Mon intention étoit, s'il convenoit de l'un ou de l'autre, de ne pas faire ſemblant que je connuſſe les moyens dont il ſe ſervoit pour me nuire, & de le dégouter ſeulement de la foibleſſe qu'il y avoit à partager la mauvaiſe foi du Cardinal de

Fleu-

Fleury. Mais s'il persistoit à me la dissimuler, j'étois résolu de ne lui plus laisser ignorer les preuves journalieres que j'en avois, & de me prévaloir de tous les avantages que me procureroit son embarras à me répondre, ou le desir de soutenir les interêts du Cardinal, pour montrer ensuite à la Reine, jusqu'où j'avois poussé la moderation & la patience : & combien les artifices qu'on inventoit pour me priver de sa bienveuillance, devoient exciter son indignation.

Quoique blessé au vif du procedé du Marquis de Brancas, je n'avois rien changé à ma maniere d'agir avec lui. Je fréquentois sa maison à mon ordinaire : il ne pouvoit juger de ma mefiance, que par un peu plus de reserve que j'observois dans mes discours lorsque nous nous entretenions : il en usoit de-même envers moi, sans que je marquasse m'en appercevoir ; & peut-être me croyoit-il ou trop intimidé pour oser me plaindre, ou dans une incertitude volontaire sur ses dispositions à mon égard, que j'étois bien aise, pour mon repos, de ne pas trop approfondir.

Mon dessein étant de le tirer de cette erreur, je fus chez lui un jour au ma-

tin, afin de n'y trouver personne. On alloit le raser quand on m'annonça; & soit qu'il crût que j'avois quelque chose d'important à lui apprendre, ou qu'il soupçonnât que je venois lui faire confidence de mes resolutions sur ce qu'il savoit qui se passoit à mon sujet, il voulut absolument congédier ses gens, & satisfaire sa curiosité.

Quel motif, *me dit-il après que nous fumes seuls*, vous conduit ici de si bonne heure? Vous avez apparemment quelque raison particuliere d'en user ainsi?

„ Votre reflexion est juste, *repondis-* „ *je*, J'ai cru nécessaire d'avoir un en- „ tretien avec vous, qui puisse servir, „ non seulement à éclaircir certains dou- „ tes que j'ai, mais encore à diriger „ ma conduite; & comme vraisembla- „ blement vous n'auriez pas dans la „ journée le tems de m'écouter, j'ai pris „ ce moment-ci, où j'ai jugé que cela „ vous feroit plus facile."

Après ce début je me plaignis à lui, avec autant de moderation que de menagement, de tout ce que je découvrois & apprenois qu'il faisoit en secret, & de concert avec Made. de St. Pierre & l'Archevêque d'Amida, pour detourner leurs

Maj.

Maj. Cath. de m'accorder les graces que je demandois. Je lui dis que j'étois d'autant plus étonné d'une telle façon d'agir, que je me souvenois parfaitement combien il avoit desapprouvé celle du Comte de Rottembourg, quoique précisément la même; & que je n'aurois jamais imaginé qu'il fût tenté de suivre son exemple. Je lui demandai, ce qu'étoient devenues les protestations d'amitié qu'il m'avoit fait, soit par ses lettres, étant encore en France, soit de bouche à son arrivée; & comment je pouvois les allier avec les mauvais offices qu'il me rendoit, malgré les assurances positives & fréquentes qu'il m'avoit données de ne jamais mettre obstacle à ce qui pouvoit m'être avantageux, & de n'avoir reçu aucun ordre là-dessus en partant de Paris..

„ Vous est-il donc venu depuis peu „ cet ordre, *continuai je?* Sur quel mo„ tif est-il fondé? Vous revient-il que „ je traverse vos operations en cette „ Cour; & y fais je, à votre avis, le „ personnage d'un sujet infidele? En un „ mot, pardonnez si je vous demande, „ comme à votre prédécesseur, si c'est „ au nom du Roi que vous l'exécutez, „ ou simplement par déference pour M.

„ le Cardinal de Fleury. Votre réponſe „ décidera de la nature des ſentimens que „ je dois avoir, & de la maniere dont je „ dois me comporter."

Le Marquis que je regardois attentivement en lui parlant, me paroiſſoit fort embarraſſé à concilier ce qu'il éprouvoit intérieurement, avec ce qu'il vouloit me dire. Il falloit cependant répondre quelque choſe, & faire en ſorte que ce quelque choſe ne le compromît en rien, ni celui par les impreſſions duquel il agiſſoit, ni les perſonnes qui cooperoient à l'intrigue.

Dans cette vue il me repliqua avec quelque vivacité, que s'il m'avoit écouté ſans m'interrompre, ce n'étoit pas que mon diſcours l'embarraſſât, mais uniquement pour mieux connoître ſur quoi rouloient mes prétendus griefs; & que, puiſque je ſouhaittois une explication, il croyoit devoir m'aſſurer, que mes plaintes étoient mal fondées: Qu'il n'avoit entendu raiſonner que confuſément des graces que je demandois: que ſa curioſité à cet égard étoit très petite, & qu'il n'étoit pas plus occupé de la ſatisfaire, que de mettre aucun obſtacle à mes deſirs. Il ajouta, que ſi j'avois des ennemis à la

Cour

Cour d'Eſpagne, je ne devois point confondre leurs mauvaiſes intentions avec celles de Mr. le Cardinal & les ſiennes, ni les mettre de part l'un & l'autre dans les mauvais offices qu'on me rendoit.

Ma maniere de penſer ſur votre compte, *pourſuivit le Marquis de Brancas d'un ton plus doux*, n'a point changé. Je fais profeſſion d'être votre ami, & votre ſerviteur; & c'eſt parce-que je le ſuis ſincerement, que je me crois obligé de vous avertir, que vous ajoutez trop facilement foi à je ne ſai combien d'hiſtoires qu'on vous débite. Elles ſont abſolument dépourvues de fondement, au moins pour ce qui eſt le ſujet de notre entretien. L'idée où vous êtes que M. le Cardinal de Fleury vous eſt contraire, vous le fait trouver dans tout ce qui s'oppoſe à vos deſſeins. J'avoue, comme je vous l'ai dit en arrivant ici, que je ne le crois pas porté à les favoriſer en France: mais pour en ce pays, comptez qu'il ne s'embarraſſe en aucune façon de ce qui vous regarde. Vous ſavez ce que Mr. le Garde des Sceaux vous a écrit ſur cet article. S'il faut, pour achever de vous convaincre que Son Em. n'entre en rien dans vos affaires, une preuve parlante de ce qu'il

pense, je vais vous la presenter dans l'instant : c'est une lettre qu'Elle m'a écrite il n'y a pas longtems. J'espere après cela, mon cher Abbé, que vous conviendrez, que j'ai raison de vous conseiller un peu plus de circonspection par rapport aux faux avis qu'on vous donne, & un peu moins d'activité à votre imagination à se remplir de chimeres, qui n'aboutissent qu'à vous tourmenter inutilement.

Le Marquis de Brancas se leva en prononçant ces mots ; & après avoir cherché, parmi plusieurs lettres du Cardinal de Fleury, celle qui, selon lui, devoit me convaincre d'être un franc visionaire, il revint me joindre avec un air d'assurance qui m'auroit presque fait croire que je l'étois devenu, si le cœur ne m'avoit préságé, que la piece que nous allions voir me fourniroit matiere à me défendre, & à reclamer contre le jugement que l'Ambassadeur de France portoit de moi.

La Lettre en question, que ce Ministre me lut, paroissoit être une réponse au détail qu'il avoit fait au Cardinal, de la maladie de M. le Prince des *Asturies*, & des témoignages d'attachement que la nation Espagnole avoit donnés dans cette

occa-

occasion à son Altesse. Il falloit aussi qu'il eût parlé de moi à ce sujet dans sa relation, & que de plus il y eût fait entrer les liaisons d'amitié que j'entretenois avec le Comte de SALAZAR & *Dom Carlos* d'ARINAGA son neveu: car le Cardinal lui disoit, qu'il n'étoit pas surpris de l'apprendre, attendu que je possedois l'art de menager toutes sortes de partis, & d'employer pour cela (je cite ses propres termes (1)) la science des souterrains, que je possedois parfaitement. Il avouoit aussi fort cruement, que puisque leurs Maj. Cath. ne vouloient point s'en rapporter à ce qu'il leur avoit écrit sur mon sujet, il n'y avoit qu'à n'en plus parler, à propos de quoi il citoit au Marquis de Brancas le proverbe, *qui vult decipi decipiatur*; & pour le préserver obligeamment de tomber dans le même inconvenient, il lui faisoit un portrait de mon caractere très capable de le tenir en garde contre moi. Enfin il assuroit encore, qu'il regardoit avec une souveraine indifference ce qui me concernoit.

Le Marquis de Brancas me lisoit cette

S 6 lettre:

(1) Autant que je puis m'en souvenir, la lettre étoit écrite entierement de la main du Cardinal de FLEURY.

lettre avec la vivacité d'un homme, qui ſe flatte de reduire ſon auditeur à ne pouvoir repliquer. Il s'en falloit néanmoins beaucoup que je fuſſe dans le cas: mais jugeant plus utile à ma ſituation préſente de diſſimuler l'impreſſion que m'avoit fait ce que je venois d'entendre, que de m'attacher à conteſter avec l'Ambaſſadeur de France, je ne relevai l'amertume de la lettre du Cardinal, qu'autant que la choſe me parut néceſſaire, pour ne laiſſer aucun ſoupçon au Marquis de Brancas, que ma déference pour ſa maniere d'interprêter cette lettre fût plus artificieuſe que ſincere.

Ce fut dans ce ſens que lorſqu'il me demanda, après l'avoir fermée, ſi je perſiſtois à croire que le Cardinal voulût ſe mêler de mes affaires à la Cour d'Eſpagne; je lui repondis (non ſans me faire un peu de violence), que quoiqu'il me reſtât encore quelque leger ſcrupule à cet égard, j'eſperois de le diſſiper: que je le remercıois de la bonne intention qu'il avoit de m'en faciliter les moyens, en me communiquant la lettre qu'il venoit de me lire; & que, quoiqu'à parler naturellement elle ne me parût pas, autant qu'à lui, démontrer l'indifference

de

de M. le Cardinal sur mon sort, je voulois cependant m'en rapporter à la connoissance qu'il avoit, plus intime que moi, des sentimens de son Eminence.

J'abregeai le reste de l'entretien autant que la bienseance me le permit, & le Marquis ne me parlant point de l'Archevêque d'Amida, ni de la Duchesse de St. Pierre, je n'ajoutai pas un mot au peu que je lui en avois dit au commencement de notre conversation. Un soin plus important s'empara de toute mon attention: il s'agissoit d'arrêter les saillies de vivacité qu'excitoit en moi l'idée bizarre de Mr. de Brancas, de pretendre me prouver que le Cardinal de Fleury m'avoit oublié, en produisant une lettre, qui distilloit de toutes parts son animosité sur mon sujet. Les differentes pensées qui naissoient successivement dans mon esprit, me causoient une distraction, dont je craignois à tous momens de n'être plus le maitre. Je hâtai ma retraite, sous prétexte de laisser Mr. le Marquis en liberté de se faire raser & habiller; & en le quittant je pris la resolution, que je suivis depuis fidèlement, de ne lui jamais plus parler de rien qui eût rapport à mes interêts, & de me borner à lui rendre les de-

devoirs, que le caractere dont il étoit revêtu m'imposoit.

Je rencontrai dans l'Antichambre le Comte de Marcillac. Il y avoit apparemment attendu quelque tems la fin de notre conference. Ah! Ah! *me dit-il en m'abordant*, Vous vous y prenez de bon matin pour faire vos visites.

„ Et vous, *lui repliquai-je sur le même* „ *ton*, ne les commencez pas plus tard „ ce me semble." A quoi un peu trop de legereté me fit ajouter en riant: „ Entrez à présent chez Mr. l'Ambassadeur; „ j'ai fini ma confession; faites, quand il „ vous plaira, la vôtre.

Ce mot embarrassa le Comte de Marcillac; & il avoit tout l'air, en me quittant, d'un homme qui ne se sentoit nulle envie d'être éclairé par moi sur l'état de sa conscience.

Il n'étoit pas dix heures du matin, lorsque je sortis de l'Hôtel de l'Ambassadeur de France. Comme je devois un remerciment au Prince de *Nassau Siegen* (1),

au

(1) Il prenoit aussi à Madrid le titre de Prince d'*Orange*, en qualité d'héritier du Roi d'Angleterre GUILLAUME III. Et quoique son illustre naissance eût dû suffire pour lui attirer à la Cour d'Espagne toute la consideration qu'elle meritoit, il avoit assez mal à propos

au sujet d'un petit chat tacheté comme un tigre, que son Chancelier, qui m'étoit venu voir la veille, m'avoit apporté de sa part; j'allai lui rendre visite pour m'aquitter de ce devoir: ce fut inutilement, il étoit sorti de chez lui.

L'Ambassadeur d'Hollande n'étant pas loin de là, je dis à mon cocher de mener à sa porte. J'ai deja rapporté que ce Ministre étoit de mes amis, & qu'il m'en avoit donné plusieurs marques essentielles. Sa femme partageoit les mêmes sentimens. Je les voyois souvent, & familierement: de leur côté ils me recevoient avec

cru l'augmenter, en donnant à trois especes de Gentilhommes, qui composoient tout son Cortege, à l'un le titre de son Chancelier, & aux autres celui de son Grand & premier Escuyer. Ces grandes charges étoient peu lucratives. Le Chancelier avoit beaucoup de peine à maintenir l'union entre les deux derniers. Il pensa même être la victime de leur mesintelligence. Car sur ce qu'il la leur reprocha avec toute la gravité qu'exigeoit son emploi, ils l'attaquerent un soir dans sa Chambre, dont il sortit prudemment par la fenêtre, au risque de se casser les jambes: ce qui heureusement n'arriva pas. L'avanture fut bientôt sue, & divertit le public pendant quelques jours, aux dépens des grands Officiers & de celui qui avoit voulu les porter à vivre d'une maniere convenable à leur dignité.

avec plaisir. Je les trouvai seuls avec un Gentilhomme de leurs amis, qui demeuroit avec eux, & qui depuis passa, je crois, à la Cour de Prusse.

Dès que Made. VAN DER MEER m'apperçut, elle me dit: „ Vous me voyez avec mon grand tablier en bonne „ Hollandoise; mais vous permettrez „ qu'on vous reçoive ainsi. Nous venons „ de prendre du thé; voila encore tout „ l'équipage. En voulez-vous? C'est, „ comme vous savez, un amusement pour „ moi d'en faire. "

J'acceptai l'ofre. L'Ambassadrice fit rapprocher le petit fourneau d'argent qui tenoit l'eau chaude. Elle & le Gentilhomme dont je viens de parler, prirent une tasse de thé pour me tenir compagnie. Celui-ci s'étant retiré, nous restames tous trois à converser pendant quelques momens de choses indifferentes. La lettre du Cardinal, l'entretien que nous avions eu le Marquis de Brancas & moi, & l'usage que je meditois d'en faire, me donnoient en certains momens un air serieux & distrait, dont l'Ambassadeur & sa femme s'apperçurent.

Vous avez actuellement quelque chose en tète qui vous occupe, me dit le premier.

mier. Vous ne nous montrez point votre gayeté ordinaire. De quoi s'agit-il ?

„ D'un petit chat répondis-je en riant, „ que le Chancellier de Mr. de Naſſau „ me porta hier. L'honneur que m'a „ fait ce Magiſtrat, me donne l'air un „ peu important que vous me reprochez. Pardonnez-moi ce petit retour „ d'amour-propre.

Ah! ah! *me dit aſſez plaiſamment l'Ambaſſadeur*, Vous verrez que le bon Chancellier, faute d'occupation, va juger les chats ſur les goutieres, & qu'ils lui ont donné celui-là pour ſes épices. Mais avec votre permiſſion, & ſans prétendre vous preſſer indiſcrettement de nous dire votre penſée, ce n'eſt à coup ſûr ni aux chats ni aux rats du Juriſconſulte que vous ſongez à préſent.

„ J'en conviens, *repliquai-je*; & ce „ qui peut à cet égard exiter votre cu- „ rioſité, n'eſt pas aſſez important pour „ ne la point ſatisfaire. Voici dequoi il „ eſt queſtion. Vous ſavez, & Mada- „ me l'Ambaſſadrice auſſi, combien il „ y a de tems que je demande ici à con- „ noître à quoi l'on me deſtine. Ennu- „ yé de la lenteur avec laquelle on me „ fait attendre une réponſe, j'ai depuis

„ peu

„ peu redoublé mes sollicitations, afin
„ d'obtenir une décision; & lorsque j'a-
„ vois lieu de me flatter qu'on me l'ac-
„ corderoit, je trouve sur mon chemin
„ l'Ambassadeur de France, en embusca-
„ de avec toute la troupe des tracassiers
„ de son prédécesseur, qui font tous
„ leurs efforts pour m'arrêter. Piqué de
„ ce procedé, jai passé chez lui ce ma-
„ tin, pour m'en plaindre, & le prier
„ de m'expliquer par quel motif il en
„ use de la sorte avec moi, ou de m'a-
„ vouer ingenuement si Mr. le Cardi-
„ nal de Fleury lui en avoit donné l'or-
„ dre. Sa réponse a été, que quant à ce
„ qui lui est personnel, il est très éloi-
„ gné de mettre le moindre obstacle aux
„ bienfaits qu'on voudra maccorder:
„ qu'à l'égard de M. le Cardinal de Fleu-
„ ry, il ne pense absolument plus à moi.
„ Après ces assurances, pour me déli-
„ vrer tout-à-fait des terreurs paniques
„ que j'ai, selon lui, il m'est allé cher-
„ cher une lettre de cette Eminence,
„ qui lui mande, il est vrai, qu'il ne
„ veut plus parler de ce qui me regar-
„ de: mais, ne vous déplaise, il paroit
„ par la même lettre, qu'il ne prend
„ cette resolution généreuse & chrêtien-

„ ne,

„ ne, qu'après avoir fait tout son pos-
„ sible pour donner à leurs Maj. Cath.
„ les idées les plus odieuses de mon ca-
„ ractere; & n'ayant pu réussir à les
„ convaincre que le portrait est tiré au
„ naturel, il déplore leur entêtement,
„ & le peu de confiance qu'elles ont sur
„ cette article en ses lumieres, en leur
„ appliquant le proverbe, *Qui vult deci-*
„ *pi decipiatur.* C'est ainsi que Mr. l'Am-
„ bassadeur de France prétend dissiper
„ mes doutes sur son compte & sur ce-
„ lui de Mr. le Cardinal de Fleury. Ne
„ trouvez-vous pas tous deux, qu'il fau-
„ droit que je fusse bien incrédule, si je
„ refusois de me rendre à des temoigna-
„ ges aussi clairs & aussi précis que ceux-
„ là; & que j'en dois avoir toute la re-
„ connoissance possible.

Nous parlez-vous serieusement, *me dit alors Made. Van der meer*, ou nous comptez-vous une histoire faite à loisir, pour vous divertir aux dépens de ceux dont vous parlez: car je ne vous dissimule pas qu'elle me paroit extraordinaire au dernier point.

„ Je ne me rejouis nullement de ce
„ que je vous raconte, *repondis je;* com-
„ ptez que c'est la pure verité; & pour
„ mieux

„ mieux vous en convaincre, voici en„ core une petite circonſtançe que j'ou„ bliois. Elle me revient actuellement; „ & il eſt bon que vous la ſachiez: elle „ aidera à vous donner une juſte idée „ des perſonnages à qui j'ai à faire. Vous „ vous ſouviendrez aiſément, que je „ vous montrai il n'y a pas longtems „ une lettre de Mr. le Garde des Sceaux, „ dans laquelle il me diſoit, qu'on n'a„ voit jamais donné ordre à perſon„ ne de s'oppoſer aux graces qu'on vou„ droit m'accorder en cette Cour; „ & que Mr. le Cardinal de Fleury étoit „ fort ſurpris que j'ajoutaſſe foi à de tels „ diſcours. Qui n'auroit cru, après un „ tel avis, que je n'avois qu'à mena„ ger ici tranquillement mes interêts? „ Mais point du tout. Ce que Mr. le „ Garde des Sceaux m'aſſuroit, étoit „ une pure chanſon: car pendant que „ Mr. le Cardinal s'expliquoit ſi obli„ geamment, il avoue tout net à Mr. de „ Brancas, qu'il a écrit ſi ſouvent à leurs „ Maj. contre moi, qu'il en eſt las; & „ ſi fortement, qu'il n'a rien à ſe re„ procher ſur cet article: & que puiſque „ le Roi & la Reine ne veulent pas s'en „ rapporter à lui, il ne peut que leur di„ re, *qui vult decipi decipiatur*.

„ Eh

„ Eh bien! *continuai-je*, que penſez-
„ vous de cette petite contradiction où l'E-
„ minence tombe avec-même elle? Vous
„ paroit-il que la confuſion qu'elle attire-
„ roit à un particulier, ne ſauroit tom-
„ ber ſur un premier Miniſtre, Evêque
„ & Cardinal, & cenſé par là même
„ devoir tenir plus que perſonne le lan-
„ gage de la verité.

Vous n'oubliez rien, *me dit alors l'Ambaſſadeur d'Hollande en riant.* Si j'étois de votre Religion, je n'aimerois pas vous conſulter ſur l'examen de ma conſcience; vous tenez un compte trop exact de tout: vous me jetteriez infailliblement dans des ſcrupules. Je ne penſe pas que Mr. le Cardinal de Fleury vous appelle jamais, pour l'aider à diſſiper les ſiens. Dailleurs à la place où il eſt, on n'a pas beſoin d'éplucher les choſes de ſi près. Et de quoi auſſi allez-vous vous formaliſer? D'un leger défaut de memoire? Bon, bon! A l'âge où eſt parvenu Mr. le Cardinal, il compte ſurement que vous n'y prendrez pas garde.

„ Si c'eſt là ſon idée, *repartis-je*, elle
„ eſt mal fondée. Je ne m'accoutume
„ point à regarder comme une inadver-
„ tence, de parler d'une façon, & d'a-

„ gir

„ gir d'une autre. On ne dit pas dans
„ le même moment, sur tout lorsqu'il s'a-
„ git d'un éclaircissement, oui & non,
„ sans s'en appercevoir. Si c'est par ha-
„ zard l'intention de Mr. le Cardinal d'é-
„ tablir cette mode, je crois avec vo-
„ tre permission, qu'il ne laissera pas de
„ trouver (au moins hors de France)
„ quelque difficulté à la faire passer."

L'Ambassadeur d'Hollande, quoique naturellement serieux, étoit cependant d'un caractere mordicant. Il n'étoit deja pas trop satisfait du peu de communication que le Marquis de Brancas avoit avec lui; & il m'avoit assez clairement donné à entendre, qu'il le croyoit bien autant occupé du soin d'obtenir la Grandesse, que de celui de déterminer leurs Maj. Cath. à lever les difficultés qui tenoient le Congrès de Soissons dans l'inaction. Mon recit ne lui déplût donc pas; & soit qu'il cherchât à s'instruire toujours mieux sur ce qu'il devoit penser de Mr. de Brancas, soit qu'il voulût simplement s'amuser à m'entendre parler des nouvelles tracasseries qui se passoient à mon sujet, il prolongea tant qu'il put notre conversation. Enfin, avant de la terminer, il m'avoua qu'il lui étoit deja revenu, que l'Ambassa-

baſſadeur de France, & tout ce qui tenoit à lui, me traverſoient de tout leur pouvoir; & qu'il me trouvoit fort à plaindre, d'ètre ſans ceſſe expoſé à leur pourſuite.

Je ſentois de plus en plus combien il m'ètoit important de faire connoître à leurs Maj. la malignité de ce ces gens. L'entretien que je venois d'avoir avec le Marquis de Brancas m'en fourniſſoit des preuves inconteſtables : mais comment les faire parvenir au Roi & à la Reine, à moins d'obtenir une audience auprès de cette derniere? Et comment l'obtenir, au milieu d'une nuée de ſurveillans, reduit à faire paſſer ma demande par la bouche du Marquis de la Paz, trop prudent pour l'expoſer à ſa Majeſté, ſans la communiquer à l'Archevêque d'Amida. Il falut cependant m'y reſoudre, quitte à cacher à l'un & à l'autre mon veritable deſſein, ſous celui de vouloir repréſenter moi-même à la Reine l'embarras & le chagrin que me cauſoit ma ſituation préſente, & la ſupplier de l'adoucir en m'accordant le titre de Conſeiller d'Etat ou une gratification. Ce fut dans ce ſens que j'écrivis au Miniſtre, & que je parlai au Confeſſeur.

Leurs réponses furent assez uniformes. Ils convinrent que j'avois juste sujet de chercher à terminer par moi-même l'incertitude où j'étois; qu'ils souhaitteroient que le moyen que je voulois employer pour cet effet, reussit; mais qu'ils ne me cachoient point, qu'il leur paroissoit fort difficile que la Reine put trouver le moment de m'écouter: que cependant ils le proposeroient à Sa Majesté.

Pendant que j'attendois, avec assez peu d'esperance, d'apprendre le succès de ma démarche, la Cour du Marquis de Brancas, à qui l'Archevèque d'Amida l'avoit découverte, s'agitoit à la rendre inutile. J'ignore si ce Ministre avoit fait part à d'autres de la conversation que nous avions eue ensemble, ou s'il s'étoit contenté de s'en ouvrir au seul Comte de Marsillac, qui étoit entré chez lui précisément quand elle venoit de finir: quoiqu'il en soit je ne tardai pas à remarquer depuis ce moment là, parmi les creatures de ce Ministre, un empressement plus grand que jamais à penetrer mes desseins. De mon côté, démêlant sans peine le principe & le but de cette curiosité, je n'eus besoin ni d'afectation ni d'efforts pour éviter de la satisfaire. Il

leur

leur en coûtoit un peu d'avantage à me dérober la connoiſſance de leurs vues. L'agitation ou la tranquillité qu'ils montroient alternativement, n'étoient pas des ſignes équivoques du plus ou moins de facilité que j'avois à obtenir une audience.

Je n'étois pas alors accoutumé, comme aujourd'hui, à œconomiſer les reſſources de ma patience. L'épreuve où on la mettoit, ſympathiſoit mal avec ma jeuneſſe & ma vivacité; & m'ennuyant d'être reduit à ſpéculer continuellement ſur les phyſionomies, pour juger ſi l'on m'accorderoit ou non la grace que je demandois, je crus devoir prendre un moyen plus prompt pour ſortir d'une pareille incertitude: ce fut de m'expliquer avec l'Archevêque d'Amida, d'une maniere ſi préciſe & ſi claire, qu'il n'y eût plus de millieu entre les graces qu'on m'avoit fait eſperer, & une retraite honorable. Ce qui me détermina à m'adreſſer au Prélat plûtôt qu'au Marquis de la Paz, fut la reflexion que je fis, que quelque bonne intention qu'eût ce Miniſtre de me rendre ſervice, il ne pourroit prudemment s'hazarder à preſſer la Reine de m'écouter, ſans conſulter l'Archevêque; & que

la réponse de celui-ci devant indubitablement regler la conduite de l'autre, il falloit surmonter dans cette occasion la repugnance que javois de recourir à lui.

J'ètois bien moins en peine de ne pas plaider ma cause avec assez de force, que de tenir, dans les expressions que j'employerois, un juste milieu entre ce que le respect dû à Leurs Majestés, & l'interêt de ma réputation me prescrivoient; & comme j'allois entretenir l'homme du monde le plus capable d'étendre jusqu'à l'adoration le premier, & de rendre malignement ce que je dirois sur le second point; je dressai un espece de Memoire, contenant à peu près ce que je me proposois d'exposer. Mon intention étoit de le présenter au Prélat, sous prétexte de vouloir faciliter sa memoire à se rappeller toutes les parties de notre entretien, quand il en rendroit compte à la Reine. Je gardai aussi une copie de cette piece, pour la montrer au Marquis de la Paz. Cette déference me parut necessaire, pour le rendre temoin de ce que je confierois à l'Archevêque, & pour ôter ainsi à ce dernier la liberté d'alterer, ou de changer le sens de mes paroles.

Lors-

Lorsque j'allai chez l'Archevêque d'Amida, differentes personnes étoient avec lui, entr'autres *Dom Domingo* GENSINO Sicilien, qui fréquentoit assidûment la maison de l'Ambassadeur de France. Le Prélat, après quelques propos indifferens, me dit d'un ton assez haut pour être entendu, quoiqu'il parut me parler en particulier: „ Je n'ai pu encore „ faire naître l'occasion de demander à „ la Reine l'audience que vous souhaitez d'elle. Sa Majesté est toujours accablée d'affaires. Comptez cependant „ que je n'oublie pas la commission dont „ vous m'avez chargé. Je suis faché d'être hors d'état aujourdhui de vous annoncer quelque chose de plus positif. „

Ce n'est, repondis-je, ni la curiosité, ni l'impatience d'en savoir d'avantage qui me conduit ici. Je suis très reconnoissant de votre bonne volonté; & dans le desir sincere que j'ai de n'en pas abuser, je crois ne devoir pas insister davantage à vous prier de me procurer une audience de la Reine. J'ai formé un autre projet, qui vous paroîtra plus facile à exécuter. J'aurai l'honneur de vous en rendre compte quand vous me le permettrez.

L'Archevêque, après avoir marmotté

quelques mots, que je n'entendis qu'imparfaitement, me remit au soir du même jour, avant qu'il allât chez la Reine. Je le remerciai & me retirai.

L'heure du rendez-vous venue, je retournai à son appartement. Je trouvai le bon homme assis sur son lit. Je compris qu'il affichoit par cette attitude quelque incommodité, & qu'il falloit par conséquent abreger la matiere. Pour le servir selon son goût, je lui dis, qu'ayant reflechi serieusement & sans passion depuis plusieurs jours, sur les difficultés que je rencontrois à soutenir ma situation en Espagne, & à y obtenir quelque distinction ou emploi, je venois le prier de faire agréer à Leurs Majestés que je me retirasse à Rome, & de joindre à cette permission quelque legere marque de leur bienveuillance, qui pût servir de preuve au public qu'Elles étoient contentes de ma conduite, avec une lettre de leur part au Cardinal BENTIVOGLIO (1), afin que cette Eminence connût, quand j'arriverois dans la Capitale de la Chrêtienté, qu'Elles m'honoroient de leur protection.

L'ar-

(1) Il avoit été Nonce en France; & il étoit alors chargé des affaires de la Cour d'Espagne à Rome.

L'Archevêque parut étonné de ma proposition, & plus embarrassé encore d'y répondre. Il ne savoit s'il devoit l'accepter ou la combattre, ignorant quel seroit à cet égard le sentiment de Leurs Majestés. Le premier parti, qui tendoit à le débarrasser de moi, étant le plus conforme à son inclination, fit enfin pancher la balance. Après bien des soupirs sur les traverses que l'on essuyoit en ce monde, il me dit, que quoique mon éloignement lui fit de la peine, il avouoit que Rome étoit un sejour fort convenable pour moi; & qu'il étoit naturel, vu les circonstances où j'étois, que je le préferasse à tout autre: qu'au surplus il ne pouvoit s'empêcher de croire & de me dire, que Leurs Maj. seroient surprises de ma resolution.

„ Voici, dis je au Prélat, un petit „ Memoire, qui contient les raisons sur „ lesquelles elle est fondée. J'ai été bien „ aise de les mettre par écrit, pour ne „ point abuser de votre tems & de votre patience, & pour que vous puissiez plus facilement en rendre compte à Leurs Majestés. "

En disant ces mots je lui présentai mon Memoire, & voulant ensuite me

 retirer,

retirer, il m'arrêta, & me fit rasseoir auprès de lui.

Ce Memoire contenoit un détail exact & circonstancié des intrigues que l'Ambassadeur de France renouvelloit contre moi, & des ressorts que l'on faisoit jouer pour me priver de la bienveuillance de la Reine, & me mettre par conséquent hors de portée d'obtenir, ni même d'esperer aucune grace.

Je n'avançois rien qui ne fût prouvé par la conduite qu'on avoit tenue avec moi depuis mon retour de France; & après quelques reflexions un peu vives, à dire vrai, sur l'indifference avec laquelle on me livroit au ressentiment & à la mauvaise volonté du Cardinal de Fleury, je concluois, qu'étant apparemment devenu inutile ou suspect, il me sembloit qu'on ne pouvoit condanner, que j'évitasse de jouer plus longtems un rolle si indécent, & que je songeasse à ne pas devenir à la fin l'objet de la risée & du mépris du public.

Je remarquai que l'Archevêque lisoit le Memoire avec attention, & qu'il lui faisoit impression. Quand il l'eut parcouru, „ Vous voyez, j'espere, à pré-„ sent, lui dis-je, que ce n'est ni pas-„ sion ni legereté qui me déterminent „ à

„ à souhaitter de me retirer ; & qu'il
„ ne m'est pas plus possible de suffi-
„ re à la dépense qu'il faut que je fas-
„ se ici, que de soutenir les assauts
„ continuels que j'y essuye. La medio-
„ crité du revenu que je me suis reser-
„ vé en prenant l'Etat Ecclesiastique,
„ ne compâtit point avec la premiere,
„ ni mon état & mon caractere avec
„ cette espece de guerre continuelle."

L'Archevêque, qui, par ce qu'il venoit de lire, avoit tout lieu de soupçonner, que je n'ignorois pas au moins une partie de ce qui se tramoit contre moi entre l'Ambassadeur de France, la Duchesse de St. Pierre & lui, se trouva précisément dans la situation de ceux, qui, se sentant coupables, fuyent les éclaircissemens & les questions qui pourroient les mener trop loin. Il se repentoit alors à coup sûr de m'avoir retenu. Mais la faute étoit faite ; & se voyant obligé de parler, il prit le parti de combattre d'une maniere vague & générale l'opinion où j'étois, qu'on me rendoit de mauvais offices auprès de la Reine, en m'assurant, qu'au moins il ne s'en étoit pas apperçu.

C'est à tort, ajouta-t-il, que vous vous imaginez qu'on ne veut plus vous em-

 ployer.

ployer. Je suis persuadé que le Roi & la Reine sont dans cette intention ; & je ne sache pas que M. le Cardinal de Fleury songe actuellement à la traverser.

„ Vous placez à propos, repartis je, „ le mot actuellement. Si vous datiez „ de plus loin, vous courriez risque de „ vous tromper. Je serois en droit de „ vous contredire, & même, avec vo- „ tre permission, de vous prouver, que „ vous seriez dans l'erreur. ”

Si je vous pressois présentement, me dit l'Archevêque avec quelque vivacité, de tenir l'engagement que vous prenez, je crois que je vous embarrasserois. Vous ajoutez trop facilement foi, trouvez bon que je vous le dise encore, aux discours des gens, ici & en France, à qui vous vous confiez. Vous leur attribuez un caractere de verité qu'ils n'ont pas ; & la prévention où vous êtes à cet egard vous empêche de voir, que l'on cherche uniquement à vous inquieter. Si vous voulez vous convaincre que ma reflexion est juste, priez ceux dont vous estimez les avis si bien fondés, de vous donner quelque preuve de ce qu'ils avancent. Je suis persuadé qu'il leur sera impossible de le faire : & de votre côté, Monsieur, je le dis sans vouloir vous offen-

offanser, ni douter de votre bonne foi, d'où pourriez-vous les tirer ces preuves?

,, D'où, Monseigneur, repondis-je à l'Ar-
,, chevêque en l'interrompant? Du Car-
,, dinal lui-même, & de l'Ambassadeur
,, de France, puisque ce dernier m'a
,, montré, il n'y a que peu de jours,
,, une lettre du Cardinal de Fleury,
,, qui déclare nettement, qu'il est reso-
,, lu de ne plus parler de moi à Leurs
,, Majestés, attendu qu'il s'apperçoit
,, que c'est inutilement, & qu'Elles ne
,, s'en rapportent pas à ce qu'il leur é-
,, crit. Verifiez vous-même quand il
,, vous plaira, avec Mr. de Brancas, si
,, cette lettre existe ou non. Je ne re-
,, fuse pas, malgré tous les préjugés aux-
,, quels vous me reprochez que je me
,, livre, d'être présent à l'explication.
,, J'offre même d'y porter une autre let-
,, tre de Mr. le Garde des Sceaux, que
,, je vous ai communiquée, & dans
,, laquelle celui-ci me tient de la part
,, de M. le Cardinal de Fleury un
,, langage diamétralement (1) opposé.
,, Nous tâcherons tous trois de l'accor-
,, der avec lui-même; & je m'y prê-
,, terai sans peine, vû l'habitude ou je
,, suis d'interprêter benignement ces for-

T 5 ,, tes

(1) *Mentita est iniquitas sibi*, Psalm. 26.

„ tes de petits menſonges volatils de
„ Son Eminence.

„ Eh! bien, Monſeigneur, continuai-
„ je, il me ſemble qu'il ne m'eſt pas ſi
„ difficile que vous le penſiez il y a un
„ moment, de vous prouver, que les
„ ſentimens de Mr. le Cardinal de Fleu-
„ ry ſur ce qui m'intereſſe, ſont toujours
„ les mêmes, & que c'eſt le calme qu'on
„ m'annonce à cet égard qui eſt imagi-
„ naire, & nullement la juſte appréhen-
„ ſion que j'en ai."

L'Archevèque, qui peut-être ne ſavoit pas que je fuſſe ſi bien inſtruit, n'entreprit point de conteſter un fait auſſi certain que celui que je citois; & ſans excuſer ni cenſurer le Cardinal de Fleury, il eut recours, pour terminer notre converſation, à des propos généraux, mêlés de temoignages d'une eſtime toute particuliere qu'il avoit pour moi, & de la part qu'il prenoit aux contradictions que j'eſſuyois: diſcours qui ne ſignifioient autre choſe que le deſir qu'il avoit de ne rien dire qui pût le compromettre avec perſonne, & de ſe menager le tems de conſulter, avant de me donner une réponſe poſitive, ceux dont il ſuivoit les conſeils. Il me pria ſeulement, avant que je le quittaſ-
ſe,

ſe, que nous puſſions nous revoir dans deux ou trois jours.

Comme je ne pouvois douter que tout le parti de l'Ambaſſadeur de France ne ſouhaittât ardemment de me voir éloigner, j'étois porté à croire qu'il ſe réuniroit, pour ſolliciter qu'on m'en accordât la permiſſion, & qu'une certaine bienſéance obligeroit Leurs Majeſtés à l'accompagner de quelque grace. C'étoit à quoi je bornois tous mes deſirs : il me ſuffiſoit de me retirer d'une maniere, qui ne reſſentît ni le chatiment, ni la diſgrace, & de me mettre à l'abri d'un orage qui duroit depuis ſi longtems. J'en enviſageois le moment avec joye ; & c'étoit ſans peine que je cedois le champ de bataille à mes ennemis. Mais quoiqu'ils duſſent être contens d'une telle victoire, ils ne la jugerent pas encore aſſez complette. En un ſens il étoit flatteur pour eux de m'obliger à quitter l'Eſpagne ; mais il falloit que ce fût ſans qu'on m'accordât ni protection ni bienfait : cette condition manquant, on trouvoit que l'avantage étoit plus de mon côté que du leur, & qu'honoré de la protection de Leurs Maj. à Rome, je trouverois bien le moyen de m'en ſervir pour y contenter mon ambition. Il

parut donc plus convenable de me tenir dans une ſituation, où je ne pouvois manquer d'être bientôt reduit à recevoir la loi qu'on voudroit m'impoſer, & qui d'ailleurs accoutumoit de plus en plus le public à croire, que l'oubli & l'obſcurité alloient être mon partage.

J'ignore l'uſage que l'Archevêque d'Amida fit de mon Memoire, & de ce que je lui avois repréſenté verbalement, ni comment la diſpoſition où j'ai dit qu'il m'avoit paru, d'approuver mon deſſein & de le favoriſer, changea. Quoiqu'il en ſoit, quand je retournai chez lui, il me dit, qu'il n'étoit pas à propos de ſonger à quitter l'Eſpagne, ni d'inſiſter à ce qu'on m'en accordât la permiſſion; & afin que je cruſſe l'avis bon, il ne m'entretint que de l'aſſurance certaine où je devois être, que Leurs Maj. me nommeroient inceſſamment à l'Ambaſſade de Turin.

Le Prélat ajouta, qu'on me fourniroit amplement de quoi la ſoutenir; & que je devois bannir de mon eſprit l'idée, que Leurs Maj. conſultaſſent Mr. le Cardinal de Fleury ſur l'uſage qu'Elles voudroient faire de moi dans leurs Etats ou ailleurs.

„ Une telle attention de leur part,
„ conti-

„ continua-t-il, ne pourroit tout au plus
„ avoir lieu, que dans le cas que vous
„ dussiez retourner en France: & ce
„ n'est pas où vous irez."

Le Marquis de la Paz ne me parla pas moins affirmativement sur le dessein où l'on étoit de m'employer bientôt. Je suis persuadé qu'il le croyoit réel: on le trompoit cependant, aussi bien que moi; car on ne songeoit qu'à m'amuser.

Au reste pour m'empêcher d'appercevoir que l'on me jouoit, & rallentir mon ardeur à demander une déclaration sur ma destinée, on eut recours à deux moyens, dont je ne pus démêler l'artifice que dans la suite. Le premier fut de communiquer au Marquis d'ARVILLARS, Ambassadeur de Sardaigne, arrivé depuis peu à Madrid, le prétendu choix que Leurs Maj. étoient disposées de faire de moi, pour m'envoyer à la Cour du Roi son maître: & le second, d'engager le Marquis de Brancas à me prier de le suivre à l'*Escurial*, où il méditoit d'aller passer quelques jours. On étoit bien aise que cette petite absence me détournât de suivre mon projet avec une attention & une vivacité qui embarrassoient.

Le Marquis d'Arvillars, de qui, pour mieux

mieux jouer la Comedie, on n'exigea point de garder le fecret qu'on lui avoit confié, me parla à cet égard d'une maniere auffi polie qu'obligeante; & j'avoue que ce qu'il me rapporta, diffipa presqu'entierement l'inquietude que m'avoit caufée l'avis different & plus vrai qu'on me donna, que le parti qui fe qualifioit d'ètre celui de la Reine, convertiffoit en furcroit de preuves de ma partialité fecrette pour M. le Prince des Afturies, & de l'étendue de mes vues, l'empreffement que je montrois d'aller à Turin, & que la méfiance qu'on infpiroit à Sa Maj. fur mon compte, faifoit plus de progrès que je ne penfois.

Quant au voyage de l'Efcurial, comme tout ce qui avoit rapport à mes deffeins étoit communiqué au Marquis de Brancas, & que l'Archevèque ne lui laiffa pas ignorer, que je me prévalois des prétendues marques de l'indifference du Cardinal de Fleury, qu'il m'avoit montrées, pour preffer une décifion, il embraffa avec ardeur l'occafion d'arrèter mes follicitations, & me preffa fi fort de le fuivre, que je ne crus pas devoir m'opiniâtrer à refufer fa propofition.

Malgré tout le foin qu'on prenoit à me perfuader, que je pouvois furement com-

compter sur les promesses qu'on me prodiguoit, je ne laissois pas de veiller à mettre en sureté les diverses démarches que j'avois faites en France, en tâchant toujours de recouvrer les lettres originales du Cardinal de Fleury, que Leurs Maj. avoient entre leurs mains. Pour cet effet je renouvellai mes instances à l'Archevêque d'Amida & au Marquis de la Paz; & je fus exprès chez tous les deux, avant le petit voyage de l'Escurial, les prier, sur tout le Prélat, de m'obtenir enfin cette restitution.

Celui-ci, des bons offices duquel elle dépendoit absolument, me promit de représenter de nouveau à la Reine la justice de ma demande, & de retirer les lettres en question. Il me tint parole: mais quand ce dépôt fut en sa puissance, ce ne fut pas du soin de me le remettre qu'il s'occupa.

La necessité de débrouiller le cahos d'intrigues & d'artifices, qu'on ne se lassoit point de mettre en œuvre contre moi en Espagne, m'a engagé à en conduire le recit sans interruption, jusqu'au tems où l'on se croyoit assuré de me voir succomber incessamment. Il eût peut-être été plus à propos d'épargner au public un détail si ennuyeux: mais en le retranchant, comment auroit-il pu appercevoir l'enchainement

ment insensible des circonstances, par lequel on préparoit ce qui devoit combler les desirs du Cardinal de Fleury; je veux dire, ma sortie d'Espagne? Je dois donc, ce me semble, paroître excusable, d'être descendu jusques dans les minucies, & d'avoir conduit le Lecteur, sans lui laisser le tems de prendre haleine, par les routes tortueuses & compliquées que s'étoient frayées mes ennemis, pour arriver au précipice où ils se proposoient de recueillir le fruit de ma chûte.

Au surplus, quelque justes qu'ils crussent les mesures qu'ils avoient prises pour hâter ma perte, on les verra tout à coup détruites. La confusion qu'ils m'apprêtoient se convertira en un espece de triomphe. Mais cette prosperité sera passagere : elle ne servira qu'à exciter une tempête encore plus violente, & qu'à me précipiter enfin dans un naufrage, d'où, privé de tout secours, on ne s'attendra plus que je puisse échaper. C'est desormais la matiere des Tomes suivans. Ce que contient celui-ci, après avoir fait autrefois le sujet de mes peines, est devenu présentement, à l'écrire, un espece d'amusement pour moi. Finissons-le, en souhaittant qu'il puisse également contribuer à celui du Lecteur.

Fin du Tome sixieme.

PIECES

PIECES
JUSTIFICATIVES
Pour le TOME *VI.*
DES MEMOIRES
DE Mr. L'ABBÉ
DE MONTGON

a



N°. I, II, III, & IV.

LETTRE *de M. le Cardinal de* ROHAN *à M. l'Abbé de* MONTGON.

à Saverne *le* 25. *Août* 1727.

J'AI été agréablement ſurpris, Mr., & très touché de recevoir de vos nouvelles. J'aurois bien deſiré pouvoir profiter davantage du ſejour que vous avez fait à Paris: mais vous avez vu par vous-même, que je n'étois pas le maître de faire ſur cela tout ce que j'aurois voulu. Je ſouhaitte Mr., que vous ſoyiez heureuſement arrivé en Eſpagne, & que vous puiſſiez y perfectionner l'ouvrage ſi deſiré de la reconciliation entre nos deux Rois. Vous n'ignorez pas quels ſont mes ſentimens. Mon attachement pour le feu Roi me rendra toujours la perſonne du Roi d'Eſpagne auſſi chere qu'elle eſt reſpectable. J'adreſſe cette Lettre au Pere de l'Aubruſſel, mon ancien ami; & je le prie de vous faire reſſouvenir de moi de tems en tems: c'eſt un Religieux de grand merite, & dont je ſais que vous faites cas. Perſonne ne vous honore Mr., plus parfaitement que moi, & n'a pour vous un plus parfait attachement que

le Cardinal de ROHAN.

LETTRE *de Mr.* CHAUVELIN, *Garde des Sceaux de France, Ministre & Secretaire d'Etât, à Mr. l'Abbé* de MONTGON.

AUSSI-TÔT que je reçus, Monsieur, la Lettre qui étoit adressée à Mr. le Duc de CHAULNES, je la lui envoyai. Je ne l'ai point vu depuis.

Il eût été bien à souhaitter que nous n'eussions plus eu que des remercimens à faire à Leurs Maj. Cath., de la bonté qu'Elles auroient montré pour la nation Françoise, en terminant les difficultés qui arrêtent l'ouverture du Congrès. Je ne desire rien tant au monde, que la parfaite & indissoluble union des deux Couronnes, qui nous intéressent sincerement; & le plus heureux jour de ma vie sera celui où je la verrai consolidée, selon mes vœux & mes desirs les plus ardens. Je vous supplie Mr., d'en être aussi persuadé, que des sentimens que j'ai pour vous: personne ne vous honore plus parfaitement que je fais

Ce 4. Decembre 1727.

Signé CHAUVELIN.

LET-

LETTRE *de Mr. le Marêchal* D'HUXELLES *à Mr. l'Abbé* de MONTGON.

à Verſailles *le* 6. *Decembre* 1727.

J'AI reçu Mr., avec un veritable plaiſir, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & je n'en aurai pas moins d'apprendre, que vous avez en Eſpagne tous les agrémens que vous méritez. Si le public en eſt cru, vous êtes à portée de les obtenir bien-tôt; mais ſon ſuffrage, quoique bon, n'eſt pourtant pas toujours celui qui décide: ce que je puis vous aſſurer, c'eſt qu'il vous eſt favorable. Nous languiſſons après la déciſion finale du Roi d'Eſpagne; ſon intérêt, autant que celui de l'Europe, demande qu'il veuille bien ne la plus differer. Les raiſons qu'il a de l'accorder, deviennent de plus en plus importantes. Vous ſavez ce que je vous ai ſouvent dit ſur cet article: les reflexions que contient votre Lettre ne me font point changer de ſentiment. Je ſuis avec la plus ſincere eſtime &c.

LETTRE *de Mr. le Marêchal Duc de* VILLARS *à Mr. l'Abbé* de MONTGON.

à Verſailles *le* 8. *Decembre* 1727.

J'AI reçu, Mr., la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20. du mois dernier. Je vous rends mille graces de vos atten-

tions à faire ma cour à S. M. Cath. Il suffit qu'Elle ait connu ma parfaite joye de la réconciliation, par la Lettre que j'ai pris la liberté de lui écrire; & ce que vous voulez bien me dire de la justice qu'Elle rend à mes sentimens, me tient lieu de la réponse. J'ai entendu la lecture des dépêches qu'a rapportées le Courier *Banieres*; & je veux toujours esperer le rétablissement de la tranquillité. Mrs. les Ambassadeurs d'Espagne m'ont fait l'honneur de manger chez moi; & la santé de L.L. M.M. a été célébrée avec autant de zele & d'ardeur par les François, qu'elle pouvoit l'être par les Espagnols. Je vous supplie de continuer à leur faire ma cour, & d'être bien persuadé que l'on ne peut, Monsieur, vous honorer plus parfaitement que je le fais, ni vous être plus fidelement devoué.

Signé le Maréchal Duc *de* VILLARS.

N°. V.

EXTRAIT *du Traité entre le Roi de la* Grande-Bretagne *& le Duc de* Wolffenbuttel, *signé à* Westmunster *le* 6. *Decembre* 1727.

Le Préambule porte,

QUE la Serenissime Maison de *Brunswick-Luneboürg* ayant toujours tâché de conserver & de cultiver une étroite amitié entre toutes ses branches, ce qui a non-seulement contribué à la gloire & au bonheur de la dite Serenissime Maison; mais aussi à l'avantage de la Religion Protestante, dont cette Maison a tou-

toujours eu les intérêts à cœur, Sa Maj. Brit. Electeur de Brunswick-Lunebourg, & Son Altesse Seren. le Duc de Wolffenbuttel, jugeants qu'il est à propos, pour le bien de leur Maison & de la Religion Protestante, de serrer les nœuds de leur ancienne amitié, en se donnant une garantie reciproque pour leurs Etats, sans cependant avoir aucun dessein de porter aucun préjudice à l'Empereur & à l'Empire, ou à aucune autre Puissance, ont donné leurs Plein-pouvoirs à leurs Ministres soussignés, qui sont convenus des Articles suivans.

I. Il y aura une étroite amitié, & une sincere, ferme & constante union entre le dit Roi & le dit Duc, qui seront fidelement observées de part & d'autre, ensorte que leurs intérêts seront les mêmes, & qu'ils s'opposeront à tout ce qui pourroit porter préjudice à l'un ou à l'autre, conformément aux Traités & Conventions qui subsistent entre les deux branches de leur Serenissime Maison.

II. Les Parties Contractantes s'engagent reciproquement de s'assister de leurs bons offices. Et comme le Roi de la Grande-Bretagne promet au Serenissime Duc la garantie de ses Etats; le Duc promet au Serenissime Roi sa garantie pour la défense de ses Royaumes de la Grande-Bretagne & d'Irlande, & de ses Etats en Allemagne: & le Serenissime Duc renouvelle l'engagement où il est par le Traité de Zell, de faire tout son possible pour conserver la possession de la Forteresse de Brunswick, & de ne la livrer jamais à qui que ce soit.

III. En cas que les Etats des Parties Contractantes soient en danger d'être attaqués ou envahis, alors elles concerteront ensemble les

a 4 moyens

moyens de repousser leurs ennemis; & régleront incessamment la proportion des secours qu'ils doivent se donner reciproquement; lesquels, de la part du Duc, seront tout au moins de cinq mille hommes.

IV. Le Serenissime Duc ayant représenté au Serenissime Roi; que pour se mettre & se maintenir en état de remplir tous les engagemens où il entre par ce Traité, il sera obligé de faire de grandes dépenses, le Seigneur Roi promet de payer au dit Duc la somme de vingt-cinq mille livres Sterling par an, pendant l'espace de quatre ans, de trois en trois mois, à compter du jour de la Ratification du present Traité.

V. En cas que, contre toute attente, en haine du present Traité, quelque Prince ou Etat voulût insulter les Etats ou Villes du Serenissime Duc de Wolffenbuttel, ou lui faire quelque tort ou préjudice, Sa Maj. Brit. promet & s'engage de le garantir d'une telle insulte.

VI. Ce Traité d'Alliance & d'amitié sera ratifié; & les Ratifications échangées dans l'espace de six semaines. En foi de quoi &c.

Signés (*L. S.*) DEVONSHIRE. p.
(*L. S.*) *C.D.* COMTE de DEHN.
(*L. S.*) TOWNSHEND.

(*L. S.*) TREVOR. c. p. f.
(*L. S.*) HOLLES NEWKASTLE.
(*L. S.*) *R.* WALPOLE.

Article separé.

Comme par le troisieme Article du Traité signé aujourd'hui, le Serenissime Duc s'engage, le

le cas avenant, de fournir au Seigneur Roi un corps de cinq mille hommes : & Sa dite Alteffe Sereniffime ayant repréfenté le grand inconvénient que ce lui feroit, fi le dit Corps de troupes étoit tranfporté dans la Grande-Bretagne ou en Irlande ; le Sereniffime Roi confent, que les dits cinq mille hommes ne foient pas obligés de paffer dans les dits Royaumes de Sa Majefté ; mais qu'ils foient employés à remplacer ceux qui feront tirés des Etats de S. M. en Allemagne, ou à fervir de Garnifon aux Places des Etats Généraux, à la place des Troupes des dits Etats qui pourront paffer dans les Royaumes de Sa dite Majefté &c.

N°. VI. & VII.

ADRESSE *des Seigneurs au Roi de la Grande-Bretagne.*

NOUS les très obéïffans & très fideles Sujets de V. Maj., les Seigneurs Spirituels & Temporels, affemblés en Parlement, demandons permiffion de remercier très humblement V. Maj. de fon gracieux Difcours émané du Trône, & de la féliciter des grandes efperances qu'il lui a plu de nous communiquer, de voir bien-tôt la Paix & la tranquillité publique retablies.

Nous fommes interieurement convaincus que ce font là les fuites de la fermeté avec laquelle V. Maj., comme Souverain de ce Royaume, a foutenu fes Droits ; fermeté qu'elle a fû temperer par un noble renoncement à foi-même, en fe privant

de tout le succès & de la gloire que V. Maj. auroit pu se promettre de ses armes dans une guerre juste & nécessaire, dans la seule vuë de procurer à vos Sujets le repos & la prosperité. C'est une disposition d'esprit véritablement grande dans un Prince tel que V. Maj. initié de si bonne heure dans l'Art de la guerre, & formé par la Nature pour les plus grands exploits militaires, d'aimer mieux procurer la paix à ses Sujets, que de les conduire à la victoire; & de préferer d'illustrer son Regne par les acclamations de la sincere reconnoissance d'un peuple heureux, plutôt que par la splendeur des triomphes.

Toujours animé d'un soin tendre pour la prosperité de son Royaume, V. Maj. nous a témoigné de la maniere la plus remplie de bonté & d'affection, combien elle a été touchée de la situation désagréable où les affaires ont été depuis quelque tems : ce qu'on ne peut cependant imputer qu'à une nécessité absoluë, que toute la prudence humaine ne pouvoit prévenir. Mais quels que soient les inconvéniens qui en sont arrivés, nous les trouvons legers lorsque nous voyons que V. Maj., en véritable Pere de ses Etats, est sensible aux incommodités que souffrent ses Sujets : Et comme V. Maj. a rejetté avec justice toutes les propositions injurieuses à son honneur, & préjudiciables à l'intérêt de son Peuple, nous ne pouvons douter que les efforts que V. M. fera, conjointement avec ses Alliés, pour mettre fin aux troubles & aux desordres de l'Europe, ne soient bien-tôt suivis d'un succès desiré.

La nature de ces Négociations ne pouvoit pas manquer de les faire trainer dans cette longueur dont V. M. a la bonté de têmoigner son regret :

regret ; & la patience que V. Maj. a, en procedant uniquement d'un ardent desir de procurer à ses Sujets une paix sûre & honorable, doit être un motif de fidelité, d'obéissance & de gratitude, qui anime toute la Nation à faire éclater le zele le plus ferme & le plus constant, pour la défense de l'honneur de V. M. & des droits de la Couronne : si, contre toute attente, il arrivoit que la sûreté de son Peuple requit des remedes plus forts que ceux des Negociations, en ce cas là nous serions toujours très contens de nous reposer sur la bénédiction de Dieu, sur la valeur & la conduite de V. M.

C'est pourquoi nous concourons respectueusement avec V. Maj. dans le sentiment qu'il est absolument nécessaire de soutenir les Alliés, & de cultiver & augmenter la fidélité mutuelle que nous voyons avec tant de satisfaction s'observer entre V. Maj. & eux, en continuant les préparatifs qui nous ont amené à une vuë si prochaine de la paix, afin que V. Maj. ne soit pas hors d'état de défendre par la force, quoique contre son gré, ses droits, qui, comme nous sommes persuadés, seront maintenus par les voyes de la douceur.

Les assurances que V. M. nous donne du desir qu'elle a de diminuer la depense publique ; & la pleine certitude où nous sommes, qu'elle le fera avec tout le soin & le ménagement possible, nous obligent de la maniere la plus forte, à faire tous nos efforts pour soutenir les mesures sages & necessaires dans lesquelles V. Maj. persevere avec tant de fermeté, pour établir une paix solide & durable.

V. Maj. nous prévient au-delà de ce que nous pouvions raisonnablement attendre dans la con-

joncture présente, par la condescendance qu'elle a de vouloir bien informer son Parlement qu'elle nous fera remettre les Articles Preliminaires, & les Traités & Conventions qui pourront être rendus publics sans un préjudice manifeste.

V. Maj. nous donne une nouvelle preuve de son attention à suivre le véritable intérêt & l'avantage particulier de ce Royaume, en voulant bien avoir la bonté de nous recommander une chose aussi importante que l'est l'encouragement des Matelots. Le poids que les forces navales de la Grande-Bretagne ont eu si recemment & si visiblement, pour la défense de l'honneur de la Couronne de V. Maj., & les droits & possessions de notre Patrie, fait une trop vive impression sur nos esprits pour ne pas entrer avec empressement dans une délberation si utile & si nécessaire, afin d'engager les Mariniers à s'enroller d'une maniere plus convenable à l'humanité & à la clémence du Prince qu'ils doivent servir, & aux libertés dont ils doivent jouïr & qu'ils doivent défendre, au lieu des voyes de contrainte dont on s'est servi jusqu'à présent.

Nous ne saurions donner des preuves plus fortes de nôtre obéïssance envers V. M., & de notre amour pour la Patrie, qu'en expediant avec unanimité, zele & promptitude les affaires publiques. Et nous esperons que le Parlement convaincra tout le monde, qu'aucuns de vos Sujets ne seront assez las de leur propre bonheur pour souhaitter de voir, par envie ou par malice, les affaires publiques embarrassées, ou pour fomenter des difficultés au-dedans pour interrompre nos esperances: nous regarderions ces personnes comme des incendiaires, indignes du nom

nom Breton; ils feroient deteftés parmi nous, & même meprifés chez l'etranger par ceux dont ils voudroient foutenir la caufe. La jufte indignation qu'un caractere fi denaturé exciteroit dans le cœur de vos fideles Sujets, les animeroit à redoubler leur zele pour le fervice de V. Maj. & pour le foutien de fon gouvernement, duquel dépend notre profperité & l'efperance d'une heureufe paix. Comme nous fentons vivement le bonheur dont nous jouïffons fous le meilleur des Gouvernemens, adminiftré par le meilleur des Rois; nous ferons voir que nous connoiffons tout le prix de ces grands biens, en n'ayant d'autres conteftations parmi nous que celle de faire éclater à l'envi l'un de l'autre, notre zele pour les conferver, pour acroitre la félicité, & pour rendre le regne de V. M. auffi doux & auffi glorieux pour Elle, qu'il eft heureux & avantageux à fon Peuple.

ADRESSE *de la Chambre des Communes.*

NOUS les très obéïffans & fideles Sujets de Votre Majefté, les Communes affemblées en Parlement, demandons permiffion de remercier très humblement V. Maj. de fon gracieux Difcours émané du Trône, & de reconnoître de la maniere la plus refpectueufe, la part qu'il a plu à V. Maj de prendre, avec tant de tendreffe & d'affection, aux inconveniens qui ont paru depuis quelque tems, par la fituation facheufe & defagréable des affaires de l'Europe.

Nous fommes fenfibles aux foins continuels & infatigables que V. M. a pris depuis que nous jouïffons du bonheur de fon Regne, pour terminer les diferents, & rétablir la tranquillité de l'Euro-

l'Europe; & au desir que V. Maj. a témoigné d'affranchir son Peuple des charges causées par les approches d'une guerre, & de lui procurer les suites heureuses d'une paix sûre, honorable & solide. Nous croyons qu'il est aussi impossible qu'aucune dificulté puisse survenir, qui prévienne les bons effets que nous attendons de sa prudence, comme il est impossible qu'aucun événement puisse nous faire oublier les marques que nous avons déja reçues de son affection.

Nous ne sommes pas moins sensibles à la fermeté que V. Maj. a fait paroître, en refusant absolument d'admettre des explications des Préliminaires injurieuses à son honneur, & préjudiciables à l'intérêt de cette Nation. Nous croyons que c'est également pour sa gloire & pour notre bonheur, que V. M. a fait voir à tout le monde, qu'elle prefere le soin de son Peuple à toute autre considération; & que même celle de la paix de toute l'Europe, quelque importante qu'elle soit, n'est pas capable de la détourner de la resolution qu'Elle a prise de ne point se soumettre aux demandes qu'on lui fait, ou ceder aucun point par où nos possessions auroient pu être envahies, nos intérêts préjudiciés, ou nos privileges contestés.

Et puisque, par ce retardement, que S. M. a jugé à propos aussi juste à Elle-même que nécessaire à ses Peuples, l'accommodement n'a pas été rompu; mais uniquement diferé pour notre avantage, nous demandons la permission de féliciter V. M. des prochaines esperances du succès de ses Négociations, qui ne peuvent remplir plus efficacement nos souhaits, comme garands de notre prosperité, qu'en repondant à l'attente que nous avons de la sagesse de V. Maj.

Mais,

Mais, au cas que V. Maj. vint à être frustrée de fon attente, de voir bien-tôt la paix & la tranquillité publique retablies ; & afin que Votre Peuple ne refte plus longtems dans cette incertitude, dans laquelle la politique des autres tâche de nous maintenir ; & que d'ailleurs nous puiffions être en état de nous faire droit, fi la néceffité nous y oblige, nous fommes refolus, tant pour notre propre intérêt que pour nous acquitter de ce que nous devons à l'honneur de V. M., de la mettre efficacement en état de fe faire rendre juftice, & de maintenir les poffeffions, les avantages & les Privileges de fon Peuple.

Vos Communes accorderont pour cet effet les fubfides néceffaires pour le fervice de l'année courante, avec unanimité & la plus grande fatisfaction ; bien perfuadées que V. Maj. ne demandera aucun fubfide à fes Sujets qu'Elle ne jugera pas abfolument néceffaire pour leur repos, intérêt & pour leur fûreté. Et comme nous fommes refolus, quels que foient les fubfides que nous leverons, d'avoir égard aux voyes les moins onereufes à fon Peuple, nous avons une pleine fatisfaction, en confiderant que nous pouvons entierement nous repofer fur la juftice de V. M. & fur fa fageffe, que les fubfides que nous accorderons feront conftamment emploiés d'une maniere qui foit la plus avantageufe à fon Peuple. Nous n'avons jamais douté, même avant la gracieufe promeffe de V. M., que, conformement à fa bonté paternelle envers fon Peuple, qu'Elle ne profite de toutes les occafions pour diminuer de tems en tems les dépenfes publiques, ainfi qu'il conviendra pour notre avantage, fans mettre en danger notre fûreté.

Les

Les assurances que V. M. nous a données, de la sincerité & de la constance avec laquelle Elle est persuadée que nos Alliés rempliront, en toute occurrence, leurs engagemens, & épouseront la cause commune, nous donne la plus grande satisfaction, quelques formidables ou nombreux que puissent être les dangers futurs & les difficultés qu'on ne peut prévoir: nous ne pouvons nous imaginer qu'il puisse en arriver, que la prudence de V. M., son habileté & son experience, jointe à l'assistance de son Parlement, à la fermeté de ses Alliés, & à la bravoure de son Peuple, ne surmonte avec facilité.

C'est le devoir indispensable de ceux qui ont un juste sentiment de l'importance du Commerce & de la Navigation de ce Royaume, de pourvoir à l'encouragement de nos Matelots; & la justice demande, que nous ayions un soin charitable pour ceux qui, en servant fidelement leur Patrie, sont devenus également incapables de continuer les mêmes services, & de pourvoir à leur subsistance: C'est pourquoi nous demandons permission d'assurer V. M., que nous prendrons cette matiere en consideration; & que, dans cette occasion, de même que dans toute autre, nous aurons les égards dûs à la très gracieuse recommandation de V. Maj.

S'il se trouve quelqu'un qui soit assez mal informé, d'avoir de vaines esperances de profiter des disputes ou diferens qui pourroient arriver parmi nous, nous sommes convenus, de concourir généralement dans toutes nos déliberations, avec zele & fermeté, à l'intérêt de V. M. & au bien public, afin de détruire avec efficace ces esperances si mal fondées. Nous sommes persuadés que nous ne pouvons donner de plus fortes

fortes preuves des demonstrations constantes de notre devoir envers le meilleur des Rois ; & comme nous sommes convaincus, que les efforts de V. M. tendent toujours à nous rendre un peuple libre & heureux, nous nous croirions indignes des bienfaits & des bénédictions de son regne, si, de notre côté, nous négligions dans la moindre partie, à le rendre aussi grand, aussi heureux & aussi glorieux qu'aucun de vos augustes prédecesseurs.

N°. VIII, & IX.

LETTRES *de S. A. R. l'Infant de Portugal* Dom EMMANUEL, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

De Bayonne *le* 15. *Decembre* 1727.

VOTRE derniere Lettre m'a fait tout le plaisir possible, par l'esperance qu'elle me donne du bon succès de mes prétentions : tout ce que vous m'y mandez, m'oblige d'autant plus sensiblement, que, selon mes souhaits, tout se menage secrettement, & d'une façon que ma gloire, au cas d'un mauvais succès, ne souffrira aucune atteinte : ainsi, mon cher ami, j'approuve votre solide reflexion, de ne point engager LL. MM. Cath. à écrire au Roi de Portugal, jusqu'à ce que nous soyons informés des derniers & positifs sentimens de Madame la Duchesse & de Mr. le Duc. Lorsque j'en serai pleinement instruit, je vous adresserai mes lettres pour cet effet. Je crois

pourtant qu'il feroit bon, que me trouvant ici auprès de la Reine Douairiere d'Espagne ma tante, je lui fisse part de mon projet & des soins que vous vous donnez pour le faire réussir: c'est pourquoi faites-moi le plaisir de communiquer à L. L. M M. Cath., comme incessamment je vais faire l'ouverture de mon dessein à ma chere tante; car il semble que ce seroit manquer à ce que je lui dois, que d'attendre qu'elle fusse instruite par un autre que par moi, d'une négociation si importante pour moi.

Que ferai-je, mon très-cher ami, pour reconnoitre tous les soins obligeans dont vous me prevenez: marquez-moi, je vous prie, ce que je puis faire pour votre service; car vous me trouverez toujours disposé à vous obliger, comme étant, avec une singuliere affection,

Votre bon ami
Signé EMMANUEL.

De Bayonne *ce* 17. *Janvier* 1728.

L'ATTACHEMENT que vous me témoignez m'engage à vous renouveller ma reconnoissance. J'espere que les bontés dont Madame la Duchesse m'a toujours comblé, me procureront une réponse favorable & décisive sur la lettre que vous lui avez écrite, persuadé qu'elle renferme tout ce qu'il faut pour l'accomplissement de mes desirs.

Je suis & serai toute ma vie
Votre sincere ami EMMANUEL.

N°. X.

EXTRAIT *d'une Lettre de Mr. d'*ADONCOURT, *Commandant pour le Roi à* Bayonne, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

du 26. Avril. 1728.

MONSEIGNEUR le Prince de Portugal m'a envoyé chercher ce matin, pour me prier de vous faire des complimens de sa part, & de vous dire qu'il vous écriroit incessamment. On n'a appris que hier à notre bonne Reine, la mort de sa niece la Princesse de Sultzbach : Sa Maj. en est fort affligée. Elle me dit l'autre jour de vous prier d'écrire toujours au Prince sur le même ton que vous aviez fait, ayant une grande confiance en vos bons conseils. &c.

N°. XI.

LETTRE *du Pere de l'*AUBRUSSEL, *Precepteur de M. le Prince* des Asturies *& des Infans, à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

MONSIEUR

NOus étions tentés de nous croire laissés dans l'oubli, quand j'appris hier que

vous étiez arrivé assez tard, & que, par pure bonté, vous étiez monté jusqu'aux Capucins, pour nous honorer de votre visite. Mr. le Comte de Marcillac, que je rencontrai heureusement, m'apprit celà presque au moment que l'étude des Princes alloit commencer; ce qui ne me laissa pas le loisir de m'informer où l'on pourroit profiter de votre bien-venue; mais franchement, Mr., il n'y a pour cela qu'un moyen sûr, dont il me semble que nous étions convenus, & c'est de venir à l'heure dinatoire, & à prendre en patience un mauvais repas, pour nous donner une excellente compagnie. Choisissez un jour, & pour risquer moins ayez la bonté de nous le marquer. Le R. Pere de la Roche partagera avec vous, si vous le voulez, la mortification du jeune capucin: après cela, si le tems est praticable, nous vous promenerons par les bois, où vous verrez force Daims, Cerfs, & Sangliers. Comme la chasse est peu frequentée, ils jouïssent d'un repos qui les rend assez familiers, & se passent fort bien de l'honneur d'être tués par des mains Royales. Il est dificile que depuis tout le tems que nous n'avons eu l'honneur de vous entretenir, la conversation tarisse si tôt. Mes respects très-humbles à votre hôte illustre, Mr. le Comte de Marcillac, qui m'a paru d'une santé très-florissante. Je suis, avec un très respectueux & inviolable attachement

Votre &c.
de l'AUBRUSSEL.

du Pardo *ce* 23. *Janvier* 1728.

N°. XII.

LETTRE *de Mr.* VAN-DER-MEER, *Ambassadeur d'Hollande, à M. l'Abbé de* MONTGON.

à Madrid *ce* 30. *Janvier* 1728.

VOus ne me devez, Monsieur, aucun remerciment sur ce que vous a dit Mr. Stalpart : tous ceux qui vous connoissent ne peuvent sans injustice, vous refuser le même témoignage au sujet des bruits ridicules qu'on a fait courir. Je n'en connois point les Auteurs ; mais quels qu'ils soient, je crois qu'ils font sagement de se tenir cachés.

Ma femme vous fait mille complimens. Venez demain matin prendre du thé avec nous ; elle vous promet de vous recevoir avec son grand tablier, & de vous regaler de beurre frais de la Casa-del-Campo. Je vous envoye les dernieres Gazettes d'Hollande : il paroit par ce qu'elles raportent, que les divertissemens sont grands à la Cour de Dresde.

On ne peut rien ajouter, Monsieur, aux sentimens d'attachement avec lesquels je suis Votre &c.

N°. XIII.

LETTRE *de S. A. R. l'Infant de Portugal* Dom EMMANUEL, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Bayonne *ce* 16. *Fevrier* 1728.

JE ne répondis point à votre penultieme lettre, parce que j'attendois celle que vous esperiez être décisive : cependant vous voyez qu'elle ne peut être telle que vous la souhaittiez & que je l'esperois. Aussitôt que j'aurai la réponse de la Reine, je vous en ferai part. Quant à Mr. le Duc, & Mad. la Duchesse, ils auront bien compris, que vous & moi avons procedé de bonne foi, & persistons dans les mêmes sentimens : mais eu égard aux Préliminaires de leurs Altesses, je ne puis rien ajouter aux démarches que j'ai faites, sans compromettre leur gloire, la mienne & la vôtre. Ainsi, mon cher ami, je suis persuadé que leurs Altesses, au cas que l'affaire ne réussisse point, nous rendront toujours la justice due à notre sincerité. Je vous prie de saluer de ma part Mr. l'Archevêque Confesseur de la Reine & Mr. le Marquis DE LA PAZ; & priez, s'il vous plait, Mr. l'Archevêque, de vous remettre la lettre que la Reine doit m'écrire sur le sujet dont il est question. Je suis en attendant, du meilleur de mon cœur, *Monsieur*

Votre très sincère ami,
EMMANUEL.

N°. XIV.

LETTRE *du même au même.*

à Bayonne *ce* 29. *Fevrier* 1728.

VOus pouviez surement, *Monsieur*, en conséquence de la lettre que je vous écrivis, en vous adressant celles que je vous priai de remettre au Roi & à la Reine d'Espagne, entrer en négociation avec le Marquis d'ABRANTES, sans attendre une nouvelle commission de ma part. Je m'attendois que L L. M M. Cath. feroient difficulté de s'emploier, dans les circonstances présentes, pour mon établissement avec Mad. de SENS: mais je devois cette démarche à la protection & à l'amitié dont elles m'honorent. Je prévoiois bien d'ailleurs, que personne au monde n'étoit plus propre que l'Ambassadeur du Roi mon frere, par la confiance bien fondée qu'a Sa Maj. dans cet habile Ministre, à travailler, conjointement avec vous, à la réussite de notre projet. Je consens donc que vous en conferiez avez lui : c'est un des bons Serviteurs & Ministres qu'ait le Roi mon frere ; & je suis convaincu qu'il ne négligera rien pour mon avantage. Je ne veux ni ne demande rien, qu'autant que mon frere & mon Roi l'approuvera : je laisse absolument le maître, comme il est de mon devoir, Sa Majesté, de régler les articles & conditions, tant du Contrat de mariage, que du lieu de mon habitation. Je vous repete, mon très-

cher ami, ce que je vous ai autrefois dit &écrit, que je crois que Dieu m'appelle à cet établissement. Je n'ai, grace à Dieu, aucune ambition; je ne pense qu'à me fixer, pour travailler solidement à mon salut. Demandez bien à Dieu, que si c'est là sa sainte volonté, il rende le cœur de mon frere favorable à cet établissement. Concertez avec le Marquis d'ABRANTES les moyens les plus propres à réussir: je vous avouerai en tout, bien convaincu que l'un & l'autre ne chercherez que mes interêts, sous le bon plaisir du Roi mon frere; mais je vous prie, mon cher ami, que le tout se fasse secrettement & le plutôt qu'il se pourra; car je ne puis pas demeurer long-tems dans la situation où je suis. Faites bien mes amitiés au Marquis; & assurez-le de ma part, que je n'oublierai jamais les services qu'il me rendra dans cette occasion, & qu'il trouvera toujours en moi un bon & solide ami.

Je suis avec beaucoup de reconnoissance Votre très sincere ami, EMMANUEL.

N°. XV.

LETTRE du même au même.

à Bayonne *ce* 22. *Mars* 1728.

JE vous remercie, mon cher ami, de tous les soins & les mouvemens que vous vous êtes donnés pour m'obliger dans cette négociation. Vous voyez bien que j'avois raison de vous dire, que le succès devant dépendre

des

des Préliminaires, l'affaire échoueroit. Je suis convaincu que le Marquis d'ABRANTES auroit voulu me servir, s'il avoit vu jour à réussir auprès du Roi mon frere. Priez le Seigneur pour moi, afin qu'il m'inspire ce qui me convient pour mon salut : je vous ferai part du parti auquel je me déterminerai avec la grace de Dieu.

Je serai toute ma vie, du meilleur de mon cœur,

Votre sincere ami
EMMANUEL.

N°. XVI.

LETTRE *de Mr. le Duc* * *de* NOAILLES, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Versailles *le* 27. *Fevrier* 1728.

JE reçois avec reconnoissance, *Monsieur*, la continuation de votre attention & de votre amitié pour moi. J'approuve infiniment le parti que vous avez pris, de suspendre l'exécution de l'affaire dont je vous avois prié, jusqu'à ce que vous trouviez les dispositions favorables, & que la personne avec qui vous devez la traiter soit rétablie : je m'en repose entierement sur vous ; & comme vous avez bien voulu commencer, vous acheverez quand vous le jugerez à propos, & que l'oc-

* Aujourd'huy Maréchal de *France*.

casion en sera venue : ce sont des choses auxquelles le retardement ne peut préjudicier, & il seroit dangereux au contraire de les faire à contre-tems.

On est fort inquiet ici de la santé du Roi d'Espagne ; & s'il est permis de parler de ses sentimens particuliers, je suis extrémement touché de son état. Si vous trouvez l'occasion de lui faire ma cour, ne m'oubliez pas, mon cher Abbé, je vous en prie, & d'être bien convaincu des sentimens d'estime & d'amitié avec lesquels je suis pour toujours,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,

Signé *le Duc de* NOAILLES.

N°. XVII.

LETTRE *du même au même.*

à Paris *le* 25. *Avril* 1728.

JE ne puis assez vous marquer, *Monsieur*, combien je suis touché & reconnoissant de tout ce que vous avez fait dans la négociation dont vous avez bien voulu vous charger pour moi auprès de LL. MM. Cath. Je juge par le succès, de ce que je dois au négociateur. Rien ne pouvoit me faire un plus sensible plaisir que d'être assuré par vous, qu'Elles veulent bien penser sur mon compte, com-

comme j'ose dire que le méritent les sentimens de respect & de dévouement que j'ai toujours eu pour Elles. J'avoue que rien n'étoit plus triste pour moi, que d'imaginer que celà put être autrement, & de voir que les preuves de mon fidele & ancien attachement, que les services, j'ose dire, que j'ai été assez heureux de rendre, que les graces que j'ai reçues de la main liberale & bienfaisante du Roi d'Espagne, que les bontés, &, s'il m'est permis de le dire, que le goût naturel que ce Prince m'a toujours témoigné avoir pour moi; que tout celà, dis-je, se trouvât comme anéanti & entierement éfacé, par les mauvais offices que la jalousie, l'envie & la calomnie ont fait inventer contre moi: c'est ce que je ne pouvois Mr., supporter tranquillement, malgré toute ma soumission aux ordres de la Providence. Je crois qu'il est des cas où il ne nous est pas permis de ne point nous justifier, & de ne pas faire connoitre la verité. Je vous l'ai déja dit, & je le repete hardiment, je ne voudrois pas une demi heure de conversation avec LL. MM. pour les convaincre entierement de la droiture de ma conduite, & de la sincerité de mes sentimens: mais vous avez plus fait que je ne pourrois faire moi-même, & je dois, à votre amitié & à votre attention pour mes interêts & pour ma satisfaction, l'heureuse tranquillité dont je vais jouïr; puisque vous m'assurez, *Mr.*, qu'il ne reste aucun nuage, & que je puis compter, comme par le passé, sur les bontés & sur la bienveuillance de leurs Majestés.

Je vous demande de vouloir bien encore leur en marquer ma parfaite reconnoissance,

& suppléer à ce qu'il pourroit manquer aux expressions des deux Lettres que je joins ici, pour le Roi & pour la Reine. Je vous en envoie une aussi pour Mr. le Marquis DE LA PAZ : il est trop juste que je lui marque ma sensibilité, sur la maniere dont il est entré dans ce qui pouvoit me faire plaisir. Je vous prie d'achever votre ouvrage, en rendant toutes ces Lettres, & en les accompagnant de tout ce que vôtre esprit & votre amitié pour moi vous feront penser de plus convenable, pour l'interpretation de mes veritables sentimens.

Je ne puis vous dire quelle joye j'ai ressentie du rétablissement de la santé du Roi d'Espagne. De la maniere dont vous m'en parlez, il paroit qu'il est infiniment mieux qu'avant sa maladie. Dieu le conserve, & le maintienne en santé aussi long-tems que je le desire: si celà est, il surpassera les ans de Nestor.

Je vous suis très obligé des nouvelles que vous me mandez sur la nomination des charges de la Maison de Mr. le Prince & Mad. la Princesse des *Asturies* : nous n'en avons nulle à vous dire de notre Cour ; tout se prépare pour le Congrès. Au surplus, je ne sais rien qui mérite votre curiosité. Mr. le Duc de la ROCHEFOUCAULT est mort en deux jours d'une attaque d'apoplexie, & est reveré autant qu'il le méritoit. Toute notre vieille Cour s'en va très vîte, & je serai bientôt le Doyen : il ne reste dans tous les grands Officiers de la Maison du Roi, que Mr. de TERMES, premier Gentilhomme de la Chambre, & Mr. l'Evêque de *Metz* premier Aumonier, de plus ancien que moi.

Adieu,

Adieu, *Monsieur*, je ne vous en dirai pas davantage pour aujourd'huy : je sors d'une maladie dont les commencemens ont été très-serieux, & dont j'ai beaucoup de peine à me rétablir, étant encore très-foible. Soyez bien persuadé de la veritable reconnoissance que j'ai de votre amitié, & de votre attention pour moi ; & qu'on ne peut rien ajouter aux sentimens avec lesquels je suis très-veritablement,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,
Signé le Duc de NOAILLES.

N°. XVIII. & XIX.

EXTRAITS *de deux Lettres de Mr. d'*ADONCOURT, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Bayonne *le* 8. *Mars* 1728.

JE n'ai pas manqué, *Monsieur*, d'exécuter au pied de la lettre, tout ce que vous m'avez marqué, pour faire savoir à notre illustre ami ce que vous lui demandez pour vous acquitter à propos de sa commission ; j'ai même pris la précaution de lui faire rendre ma Lettre par un homme sûr. Il m'a fait donner de ses nouvelles l'ordinaire dernier par Mr. ROBIN, qui est de ses amis. Vous savez qu'il n'a pas un moment à lui pendant son quartier. J'ai été charmé d'appren-

dre que vous trouviez jour à vous acquitter de sa commission, cela réssuscite une espérance que j'avois perdue.

Je plains fort la personne * qui s'est laissé séduire aux subtilités Italiennes : je l'en aurois cru desabusé ; mais avant de le condanner tout-à-fait, je voudrois savoir au vrai quelles sont ses instructions ; car il m'en a paru très-religieux observateur. Je serois bien faché qu'il vous eût manqué en rien : il me paroit qu'il compte son affaire finie & qu'il se fait un grand plaisir de s'en revenir en France.

J'attends avec impatience de pouvoir parler à notre bonne Reine ** , pour lui dire de vôtre part tout ce que vous me marquez. Sa Maj., quoique beaucoup mieux, n'est point encore visible. &c.

à Bayonne le 12. Avril 1728.

C'Est moi, *Monsieur*, qui vous dois des remercimens infinis de la confiance que vous me marquez, par ce que vous m'apprenez des paquets que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par votre lettre du 5. Je suis charmé du plaisir, & du service essentiel que vous avez rendu à notre illustre ami : je le connois assez pour vous assurer qu'il y sera sensible, car je sais qu'il a toujours tendrement aimé Sa Maj. Cath., dont il m'a montré plusieurs Lettres qui le flattoient infiniment. Vous avez soutenu une bonne cause ; car je sais qu'il n'avoit rien dans le fonds à

* Mr. de ROTTEMBOURG.
** Douairiere d'Espagne.

à se reprocher, lorsqu'on lui fit d'horribles calomnnies : enfin, Mr. celà est digne de votre belle ame. J'observerai exactement votre maxime de garder un grand secret : je n'en parlerai à qui que ce soit que vous ne me le permettiez : je n'en ouvrirai pas la bouche à Mr. de Rottembourg ; mais je tâcherai, avec toute la circonspection imaginable, de découvrir quel sujet l'a pu refroidir avec vous, après vous avoir eu les premieres obligations. Il m'écrivit par son Courier qu'il dépêcha le 7. au matin pour porter à la Cour la nouvelle de son départ, après avoir terminé heureusement l'affaire pour laquelle le Courier Anglois avoit été dépêché. Jamais homme ne m'a paru plus content de s'en revenir en France, & personne plus mortifié de rester, que Mr. JEANNEL qu'il a laissé : il craint que ce retardement ne lui fasse perdre la place de Secretaire du Congrès, que Mr. le Cardinal de FLEURY lui avoit promise. Je souhaitte de tout mon cœur que LL. MM. soient revenues au *Retiro*, & que la santé de Sa Maj. se rétablisse entierement. . . . . Au surplus j'ai fait passer par une voie sure le paquet en question, notre ami ayant approuvé l'homme dont je m'étois servi, & mandé de n'en point prendre d'autres en pareil cas.

Comme la poste de France n'est point encore arrivée, je n'ai point de nouvelles plus positives du départ de Mr. le Marquis de BRANCAS, que les dernieres, qui étoient pour le 14. ou le 15.

J'eus l'honneur de voir hier pour la troisieme fois notre bonne Reine, qui est ici. Sa santé se fortifie tous les jours : je ne manque

point

point une occasion de lui faire votre cour ; & Sa Maj me charge toujours de vous faire ses complimens & amitiés, &c.

N°. XX. & XXI.

Copie *d'une Lettre de* Constantinople, *du* 27. *Novembre* 1727.

Que direz-vous, *Monsieur*, de la glorieuse paix que les *Turcs* viennent de conclurre avec la *Perse*, dont nous apprenons la nouvelle dans un tems où l'on croioit tout perdu ici, & où certainement l'on se feroit contenté à beaucoup moins. On peut dire que la fortune de cet Empire a tout fait : & voici comment la chose s'est passée. Les Ministres voyant que les troupes Ottomanes ne vouloient point combattre contre celles d'Ashraf-Kan, & que le découragement & la superstition avoient formé, pour ainsi dire, une barriere insurmontable aux progrès des armes Ottomanes, ils envoierent ordre sur ordre à Ahmed-Kuprули, Pacha de *Babylone*, Seraskier & Commandant l'Armée Turque, de faire la paix avec Ashraf-Kan, aux conditions les plus supportables, vu les facheuses circonstances où l'on se trouvoit : mais Ahmed-Pacha, jeune & ambitieux, piqué de la déroute de l'année passée, n'a point voulu se conformer à ces ordres, ayant juré par Mahomet qu'il auroit sa revanche. Les ordres de la Porte étoient précis pour lui ; mais

mais les soldats suivoient les siens. Il avoit assemblé une armée de 60. mille hommes *Arabes* & *Kurdes*, de la fidelité desquels il s'étoit assuré, & qui ne sont pas si superstitieux que les Turcs. Ayant pris le chemin d'*Ispahan* avec cette armée, il rencontra à deux journées de cette ville, auprès d'une forteresse, appellée *Ezepcolen*, l'armée ennemie, commandée par le Vizir ZOULA, principal Ministre d'ASHRAF. Les deux armées étant en présence AHMED-PACHA envoia un deputé à ZOULA, pour lui dire, qu'enfin le jour de décider ce grand different étoit venu; qu'il n'avoit donc qu'à accepter la paix aux conditions qu'il proposeroit, où à se préparer à la bataille, dans laquelle il lui feroit voir ce que peut un Général courageux & offensé. ZOULA, voyant cette resolution, & la bonne contenance de l'Armée Turque, perdit courage, & conclut sur le champ la paix, qu'il envoia aussitôt ratifier à ASHRAF-KAN.

Voici les principales conditions de la paix conclue avec ASHRAF-KAN.

LA Porte reconnoitra ASHRAF-KAN pour Roi de *Perse*: il lui sera permis de nommer un Emir-hadgi, ou Conducteur de la Caravanne des Persans, qui va tous les ans en pelerinage à la *Mecque*. Si les nouveaux Sujets d'ASHRAF se soulevoient contre lui, la Porte sera obligée de lui fournir les secours nécéssaires pour les reduire. On prétend qu'il y a un article secret, par lequel la Porte s'engage de ne donner ni aide ni secours aux Russiens qui sont dans le païs de GUILAN.

Au

Au moyen de ces conditions les Turs demeurent en paisible possession de leurs conquêtes en *Perse*, conservant *Tifflis* Capitale de *Georgie*, *Tauris*, *Ardebil*, *Ervain*, *Harmadan* & *Keumancba*, avec toutes leurs dépendances. ASHRAF-KAN leur remet la Ville de *Sultanie* & les forteresses *Jujan* & *Aberk* avec leurs dépendances, de même que les canons, bagages & munitions que les Persans leur prirent l'année passée: il leur cede aussi la Ville de *Huveize* avec toutes ses dépendances, & trois autres Villes situées dans la Province de ce nom. C'est un païs situé entre *Bagdad* ou *Babilone*, & *Basora* : il ne leur cede pas toute la Province; mais seulement les 4. Villes & le païs qui étoit anciennement du domaine de *Tunis*. Mais comme ce païs ne s'étoit pas encore soumis à ASHRAF-KAN, il ne leur cede que son droit; & il faudra que les Turcs en prennent possession l'épée à la main, ce qui ne sera pas difficile, & les ordres sont déja donnés pour cela. L'article le plus considerable; c'est le point de la prééminence dans l'exercice de la Religion, pour lequel les Mahometans ont répandu autrefois tant de sang. Cela regarde particulierement la priére publique, que les Mahometans ont accoutumé de faire dans les Mosquées tous les Vendredis, jour de leurs Assemblées. Dans la priére publique qu'on fera à l'avenir en *Perse*, on nommera le Grand Seigneur avant ASHRAF, &c.

N°. XXII.

N°. XXII.

EXTRAIT *d'une Lettre de Mr.* d'ADONCOURT, *Commandant pour le Roi à* Bayonne, *en date du* 26. *Avril* 1728. *écrite à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

MR. de ROTTEMBOURG partit de chez moi le 20. à onze heures du soir, voulant gagner le tems qu'il a perdu par sa détention à *Roncevaux*. Il ne m'a pas caché que vous lui aviez rendu de bons offices à son arrivée: il m'a dit aussi que vous vous étiez insensiblement retiré de lui depuis quelque explication que vous lui aviez demandée, dans laquelle il assure vous avoir répondu en honneur & en toute vérité; & que, devant son départ, vous vous êtes vus plusieurs fois & mangé ensemble. Il m'a paru d'ailleurs très irrité contre le pauvre STALPART: j'en suis très-faché, car j'ai voulu en vain le faire revenir sur son compte. Il savoit bien que Mr. le Marquis de BRANCAS ne partiroit point qu'ils ne se fussent abouchés en présence de Mr. le Cardinal & de Mr. CHAUVELIN, &c.

LET-

N°. XXIII. & XXIV.

LETTRE *de Mr. le Cardinal de* ROHAN *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Marly *le* 5. *Janvier* 1728.

LA Lettre que j'ai reçue de de vous, *Monsieur*, au retour de mon Diocese, m'a fait un sensible plaisir. Celle que vous me faites l'honneur de m'écrire pour accompagner la Lettre de Mr. le Cardinal d'ASTORGA, est une nouvelle marque des attentions & des bontés dont vous voulez bien m'honorer; & j'en suis aussi très-reconnoissant. J'ai déja eu l'honneur de répondre à cette Eminence. Je vous dirai confidemment, *Monsieur*, que quelques personnes ont repandu ici le bruit, qu'il favorisoit les Novateurs: j'ajoute d'autant moins de foi à ces bruits, que, selon mes notions, ce Cardinal étoit autrefois en grande relation avec le Pere ROBINET Jesuite. Un mot cependant de votre part sur celà, contribueroit beaucoup à me rassurer. Je ne puis m'empêcher d'ajouter encore sur cet article, que le choix du Roi d'Espagne me rassure d'avance infiniment: je connois & respecte la Religion de ce Prince, auquel je suis plus attaché que je ne puis vous le dire. Nous attendons la consommation de la paix avec la plus vive impatience: cet ouvrage est si avancé, qu'il n'est pas permis de douter qu'il ne soit conduit heureusement à sa fin. Il me semble que les deux Cour-

Couronnes y ont grand intérêt ; & les sacrifices qu'elles feront mutuellement pour y parvenir, doivent peu couter.

Oserois-je vous prier de faire mes complimens au Pere de l'AUBRUSSEL, en attendant que lui écrivant, ce que je ferai dans peu, je satisfasse à mon inclination & à mon devoir. Conservez-moi, je vous en conjure, *Monsieur*, un peu de part dans vos bontés & dans votre amitié : vous la devez aux sentimens qui m'attachent à vous.

Signé le Card. de ROHAN.

Mr. le Prince de ROHAN, ici présent, vous fait cent mille complimens.

LETTRE *de Mr. le Cardinal de* NOAILLES *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Paris *le* 4. *Janvier* 1728.

C'A été pour moi, *Monsieur*, un surcroît de plaisir, de recevoir par votre canal la lettre de Mr. le Cardinal d'ASTORGA. Je vous remercie de tout mon cœur de l'honneteté que vous avez eue de me l'envoyer, & des marques obligeantes, que vous avez bien voulu me donner en même tems de votre amitié : j'en fais un cas particulier ; & j'espere que la part qu'elle me procure dans vos prieres, contribuera à m'obtenir plutôt la sainteté, que la prolongation de mes jours : les vôtres seront comblés de bénédictions & de prosperités

rités, si mes desirs sont remplis, & si je trouve des occasions de vous marquer l'estime & la consideration avec laquelle je suis, Monsieur, entierement à vous.

Signé le Cardinal de NOAILLES.

N°. XXV.

LETTRE *de Mr. le Marquis de* BRANCAS, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Paris *ce* 29. *Decembre* 1727.

J'AI reçu, *Monsieur*, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec celle qui étoit jointe de l'Officier que vous me recommandez. Je l'ai connu avec sa famille à *Girone*, & je serai fort aise si j'ai occasion de lui rendre service. Je suis très obligé, *Monsieur*, à tous ceux qui desirent mon arrivée à la Cour où vous êtes; c'est une suite des marque d'amitié que j'y ai reçues de tous les honetes gens, à quoi je suis très sensible: mais je suis surpris qu'il y en aye qui la redoutent; car avec les bonnes intentions que j'ai, les dispositions favorables que je vois de part & d'autre, le zele extrême que j'ai pour le service & la gloire des deux Rois, & mon ancien respectueux attachement pour S. M. C.; j'espere me conduire de maniere, à m'attirer l'estime & l'approbation publique, & à n'être redouté de personne.

Je

Je n'ignore pas qu'il y a eu des tracasseries, des intrigues & des maneges. Il faut, comme vous le dites fort bien, *Monsieur*, les ensevelir dans le silence : je n'en veux savoir ni connoitre les auteurs ; il me suffit que L L. M M. C C. ayent daigné témoigner que je leur serai agréable, & qu'en conséquence le Roi m'aye nommé, pour que je sois fort tranquille & sans crainte des tracasseries & maneges de Cour. Mais une chose qui m'inquiete, *Monsieur*, c'est ce que vous me faites l'honneur de me dire ; *si vous trouvant encore à Madrid quand j'y arriverai :* la chose est donc douteuse. Je serois bien faché que vous n'y fussiez plus, & ce seroit un grand contre-tems pour moi ; puisque je compte infiniment sur l'honneur de votre amitié, & que je me faisois d'avance un très-grand plaisir d'avoir l'honneur de vous voir très souvent. Personne ne vous honore plus parfaitement que moi, & n'est avec un plus sincere attachement que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble & très-
obéissant serviteur.
Signé BRANCAS.

N°. XXVI.

LETTRE *de Mr. le Marquis de* NAVA MARCOUENDE *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

a la Vanieca 22. *de Abril* 1728.

ILL°. SEÑOR.

AMIGO, y muy Señor mio. Como nuestra correſpondencia ſe continua por las frequentes noticias que el Amigo me repite de la eſtimable ſalud de V. S. Ill. no le è manifeſtado antes la invariable verdad de mi affecto, y ſegura atencion, como mi confiança en ſu amiſtad que no puede ſer mayor.

Mira ya como materia proxima nueſtros votos cumplidos deſpues de la larga y peligroſa navegacion, y el puerto menos diſtante y mas ſeguro, pues ſegun bien fundado aviſo llegaria el deſſeado bagel * à *Bayona* el dia diez de el cadente, aſi a cazo por nueſtra deſgracia no le ubieſſen proſeguido las tercianas ** que padezia à la proximidad de ſu marcha.

Mi Padre *** me dize eſtuvo con V. S. Ill. y que ablaron fino quanto deſſeava, quanto permitio el tiempo; y V. S. Ill. puede decirle lo que

* Le Marquis de BRANCAS.

** Une maladie retarda le départ de *Paris* de ce Marquis.

*** Le Comte DE LAS TORRES.

que guſtarà que es igualmente ſeguro que el otro noſtro buen amigo.

En ſaviendo el arrivo de nueſtro *Santelmo* **, eſcrivire, aunque V. S. Ill. le avra bien informado de muchas coſas che muy preſto averiguarà à fondo por ſus talentos, porque conoce el clima, y porque ſiempre fue muy querido y eſtimado de todos.

Yo me mantengo aqui, tomando algunos remedios por lo mucho que è padecido aſſi en la marcha como en la intemperie de eſtas humedades; y quando me halle mejor ſino tuviere remedio el peligro de mayores enfermedades, marchare à *Galizia*, porque el que viene no quiſiera yo ſe intereſaſe en eſto, haſta ocupar algunos pueſtos por las provenciones que mis emulos avran anticipado con ſu malicia y facilidad.

Nada deſſeo como mi quietud; y ſi no me uvieran deſtinado à clima que no fueſſe à mi muger (que B. l. M. de V. S Ill.) ya mi de tan declarada contrariedad me tuviera pueſto alli ſin mas eſcrivir ni ſolicitar permiſſ s, pues deſſeo mucho mi quietud y mi libertad, conſolandome conque los que perturban à mias coſas, no es à mi ſolo que dirigen ſu perſecucion: ſolo ſiento que al ingreſſo de el amigo *** no pueda hallarme, porque tal vez podria ſubminiſtrarſele lo que a todos no ſera factible.

Segun las noticias que haſta aqui me llegaron, no me parece que Mr. de ROTTEMBURGO iva muy ſatisfecho de ſus camaradas, porque algunas adehalas que le havian ofrecido

 no

** Le Marquis de BRANCAS.
*** Le même.

no ſolo diſſimuladas en ſu partida, ſino con mal modo recatando promeſſas y eſperanças de que ya uvo alguna declaracion por terzera perſona; y à la verdad todo lo merecia.

El Rey nos dicen que ha deſpachado, y que eſta muy convalecido, cuyo bien es el mayor conſuelo que podemos deſſear, pues ſu ſalud ſiempre precioſa en los delicados criticos ſubceſſos de eſtacion ſemejante lo es duplicadamente.

V. S. Ill. ſave que ſoy ſuyo, y che me puede mandar, &c.

N°. XXVII.

Memoire *preſenté au Pardo le* 20. *Fevrier* 1728. *à Mr. l'Archevêque d'*Amida, *par Mr. l'Abbé de* Montgon.

Celui qui préſente ce Mémoire eſt parfaitement au fait de la ligue, non ſeulement défenſive; mais offenſive, que certaines perſonnes ont fait contre lui : il eſt également en état de décliner leurs noms & leurs ſurnoms, & de montrer qu'elles ont pris cette reſolution dans le tems que les unes afectoient de lui donner des marques d'une ſincere amitié, ou qu'il rendoit de bons ofices aux autres, qui ont cherché enſuite à ſe prévaloir de cette même confiance pour le trahir. Ces ſortes de maneges de Cour ſont connus depuis long tems; on les croit plus dignes de riſée que d'une ſérieuſe attention : leur puerilité excite l'une & ne mérite

rite pas l'autre. On n'a pas laissé de faire une anatomie exacte de toutes les burlesques inquietudes des personnages dont il s'agit: elle peut dans le fonds, ou amuser ou être utile. On ne prétend point s'en servir pour reveler leurs vertiges; il est vraisemblable qu'ils se dissiperont au Printems. L'Auteur de ce mémoire, en attendant leur convalescence, supplie seulement Mr. l'Arch. d'*Amida* de vouloir bien se souvenir. 1°. de la délicatesse que l'Auteur a constamment observée sur tout ce qui concernoit dans ses Lettres, la reputation du prochain. 2°. de la maniere avec laquelle il lui a écrit en faveur de ceux qui avoient voulu le mêler, sans le moindre fondement, dans les tracasseries qui se sont passées entre les principaux Officiers de la Maison de la Reine Douairiere. 3°. & de la regle qu'il a toujours suivie de se contenter de manifester la vérité, sans l'employer à perdre ou à causer le moindre préjudice à personne, quoiqu'il y en ait plus d'une qui s'embarrassent mediocrement, pour deservir l'auteur, de se rendre suspectes de duplicité & de mauvaise foi. Enfin, ce même auteur se flatte, que les soins qu'il s'est donné en France, pour engager le Roi Très-Chr. à procurer la dignité de Cardinal à Mr. l'Arch. d'*Amida*, engageront un Prélat si rempli de justice & de vertu, à lui accorder sa protection auprès de L L. M M., pour obtenir la grace assez legere d'aller à présent à Lisbonne, ou d'être employé dans telle autre Cour qu'elles jugeront à propos, afin que ce bienfait puisse servir de preuve de la satisfaction, qu'elles ont daigné plusieurs fois assurer l'Auteur qu'elles avoient de ses services.

 Mr.

Mr. l'Arch. d'*Amida* n'aura point d'ailleurs perdu le souvenir, que celui-qui écrit ce Mémoire n'a jamais demandé aucun emploi en cette Cour, quoi qu'on lui en eut formellement promis: & cette connoissance doit faire sentir toute la malignité & la fausseté des idées qu'une certaine petite troupe de differens sexes & états s'efforce sans cesse de donner de ses desseins. Il supplie en même tems Mr. l'Arch. d'*Amida*, de ne point communiquer ce qu'il expose aux personnes dont il parle; &, de son côté, satisfait d'avoir pénétré dans toute son étendue leurs vaines allarmes, il se bornera uniquement à continuer, comme il a fait jusqu'à présent, à observer leurs démarches; sans prétendre jamais ni faire aucun tort à ces personnes, ni même cesser de les voir & d'entretenir avec elles le commerce que la politesse & la societé établissent, à moins que quelques nouvelles additions à leur ligue offensive, ne force l'Auteur d'en reveler malgré lui les articles secrets.

N°. XXVIII.

LETTRE *de la Reine Douairiere d'Espagne* MARIE ANNE PALATINE DE NEUBOURG, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON, *écrite de sa main.*

à * Fosses *le* 25. *Janvier* 1728.

MONSIEUR l'Abbé de MONTGON. Je suis très-sensible à tous les bons sou-

* Maison de Campagne de Sa M. près de *Bayonne*.

ſouhaits que vous me faites dans cette nouvelle année : je vous la deſire ſuivie de pluſieurs autres avec tout le bonheur que vous méritez. Je vous prie de ne point m'oublier dans vos prieres, & d'être perſuadé de l'eſtime que j'aurai toujours pour vous.

Signé MARIE ANNE.

N°. XXIX.

LETTRE *de Mr. le Marechal Duc de* VILLEROI, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Paris *ce* 20. *Janvier* 1728.

JE ſuis aſſuré, *Monſieur*, que vous aurez pris part à l'accident qui m'eſt arrivé & à l'état où je me trouve. Je ſuis en train de convaleſcence ; mais mon grand âge & la ſaiſon où nous ſommes ſont de grands ennemis à combattre. Je ſuis ſoumis à la volonté de Dieu ; & j'ai bien des raiſons pour ne pas regretter la vie : vous en êtes mieux informé que perſonne.

Je vous ſuis très-obligé, *Monſieur*, de l'attention que vous avez eu aux Négocians de *Lion* : ils s'adreſſeront à vous avec confiance, puiſque vous voulez bien le leur permettre.

Il eſt venu bien des Couriers de Mr. de ROTTEMBOURG, depuis la lettre que vous m'avez écrite, & nous voyons encore les flottes

Angloiſes dans l'*Amerique*, couvrir vos côtes d'*Eſpagne*, & les effets de la flotte point encore délivrés ; & demander des indults au de-là de toutes les bornes. Il faut eſperer que la Religion & la juſtice du Roi Cathol. finiront tout, pour donner le repos & la tranquillité à l'Europe.

J'apprends que vous avez pris une maiſon à *Madrid*, & qu'ainſi vous voila établi en Eſpagne. Je ſouhaitte que vous y trouviez tous les avantages, ou plutôt, tous les agremens que vous méritez, dont vous ſerez encore plus flatté que d'y faire une groſſe fortune. Le parti que vous avez pris dès votre plus tendre jeuneſſe, ne marque pas que vous ſoyez avide d'avoir du bien. Je vous demande, tant que je vivrai (tems qui ne ſera pas long) de me donner trois ou quatre fois de vos nouvelles par an ; uniquement pour être informé par vous de votre état & ſi vous avez le cœur & l'eſprit content. Je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur,
Signé VILLEROI.

LET.

N°. XXX.

LETTRE *de M.* MONGIN, *cy-devant Précepteur de M. le Duc de* BOURBON, *& ensuite Evêque de* Bazas, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Bazas *ce* 10. *Avril* 1728.

MONSIEUR,

J'AI l'honneur de vous envoyer cette Lettre Pastorale pour me renouveller un peu dans votre souvenir ; & je vous prie de la recevoir comme un tribut que je rends à votre zéle pour la pureté de la foi, & aux grands exemples de pieté & de sagesse, que vous avez portés, de si bonne heure, dans les Cours de France & d'Espagne. Il y a des gens qui honorent les places ; il y en a d'autres que les places honorent : mais je ne vois personne en consideration & en honneur, sans être en place. Celà ne se trouve qu'à *Madrid*, quand vous y êtes : &, à coup sûr, la place sera vacante quand vous l'aurez quittée ; de même que celle que vous avez laissée à Versailles, ne sera remplie qu'à votre retour. Content d'avoir une grande place dans le cœur des Rois, il semble que vous dédaigniez d'en avoir une dans leur Cour. Au-dessus de leurs bienfaits, vous ne voulez garder que leur estime : en quoi vous leur faites voir, qu'après avoir abandonné &

donné à d'autres de grands biens, vous n'aimez que leur personne, & n'êtes sensible qu'à leur amitié, dont vous ne vous servez qu'à les réunir. Jugez vous-même là-dessus, *Monsieur*, si j'ai regret au présent que je vous fais; si je ne dois pas m'en croire très-honoré, & si c'est de bon cœur que je suis, avec le plus respectueux attachement;

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur.
Signé † *E. Evêque de* BAZAS.

N°. XXXI.

PRECIS *de la représentation de la Chambre des Communes du Parlement d'Angleterre, touchant les dettes publiques.*

LE Préambule portoit en substance: que, depuis l'heureux avenement du feu Roi à la Couronne, le Parlement s'étoit en divers tems appliqué à chercher les moyens d'acquitter peu à peu les grandes dettes nationales, qui avoient été contractées pendant deux longues guerres précedentes. Que, pour cet effet, on avoit enfin établi le fonds d'amortissement à la satisfaction générale du public; & que le produit de ce fonds avoit été approprié par le Parlement à payer les dettes publiques, contractées avant Noël 1716.

Que

Que cet arrangement avoit produit deux interêts differens dans la Nation : l'un, d'augmenter le fonds d'amortiſſement, pour décharger les dettes paſſées ; & l'autre, de lever tous les ans les ſubſides néceſſaires pour les beſoins de l'année courante.

Que comme depuis quelques années il s'étoit élevé diverſes diſputes, touchant le produit & l'application du fonds d'amortiſſement, par rapport aux dettes qu'on ſuppoſoit avoir été contractées en même tems ; les Communes de la Grande Bret., très-ſenſibles au poids des dettes nationales, qui n'a pas beſoin d'être exageré ou mis dans un faux jour pour donner de l'inquiétude au peuple, ont cru qu'il étoit de leur devoir d'examiner à fonds cette affaire importante, & de comparer le montant des dettes publiques, contractées avant Noël 1716., qui ont été liquidées & éteintes, avec le montant des dettes qui ont été contractées pour les beſoins de l'Etat, depuis ce tems-là.

Que les ſujets de Sa Maj. ont conſtamment contribué à payer l'intérêt annuel des dettes contractées pour leur aſſurer le bonheur ineſtimable du Regne de Sa Maj., & la ſucceſſion proteſtante, & pour la défenſe de leur religion, de leur liberté & de leurs biens : & ce qui a rendu ce fardeau aiſé & leger, a été la conſolation d'avoir un fonds d'amortiſſement, qui leur faiſoit eſperer de voir ces dettes éteintes avec le tems.

Mais que nonobſtant l'état floriſſant du crédit public, & les bons effets de cette heureuſe ſituation, il s'eſt trouvé des gens qui ont taché de troubler le rep. & la ſituation qui regnoient dans les eſprits de preſque tous les ſujets de

Sa Maj., en repandant, avec la derniere industrie, de faux états des dettes & des fonds établis pour les acquitter; & en insinuant que le fonds d'amortissement étoit peu de chose, ou que, par de fausses mesures, par une mauvaise œconomie, par négligence ou par malversation, on avoit fait des dépenses inutiles & contracté de nouvelles dettes, qui, non seulement égaloient; mais même excedoient, de plusieurs millions sterlings, le montant de l'acquit des vieilles dettes.

Que ces insinuations artificieuses & ces faux jours servoient à deux fins: l'une, de rendre le peuple inquiet & chagrin des difficultés qu'il a maintenant à combattre, en lui persuadant qu'elles seront perpétuelles; & en même tems de lui faire si fort craindre de nouveaux engagemens, qu'il aime mieux souffrir toute sortes d'insultes & d'injustices, que de s'exposer à de nouvelles dépenses pour se faire rendre justice.

Que ce mal si fort répandu, demandant un prompt remede, avoit mis les Communes dans la nécessité de faire une recherche exacte de la vérité des faits, pour en informer Sa Maj. & donner à ses sujets la satisfaction de voir, qu'on a grossierement abusé le public par de faux rapports, & pour convaincre les ennemis de Sa Maj., que les richesses & les forces de la Grande Bret. ne sont pas si épuisées que, sous l'heureux regne de Sa Maj., cette Nation ne soit aussi digne de considération & aussi formidable, que sous aucun des Rois vos prédecesseurs.

Que les Communes ont remarqué, que ce qui a donné lieu à croire des faussetés si palpables, étoit la licence que des personnes, ou

mal

mal instruites, ou mal intentionnées, se sont donné à l'occasion des nouveaux arrangemens des dettes nationales, de faire & de publier des listes & des états chimériques de ses dettes; en leur assignant, à leur fantaisie, des prix supposés, & en faisant des calculs conformes à leurs vuës; mais qui étoient faux.

Que les difficultés de supputer au juste les dettes publiques ont porté les Communes à éviter une méthode, qui pouvoit être dans la suite la cause des chicanes & des disputes, selon l'humeur, le caprice ou l'opinion de chaque particulier.

On donnoit ensuite deux comptes ou états; dont l'un contenoit les divers articles des dettes contractées avant Noël 1716. & qui avoient été acquittées, & qu'on faisoit monter à 6. millions 648. mille 762. Livres sterlings. L'autre contenoit l'article des diverses dettes qui avoient été contractées dès Noël 1716., & qui montoient à 3. millions 927. mille 988. Livres sterlings; tellement qu'il paroissoit par-là, que le montant des dettes liquidées excedoit le montant des dettes contractées, de 2. millions 720. mille 774. Livres sterlings. Après ce préambule, voici comment on s'expliquoit.

Pour mettre dans un plus grand jour l'état des nouvelles dettes, on remarque qu'une partie de ces dettes, montant à la somme de 703. mille 740. Livres sterlings a été contractée pour suppléer d'année à année aux non-valeurs du fonds général jusqu'à la St. Michel 1726.; le surplus ou excedent du quel fonds, fait partie du fonds d'amortissement, qui, par ce moyen s'est augmenté tous les ans.

Que la somme de 290020. Livres sterlings a été levée par de nouveaux emprunts, pour faire bon le fonds originel & additionnel de la Compagnie du Sud; lesquelles deux sommes ayant été appliquées à suppléer aux nonvaleurs des fonds établis avant Noël 1716., doivent être distinguées des dettes contractées depuis ce tems-là; qu'il en est de même de la somme de 328. mille 673. Livres sterlings, faisant partie des nouvelles dettes contractées en créant des Actions, pour pareille somme avancée par la Compagnie du Sud pour l'augmentation de son Capital, & qui ayant été appliquée aux usages du fonds d'amortissement, doit être aussi distinguée des dettes contractées depuis l'établissement du dit fonds d'amortissement; lesquelles trois sommes deduites de celle de 3. millions 927. mille 988. Livres sterlings, reduisent à 1. million 975. mille 558. livres sterlings les dettes contractées depuis Noël 1716. pour les besoins de l'Etat, y compris les dettes de la Marine jusqu'au 31. Decembre 1727.

Que pour prevenir toutes les objections qu'on pourroit faire au calcul des dettes nationnales, contractées depuis Noël 1716., il est à remarquer qu'on n'y fait pas entrer les emprunts ni les billets de l'Echiquier sur les taxes annuelles, sur les terres & sur la dreche; parce que ces emprunts & ces billets acquittés, de semaine en semaine, du produit de ces mêmes taxes; & que lorsqu'il y a des nonvaleurs, elles sont remplacées par les subsides qu'on accorde d'année en année.

On considere ensuite la situation où se trouveit

voit la Nation par rapport à ces dettes, avant l'établissement du fonds d'amortissement, & les heureuses suites de cet arrangement.

Qu'à l'avenement du feu Roi à la Couronne, une grande partie de ces dettes consistoient en rentes absoluës à longs termes, qui ne pouvoient être acquittées qu'après un grand nombre d'années : une autre grande partie composoit les fonds capitaux de la Banque d'Angleterre, de la Compagnie du Sud, & de celle des Indes Orientales, qui portoient un intérêt fort haut, de même que plusieurs autres dettes assignées sur d'autres fonds, & des billets de l'Echiquier, dont la circulation coutoit beaucoup, outre les grosses sommes duës à l'armée, pour lesquelles on n'avoit point assigné de fonds applicables à l'acquit des autres dettes étoient défectueux ou en nonvaleur, ensorte que si ces dettes avoient resté dans l'état où elles étoient, bien loin de les voir diminuer, on auroit été dans la nécessité d'imposer de nouvelles charges pour assurer les dettes qui n'avoient point de fonds.

Que l'avênement du feu Roi fut bientôt suivi d'une rebellion, qui, non seulement empêcha de songer à acquitter les vieilles dettes; mais même obligea à en contracter de nouvelles : & en 1715., on créa des rentes à 5. pour cent par an, rachetables par le Parlement, pour la somme d'un million 79. mille livres sterling; outre une augmentation considérable du fonds capital de la Compagnie du Sud.

Que d'abord que cette rebellion fut éteinte, & que les craintes du peuple furent dissipées, le Parlement s'appliqua au grand ou-

vrage

vrage de mettre les dettes nationales en train d'être acquittées plus promptement, avec honneur & sans faire tort à personne. Et en l'année 1717. on en jetta les fondemens, en établissant le fonds d'amortissement, dont on connoitra les suites & les avantages, en considerant en quoi il consiste, & de quelle maniere il a été perfectionné.

Qu'il n'y avoit que trois voyes pour pouvoir acquitter les dettes publiques, savoir; ou en augmentant les fonds déja assignés pour le payement du Capital & des intérêts, ou de charger le peuple de nouveaux impôts; ou enfin, de reduire les intérêts de ces dettes. Que la premiere de ces voyes n'auroit pas été suffisante, & l'autre auroit fait crier le peuple; & qu'ainsi on regarda la troisieme comme la plus expédiente & moins sujette à l'objection: mais que, comme une grande partie de ces dettes n'étoient pas rachetable, & que les autres ne pouvoient l'être qu'en payant le principal, cette reduction d'interêt ne pouvoit se faire sans le consentement volontaire des interessés aux dettes irrachetables, ou sans offrir aux autres leur principal; ce qui paroissoit alors impraticable; mais, par un zéle & une application extraordinaire à servir le public, on surmonta cette difficulté par rapport aux dettes rachetables, en portant la Compagnie du Sud à consentir à la reduction des intérêts de son fonds Capital, qui étoit alors de dix millions sterlings, & de 5. à 6. pour cent; & la Banque à donner les mains à une pareille reduction par rapport à la somme de plus d'un million 775. mille livres

livres sterlings, & à se contenter d'une beaucoup moindre prime ou interêt pour la circulation des billets de l'Echiquier, qui montoient alors à plus de 4. millions 500. mille livres sterlings, qui comptoient à raison de 7. pour cent par an; comme aussi en engageant ces Compagnies à avancer les sommes nécessaires pour payer le principal aux proprietaires des autres dettes rachetables, qui montoient au-de-là de 9. millions sterlings.

Que cet arrangement étant fait, on passa un acte du Parlement pour établir le fonds général, par lequel les proprietaires des dites dettes, étoient en pleine liberté, ou de se contenter d'un intérêt de 5. au lieu de 6. pour cent par an, ou de recevoir leur principal: ce qui fut reçu avec une satisfaction si générale, qu'un très-petit nombre des interessés demanderent leur payement; en sorte que les sommes reduites à 5. pour cent, monterent à 9. millions 392. mille 311. livres sterlings: que par ce moyen, plus de 25. millions 8. cent mille livres sterlings, furent tout d'un coup reduites, de 6. pour cent & au delà, à 5. pour cent; ce qui fit une épargne annuelle de plus de 320. mille livres sterlings; & que par le même Acte, non seulement le surplus du fonds général; mais aussi ceux de divers autres fonds, furent appropriés à l'acquit des dettes nationales contractées avant Noël 1716.; ce qui fut l'origine & la baze du fonds d'amortissement.

Que nonobstant cette reduction de l'intérêt; comme par-là la sureté du capital devenoit beaucoup meilleure, le public en parut généralement si satisfait, que le prix des Actions

de

de ſes dettes hauſſa conſiderablement : qu'il étoit aiſé de prévoir qu'avec le tems, on pouvoit faire une plus grande reduction par les mêmes voyes juſtes & honorables ; & que, ſi on les avoit ſuivies ſans interruption, on auroit par-là évité le danger & l'iniquité du projet de la Compagnie du Sud ; & les intérêts des dettes publiques auroient encore été reduits beaucoup plutôt qu'ils ne l'ont été par l'exécution de ce project.

Mais qu'enfin, non ſeulement la reduction de 5. à 4. pour cent, a eu lieu ſelon le ſuſdit Acte du Parlement par rapport à la Compagnie du Sud ; mais la Banque d'Angleterre s'eſt auſſi ſoumiſe volontairement à une pareille reduction de 5. à 4. pour cent, pour deux ſommes qui lui ſont duës, montant à plus de 3. milions 775. mille livres ſterlings. Que, par ces nouvelles reductions, le fonds d'amortiſſement s'eſt augmenté de plus de 377. mille livres ſterlings par an, depuis la St. Michel 1727. & que, par toutes ces voyes, par l'epargne ou la reſerve des intérêts des dettes qui ont été acquittées, & par l'amélioration des fonds mêmes, le fonds d'amortiſſement s'eſt fort accru, & peut être évalué à environ 1200. mille livres Sterlings par an, & ira tous les ans en augmentant à meſure qu'on acquittera d'autres dettes, dont les intérêts ſeront ajoutés au dit fonds.

Que pour achever de démontrer les avantages preſens & certains que le public a reçu de cet arrangement, pour acquitter les dettes nationnales ; il ſuffit de faire reflexion, que l'intérêt de la plupart de ces dettes, étant actuel-

actuellement reduit de 6. à 4. pour cent, cela produit une épargne d'un tiers du total de l'intérêt, qui étant dans les mains & en la possession du Gouvernement, & applicable à l'acquit du principal, produit un gain & un profit égal au payement d'un tiers du dit principal.

Que le produit du fonds d'amortissement n'étant d'abord que d'environ 400. mille livres sterlings par an, si l'on suppute la valeur des 800. mille livres sterlings qu'on y a ajouté depuis, sur le prix courant des rentes viageres, qui est au denier 25., on trouvera que, par-là, le public y fait un profit réel de 20. millions Sterlings.

Que c'est là l'heureuse situation du fonds d'amortissement, consideré séparement &, en lui-même: mais que, si l'on jette les yeux sur l'état du credit public en général, on aura un surcroit de satisfaction, de voir qu'en gardant inviolablement la foi publique, par l'acquit des anciens billets de l'Echiquier, & par la reduction du gros intérêt de toutes nos dettes, les emprunts sur les fonds annuels pour les besoins de l'année courante, se font & peuvent se faire à l'avenir à 3. pour cent, ou à moins, par des billets de l'Echiquier, crées à mesure que la nécessité le requiert, sans être obligé à personne pour avancer des deniers. Et bien loin que le public soit dans la nécessité, comme auparavant, de donner de gros intérêts & de grosses primes pour l'argent dont il a besoin, qu'au contraire, la seule émulation qui reste à présent parmi les créanciers du public, est, que

que chacun fouhaitte d'être le dernier en cours de payement.

On concluoit la repreſentation, par cet eſpece de compliment au Roi.

Permettez-nous, très-gracieux Souverain, de féliciter V. Maj. ſur l'objet agréable qui ſe préſente aujourd'hui à nos yeux ; puiſque, nonobſtant tant de difficultés que cette Nation a eu à combattre, depuis l'heureux avenement du feu Roi votre Auguſte Pere à la Couronne ; nonobſtant la déteſtable rebellion qui éclata bientôt après ; nonobſtant tant de complots & de conſpirations, qui ont été formés pour abolir la Religion & les libertés de notre patrie, & la ſucceſſion proteſtante dans votre très-illuſtre famille ; nonobſtant les troubles qui ſont ſurvenus, & l'état incertain & embrouillé des affaires de l'Europe, qui ont été fomentés par les faux rapports & les inſinuations des ennemis de V. Maj. & les nôtres, de la ſituation facheuſe & confuſe de nos affaires domeſtiques ; comme ſi par-là, cette nation étoit dans l'impuiſſance de faire des efforts pour défendre ſes juſtes droits & ſes poſſeſſions, & pour établir la paix & la tranquillité publique : puiſque, nonobſtant toutes ces difficultés & beaucoup d'autres, & pendant que le fonds d'amortiſſement ne faiſoit encore que de naitre, & étoit beaucoup moindre qu'il n'eſt à préſent, nous avons été en état de diminuer, ſi conſiderablement qu'on l'a deja fait, les dettes nationnales. Et que n'a-t'on pas lieu d'eſperer par rapport à l'acquit plus prompt & plus ſenſible de ſes dettes à l'avenir, vu le grand accroiſſement & l'état ſi floriſſant de notre crédit public ?

La

La consommation & la perfection de ce grand ouvrage, est une gloire qui paroit reservée pour le regne de V. Maj Votre bonté & votre sagesse reconnues, sont des gages qui assurent à ce siecle, les fruits de l'attention particuliere de V. Maj. pour le crédit public; & de vos soins pour le soulagement & le bonheur de tous vos sujets en général, que notre postérité la plus reculée ne manquera pas de reconnoitre, avec les plus vifs sentimens de respect & de gratitude.

N°. XXXII.

LETTRE *de Mr. de* BRANCAS *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Bayonne *le* 21. *May* 1728.

J'AI trouvé ici en arrivant, *Monsieur*, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. d'*Aranjuez*. On ne peut être plus sensible que je le suis à votre obligeante attention, & aux sentimens que vous me faites l'honneur de me témoigner. Je vous supplie d'être persuadé que personne ne vous honore plus que moi, & ne fait plus de cas de votre amitié. Je me fais un fort grand plaisir d'avoir l'honneur de vous voir. J'ai été fort retardé par les accidens arrivés à ma Berline & à ma Chaise : d'ailleurs, ma santé qui n'est pas encore bien bonne, ne m'a pas

pas permis de faire une plus grande diligence, quelque impatience que j'aye de me rendre auprès de LL. MM. Cath. : j'ose même dire, qu'il faut avoir autant de zèle que j'en ai pour le service du Roi, & autant d'attachement pour le Roi d'Espagne, pour que je me sois chargé de cette ambassade, avec la situation où je me trouve, & avec une santé délabrée ; n'ayant d'autre vuë, que la gloire de contribuer à la parfaite intelligence & à l'union intime entre les deux Couronnes, qui est si nécessaire pour l'avantage réciproque de l'une & de l'autre. On ne peut être avec un plus sincere attachement que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,
Signé BRANCAS.

N°. XXXIII.

LETTRE *de Mr. le Comte de* ROTTEMBOURG *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Masvaux *le* 14. *Juillet* 1728.

J'AI reçu avec un sensible plaisir, *Monsieur*, les marques que vous voulez bien me donner de la continuation de l'honneur de votre

tre amitié. Je ne suis point embarrassé à deviner la personne à qui j'en ai l'obligation, n'y en ayant qu'une à *Madrid*, qui ait eu une pleine connoissance du vrai; mais, comme elle étoit enveloppée dans vos soupçons, elle n'étoit point à portée de vous mettre au fait de ce qui s'est passé. Il n'a pas tenu à moi de vous éclaircir ; & vous vous souviendrez sans doute, *Monsieur*, que j'ai eu l'honneur de vous jetter souvent des propos, sur l'atrocité des calomnies de *Madrid*, & dont malheureusement notre Cour n'est pas exempte : peut-être même qu'avec toute la circonspection dont vous êtes doué, en êtes-vous l'objet au moment que je vous parle ; mais personne n'est plus capable d'y parer que vous. Je suis, graces à Dieu, hors de ce labirinthe. J'ai eu plus de vivacité à quitter *Paris*, que vous ne m'en avez vu à me retirer de *Madrid*. Je suis tranquille dans ma Campagne, dépouillé de crainte & d'ambition, & occupé de ma félicité. Je suis bien reconnoissant des esperances que vous me donnez de recevoir de tems en tems de vos nouvelles ; je vous le demande avec instance; & je me fais fort de conserver votre estime, si, comme j'ai lieu de n'en point douter, vous ne donnez dorenavent point de créance à des brouillons, qui, sans aucun interêt, & par pur mouvement d'un mauvais cœur, cherchent à diviser les personnes-mêmes les plus unies. J'ai trouvé en ma vie beaucoup de ces caracteres : plusieurs ne vous ont point épargné; mais je puis vous assurer avec vérité, qu'aucun mauvais rapport n'a jamais alteré les sentimens

d'estime

d'estime & de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être ;

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,
Signé ROTTEMBOURG.

Puis-je vous supplier, *Monsieur*, de faire ma Cour à Mr. l'Archevêque d'Amida, & de l'assurer de la plus vive reconnoissance que je conserve pour ses bontés.

N°. XXXIV.

PROTOCOLLE *de la Conference tenuë au Château de* Soissons *le* 30. *Juin* 1728.

CE matin les Ministres des Puissances respectives s'étant assemblés sur les dix heures, dans la Sale des Conferences ; les Ambassadeurs extraordinaires des Etats Généraux, Mr. Hop portant la parole & s'adressant aux Ministres de l'Empereur & d'Espagne, a dit en substance à Leurs Excellences, qu'ils auroient l'honneur de leur présenter, par ordre de leurs Maîtres, au nom des Alliés d'*Hanover*, le Mémoire des demandes que la République a jugé à propos de former au Congrès : qu'ils esperoient qu'on feroit une attention convenable à la justice de leurs demandes ; à quoi les Ministres de France & d'Angleterre ont

ont ajouté : qu'ils se joignoient aux instances de ceux d'Hollande, en ce qui concerne l'execution des Traités. Mr. le Comte de ZINZENDORF, en prenant des mains de Mr. HOP le Mémoire, a répondu ; qu'il ne savoit point ce qu'il contenoit ; qu'ils en feroient la lecture & en écriroient à leur Cour ; mais qu'il pouvoit assurer d'avance, que l'Empereur étoit à cet égard dans les dispositions les plus favorables : ensuite de quoi Mr. HOP, s'adressant à Mr. le Duc de BOURNONVILLE & aux Ministres d'Espagne, en leur présentant aussi un double du même Mémoire, a ajouté ; qu'il y avoit dans ce Mémoire un article qui concernoit particulierement l'Espagne, & que, pour en justifier les faits, ils avoient en main les pieces originales, dont ils offroient la traduction ; laquelle Mr. le Duc de BOURNONVILLE a prise de ses mains avec le Mémoire, & a repondu avec la même politesse, & presque les mêmes termes que venoit de faire Mr. le Comte de ZINZENDORF.

N°. XXXV-XLI.

MEMOIRE *des demandes faites au Congrès de* Soissons, *par les Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces Unies des* Païs-Bas, *presenté au Nom des Alliés d'*Hanover, *aux Alliés de* Vienne.

D'AUTANT que, par le Traité de Paix entre Sa Majesté le Roi d'Espagne, & les

les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, conclu & signé à *Munster* le 30. Janvier 1648. il a été convenu dans les Articles 5. & 6. de qu'elle maniere la Navigation, & le Commerce aux Indes tant Orientales qu'Occidentales seroit reglé, & qu'entre autre il a été convenu & stipulé que les Espagnols retiendroient leur Navigation en telle maniere, qu'ils la tenoient alors aux Indes Orientales, sans se pouvoir étendre plus avant, comme aussi que les habitans des Provinces-Unies s'abstiendroient de la fréquentation des Places que les Castillans ont aux Indes; ce qui a été confirmé par l'observation & la pratique de ces Articles, pendant un long espace d'années, jusqu'à ce que depuis la conclusion de la derniere paix, & après que Sa Maj. Impériale & Catholique fut entrée en possession des Païs-Bas autrefois Espagnols, & à present Autrichiens, les Sujets des dits Païs-Bas Autrichiens ont commencé à envoyer des Vaisseaux, & à trafiquer dans les Indes Orientales, & ont même obtenu à cet effet Octroy de S. M. Impériale & Catholique en datte du 19. Septembre 1722. lequel sur les plaintes qui en ont été faites, fut suspendu ainsi que tout commerce des Païs-Bas Autrichiens aux Indes, pour sept ans, par les Articles Préliminaires signés à Paris le dernier jour de May 1727. & à Vienne le 13. de Juin de la même année. Les Soussignés Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux demandent, au nom des dits Etats-Généraux, que la suspension pour sept ans, soit convertie en une Cessation absolue, en-

tiere & perpetuelle, & ainsi qu'il soit convenu & statué que dès-à-present le dit Octroy n'aura plus aucun effet, & que toute Navigation & tout Commerce aux Indes tant des Païs-Bas Autrichiens que des autres Païs, ou Etats qui ont ci-devant appartenu à la Monarchie d'Espagne avant la mort du feu Roi Charles second de glorieuse mémoire, dont Sa Majesté Impériale & Catholique, est presentement en possession, cessera entierement & pour toujours, sans qu'à l'avenir il soit permis à qui que ce soit des dits Païs de naviger ou de trafiquer aux Indes, en aucun tems ni en aucune maniere, directement ni indirectement.

Sa Majesté le Roi d'Espagne par le Traité de *Munster*, confirmé par celui d'*Utrecht*, s'étant engagée envers les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies à tout ce qui a été convenu & stipulé dans le 5. & 6. Articles du Traité de *Munster*, par raport au Commerce & à la Navigation aux Indes, n'a pû en cedant les Païs-Bas Espagnols à l'Empereur, alterer les conditions de ces Traités sans le consentement des dits Etats Généraux, ni dispenser les Sujets des dits Païs-Bas Espagnols de l'obligation où ils étoient, de s'abstenir de la Navigation, & du Commerce aux Indes, ainsi que cela est représenté d'une maniere demonstrative dans le mémoire que le Marquis de POZZOBUENO, au nom du Roi d'Espagne, présenta à Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne le 26. Avril 1724. & quoi que depuis Sa Maj. Catholique paroisse avoir changé de sentiment à cet égard, comme on peut le voir par la lettre qu'elle écri-

vit aux Seigneurs Etats-Généraux le 23. Janvier 1726. cela cependant ne change pas l'affaire de nature, & il est toujours constant, que les Sujets des Païs-Bas Espagnols ayant été exclus par le Traité de *Munster* de la Navigation, & du Commerce aux Indes, Sa Maj. Catholique n'a pu exemter les dits Sujets de cette exclusion par la cession qu'elle a faite des dits Païs-Bas à l'Empereur, mais qu'elle est obligée de faire avoir aux Seigneurs Etats-Généraux l'effet des engagemens, & des conditions qui ont été stipulées dans le Traité de *Munster* : de même que les dits Seigneurs Etats-Généraux sont obligés de se tenir aux mêmes Conditions,

Ainsi les Soussignés Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux, demandent l'observation du Traité de *Munster* à cet égard de la part de Sa Maj. le Roi d'Espagne, à ce que par la cession que Sa dite Majesté à faite à l'Empereur, les Conditions du Traité entre Sa Maj. Cath. & les Seigneurs Etats-Généraux ne soient en rien alterées, mais que les Sujets des Païs cedés par l'Espagne à l'Empereur, qui étoient exclus du Commerce aux Indes avant la cession, le soient encore, ce que les dits Plénipotentiaires demandent que Sa Maj. Cath. veuille effectuer suivant l'obligation contractée par les Traités de *Munster & d'Utrecht*.

Comme l'Article 1. du Traité d'*Utrecht*, entre sa Maj. le Roi d'Espagne, & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, conclu le 26. Juin 1714. porte expressément, que les Sujets des Etats-Généraux ne pourront

être

être traités en Espagne, ni dans les Royaumes, & Etats en dépendant, autrement ou moins favorablement que la Nation la plus favorisée; mais qu'ils y jouïront, au fait du Commerce & de la Navigation, & généralement en tout, sans aucune exception ou reserve, des mêmes Privileges, franchises, exemptions, immunités, & furetés, dont ils ont jouï avant la derniere guerre, & dont d'autres Nations ou Villes trafiquantes les plus favorisées pourroient & pourront encore ci-après jouïr par-dessus, soit en vertu des Traités de Paix ou de Commerce, ou par des Contrats, ordonnances, ou actes particuliers, tellement que les mêmes Privileges, franchises, exemptions, immunités & furetés, qui ont été accordées ou seroient accordées ci-après au Roy de France, à la Reine de la Grande Bretagne, ou à quelque autre Royaume, Nations, Villes quelles qu'elles soient, ou à leurs Sujets, seront aussi pareillement accordés aux dits Seigneurs Etats-Généraux ou à leurs Sujets, avec toutes les Clauses & Circonstances avantageuses qui y seroient ajoutées.

Et comme dans le 31. Article du même Traité, sa Maj. Cath. promet de ne pas permettre qu'aucune Nation étrangere quelle qu'elle puisse être, ou pour quelque raison ou sous quelque prétexte que ce soit, envoye Vaisseau, ou Vaisseaux, ou aille commercer dans les Indes Espagnoles, mais qu'au contraire sa Maj. s'engage de rétablir, & de maintenir après la Paix, la Navigation & le Commerce dans les Indes, de la maniere que tout cela étoit pendant le Regne du feu Roi d'Espa-

gne Charles second, & conformement aux loix fondamentales de l'Espagne, qui défendent absolument à toutes les Nations étrangeres, l'entrée & le Commerce dans ces Indes, & reservent l'un & l'autre uniquement aux Espagnols sujets de sa dite Maj. Catholique; & pour l'accomplissement de cet Article, les Seigneurs Etats-Généraux promettent aussi d'aider sa Maj. Cath.; bien entendu, que cette regle ne portera pas préjudice au contenu du Contrat de l'Assiento des Negres fait en dernier lieu avec sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne.

Et comme enfin l'Article 34. du même Traité porte, que quoi qu'il soit dit en plusieurs Articles précedens de ce Traité, que les Sujets de part & d'autre pourront librement aller, frequenter, demeurer, naviger & trafiquer dans les païs, terres, Villes, Ports, Places & Rivieres de l'un & de l'autre des Hauts Contractans, qu'on entend néanmoins, que les dits Sujets ne jouïront de cette liberté, que dans les Etats de l'un ou de l'autre dans l'Europe, puisque l'on est expressément convenu, que pour ce qui regarde les Indes Espagnoles, la Navigation & le Commerce ne s'y feront que conformément à l'Article 31. de ce Traité, & que dans les Indes tant Orientales qu'Occidentales qui sont sous la domination des Seigneurs Etats Généraux, la Navigation & le Commerce se feront comme ils s'y sont faits jusques à présent.

Et d'autant que dans le Traité de Commerce entre sa Majesté Impériale & Catholique, & sa Majesté Catholique le Roi d'Espagne, con-

clu

clu à Vienne le premier jour de May 1725. on trouve des Articles peu conformes aux Articles du Traité de Paix entre sa Majesté le Roi d'Espagne, & les Seigneurs Etats Généraux, allegués ci-dessus, & qui seroient très préjudiciables aux dits Seigneurs Etats Généraux & à leurs sujets, s'ils restoient ainsi, en ce que les trois premiers Articles du dit Traité de Commerce accordent aux Sujets de sa Majesté Impériale & Catholique une pleine liberté d'aller, demeurer & sortir généralement dans tous les Royaumes, Provinces, & Païs qui dependent de l'Espagne, comme aussi aux Vaisseaux tant de guerre que Marchands, appartenants à sa Majesté Impériale & Catholique ou à ses Sujets, une pleine faculté d'entrer dans tous les Ports, Rades, Golfes, & Provinces, sans aucune restriction, ou limitation, que cette liberté & faculté ne doit pas s'étendre hors de l'Europe, mais au contraire avec la Clause expresse, que le contenu dans l'Article second sera aussi observé pour les Indes Orientales, à condition pourtant que les Vaisseaux n'y feront aucun Commerce & n'y pourront acquerir quoi que ce soit outre les Vivres & autres choses nécessaires pour la reparation & équipage des Vaisseaux. Et de plus en ce que par le 36. Article de ce Traité il est permis aux Sujets & Vaisseaux de sa Majesté Impériale, de porter & d'amener dans tous les Etats & païs du Roi d'Espagne toutes sortes de fruits, effets & marchandises des Indes Orientales, pourvu qu'il paroisse par le témoignage des Députés de la Compagnie des Indes établie dans les Païs-Bas Au-

trichiens, qu'elles font des Païs conquis, Colonies, ou, comme on les appelle, Factories de la dite Compagnie, ou qu'elles en foient provenues, & enfin en ce que tant dans le dit Article 36. que dans le 47. du même Traité, on accorde aux Sujets de Sa Majesté Imperiale tous les avantages qui ont été accordés tant aux Sujets des Provinces-Unies, qu'à la Nation Brittannique, se rapportant même à un Traité ou Convention nullement specifiée, ainsi fort incertaine.

Les foussignés Plénipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, au nom des dits Seigneurs Etats Généraux, demandent que tout ce qui se trouve dans le dit Traité de Commerce entre Sa Majesté Imperiale, & Sa Majesté le Roi d'Espagne, de douteux, contraire, & préjudiciable aux Traités entre S. M. le Roi d'Espagne & les dits Etats Généraux, soit éclairci & rectifié d'une maniere qui puisse ôter toute ambiguité contraire, & préjudice, & qu'il en soit fait une explication par un Article exprès, qui puisse satisfaire à ce but.

Depuis quelques Années les Sujets des Seigneurs Etats Généraux ayant été en plusieurs manieres fort maltraités par ceux de sa Majesté le Roi d'Espagne, & ayant souffert par là beaucoup de tort, & de dommage, dont on a fait plusieurs plaintes, sans qu'on en ait pû obtenir aucune reparation, nonobstant toutes les représentations & instances qui en ont été faites par les Ministres desdits Etats Généraux à la Cour de S. M. Catholique; les Plenipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux joignent ici une liste des infractions faites aux Traités en plusieurs occasions, en demandent une équitable & juste repara-

tion & le dédommagement des interessés, conformément au droit & aux Traités.

Les Seigneurs Etats Généraux étant entrés avec leurs Alliés dans des engagemens reciproques pour la conservation, le maintien & la garantie des Droits & possessions de chacun des Alliés, dont ils jouïssent ou doivent jouïr en vertu des Traités, les soussignés Plénipotentiaires demandent aussi une juste & équitable satisfaction pour leurs Alliés, sur leurs plaintes ou Griefs, en ce qui pourroit avoir été fait au préjudice de leurs Droits & possessions contre les Traités.

Et puis que le principal but, pour lequel le Congrès est assemblé, est la pacification générale de l'Europe, les soussignés Plenipotentiaires déclarent, que les Seigneurs Etats Généraux seront portés & prêts d'entrer dans les mesures qu'on trouvera nécessaires pour rendre le calme & le repos à l'Europe par une Paix solide & durable, & pour écarter & obvier à tout ce qui pourroit donner occasion ou sujet à de nouveaux troubles.

Enfin ils se reservent la faculté d'éclaircir, d'expliquer & d'étendre les demandes faites par ce mémoire, comme ils pourront le trouver nécessaire dans le cours de la présente négociation. A Soissons le 30. Juin. 1728.

Etoit signé:

L. HOP GOSLINGA.

MEMOIRE *de la Compagnie des* Indes Occidentales *des Provinces Unies, contenant ses Griefs à l'égard des diverses hostilités & infractions contre les Traités faits avec le Roi d'*Espagne, *& dont la dite Compagnie n'a jamais pû avoir de dédommagement.*

Les Griefs sont les suivans:

I. QUE l'on retient à la Compagnie son Vaisseau appellé la Bonne Avanture, ou plutôt la Charge d'or, dent d'Elephants, & autres choses échouées sur les Côtes de Coro l'an 1720. en retournant de Guinée en Hollande.

II. Qu'un certain la Rabbia, Capitaine Espagnol, a entrepris de faire une course & pillage dans l'Isle d'Azuba, emmenant nombre de bestiaux, & douze Indiens tant hommes que femmes tous natifs du Païs.

III. Que le même la Rabbia en Juillet 1722. a arrêté & pris en pleine Mer la barque nommée l'Ange Gabriel, Maître Guillaume Bel allant de Curaçao aux Isles Françoises, & qu'il a outre cela cruellement massacré sur la dite Barque David Rodrigues.

IV. Que la Barque nommée l'Hector, Maître Herman Smael allant d'Azuba à Curaçao, a été arrêtée & prise en pleine Mer par les Capitaines Gaspar & Michael.

V. Que les mêmes Gaspar & Michael ont pris outre cela le 29. Août 1722. la Barque nom-

nommée le jeune Jacob, Maître Adam Arents, & s'en font emparés à la même Rade de Curaçao.

VI. Que dans l'année 1722. encore ont été pris à la Rade d'Azuba par un certain Capitaine nommé Canon, une Barque vuide avec deux Nattes, quelques Indiens, & dix Cebris, outre les hardes & les armes du Commandant & de ses Cavaliers.

VII. Que diverses Barques de la Republique ont été chassées par un Capitaine nommé Dourant jusques sous le Château de Curaçao.

VIII. Que le Commandant Hollandois d'Azuba a été miserablement massacré, & diverses autres personnes fort maltraitées par plusieurs gens venus de Coro.

IX. Que le 16. Juillet 1722. un certain armateur de Trinidad de Soto Vento a arrêté deux Barques l'une nommée Maria, & l'autre la Patience, destinée de St. Thomas pour Curaçao, & s'en est rendu Maître quoi qu'elles fussent en pleine Mer.

X. Que de la même maniere a été arrêté & pris le Vaisseau du Capitaine Bastien Mugge.

XI. De même celui de Jean Cornelis.

XII. Encore une Barque de Curaçao richement chargée.

XIII. Que certain Vaisseau Royal Espagnol nommé la Palestine, monté de 58. Pieces de Canon, a visité en pleine Mer & retardé pendant quelque tems le Vaisseau de la Compagnie nommé Duynvliet, Capitaine Dant Ryks, venant de la Riviere d'Isekepe en Zelande.

XIV. Que l'année 1725. près de Savona & en pleine Mer a été pris, emmené à St. Domingue

& confisqué, le Vaisseau le jeune Corneille Kalf, Maître Nicolas van der Meer.

XV. Qu'au mois d'Août 1726. un des habitans d'Isekepe étant parti avec sa Barque pour l'Oronoque pour reclamer quelques Esclaves, a été attaqué par un Bâtiment Espagnol, & tué d'un coup de fusil.

XVI. Qu'un certain Joseph de Herera Capitaine d'un Armateur Espagnol, a eu l'insolence de demander par billet au Gouverneur de Curaçao une Contribution de huit mille piastres.

Que quoi que la Compagnie ait souvent porté ses plaintes à L. H. P. sur tout ce que dessus, & quoi que L. H. P. ayent intercedé à ce sujet pour la Compagnie, la Couronne d'Espagne y a fait si peu d'attention, que l'on n'a pû avoir aucune réponse sur tous ces griefs, & encore moins une satisfaction.

REMONTRANCE *des Directeurs de la Compagnie des* Indes Occidentales.

Hauts & Puissans Seigneurs,

LES Directeurs de la Compagnie générale Octroyée des Indes Occidentales de ces Païs-cy représentent respectueusement à V. H. P. qu'ils se trouverent obligés au mois d'Août de l'année derniere de donner à V. H. P. un Mémoire ou liste de toutes les injustices qu'on leur a faites & aux Sujets de la République, qui ont navigé pourvus de Commissions d'eux, tant par les Navires de guerre ou Gardes-Côtes du Roi d'Espagne, que par d'autres Sujets du susdit Roi, avec Requête, que ce Mémoire ou cette liste

liste fût donnée aux Seigneurs qui iront en qualité de Plénipotentiaires de la part de cette République au prochain Congrès, afin qu'après tant d'années ils puissent en obtenir la reparation requise : qu'ils ont grand sujet d'être très satisfaits de l'attention que V. H. P. ont bien voulu faire à leur Priere, & d'être entierement persuadés que V. H. P. suivant leur bonté ordinaire, continueront en cette occasion à soutenir les interêts de la Compagnie des Indes Occidentales de ces païs : qu'ils auroient fort souhaité s'en tenir à leurs premieres plaintes, mais que depuis peu le Directeur de Curaçao leur avoit donné avis des Nouvelles violences qu'ont faites les Armateurs Espagnols, non seulement dans toute la Mer de l'Amerique, mais particulierement dans leurs Possessions, savoir que deux Vaisseaux Espagnols, l'un nommé le jeune Balthazar, commandé par le Capitaine Jean Pernado, non seulement ont trouvé à propos de tirer devant l'Isle d'Azuba de la Domination de V. H. P. sur la Barque l'Elisabeth & Marthe apartenant à la Compagnie, mais même de s'en mettre en possession & de la piller entierement, & par dessus tout cela, sous tels ou tels pretextes controuvés, de maltraiter un des Cavaliers de la Compagnie dans la dite Isle : Que les Officiers des deux Vaisseaux Espagnols ci-dessus mentionnés ont eu la hardiesse de faire mettre pied à terre au Prêtre de leurs dits Vaisseaux, & de leur propre autorité & contre la volonté des habitans de cette Isle, l'y ont fait baptiser tous les Enfans, & d'emmener vingt Indiens en Esclavage, & par dessus cela encore de contraindre le Commandant de cette Isle à leur

remettre les Lettres Originales, qu'il avoit reçuës du Directeur de Curaçao.

Qu'ils nen sont pas demeurés-là, mais qu'encore un Vaisseau Espagnol commandé par Francesco Salegro, équipé à St. Domingue, est venu en même tems à l'Isle de Bon-aise, & y a pris de la Rade une Barque Françoise commandée par Pierre Pierrot, laquelle peu de jours auparavant étoit sortie du Havré du Curaçao, & l'avoit conduite à St. Domingue.

Que les dites hostilités sont tant par elles-mêmes, qu'aux Circonstances qui les ont accompagnées, absolument contraires à la bonne foi, aux Traités, & au droit des gens, & que par conséquent elle requierent une reparation nécessaire & prompte : qu'ils n'ont pû par ces raisons se dispenser d'en donner encore connoissance à V. H. P. les priant de vouloir par ces nouvelles plaintes amplifier celles contenues dans la Liste qui a été remise à V. H. P. & touchant l'un & l'autre, soit à la Cour d'Espagne ou ailleurs, de faire faire telles remontrances & prendre telles précautions que V. H. P. trouveront à propos.

RESPON-

RESPONSUM *S. S. C. C. Majestatis Plenipotentiariorum ad Libellum Sibi à Plenipotentiariis D. D. Fœderatorum Ordinum Uniti Belgii in Congressu* Suessioni, *die* 30. *Julii* 1723. *porrectum.*

PROLIXUM *nimis foret Disputationem reassumere juris, quod S. S. C. C. Maj. indubie competit suis Belgii Austriaci Subditis Privilegium impertiri in Indias Orientales cum liberis ibidem Nationibus Commercium instituendi, cum jus illud in tot typis desuper emanatis dissertationibus abunde comprobatum, ostensumque fuerit Articulos Pacis Westphalicæ ex altera parte allegatos nec quidquam contrarium statuere, neque ad subditos Belgii Austriaci ullo modo spectare, quo circa S. S. C. C. Maj. jus suum integrum stare, illudque Optima Fide tueri nullatenus dubitat.*

Cum vero stante hoc Pacificationis Congressu de mediis potius restituendæ veteris amicitiæ firmandæque Tranquilitatis publicæ agatur, non deerit S. S. C. C. Maj. omne id ex parte suâ scopo tam salubri adferre, quod juribus suis incolumitatique subditorum suorum quantumcunque conciliari posse videbitur, lubensque percipiet quæ altefatis D. D. Ordinibus Generalibus desuper in medium proferre è re visum fuerit, ut quos certos persuasosque cupit salutem commodumque Reipublicæ sibi amicissimæ non minus Maj. Suæ cordi esse, quam quibuscunque ejus fœderatis esse queat, utpote vicissim Maj. S. C. id ipsum sibi à D. D. Ordinibus Generalibus pollicetur.

Quod

Quod deinceps de Tractatu Commerciorum inter S. C. Maj. & S. Reg. Maj. Hispaniarum Viennæ die Maji. 1725. sancito quibusdamque ibidem in sinistrum sensum versis Articulis, conqueruntur D. D. Ordines Generales, facile erit omnem desuper suspicionis ansam prævertere, candidamque Paciscentium mentem explicare, quâ nullatenus pacta præterita intervertere intenderunt.

De cætero Maj. S.S. C. C. non existimat quidquam extare quod contra jura possessionemque fœderatorum tenoremque fœderum suorum intentasset, pari vero erga Fœderatos suos fide tenetur causam illorum juxta Fœderum suorum leges tueri illisque satisfactionem æquam, ubi læsos fuisse comprehensum fuerit, obtinere.

Grato denique excipit animo S. S. C. C. Maj. D. D. Ordinum Generalium mentem, quâ se pronos declarant iis rationibus accedendi quæ ad firmandam Europæ Quietem omneque dissidii fomentum tollendum necessariæ videbuntur; & cum eadem sit Maj. S. C. mens, studiis ad hoc communibus lubens allaborabit juxta Normam in Articulis præliminaribus sancitam, ut qui deliberationum hujus Congressus Regula esse debent.

Reservat sibi de reliquo S. S. C. C. Maj. in Negociationis hujus Cursu ea amplius proferre & explicare quæ rationes suæ, pactaque secum inita subministrare poterunt.

Datum Suessoni, die 5. Julii 1728.

RESPUESTA *de los Plenipotentiarios de S. M. C. à la Memoria que en 30. de Junio proximo passado presentaron en la sala de las Conferencias del Congresso de* SOISSONS *los Plenipotentiarios de los Señores Estados Generales de las* Provincias Unidas.

ESTAN *prontos los Plenipotentiarios de España à entrar de acuerdo con los de S. Mag. Imp. en los discursos y explicationes que se tengan por convenientes, para que las dudas que se puedan ofrecer sobre el Tratado de Vienna y los anteriores, no sean causa de la menor alteracion en la buena armonia que El Rey Cat. dessea mantener con dichos Señores Estados Generales, oy si en el curso de tales Conferencias se tocaren puntos en que los Plenipotentiarios de España no se hallen bastante informados para determinarse al expediente ò à la respuesta consultaran à la Corte, para avisar al Congresso la resuelta y proseguir en buscar los temperamentos oportunos.*

Nada estan los Plenipotentiarios de España instruidos tocante à los pretendidos excessos de Guarda Costas y Armados Españoles en Indias, pero embiaran luego à Madrid Copia de todos los Papeles que sobre este punto exhibieron los Plenipotentiarios de Señores Estados Generales, afin de responder con la breuedad y fundamento possible.

S. M. Cat. corresponde enteramente à los plausibles intentos de los Señores Estados Generales

cercas.

cerca de assegurar la universal quietud de lo qual a dado mui à su costa incontestables pruevas, y espera continuarlo sin perjuicio de sus Aliados, cuyas justas pretensiones apoyara en conformidad à la conocida buena fè que siempre S. M. Cath. a practicado, y se reserva la facultad de exponer en la duracion del presente Congresso todo lo que en esta y en otras materias hallase ser de sus legitimos Intereses.

Fecha en Soissons à... de Julio de 1728.

„ Voici les Demandes que formerent à leur
„ tour les Plénipotentiaires de la Grande-Bre-
„ tagne, avec les réponses de la Cour d'Es-
„ pagne.

DEMANDES *Préliminaires par la* Grande-Bretagne *en particulier pour une paix separée avec la Couronne d'*Espagne.	REPONSE *de la Couronne d'*Espagne *aux Demandes spécifiques faites par la* Grande-Bretagne *pour une Paix particuliere avec l'*Espagne.
I. SA MAJ. Catholique reconnoîtra la Succession à la Couronne de la Grande-Bretagne, telle qu'elle est présentement	LE Roi Catholique ne fera aucune difficulté de reconnoître la succession de la Couronne des Roiaumes Britanniques telle qu'elle

ment établie par les loix du Roiaume, & conformément à la loi faite par le Parlement de la Grande-Bretagne la 12. année du Regne du feu Roi Guillaume III. aiant pour titre : Acte touchant la fucceffion de la Couronne & la fureté des Droits & des libertés des fujets, en abandonnant pour jamais le parti de la perfonne qui y prétend.

qu'elle fe trouve par le préfent établiffement & par les loix du Roiaume, comme auffi par les Actes du Parlement de la Grande-Bretagne.

II. On examinera les Infractions faites par les Efpagnols au Traité de Commerce figné entre les deux Couronnes à Utrecht, & l'Efpagne donnera aux Anglois une entiere fatisfaction fur les pertes confiderables qu'ils avoient faites par les déprédations des Efpagnols, après quoi on fera un nouveau Traité entre les deux Couronnes, de la maniere la plus jufte & la plus raifonnable.

S. Maj. Cath. pour l'amour de la Paix, & par un defir particulier de rétablir l'amitié & la confiance entre les deux nations Efpagnole & Brittannique, confentira que cet examen foit fait, & que pour y parvenir les deux parties fe remettent à l'arbitrage de la France, auffi après tout cela, le Roi Cath. confentira que l'on faffe un nouveau Traité de Commerce entre les deux Couronnes de la maniere la plus jufte & raifonnable.

Comme le Roi Catholique a déja déclaré,

S. M.

ré, qu'il ne fera aucune difficulté de traiter avec l'Angleterre sur le pied du fameux Traité d'Utrecht, Sa Maj. Britannique ne sauroit revoquer en doute, que sa dite M. Catholique s'y conformeroit en consentant aux Demandes suivantes.

III. Que pour sureté du Commerce dans la Mediterranée, la Ville de Gibraltar &. de Port-Mahon, aiant été cedés à la Grande-Bretagne pour les posseder en proprieté & indépendance de la Couronne d'Espagne, Sa M. Cath. donnera des preuves assez éclatantes de la sincerité de ses Déclarations, en faisant expédier les Actes nécessaires de la Renonciation pour Elle, & sa postérité, & au nom des Cortes de la Couronne d'Espagne, de la maniere que jamais il n'en sera plus parlé sur le Congrès, & que ce point ne puisse.

S. M. le Roi Cath. aiant donné jusqu'à présent des preuves assez éclatantes de son desir de procurer la Paix générale à l'Europe, & de contribuer en particulier que la Correspondance & la Confiance entre les deux Nations Espagnoles & Britanniques soit rétablie, déclare encore, comme elle a fait ci-devant, qu'elle ne fera aucune difficulté de faire expedier l'Acte de Renonciation susdite en conformité de la Convention de l'an 1716. mais sans en déroger aux droits d'autrui, en sorte que S. M. n'oseroit se dispenser d'y faire

se jamais être pris sous quelque prétexte, que soit *pro materia tractandi.*

IV. Le Traité des Negres se fera à l'avenir précisément en conformité du Contract de l'Assiento, établi entre les deux Couronnes par le Traité d'Utrecht, en sorte que l'Espagne s'obligera de reparer aux Interessés de ce Commerce, le dommage souffert par l'inexécution, innovations & infractions faites à ce Traité-là, & on accordera les Places que l'on jugera nécessaires dans l'Amérique Espagnole à ceux qui sont interessés dans ce Commerce, pour le rafraichissement & la vente de leurs Negres.

V. On accordera aux Sujets de la Grande-Bretagne tous les avantages, droits & Privileges

faire inserer les mots *jure cujuscunque salvo.*

Les Anglois auront après la Conclusion de la Paix le Traité du négoce de Negres de Guinée, de la maniere qu'ils en devroient jouïr par le Traité d'Utrecht, en sorte que ce Négoce se fera aux mêmes Conditions que cette Convention fut faite entre les Rois d'Espagne & de France, de maniere que la Compagnie qui se trouve pour cet effet établie en Angleterre, aura le Privilege de rafraichir, de débiter & de vendre leurs Negres dans toutes les Places & Ports de l'Amerique Septentrionale, & dans toutes les autres Places & Ports, où les François pourroient avoir eu droit d'entrer.

Le Roi Cath. promettra & s'engagera de la maniere la plus efficace d'accorder cet Article,

leges que l'Espagne a déja accordés ou accordera à l'avenir aux Sujets de la Couronne de France, ou à aucune aûtre Nation, la plus favorisée; & d'ailleurs afin que les Anglois soient en état de proteger leur Commerce dans l'Amerique Espagnole, on les mettra incessamment en possession des Places, dont on est convenu par le Traité de Commerce, fait à Utrecht le 19. Decembre 1713.

ticle, & de faire assigner aux Interessés du Contract de l'Assiento les Places sur le bord de la Riviere de la Plata, en cas que la Paix se fasse entre les deux Couronnes.

VI. Que les avantages & les exemptions des Droits, qui se montent à 15. pour Cent de profit sur toutes les Marchandises du cru & des Manufactures d'Angleterre, seront réellement accordés aux Anglois.

Le Roi promet encore par la présente, que les avantages & les exemptions, dont il est parlé dans cet Article, seront accordés aux Anglois immédiatement après la Conclusion de la Paix, & l'échange des Ratifications entre les deux Couronnes.

VII Qu'en vertu du Contract de l'Assiento la Grande-Bretagne pourra rafraichir ses Negres à la Jamaique &

La Paix se faisant entre les deux Couronnes d'Espagne & de la Grande-Bretagne, la Compagnie Angloise de l'Assien-

& y faire la diſtribution de ceux qu'elle envoyera à Vera-Crux, à Porto-Bello & autres factories établies dans cette partie des Indes; & comme nonobſtant les engagemens faits par le fameux Traité d'Utrecht, la Compagnie établie à cet effet en Angleterre ne poſſede encore en proprieté aucune Colonie ſur les bords de la Riviere de la Plata, l'Angleterre demande qu'on lui aſſigne quelque étendue de terrain ſur cette Riviere, non ſeulement pour y rafraichir ſes Negres, mais auſſi pour les y garder ſûrement juſqu'à ce qu'on les puiſſe vendre aux Eſpagnols; & comme on promet d'agir de bonne foi, l'on ſe poûrra charger de la nomination d'un Officier Eſpagnol, qui en aura l'inſpection pour cet effet.

l'Aſſiento ſera miſe en poſſeſſion & proprieté d'une étendue de terrain ſur la Riviere de la Plata, non ſeulement pour y rafraichir ſes Negres, mais auſſi pour les y garder en ſûreté, juſqu'à-ce qu'elle en puiſſe faire le debit aux Conditions ſtipulées par le Contract de l'Aſſiento: mais pour empêcher qu'on n'abuſe de cette Permiſſion, S. M. Cath. nommera un Officier qui aura la direction de cette affaire, & à l'inſpection de qui les perſonnes intereſſées dans la dite Compagnie, & généralement ceux qui ſont employés à ſon ſervice, feront obligées de ſe ſoumettre.

VIII. L'Isle de Terra-neuf ſera entierement

Comme le Roi de la Grande-Bretagne prétend

ment restituée aux Anglois, & les Habitans de la Province de Guipuscoa se désisteront entierement de l'exercice de quelque Droit que ce puisse être sur cette Isle-là ; & pour cet effet S. M. Cath. engagera sa Parole Roiale d'ordonner à ces habitans, qu'à l'avenir ils ne feront plus aucun Commerce sur ladite Isle : que par raport à ce Negoce l'on se conformeroit entierement au Traité conclu en 1670. entre les deux Couronnes de la Grande-Bretagne & d'Espagne.

IX.

tend & n'a pour but, ainsi que cette Majesté le déclare, que de voir exécuter & accomplir les arrêtés par le fameux Traité d'Utrecht, S. M. Cath. ne sauroit être trop surprise de la nature de cette demande, par laquelle l'on voudroit persuader à S. M. Cath. de défendre à ses sujets un Commerce qui leur avoit été solemnellement cedé par le Traité d'Utrecht, dont l'Article que l'on trouve à propos d'alleguer ici portoit en substance: *que d'autant que l'on insistoit de la part de la Couronne d'Espagne, que les Peuples de la Province de la Guipuscoa & autres Sujets de S. M. Cath. avoient de certains Droits, pour pêcher sur la Côte de l'Isle de Terraneuf, S. M. Brit. consent & accorde qu'on conserve & laisse aux habitans de la Province de Guipuscoa & autres Peu-*

ples d'Espagne les Privileges qu'ils pourront prouver qui leur apartiennent de Droit ; ensorte que S. M. Cath. se fiant sur la Droiture & Sagesse de Sa Maj. Brit. ne pourroit être que persuadée que l'Angleterre, pour l'amour & par un desir apparent pour une Paix avec la Couronne d'Espagne, n'insistera plus sur un Article de cette nature.

IX. Que tous les Privileges & Concessions que les Rois d'Espagne ont toujours accordés aux Marchands Britanniques par leurs Cedules & Ordonnances Royales, & principalement ceux qui sont stipulés par les Articles du Traité de Paix & d'Amitié fait à Madrid en 1667. soient pleinement confirmés par le Traité à faire, comme lesdits Privileges ont été en effet confirmés par le VIII. Article du Traité de Paix & d'Amitié

Le Roi Cath. pour l'amour & la solidité d'une Paix entre les deux Couronnes d'Espagne & de la Grande-Bretagne, & par un desir de terminer cette affaire à la satisfaction de la Grande-Bretagne, promet de vouloir accorder cet Article moyennant que la Paix se fasse.

Le

mitié fait entre les deux Couronnes à Utrecht le 13. Juillet 1713., de la maniere, que moyennant la Ratification dudit Traité d'Utrecht, la Nation aura le Commerce en conformité des Traités ci-devant allegués, & nommément tel qu'il étoit sous le Regne du Roi Charles II. de glorieuse Mémoire, ainsi qu'en vertu de cet Article dont nous venons de parler.

X. Les Marchands Britanniques ne puissent à l'avenir plus être obligés de payer d'autres droits & impositions des Marchandises qu'ils apportent dans les Ports de ce Royaume, ou qu'ils en transportent, que ceux qui se payoient sous le Regne du susdit Charles II.

Le Roi Cath. voulant, que pour l'avenir on puisse éviter de nouvelles plaintes sur le sujet proposé, le moyen le plus propre est de convenir là-dessus par un Tarif particulier à regler entre les Commissaires des deux Couronnes interessées.

XI. Que pour la collecte desdits Droits & Impositions, l'on observe à l'avenir à la Douane la methode qui se pratiquoit ci-devant

Le Roi se fera rapporter sur cet Article, & comme Sa Majesté ne prétend rien en ce Chapitre, que ce qui se pratiquoit ci-devant par

vant sous le Regne du Roi Charles, ensorte que les Marchands Britanniques en payant les Fermiers de la Douane ou les Officiers du Roi Cath. ils accordent aux dits Marchands Brit. les graces, rabais, faveurs & déductions, de la maniere que cela se pratiquoit pendant le Regne du Roi Charles; Sa Majesté Brit. esperant de sa part, que le Roi Cath. ne pourra faire aucune difficulté d'accorder à ses Sujets les mêmes indulgences, libertés & faveurs dans le Negoce, dont ils jouïssoient autrefois, puisque S. M. Brit. ne souhaitte rien en cela qui pourroit causer aucun préjudice à la Couronne d'Espagne, mais ce qui paroît convenable au Traité, & conforme à la justice.

par ses Prédecesseurs, elle s'engage de s'y conformer & en conséquence du rapport que les Officiers de la Douane pourroient faire là-dessus.

MEMOIRE *du Comte de* BASSEWITZ, *Plénipotentiaire du Duc de* Holftein, *présenté au Congrès à* Soiffons.

NOTORIUM *eft quomodò Regia Majeftas Danica fub finem anni* 1712. *occupârit Ducatum Slefwicenfem & Holfaticum; quorum prior adbuc ab illâ detinetur; pofterior verò demum fub finem anni* 1720. *reftitutus fuit. Neque minus conftat quænam causæ ex parte Daniæ prætextantur ad aliqualem juftitiæ fpeciem armis injectis conciliandam. Idcircò fuperfluum foret latius de hoc differere, cum impreffa fcripta in omnium manibus fint, quibus fatis, Regiæ fuæ Celfitudini Ducis regnantis Slefvico-Holfatienfis demonftratum, ex parte Daniæ fuperioritatem armorum, temporumque viciffitudines unica argumenta effe, quæ occupationi ejusmodì patrocinari videntur, facillimumque foret, fi Sua Regia Majeftas judicio aliorum Principum, ab omni partium ftudio alienorum, causæ bujus decifionem fubmittere vellet jura Ducis, lubricaque bujus detentionis fundamenta denuo demonftrare: interim, licet ex parte Ducis nibil ipfi magis in votis fit, quam bac ratione finem Controverfiæ huic imponere, ex quâ vel felicitas, vel interitus ipfius dependet: videtur tamen amplam difcuffionem bujus materiæ ex utraque parte odiofam plurimarum circumftantiarum repititionem, quæ amicæ compofitioni minùs conduceret, neque hoc idoneum objectum conftitueret deliberationum fuper pace univerfali ftabilienda aufpicatiffimæ Auguftæ Sueffionum, jam inftitutarum, inter quas fereniffimus Dux, fui rerumque fuarum mentionem fieri eò minùs dubitat,*

dubitat, quod per præliminares Articulos expressè statutum fuit septentrionis dissidia ibidem tractanda & quovis modo sopienda esse; præsertim cum in hunc finem à Sacrâ Cæsareâ & Catholicâ Majestate fuerit invitatus. Regia sua Celsitudo adhuc magis hac spe ducitur, quod serenissimi Principes paciscentes ex plurima parte antiquis pactis in favorem ipsius initis, firmiter inhæserunt, & illi etiam qui per temporum conditionem sine Ducis regnantis vel minimâ culpâ aliter in præsenti sentiunt, permoveri possunt ad antiquum sistema restaurandum, Principemque innocentem, patrimonio majorum suorum exutum, tandem aliquandò ab oppressione vindicandum. Cumque certum sit hoc propositum esse, à sacra Cæsareâ & Catholicâ Majestate Coronis Hispaniæ, Russiæ, Succiæ, & Præpotentibus Ordinibus Generalibus; spes est sinceram expositionem rarissimarum circunstantiarum, quæ hoc Ducis infortunium concomitantur, mentes omnium in genere ad partes justitiæ & dolendam tam graviter afflicti Principis vicem, inflecturam, eòque permoturam ut æquissimam agnoscant, non ipsam restitutionem solùm, sed etiam satisfactionem Amissionis tot annuorum redditum, respondentem, securitatemque pro futuro adjudicari. Hæc prætensio cum principiis juris naturæ & gentium firmissimis innitatur, & plus una vice ubi per præpotentiam Regni Daniæ Duces Slesvico-Holsatiæ Ditionibus suis ejecti fuerè, pro justa agnita fuerit, suppeditabit etiam commodam occasionem Duci regnanti inter tractandum summam moderationem manifestandi, ex quâ apparent, quam longissimè absit à vastis Consiliis à quibusdam ipsi

imputatis, quodque nihil desideret, quam tranquille & quietè frui iis quæ jure hæreditario ad illum transierunt.

Et hæc sunt de quibus illustrissimum hunc Congressum, Minister Plenipotentiarius ipsius, huc missus, per facta ipsa certiorem reddere ac convincere omni studio allaboravit, quovis modò facilem se, ac promptissimum exhibiturus, quò tranquillitas septentrionis, quam Dux ardentissimè desiderat, quantùm in illo est, firmetur, stabiliaturque. Dabam, Augustæ Suessionum, Die. . . . . Junii 1728.

Signatum erat,

HENNING FREDERIG,
Comes de BASSEWITZ.

N°. XLII--XLVI.

COPIE *des Pleins-pouvoirs pour la prise de possession de la* Toscane, *donnés à* Vienne *le* 13. *Avril* 1728.

Nos Carolus Sextus, &c.

NOTUM *testatumque facimus tenore præsentium universis: quod nos, cum ea, quæ nos inter & Sereniss. Potentissimique Hispaniarum Regis Catholici Dilectionem Art. 4. fœderis quadruplicis Anno* 1718. *Lugduni Brittannorum initi, ac postea tabulis Imperialibus jura circa Magnum Ducatum Hetruriæ, ejusque successionem, deficiente Domûs Mediceæ stirpe masculina,*

lina, in favorem Sereniss. Principis Caroli Hispaniarum Infantis, modernæ Reginæ Elisabethæ natæ Ducis Parmæ & Placentiæ filii Primogeniti ejusque descendentium, & ultra annuentibus S. R. I. Electoribus, Principibus & ordinibus, nec non Conventibus, Galliæ Angliæque Coronis suo imposterum ordine ac modo, traditis insuper eventualis investituræ literis disposita statuta & sancita sunt, plenæ executioni mandanda statuerimus, Illustrem & Magnificum Carolum Comitem Borromæum &c. cujus fidem, prudentiam atque rerum gerundarum dexteritatem nobis sat probatam novimus, specialiter in nostrum Cæsareum Plenipotentiarium destinaverimus, nuncupaverimus & constituerimus, prout ipsum hisce ex plenitudine potestatis & auctoritatis nostræ Cæsareæ destinamus, nuncupamus & constituimus, cum facultate unum vel plures nostro imperiali nomine substituendi, quem vel quoscumque integræ ac indubitatæ in nos fidei noverit, eo fine, ut subitò ac ultimi nunc superstitis Sereniss. Magni Hetruriæ Ducis Joannis Gastonis extrema illi innotuerint, se illicò nostris Cæsareis Copiis stipatum, habitâ tamen omnimodo exactæ disciplinæ Militaris, conciliandique populorum amoris ratione, in Hetruriæ Ducatum conferat, atque ibidem, simul ac nostram Cæsaream mentem Serenissimi quondam Electores Principi Viduæ, & Senatui Florentino, per literas & decretum, quas quoque ipsi Plenipotentiario nostro tradidimus, manifestam fecerit, Mandatum nostrum Cæsareum ad Hetruriæ Vasallos, officiales, milites & subditos directum ubique locorum affigi, & publicum reddi curet; juxta ejusdem normam, juramen-

tum quod à dictis Vasallis, Militibus & subditis præfatæ Principi viduæ præstitum fuisse fertur, tamquam nostris, Sacrique Rom. Imperii juribus & apertis totius ferè Europæ suffragiis contrarium, nullum, vanum, & irritum declarat, sicque Vasallos, officiales, milites & subdito ab omni juramenti & obligationis vinculo erga sæpè dictam Principem viduam absolvat, ac denique nostro Sacrique Rom. Imperii nomine in favorem sæpe fati Principis Caroli Hispaniarum Infantis, tamquam futuri veri & legitimi Domini nostrique Vasalli vigore tractatuum supra citatorum veram & realem Ducatus Hetruriæ possessionem, cum omnibus ipsi competentibus juribus & pertinentiis à defuncto Duce tempore fœderis Lugduni Brittannorum subscripti realiter possessis, capiat, salvis tamen iis, quæ quondam Electoris Palatini Principi viduæ aut aliis vel jure allodii aut alio justo titulo ad feudum imperii non spectante appertinere dignoscentur. Cæterum omne id vel ipse, per legitimum suum substitutum aut substitutos agat & præstet, quod ad verè & realiter adipiscendam possessionem de jure & consuetudine Imperiali fieri potest ac debet. Promittentes ac spondentes verbo nostro Cæsareo, quod nos omnia ea & singula grata firmaque habituri simus. In quorum fidem ac robur hasce manu nostra subscripsimus & Sigillo nostro imperiali firmari jussimus, quæ dabantur in civitate Nostra Viennæ &c.

RES.

RESCRIPT *de l'Empereur*, *à la Princesse de* Toscane, *Veuve de l'Electeur* Palatin, *donné à* Vienne *le* 13. *Avril.* 1728.

Carolus Sextus, &c.

RELATUM *Nobis quidem humillime fuit*, *Dilectionis Vestræ genitorem Serenissimum quondam Magnæ Hetruriæ Ducem Cosmum hujus nominis tertium* 26. *Novembris* 1713. *prætensam quandam fecisse dispositionem*, *vigore cujus Dilectio vestra in casum*; *quo & ipse & filius ejus Joannes Gaston absque naturali legitimo herede masculo aliquando decederent*, *in omnibus ejusdem Provinciis*, *dignitate Magni*, *sive Magnæ Ducis & earundem pertinentiis succedere possit debeatque. Quemadmodum autem assertus hujusmodi successionis ordo indubitata nostra & Sacri Romani Imperii in feudalem nostrum Hetruriæ Ducatum ejusque adherentias superioritati Imperiali*, *qua non tantum antiquis & novis*, *iisque clarissimis citra omnem contradictionem juribus firmiter innixa*, *sed & solennibus Lugdunensis fœderis*, *Pacisque Viennensis tractatibus ab omnibus partibus contractantibus jure merito agnita & cauta atque stabilita est*, *omnino observatur*, *quippe Nobis*, *qua Romanorum Imperatori*, & *supremo Domino*, *Sacroque Romano Imperio unice competere in comperto est*, *ut in memorato deficientis ex Domo Medicæa absque naturali*

turali legitima prole mascula lineæ casu de futuro nostro & Sacro Romani Imperii legitimo Principe & Vasallo dicti Hetruriæ Ducatus benigne disponamus, prout etiam vigore expectativæ vim & robur eventualis investituræ habentis Serenissimo Principi Carolo Hispaniarum infanti die nona Decembris 1723. clementer concessæ jam tum disposuimus; ita summo nostræ pro conservandis pristinæ Superioritatis Imperialis Juribus, Cæsareæ potestatis, autoritatisque muneri haud deesse possumus, nec volumus, quin omnia ea agamus, suscipiamus, instituamus, observemus, & promoveamus; quæ eveniente supradicto aperturæ casu pro adquirenda & adipiscenda, Nostro & Sacri Romani Imperii nomine sæpe dicto Serenissimo Principi Carolo, suo respectu, libera, quieta, & plena dicti nostri Ducatus Hetruriæ possessione, justa, æqua & oportuna visa sunt, ideoque etiam prætensam supradicti Serenissimi quondam Magni Ducis Cosmi dispositionem, & quæ ad consequendum ejusdem effectum forsitan, vi, clam, aut precario machinata sunt, & dicuntur, utpote omnia & singula per se nulla, vana, incompetentia, imo & temeraria, etiamsi forsitan juramentum quoque supervenerit, de Cæsareæ nostræ potestatis plenitudine ex integro cassemus, abrogemus & annullemus, prout eadem omnia & singula speciales per patentes & Decreta nostra Imperialia cassata, abrogata, & annullata declaravimus, huncque in effectum Cæsareum nostrum in Italia Commissarium & Plenipotentiarium (tit.) Comitem Borromæum cum facultate unum vel plures Commissarium sive Commissarios, aut Mandatarios nostro Imperiali

periali

periali nomine substituendi benigne instruximus, ut seriam hanc mentem & voluntatem nostram plenariæ & omnimodæ executioni quantocyus, vel per se, vel per alium mandare non supersedeat, Dilect. Vestram paterne benevoleque hortantes, ut à præsumta sæpe dicti Ducis dispositione, & desuper fundanda successionis prætensione omnino abstineat, atque Deputatum nostrum Plenipotentiarium, sive per substitutum ejusdem Commissarium, aut Mandatarium ad capiendam dicti Ducatus Hetruriæ, pertinentiarumque possessionem pro tenore instructionis suæ libere agere sinat, neque in contrarium quidquam attentet, vel attentari curet, hoc enim modo Dilect. Vestra sibi optime consulet, & Provinciis ac Subditis Hetruriæ contra imminens ingentis ruinæ periculum saluberrime prospiciet, ea præsertim habita ratione, quod à Mandato nostro, ea, quæ Dilectioni Vestræ aut quibuscunque aliis vel jure allodii aut alio justo titulo ad feudum Imperii non spectante, legitime appertinere dijnoscentur, exceperimus, non quippe sequiorem in casum consentanea juris feudalis & imperii legibus remedia adhibere, & prævertere teneremur; meliora de sano in nostras & S. R. Imperii rationes, devotionis & obsequii studio a Dilect. Vestra præstolantes, benignum gratiæ & benevolentiæ nostræ Cæsareæ affectum eidem de reliquo clementer confirmamus. Viennæ 13. Aprilis 1728.

C O P I E *du Mandement de l'Empereur, aux Sujets Vassaux de la* Toscane, *pour reconnoître D.* C A R L O S *pour leur Souverain, donné à* Vienne *le* 13. *Avril* 1728.

Nos Carolus Sextus, &c.

U N I V E R S I S *ac singulis nostri Sacrique Romani Imperii Ducatus Hetruriæ, ac singularum Civitatum, Castrorum, Villarum, Terrarumque eo pertinentium, locum tenentibus, Consiliariis, Prætoribus, Vexillifero Justitiæ, Senatui, Populoque Florentino, nec non Militiæ Tribunis, Centurionibus, Decurionibus, cunctisque Militibus, & omnibus aliis cujuscunque sint præeminentiæ, dignitatis, conditionis, aut gradus, presentibus aut futuris notum testatumque facimus.*

Postquam Articulo quinto fœderis quadruplicis die 2. *Augusti anno* 1718. *initi conventum fuit, ut ad pristina superioritatis Imperialis jura conservanda Status seu Ducatus à Serenissimo Magno Duce Hetruriæ modo possessi, futuris in perpetuum temporibus ab omnibus Partibus contrahentibus agnoscantur, ac habeantur pro indubitatis S. R. I. feudis masculinis: Nos etiam ceu Caput Imperii, annuente Sacro Imperio, consensimus, ut, si quando ejus apertura dicti Status seu Ducatus, ob deficientiam hæredis masculi contingat, tunc præsentis Hispaniarum Reginæ Filius primogenitus, Serenissimus Carolus Hispaniarum Infans*

fans, hujusque descendentes masculi ex legitimo matrimonio nati, iisque deficientibus, secundogenitus, aut alii postgeniti ejusdem Reginæ Filii, si qui nascentur, pariter una cum eorum posteris masculis ex legitimo matrimonio natis, in dicto toto Ducatu succedant.

Cum igitur res in eo sit, ut si nobis, nostrisque Successoribus Romanorum Imperatoribus ac Regibus legitime intrantibus, & Sacro Romano Imperio præfatus Princeps Carolus, cæterique ejus descendentes masculi, aut ipsius fratres & eorum masculi ante dicti omnia, & singula debite faciant, & præstent, quæcunque fideles, obedientesque Principes & Vasallos Italicos de jure & consuetudine, ex antiquis, & continuis feudorum rationibus, sub Throno Imperiali constanter, & per omnia facere & præstare decet, nos in conformitate præmemorati articuli V. & aliter, atque in sinceram ejusdem executionem, gratiæ exspectativæ, investituram eventualem continentis juxta ritum ac stylum Cæsareum, solitum Diploma Imperiale, ea, qua conventum est, lege, modo, & forma eidem Principi Carolo, concedere ac elargiri promiserimus, eumque in finem pro Nobis & Nostris in Diademate Imperiali Successoribus Romanorum Imperatoribus, ac Regibus dicto Principi Carolo, ejusque descendentibus, nec non ex dicta moderna Hispaniarum Regina fratribus, eorumque posteris, ut supra, legitime natis aut nascituris masculis, benignissime concesserimus, & decreto, ac diplomate Imperiali de dato 9. Decembr. 1723. exspectativam vim, ac robur eventualis investituræ continentem Clementer elargiti simus,

atque eumdem Principem Carolum pro se, suisque successoribus masculis, legitimo ex matrimonio Descendentibus, nec non pro omnibus, & singulis supra recensitis ipsius Fratribus, & eorum masculis ex legitimo matrimonio natis, & nascituris, memoratum in eventum aperturæ, & caducitatis, quo scilicet præsens ex Domo Medicea Possessor sine prole legitima naturali mascula, successionis capace, vivere desierit, de Cæsarea nostra potestatis plenitudine, juxta expressum, legeque Imperiali receptum ordinem, & legem primogenituræ, eventualiter infeudaverimus, & investiverimus de prædicto magno Hetruriæ Ducatu seu Statu tanquam vero feudo Imperiali Italico Masculino, omnibusque ipsi competentibus juribus, & pertinentiis nunc realiter & legitime possessis, cujus infeudationis virtute idem Princeps Carolus in casu, ut supra, aperturæ dicti Ducatus seu Status, immediate possessionem omnimodam, & administrationem ipsorum asserere sibi, & consequi poterit, nempe Ducatus, Statusque nunc ab Hetruriæ Duce possessi, statim ac proles dicti Ducis mascula legitima defecerit; vicissim autem nobis specialibus Hispanicos per Ministros Plenipotentiarios die 24. Jan. 1724. Cameraci datis, & à Serenissimo quondam Regi Ludovico 28. Febr. deinde ratihabitis reversalibus, quæ insuper separatis Serenissimorum & Potentissimorum Galliæ, Angliæque Regum, sponsionum, vulgo Guarantiæ instrumentis iisdem fere mensibus & anno, ac solemnique denique Imperialis Nostræ Viennensis tractatu de anno 1725., in articulo quarto expresse confirmata corroborataque sunt, vice ac nomine sæpe dicti

cti Caroli Hispaniarum Infantis, ejusque fratrum, ut supra, disertis verbis repromissum, ac sponsum, cautumque fuit, modo dictum Principem Carolum, ejusque fratres ratione præfati Ducatus seu Status Nobis, & secuturis Romanorum Imperatoribus ac Regibus, sacroque Romano Imperio perpetuo fideles & obedientes futuros contra omnes homines, neque scientes unquam fore in Consilio, seu tractatu, consensu, vel facto, ubi aliquid, quocunque modo, contra Nos, vel Personam, honorem, dignitatem, ac statum aut in damnum nostrum vel detrimentum, nostrosve in Imperio legitimos successores agetur, seu concludetur: quin imo nostrum Cæsareum & Sacri Imperii honorem & commodum, quantum poterunt, adjuturos & promoturos, præterea si intellexerint in nostram Cæsaream personam sinistri quidpiam attentari, vel machinari, id ipsum etiam pro viribus impedituros, & aversuros, atque ad nostram notitiam deduci curaturos.

In casu realiter existentis Aperturæ intra annum & diem à tempore apprehensæ possessionis, & quoties ille deinceps casus evenerit, realem, actualem, & proprie sic dictam investituram à Nobis, nostrisque Successoribus Romanorum Imperatoribus, & Regibus memoratum Principem Carolum, cæterosque, ut supra, ipsosmet, aut per legitimos, post dispensationem Imperialem pares, & sufficientes Mandatarios, tempore, loco, styloque consuetis requisituros, debitum homagium facturos, ac præstitis quibuscunque penes Consilium, ac Cancellarium Imperialem aulicum præstandis coram Throno

Cæsareo

Cæsareo recepturos, & solitum desuper subjectionis ac fidelitatis jusjurandum præstituros, prout in feudis ac homagiis Italicis recepti Cæsarei Romano Germanici juris & moris est.

Ac denique omnia ea sedulo observaturos, quæ obedientes Principes, & Vasallos nostros, & Sacri Imperii agere, & præstare decet, & convenit, omni simulatione, ac fraude postposita; Secus vero si fecerint, in conformitate totius articuli V. fœderis Londinensis, Nos, Nostrosque Successores Romanorum Imperatores ac Reges, sacrumque Imperium ad permittendam continuationem possessionis nominati Ducatus seu Status non obstrictos fore.

Proinde ex suprema potestate Nostra Imperiali vobis omnibus & singulis nostri, Sacrique Romani Imperii Magni Ducatus seu Status Hetruriæ, ac singularum Civitatum, Castrorum, Villarum, terrarumque eo pertinentium Locum tenentibus, Consiliariis, Prætoribus, Vexillifero justitiæ, Senatui, Populoque Florentino, nec non militiæ Tribunis, Centurionibus, decurionibus, cunctisque Militibus, & omnibus aliis, cujuscunque sint præeminentiæ, dignitatis, conditionis, aut gradus, præsentibus, & futuris serio mandamus, ut in ante memorato casu nostrum ad vos destinatum Cæsareum Commissarium Plenipotentiarium (Tit.) Carolum Borromæum, aut ejus subdelegatum sive subdelegatos, quem aut quos ad capessendam Nostro Sacrique Romani Imperii nomine in favorem sæpe dicti Principis Caroli possessionem magni Hetruriæ Ducatus, & pertinentiarum amplis mandatis instruximus, atque Plenipo-

Plenipotentia munivimus, cum subditis sibi Cæsareis copiis recipiatis, eique in omnibus debitam submissionem & obedientiam præstitis; ea lege, ut, quandocunque sæpe memoratum Principem Carolum ipsum præsentem ad vos venire contigerit, eundem tanquam verum & legitimum Dominum ac Principem vestrum agnoscatis, solitum ipsi homagium, fidelitatis jusjurandum, reverentiam, & obedientiam præstetis, faciatisque omnia ea, quæ fideles, & obedientes Vasallos veris, & legitimis Dominis, & Principibus facere, & præstare decet ac oportet, nonobstantibus quibuscunque, quæ alias aut aliter observari videntur, etiam juramento, si quodpiam, ut fertur, Serenissimi quondam Electoris Palatini Principi Viduæ, aut quibuscunque aliis hunc in finem præstitum fuerit, quibus omnibus, & singulis ex certa nostra scientia, & de Cæsarea nostræ Potestatis plenitudine expresse derogamus, hocque ob notorium potestatis defectum, actusque nullitatem, nullum, vanum, irritum, & non obligatorium declaramus, consequenter omnes vos & singulos a quocunque obligationis & juramenti vinculo vigore harum absolvimus, prout iis derogatum, hocque annullatum, vanum, irritum, & non obligatorium declaratum, vosque omnes, & singulos absolutos habere volumus, quatenus nostram, & Sacri Romani Imperii gravissimam indignationem, pœnasque ejusdem constitutionibus insertas evitare volueritis; atque hæc est seria mens & enixa voluntas nostra, harum testimonio literarum manu nostra subscriptarum, & Sigilli nostri Cæsarei appressione munitarum &c.

13. Aprilis 1728.

DECRET

DECRET *de l'Empereur au Senat de* Florence, *pour mettre D.* CARLOS *en possession de la* Toscane, *du* 13. *Avril* 1728.

SACRÆ *Cæsareæ Majestatis Caroli Sexti Domini nostri Clementissimi nomine, Locumtenentibus, Consiliariis, Prætoribus, Vexillifero justitiæ, & Senatui, Populoque Florentino hisce intimandum.*

Supreme fatam Sacram Cæsaream Majestatem indignante animo percepisse, dictum Senatum de indubitata Sacri Romani Imperii feudali Magni Ducatus Hetruriæ & ejusdem prærogativarum ac pertinentiarum qualitate haud ignarum, non tamen erubuisse in grave suæ Cæsareæ Majestatis & pristinæ in dictum Ducatum Imperialis superioritatis præjudicium & damnum prætensum quoddam successionis Decretum in favorem Serenissimi quondam Electoris Palatini Dominæ Viduæ natæ Hetruriæ Ducis, pro casu deficientis aliquando absque naturali Legitima prole Masculina Stirpis Mediceæ, circa annum 1713. *concludere, & concipere, illudque Serenissimo quondam Magno Duci Domino Cosmo, hujus nominis tertio præfatæ Dominæ viduæ Genitori porrigere, atque tradere.*

Cum vero eadem Sacra Cæsarea Majestas dictum Decretum pro intrinsece nullo & irrito semper habuerit, & etiamnum habeat, adeo ut pro abundanti solum ex plenitudine potestatis Cæsareæ illud hisce cassare, abrogare, annullare

nullare, atqae cassatum, abrogatum, & annullatum declarare voluerit.

Hinc etiamsi forsitan juramentum quoque pro illa aut aliis supervenerit vigore hujus præfatum Consilium ac Senatum serio adhortari decrevit, ut existente per obitum Serenissimi Domini Joannis Gastonis ultimi Magni Hetruriæ Ducis & possessoris absque prole Mascula casu apertura ejusdem feudalis nostra Ducatus Hetruriæ, item ab hujusmodi, & omni alia machinatione quæ, facta jam tum à Cæsarea sua Majestate in persona Serenissimi Hispaniarum Infantis Domini Principis Caroli Successionis dispositioni, quoquo modo obstare possit, eo magis abstinere sciat, quo certius alias gravissimam ejusdem & S. R. Imperii indignationem, & insuper mulctam centum marcarum auri puri, irremissibiliter incursurus sit; de qua seria mentis suæ voluntate altissime fata Sacra Cæsarea Majestas Dictum Senatum hocce decreto suo Imperiali Aulico certiorem reddi jussit. Signatum Viennæ sub altissima Sacræ Cæsareæ Majestatis Sigillo Secreto.

LES *Ordres du Conseil Aulique de Guerre au Comte* BOROMEO *& au Comte* DHAUN, *Gouverneur du* Milanez, *pour prêter main forte à D.* CARLOS. *Du* 5. *Mai* 1728. Traduits de l'Allemand.

SUR la communication, de la part de la louable Chancellerie de l'Empire, du Plein-

pou-

pouvoir en date du 13. passé, adressé par sa Maj. Imperiale à son Plenipotentiaire le Comte Charles Borome e, pour prendre possession du Grand Duché de *Toscane*, au cas que le Grand Duc vînt à mourir inopinément, nous avons à remarquer, que, quoique Sa Maj. Imp. ait donné à connoître ses gracieuses intentions, le 6. de Mars dernier au Gouverneur Comte Dhaun, lui ordonnant d'agir de concert avec le susdit Plénipotentiaire & de lui prêter la main, comme il doit, *ratione militaris assistentiæ*, mais surtout d'agir en tout ceci avec secret : il est à propos de donner communication au susdit Gouverneur du contenu de l'Ecrit ci-joint.

C'est pourquoi nous vous envoyons aujourd'hui une copie de la réponse faite à la Chancellerie de l'Empire, qu'il est agreable au Conseil de Guerre Impérial que vous soyez toujours prêt à rendre le dit service.

Ex Consilio Bellico le 1. *May* 1728.

A. F. E. Sgr. de Pozzo d'Harteneg. m. pp.

N. N.

Non seulement nous nous en raportons à ce que Sa Majesté Imp. a écrit le 6. Mars, & à ce que nous avons écrit depuis à M..... à l'occasion de la mort inopinée du grand Duc de Florence, mais aussi à la patente du 13. du passé, qui nous a été communiquée par la Chancellerie de l'Empire, & dont copie est ci-jointe, par laquelle Sa Maj. Imp.

Imp. a donné pleinpouvoir au Comte Charles BORROMEE pour prendre possession des Etats du Grand Duc, au cas de mort.

A cet effet nous vous l'envoyons ci-joint, M...., pour votre instruction, afin qu'en consequence vous agissiez de concert avec ledit Plenipotentiaire, & que *ratione militaris assistentiæ* vous dirigiez tout avec lui le plus secretement possible, à ce que *eveniente casu* le dit Comte Charles BORROMEE ou son substitut puisse se servir à propos des secours nécessaires pour la prise de possession positive, en sorte qu'ils soient envoyés à tems & dans les lieux convenables, sans retardement, ainsi que vous, M.... trouverez convenir, suivant votre grande prudence & votre experience dans les choses militaires, & pour le service de sa Maj. Imp. &c.

à Vienne *le* 5. *May*. 1728.

Nomine inclyti Consilii Aulæ Bellici, au Gouverneur du Milanez, le Veltmarechal Comte DHAUN.

LETTRE

N°. XLVII.

LETTRE *de Mr. le Comte de* ZINTZENDORF *à Mr. le Comte de* KÖNIKSEG-ERPS, *datée de* Boulogne *près de* Paris, *le* 26. *Juillet* 1728.

J'AI reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. de ce mois, avec les Relations y jointes pour S. M. Imp. & par laquelle je vois que vous êtes du sentiment, que je dois écrire à la Commission subdeleguée en *Oost-Frise*, pour lui faire connoitre que je croiois que la dite Commission ne devoit pas pousser l'exécution plus loin, mais qu'elle laissât les choses dans l'état où elles se trouvent actuellement jusqu'à ce que S. M. Imp. ait disposé autrement. Mr. HOP m'a témoigné, qu'il étoit aussi de cette opinion; mais comme vous n'ignorez point, Mr., que ces sortes de Commissions sont principalement émanées du Conseil Aulique, & qu'elles dépendent ainsi de l'Empereur, comme Chef de l'Empire; vous jugerez aisément, qu'il ne me convient point de donner mon avis en pareil cas; d'autant moins, que les difficultés pourroient facilement s'applanir, si le Magistrat d'*Embden* vouloit comparoitre devant la dite Commission & lui rendre obéïssance, suivant que l'équité & les Constitutions de l'Empire l'exigent. Mr. HOP m'a fait connoitre

noitre, que ces gens-là craignoient de paroître devant la Commission; mais moi, je pense que les Etats-Généraux protegeront d'autant plus difficilement ces desobéissans, qu'ils savent par experience, qu'on n'est point accoutumé dans l'Empire d'employer & de mettre en usage toutes rigueurs. Outre cela on est persuadé en Hollande, que malgré l'opposition de l'Empereur & de l'Empire, on n'a aucune intention de deloger la Garnison Hollandoise de la Ville d'*Embden*; & pour ce qui regarde les intérêts qui leur sont dûs, on m'assure qu'on a donné de tels ordres, que les Etats-Généraux ont lieu d'en être contents & satisfaits. Au reste il me paroit, que si les Etats-Généraux ne vouloient pas fortifier ces gens dans leur désobéïssance, il feroit facile de terminer au plutôt cette affaire, de maniere que le meilleur feroit, s'il n'y a pas des ordres contraires de sa Maj. Imp. & Cath., que les Subdelegués se conduisent de façon à pouvoir empêcher toutes sortes de voyes de fait, pour ne point aigrir d'avantage les choses, & pour nous mettre en état de nous faire ressentir les effets des bonnes dispositions qu'on peut attendre de la Conjoncture présente. Mr. Hop m'a aussi demandé, si les Embdenois n'avoient rien à craindre par raport à leurs Privileges? Je lui ai répondu, que je ne savois point jusqu'où ils avoient porté leur temerité; mais qu'en général, je pouvois l'assurer, que selon les principes de S. M. Imp. on est dans l'habitude de maintenir toujours les Vassaux de l'Empire dans leurs anciens Privileges. J'ai fait en même tems connoitre

à Mr. Hop, que S. M. I ne permettroit jamais qu'aucune affaire de l'Empire soit portée & agitée au Congrès, & cela fondé sur ce que sa dite Maj. Imp. étoit en général d'accord sur ce point avec la France. Je suis, &c.

N°. XLVIII, & XLIX.

LETTRE *de Mr.* Hop *Plenipotentiaire d'*Hollande *à Mr. le Cardinal de* Fleury.

à Paris *le* 29. *Juillet* 1728.

Messieurs les Plenipotentiaires de la *Grande-Bretagne* me sont venus voir dans ce moment, ils m'ont dit d'avoir eu l'honneur d'entretenir votre Eminence sur les affaires d'*Oost-Frise*, & qu'ils ont trouvé Votre Eminence dans les dispositions telles que j'avois esperé; ils m'ont dit encore qu'ils ont taché d'entretenir sur cette affaire Mr. le Garde des Sceaux, mais qu'ils n'ont pû le joindre à cause qu'il étoit occupé aux Sceaux. Votre Eminence aura vu dans la Copie de la Lettre de Mr. le Comte de Zintzendorf à Mr. le Comte de Konikseg-Erps, combien peu d'esperance il y a que par cette Lettre non-seulement la tranquillité soit rendue au Païs d'*Oost-Frise*, mais même qu'il n'y a point d'esperance du tout que cette Lettre empêche les Commissaires subdelegués de continuer l'éxécu-

xécution contre la Ville *d'Embden*, & Votre Eminence aura sans doute remarqué dans la fin de la dite Lettre, surquoi est fondée la confiance du Ministre Impérial. J'ai cru pouvoir me dispenser de presser avec importunité Votre Eminence de me faire avoir réponse sur le Mémoire que Mr. GOSLINGA & moi avons présenté sur cette affaire à Votre Eminence & aux Ministres des Alliés de la République au Congrès, tandis que je pouvois me flatter que V. Em. auroit engagé Mr. le Comte de ZINTZENDORF à prevenir par son moyen tous les malheurs qui sont à craindre de ce côté-là: mais comme la dite Lettre ne m'en laisse aucune esperance, je me trouve obligé de supplier Votre Eminence de vouloir reflechir sur la situation des affaires d'*Oost-Frise*, d'avoir la bonté de me faire savoir son sentiment sur le contenu de la dite Lettre du Comte de ZINTZENDORF, & en même tems sur le Mémoire, qui, en exécution des ordres de L. H. P., a été remis à votre Eminence, & que L. H. P. attendent avec impatience, &c.

REPONSE *du Cardinal, à Versailles le* 30. *Juillet* 1728.

JE reçois, Monsieur, la Lettre dont votre Excellence m'honore du 29. de ce mois, & je ne repeterai pas tout ce que je dis hier à Mrs. les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, qui vous ont rendu compte des sentimens du Roi sur l'affaire d'*Oost-Frise*, & sur lesquels

lesquels la République peut compter. Il est vrai que j'ai dit à Mr. de ZINTZENDORFF, que les affaires de l'Empire, & purement de son ressort, ne seroient pas traitées au Congrès; mais je lui ai toujours ajouté en même tems, qu'on devoit en excepter celles qui seroient une suite des Traités de *Westphalie*, dont nous sommes Garants, & celles aussi qui auroient une si grande connexion ou relation avec les intérêts de nos Aliés, dans lesquels nous ne pourrions nous dispenser d'entrer & de demander, conjointement avec eux, qu'il leur fût fait justice. Telle est l'affaire d'*Oost-Frise*, & la Republique peut être assurée que son repos & sa tranquillité nous touchent trop, pour ne pas l'aider avec empressement & vivacité, en cas que toutes les mesures pour faire cesser la rigueur des Commissaires Impériaux, devinssent inutiles.

A l'égard du Mémoire que Votre Excellence me remit il y a quelques jours, il demande une Conference plutôt qu'une Lettre, & Mr. le Garde des Sceaux m'a dit, que vous deviez venir ici demain, pour conferer avec lui sur une affaire si pressante & si délicate. Le Roi sera toujours prêt à donner à la République les secours dont elle aura besoin, aussi bien que les conseils qu'il croira nécessaires. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir mettre une entiere confiance dans la droiture de nos intentions, & d'être persuadé qu'en mon particulier, on ne peut honorer Votre Excellence plus parfaitement que je fais, qui suis, &c.

N°. L.

N°. L.

LETTRE *de Mr. d'*ANGERVILLIERS *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Compiegne *le* 20. *Juin* 1728.

JE ſuis infiniment ſenſible aux nouvelles marques de bonté & d'amitié dont vous m'honorez, à l'occaſion de la place que le Roi vient de me donner. Votre bienveuillance m'eſt d'autant plus précieuſe, que ce n'eſt pas l'occaſion préſente qui la fait naître. Je vous en demande avec empreſſement la continuation, & d'y ajouter la faveur de me donner de tems en tems de vos nouvelles. Vous pouvez être aſſuré que je ſerai exact à la correſpondance, & qu'aucune autre ne me ſera tant de plaiſir. Je ſuis avec un reſpectueux attachement, &c.

N°. LI. LII. LIII.

EXTRAIT *d'une Lettre de Mr. le Marquis de* BISSY, *écrite de* Paris *le* 19. *Juillet* 1728. *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

JE loue & approuve d'avoir refuſé la penſion dont on a voulu vous gratifier. Rien

 n'eſt

n'eſt mieux, *Monſieur*; & je ne ſuis pas ſurpris qu'une pareille conduite vous attire la bienveuillance de leurs Majeſtés, & l'eſtime univerſelle de toute la nation. Mr. le Marquis de BRANCAS, qui me l'écrit, me mande en ſix lignes tout autant de bien de vous que j'en penſe; & vous pouvez par-là juger de ce qu'il m'en dit.

AUTRE *extrait d'une Lettre du même, du* 15. *Aouſt* 1728.

JE ſuis ravi que vous ſoyez content du Marquis de BRANCAS. Il me le paroit très fort de vous & de votre conduite.

EXTRAIT *d'une Lettre de feu Mr. le Comte de* VALBELLE *à Mr. l'Abbé de* MONTGON, *du* 1. *Aouſt* 1728.

UNE penſion de 500. piſtoles d'Eſpagne, que Sa Maj. Cath. vous a offerte, & que vous venez de refuſer; une partie de celle qui vous reſtoit en France, que vous faites paſſer ſur la tête de Mr. le Chevalier de MONTGON, pour le tirer de l'état d'une fortune médiocre; enfin le ſilence que vous gardez là-deſſus, même avec vos amis, ſont des exemples de modeſtie, de deſintereſſement & de générοſité aſſez rares, pour augmenter encore, s'il étoit poſſible, la bonne opinion que j'ai de vous depuis bien des années, & qui

qui ne doivent pas vous faire moins d'honneur en cette Cour, qu'à celle d'Eſpagne. Mr. le Prince de ROHAN & Mr. le Cardinal ſon frere, inſtruits de ces deux actes, les trouvent dignes des plus grands éloges, & m'ont chargé de vous en faire leurs complimens.

Les louanges que vous donnez à Mr. le Comte de FORCALQUIER, ſur ſon caractere aimable, plein d'eſprit, & d'une ſageſſe au deſſus de ſon âge; à Mr. le Marquis de BRANCAS ſur ſes ſentimens remplis d'honneur, de vertu, de droiture, & ſur la prudence qu'il obſerve dans toutes ſes démarches, me font grand plaiſir, par l'interêt très ſenſible que je prends à ce qui regarde l'un & l'autre. Je les reconnois ſans peine au portrait que vous en faites, & vous prie de leur offrir mes reſpects. Madame la Marquiſe de BRANCAS, que j'ai l'honneur de voir quelquefois, & qui ſe ſouvient toujours de votre enfance, où vous étiez élevé à Verſaille chez Madame votre mere, vous prie auſſi de ne la pas oublier, & vous fait ſes complimens. &c.

N°. LIV, & LV.

LETTRE *de Mr. l'Abbé de* MONTGON *à Mr.* CHAUVELIN, *Garde des Sceaux de France, & Ministre des Affaires étrangeres, de Madrid le* 5. *Juillet* 1728.

MONSEIGNEUR,

QUOIQUE la matiere sur laquelle j'ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui, soit, je l'avoue, très-délicate, & que je puisse peut-être avoir à combattre dans votre esprit des préventions peu favorables pour moi; j'ai cependant, Monseigneur, tant de confiance en votre probité & en vos lumieres, que j'espere que vous ne serez point offensé de la liberté avec laquelle j'ai recours à vous aujourd'hui, au sujet de l'éclaircissement dont j'ai besoin; & qu'en même tems, ce que je me propose d'avoir l'honneur de vous dire, & qui est fondé sur des preuves que je suis en état de vous faire parvenir quand il vous plaira me le prescrire, pourra vous engager à me donner encore en cette occasion une nouvelle marque de vos bontés.

Pour commencer, Monseigneur, à vous mettre un peu au fait de ce qui me regarde, j'aurai l'honneur de vous dire qu'étant arrivé en ce Païs au mois de Novembre 1725. conformément

mément à l'ordre que le Pere Bermudez, alors Confesseur du Roi, m'en avoit donné; & les conjonctures, aussi-bien que la disposition des esprits étant, quand je partis de France, dans l'état dont vous avez sans doute été informé, je fus néanmoins assez heureux pour satisfaire en même tems, quoique sans Caractere & par conséquent sans autorité, à l'obéïssance que je devois rendre aux ordres que Mr. le Duc de Bourbon, alors Premier Ministre, & Mr. le Comte de Morville, m'avoient donnés en m'envoyant mon Passeport en Auvergne, de travailler autant qu'il me seroit possible à l'ouvrage de la Reconciliation; & à ceux en même tems que je reçus de Leurs Maj., d'éviter, (si je ne voulois encourir leur indignation), de me mêler ici d'aucune affaire d'Etat, ni de chercher à y jouer faussement le personnage de Ministre.

La contrarieté manifeste que vous remarquerez d'abord qui se trouve entre les deux differens ordres dont je parle, vous portera peut-être à croire, Monseigneur, qu'en prétendant vous prouver que j'ai été assez heureux pour être fidele aux uns & aux autres, je cherche à vous en imposer: mais cette idée se dissipera bien-tôt, lorsque vous voudrez bien considerer que pour me ménager dans une situation si délicate, je me déterminai d'abord à exposer avec la vérité la plus simple au Pere Bermudez les ordres qui m'avoient été donnés, & de le prier en même tems de faire agréer à Leurs Majestés, que pour mieux éclairer de près ma conduite, je lui communiquasse toutes les Lettres qui me seroient adres-

sées, afin qu'il pût avoir l'honneur de leur rendre ensuite un compte exact de ce qu'elles contiendroient, & me faire savoir aussi si je devois ou y répondre, ou n'en faire aucun cas. Voilà, Monseigneur, comment je parvins à allier les ordres de la Cour de France avec ceux de celle-ci; & tel fut l'innocent artifice que j'employai pour ne point manquer d'un côté au zele que ma naissance me prescrit d'avoir pour le service du Roi dont je suis Sujet; & de l'autre, à la reconnoissance que je devois ressentir des bontés singulieres dont Leurs Maj. daignoient m'honorer.

Ma bonne-foi fut si complette sur tout cela, Monseigneur; ma déference & mon attention pour l'Ambassadeur d'Angleterre, qui étoit dans le tems dont je parle le seul Ministre qui parût chargé des Affaires de France, si suivie & si conforme à la parfaite intelligence qu'on souhaitoit d'entretenir avec le Roi son Maître; & enfin, le secret sur ce qui se passoit, si inviolablement gardé, que ni les Ministres des Puissances Etrangeres, ni ceux même de Leurs Majestés, ne purent jamais établir, Monseigneur, sur aucun fondement certain, les soupçons que ma présence leur donnoit que j'étois chargé en cette Cour de quelques Affaires; & que j'y eus une liberté entiere d'écrire, de voir ceux que je jugerois à propos, & de suivre en un mot ce qui m'avoit été prescrit.

Je ne profitai de cette liberté, Monseigneur, que pour inspirer au Roi & à la Reine, tantôt par des Mémoires & des Lettres qui existent, tantôt par des Audiences & par beaucoup d'autres voyes particulieres, les sentimens les plus favora-

favorables à leur Réunion avec le Roi leur Neveu ; que pour leur parler sur ce que mon peu de capacité me portoit à regarder comme leurs véritables interêts, & sur beaucoup d'autres affaires particulieres, avec une respectueuse liberté, dont Mr. Stanhope, alors Ambassadeur d'Angleterre en cette Cour, & que vous avez (heureusement pour moi) à la vôtre, peut vous rendre compte ; que pour instuire outre cela Mr. le Duc de Bourbon & Mr. de Morville, des moyens que je croyois qu'ils pouvoient prendre pour arriver au but qu'ils se proposoient ; & en un mot, que pour donner au Roi les preuves les plus claires & les plus convaincantes de mon zele pour son service & pour sa gloire.

Telle a été, Monseigneur, la conduite que j'ai tenue en cette Cour pendant près de 14. mois, & jusqu'à celui de Janvier 1727. Leurs Maj. ayant jugé alors à propos de m'envoyer en France avec des marques, j'ose le dire, bien singulieres de leur confiance, j'y portai un Mémoire copié de ma main sur l'original écrit de celle de la Reine, qu'on peut regarder comme la premiere ouverture un peu marquée qui ait été faite de la part de Leurs Majestés pour la Reconciliation. Mon premier soin, après être arrivé à Paris, fut de dissiper les preventions qu'on avoit conçues ici contre Mr. le Cardinal de Fleury & les dispositions de la Cour de France, de rétablir l'intelligence qui jusqu'à mon arrivée avoit été comme éteinte entre les deux Rois, & de former pour cela un commerce direct de Lettres entre Leurs Maj. & Mr. le Cardinal de Fleury. Je parlai

f 4 sur

sur tout cela si fortement, Monseigneur, dans mes Lettres, que Mr. le Cardinal de Fleury me demanda lui-même une fois, si je ne craignois point de me compromettre. Enfin, bien des faux préjugés dissipés; l'intelligence renouvellée entre les deux Cours, par un commerce secret de Lettres de Leurs Majestés à Mr. le Card. de Fleury, & même au Roi leur Neveu; & ce moyen si simple, si sûr, & si secret pour s'entendre de part & d'autre étant le fruit de mes soins, il semble (je m'en rapporte même, Monseigneur, aux personnes les plus prévenues contre moi) que j'avois plus lieu que qui que ce soit de me flatter, d'avoir travaillé utilement à la Réunion des deux Couronnes, & par conséquent de m'attendre à quelque marque de reconnoissance, qui justifiât aux yeux du Public la conduite secrete que j'avois tenue. J'ai éprouvé cependant en France, Monseigneur, un traitement bien different. Je n'ai remarqué dans Mr. le Card. de Fleury presque aucune favorable disposition pour moi; & sans vouloir entrer sur cet article dans aucun détail, je me contenterai simplement de vous dire, que soit par la malice de mes ennemis, ou par des préventions dont j'ignore le principe, non seulement Son Eminence n'a pas jugé à propos de m'attirer la plus legere marque de satisfaction du Roi; mais, ce qui m'a été infiniment plus sensible, elle m'a fait, dans une Lettre qu'elle m'écrivit de Fontainebleau en date du 27. Octobre de l'année passée, les reproches les plus forts de n'avoir, pendant toutes les Brouilleries qui ont duré entre les deux Couronnes, je ne dis pas, Monseigneur, agi simplement très-foiblement, mais

mais même *point du tout* (ce font fes propres termes) pour la Reconciliation : à quoi elle ajoute fur bien d'autres faits des expreffions affurément fort dures, & qui ne me permettent point de douter de fon indignation.

Je fai trop, Monfeigneur, à quel point il eft difficile de faire revenir les perfonnes qui font dans de grandes Places, des préjugés qu'elles ont une fois formé, pour entreprendre, ni feulement ofer tenter de diffiper ceux que Mr. le Cardinal de Fleury a contre moi ; & je me contente d'efperer que Dieu ne permettra point qu'il perfévere toujours dans les fentimens que mes Ennemis lui ont infpiré, & que tôt ou tard le zéle que j'ai tâché de faire voir pour le fervice du Roi & pour ma Patrie, & dont j'ai les preuves les plus évidentes, ne fera point ignoré. Mais quoi qu'il en foit, fouffrez, Monfeigneur, après vous avoir rapporté une partie de la conduite que j'ai tenuë, & vous avoir très-humblement fupplié de vous informer à Paris de Mr. Stanhope, dont j'honorerai toute ma vie le mérite & la probité, & en ce Païs de Mr. l'Archevéque d'Amida Confeffeur de la Reine, j'oferai même dire de Leurs Maj., fi j'avance un mot dans cette Lettre qui ne foit conforme à la plus exacte bonne-foi ; fouffrez, dis-je, Monfeigneur, que je vienne à l'éclairciffement que je prends la liberté de vous demander, & qui fait le principal fujet de cette Lettre.

Le Roi & la Reine m'ayant prefcrit au mois de Septembre 1726. d'écrire en France pour y demander, Monfeigneur, la permiffion de m'attacher à leur fervice, elle me fut fur le champ accordée, avec les termes même les plus obli-

geans pour moi. J'avois donc lieu de croire, après le consentement qu'on avoit donné à la démarche qu'on m'avoit prescrit de faire en cette Cour, qu'on ne s'opposeroit point en France, ni aux Emplois que Leurs Majestés me donneroient dans leur service, ni aussi aux autres graces qu'elles jugeroient à propos de m'accorder. Quel a donc été mon étonnement d'apprendre cependant d'une maniere, je l'avoue, d'abord un peu plus obscure, mais ensuite, Monseigneur, plus clairement par des personnes qui prétendent en cette Cour le savoir de Mr. de Rottembourg, que Mr. le Card. de Fleury, non content des preuves qu'il m'a donné de son éloignement pour moi, avoit pressé ce Ministre du Roi, même à diverses reprises, de s'opposer au bien que Leurs Maj. pouvoient avoir intention de me faire, & de contribuer à me priver de leur auguste protection; & que c'étoit outre cela aux insinuations de Son Eminence, aux ménagemens qu'on a pour elle, & à la crainte qu'on ressentoit de refroidir ses bonnes intentions pour Leurs Maj. que je devois uniquement attribuer le délai qu'elles apportoient à justifier, par quelque grace publique, la satisfaction qu'elles ont daigné me marquer de la conduite que j'avois tenue pour leur service. Seroit-il donc possible, Monseigneur, que, pour recompense de ce que je me suis efforcé de faire pour celui du Roi dans les conjonctures & la situation du monde la plus délicate, & qui m'a attiré des Lettres de remerciment de ses Ministres que je conserve pour cela précieusement, Mr. le Card. de Fleury employât l'autorité que S. M. lui con-

fie,

fie, pour m'opprimer dans tous les Païs où je ferai ? & que Son Eminence se servît du même commerce que j'ai eu le bonheur de former entre le Roi, la Reine & Elle, pour me détruire dans leurs esprits, & pour mettre obstacle aux bienfaits qu'elles avoient dessein de m'accorder? J'ai, je l'avoue, Monseigneur, une trop haute opinion de la Religion & de la Justice de Mr. le Cardinal de Fleury, pour ne pas chercher non seulement à me persuader, mais même à me convaincre qu'on a cherché à m'en imposer en me parlant comme on a fait; ou que les Auteurs de certaines tracasseries qui se sont faites ici, en remarquant avec le temps toute l'inutilité, & le tort qu'elles leur ont fait, se sont efforcés de trouver dans l'indisposition où ils savent que Mr. le Card. de Fleury est contre moi, un prétexte aussi grossier, qu'injurieux à sa gloire, ou de les cacher, ou de leur donner au moins quelque apparence de justice & de déference pour ses ordres: & je n'imaginerai jamais encore, que n'étant point assez téméraire pour demander en France aucune grace, ni pour moi, ni pour les miens, à Mr. le Card. de Fleury, & encore moins pour traverser ici ses desseins ou ses vues, il soit cependant offensé que j'y trouve un asyle, & qu'on m'y marque des sentimens differens de ceux qu'il a conçus contre moi. Comme cependant, Monseigneur, l'opinion où l'on est ici sur les dispositions de Mr. le Card. de Fleury à mon égard, & sur les démarches qu'il a prescrit de faire à Mr. de Rottembourg contre moi, soit qu'elle soit vraye ou fausse, y subsistera jusqu'à ce qu'on ait quelque preuve du contraire, j'o-
 se

se recourir à votre protection, pour tâcher d'obtenir de Mr. le Card. de Fleury de vouloir bien déclarer ses véritables sentimens, afin que je puisse en conséquence, ou continuer à servir Leurs Maj., ou prendre le parti qui sera le plus convenable à ma situation présente. Si on peut me prouver, Monseigneur, que j'aye fait quelque chose contre le service du Roi, en ce Païs, ou que j'y aye tenu une conduite capable de porter quelque atteinte à l'estime que ceux de ma Nation doivent s'efforcer de s'attirer dans celle-ci, je mérite sans doute qu'on me fasse ressentir tout le poids de l'indignation du Roi, que j'aurois en ce cas-là encourue. Mais si au contraire j'ai mis en usage, dans les conjonctures épineuses & difficile où je me suis trouvé, tous les moyens qui m'ont été possibles pour exécuter fidèlement les ordres qui m'étoient donnés; & si ces moyens dont je me suis servi, ont produit, Monseigneur, les fruits dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans cette Lettre; enfin, si j'ai tâché jusqu'à présent, comme il convient à un homme d'honneur & de condition, de dissiper (sans cependant aucune esperance d'un dédommagement de la part de la France) l'opinion & les préjugés que cette Nation-cy conçoit volontiers, que ceux qui y passent de la mienne n'y sont conduits que par quelque motif d'interêt, par l'attention scrupuleuse que j'ai manifesté en toute occasion, & même en dernier lieu, d'éviter jusqu'à l'apparence même de la plus legere cupidité; & si en un mot, Monseigneur, tout ce que j'ose vous avancer ici sont des faits si évidens & si conformes à la plus exacte vérité,

té, que perſonne n'en ſauroit diſconvenir, non plus que des pieges groſſiers & indécens qu'on m'a voulu tendre, & dont j'ai les preuves en main par écrit; eſt-il juſte, en vérité, non ſeulement de me traiter avec rigueur en France, mais qui plus eſt, de vouloir me faire reſſentir par-tout le même traitement? A Dieu ne plaiſe auſſi que je croye Mr. le Card. de Fleury ſuſceptible d'une diſpoſition ſi contraire aux ſentimens de juſtice qui ſont en lui; & je ſerai toujours perſuadé, Monſeigneur, juſqu'à ce que j'aye les marques les plus évidentes du contraire, qu'également hors de portée de traverſer les deſſeins de Mr. le Cardinal de Fleury, ni ſeulement de tenir la plus petite place dans ſa mémoire, il regarde comme fort indifferent ce qui peut arriver à un ſimple Particulier comme moi.

Daignez donc, Monſeigneur, m'apprendre à cet égard ſur quoi je dois & peux compter, & ſi les diſcours qu'on m'a tenus ici de l'oppoſition que Mr. le Card. de Fleury mettoit à ce qui me concerne, ont quelque fondement. Si c'eſt la volonté du Roi que je ſorte d'Eſpagne, j'obéirai avec la plus prompte ſoumiſſion, & j'attendrai que le tems me procure l'occaſion de faire voir le peu de ſolidité des griefs que mes Ennemis m'objectent. Bien loin même de reſſentir la moindre répugnance de quitter ce Païs-cy, je puis vous aſſurer, Monſeigneur, que ſi je pouvois enviſager de retourner dans le mien d'une maniere qui ne reſſentit ni la punition ni la diſgrace, j'en embraſſerois l'occaſion avec autant d'empreſſement que de plaiſir. Et ſi on me ſoupçonne du deſir d'entrer

dans

dans des Affaires d'Etat, ou d'ambitionner en cette Cour de grandes Places, soyez s'il vous plait persuadé, Monseigneur, qu'on m'attribue en cela des sentimens que je n'ai point, & que mes vues sont assurément bien plus moderées; ainsi que le tems, j'espere, le manifestera clairement.

Pardonnez, Monseigneur, cette longue Lettre, à la nécessité où je suis de vous mettre un peu au fait de la conduite que j'ai tenue. Ne pourrai-je point me flater, après que vous l'aurez examinée, que vous trouverez que ma conduite méritoit un traitement different de celui qu'on m'a fait éprouver; & que ceux qui m'ont si fort noirci dans l'esprit de Mr. le Card. de Fleury, ont plus consulté la malignité de leurs cœurs, que ce qu'ils doivent à la vérité? J'espere aussi qu'il pourra reconnoitre combien on a cherché à lui en imposer sur ce qui me regarde, & que je devrai à vos bontés l'éclaircissement que je demande, qui m'est aussi important qu'il me paroit juste & raisonnable.

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible, &c.

REPONSE *de Mr.* CHAUVELIN *ci-devant Garde des Sceaux de France, & Ministre des Affaires étrangeres à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Versailles *le* 19. *Juillet* 1728.

COMME Mr. le Card. le FLEURY est fort occupé, *Monsieur*, je n'ai pû encore trouver

trouver le tems de lui lire la Lettre du 5. de ce mois dont vous m'avez honoré ; & quand je lui en ai voulu dire le précis, il m'a répondu qu'étant actuellement accablé d'affaires, il ne pouvoit entrer dans le détail que vous me faites. Ce que je fais en mon particulier, & dont je puis vous rendre compte, est qu'on n'a jamais donné ordre à personne ni de vous nuire, ni de s'opposer en façon du monde aux graces que Leurs Maj. Cath auront dessein de vous faire; & Mr. le Card. de FLEURY, à qui j'ai fait part de cet article, m'a dit qu'il étoit très-surpris que vous ajoutassiez foi à de tels discours, puisque vous aviez vû toutes les lettres qu'il a écrit à la Reine d'Espagne. Ainsi Son Em. juge de nouveaux éclaircissemens inutiles.

Trouvez-bon qu'en vous accusant la reception de votre Lettre, je me serve de cette occasion pour vous assurer, *Monsieur*, qu'on ne peut vous estimer ni vous honorer plus parfaitement que moi.

Signé CHAUVELIN.

Fin des Pieces Justificatives & du Tome VI.

